



**eau**  
métropole  
ROUENNORMANDIE



**NOTE LIMINAIRE - ANNEXES**  
**2021**



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



# ANNEXE I

## Factures types

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont identiques pour les 71 communes de la Métropole depuis 2021 suite à la fin de l'harmonisation et à la fin des dernières délégations de service public,

Toutefois, la facture d'eau varie selon les critères suivants :

▪ Le zonage de pollution domestique :

Les 71 communes de la Métropole sont classées selon trois zones de pollution domestiques définie par l'Agence de l'Eau dans le cadre du XI programme pour la période 2019-2024 : zone de base, zone moyenne et zone renforcée. Pour chacune des trois zones un taux est appliqué et modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

▪ Le système d'assainissement :

Sur les 70 communes de la Métropole, seule la commune d'Yville-sur-Seine ne dispose pas d'un système d'assainissement collectif. Les usagers de cette commune ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement collectif ni de la redevance modernisation des réseaux de collecte,

Ainsi, en application de ces critères, la facturation des 71 communes de la Métropole peut être regroupée en 4 factures types :

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution de base,

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution moyenne,

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution renforcée,

- une facture type correspondant à la commune d'Yville-sur Seine ne disposant pas de système d'assainissement collectif et classée en zone pollution renforcée.

# ÉVOLUTION FACTURE EAU

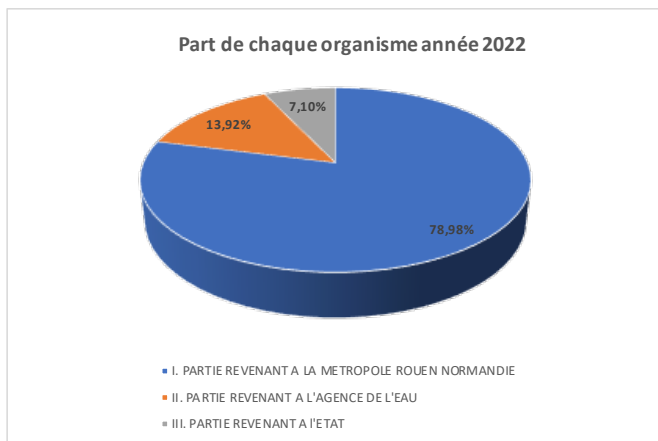
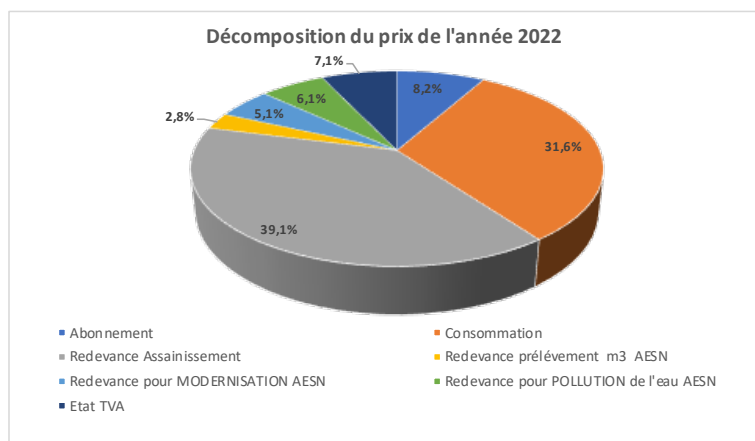
## Communes classées en zone de pollution base

BIHOREL  
BONSECOURS  
BOIS-GUILLAUME  
BOOS  
DARNÉTAL  
DÉVILLE-LÈS-ROUEN  
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX  
HOULME  
HOUPEVILLE  
ISNEAUVILLE  
MALAUNAY  
MAROMME  
MESNIL-ESNARD

MONTMAIN  
NEUVILLE-CHANT-D'OISEL  
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE  
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE  
QUÉVREVILLE-LA-POTERIE  
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER  
SAINT-AUBIN-ÉPINAY  
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL  
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS  
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

		2 021		2022		Décomposition de la facture		
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %	2021	2022
							%	%
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%		
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	8,2%	8,2%
	Consommation (part variable)							
	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%		
	De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%		
De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%			
	Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%	31,5%	31,6%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,3845	1,4191	170,29	2,5%	39,0%	39,1%
	<b>I. Partie revenant à la Métropole Rouen Normandie</b>		<b>335,42</b>		<b>343,80</b>	<b>2,5%</b>	<b>78,7%</b>	<b>79,0%</b>
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%	5,2%	5,1%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,22 en €/ m3	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,0%	6,2%	6,1%
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	2,8%	2,8%
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>		<b>60,60</b>		<b>60,60</b>		<b>14,2%</b>	<b>13,9%</b>
	Total facture HT 120 m3		<b>396,02</b>		<b>404,40</b>	<b>2,1%</b>	<b>92,9%</b>	<b>92,9%</b>
ETAT	TVA 5,5%*		11,42		11,66	2,0%		
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>		<b>30,26</b>		<b>30,90</b>		<b>7,1%</b>	<b>7,1%</b>
	<b>Total facture TTC 120 m3</b>		<b>426,27</b>		<b>435,31</b>	<b>2,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# ÉVOLUTION FACTURE EAU

## Communes classées en zone de pollution moyenne

**SAINT-PAËR**

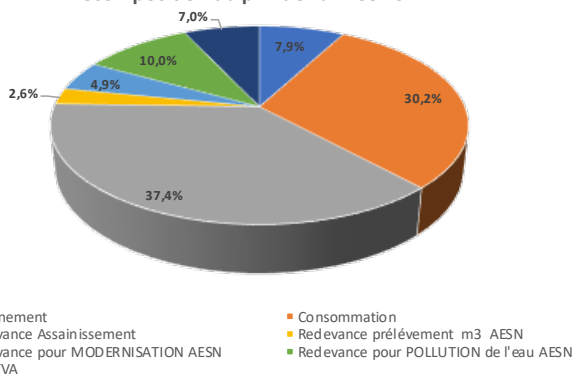
**SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE**

		2021		2022		Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %		
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €			
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%		
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%		
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%	
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%	
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%	
Total consommation (part variable)			134,33		137,69	2,5%		
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)			1,3845		1,4191	2,5%		
<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>			<b>335,42</b>		<b>343,80</b>	<b>2,5%</b>		
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%		
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,38 en €/ m3	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,0%		
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%		
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>			<b>79,80</b>		<b>79,80</b>		
<b>Total facture HT 120 m3</b>			<b>415,22</b>		<b>423,60</b>	<b>2,0%</b>		
ETAT	TVA 5,5%*		12,48		12,71	1,9%		
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>			<b>31,31</b>		<b>31,96</b>		
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			<b>446,53</b>		<b>455,56</b>	<b>2,0%</b>		

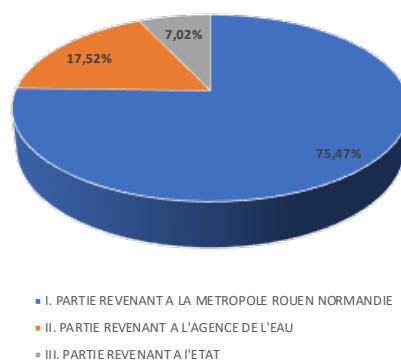
Décomposition de la facture	
2021	2022
%	%
7,8%	7,9%
30,1%	30,2%
37,2%	37,4%
75,1%	75,5%
5,0%	4,9%
10,2%	10,0%
2,7%	2,6%
17,9%	17,5%
93,0%	93,0%
7,0%	7,0%
100,0%	100,0%

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement

Décomposition du prix de l'année 2022



Part de chaque organisme année 2022



# ÉVOLUTION FACTURE EAU

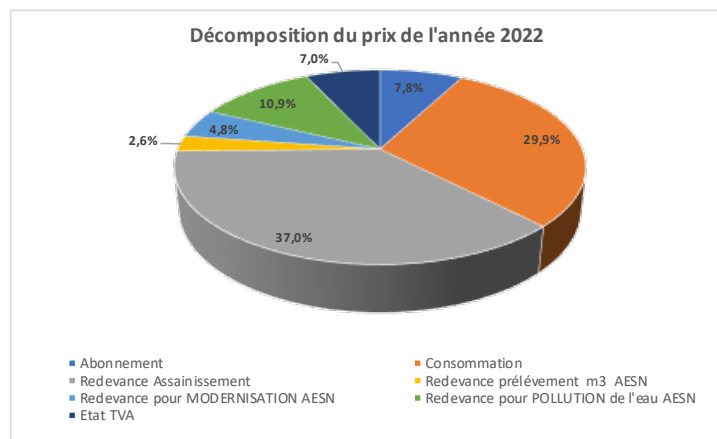
## Communes classées en zone de pollution renforcée

AMFREVILLE-LA-MI-VOIE  
ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN  
BARDOUVILLE  
BELBEUF  
BERVILLE-SUR-SEINE  
BOUILLE  
CANTELEU  
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
CLÉON  
DUCLAIR  
ELBEUF  
ÉPINAY-SUR-DUCLAIR  
FRENEUSE  
GOUY  
GRAND-COURONNE  
GRAND-QUEVILLY  
HAUTOT-SUR-SEINE  
HÉNOUVILLE  
JUMIÈGES  
LA LONDE  
MESNIL-SOUS-JUMIÈGES  
MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX  
OISSEL  
ORIVAL  
PETIT-COURONNE  
PETIT-QUEVILLY  
QUEVILLON  
ROUEN  
SAHURS  
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE  
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF  
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY  
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF  
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN  
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL  
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE  
LE TRAIT  
VAL-DE-LA-HAYE  
YAINVILLE  
YMARE

FACTURE 120 M3							Décomposition de la facture			
		2021		2022				2021	2022	
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %		%	%	
MRN	<b>Total EAU en € (abonnement et consommation)</b>		169,28		173,51	2,5%				
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	7,7%	7,8%		
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%			
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%			
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%			
	Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%	29,7%	29,9%		
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,3845	166,14	1,4191	170,29	2,5%	36,8%	37,0%		
<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>			335,42		343,80	2,5%	74,3%	74,6%		
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%	4,9%	4,8%		
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%	11,2%	10,9%		
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	2,7%	2,6%		
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>			84,60		84,60		18,7%	18,4%	
<b>Total facture HT 120 m3</b>			420,02		428,40	2,0%	93,0%	93,0%		
ETAT	TVA 5,5%*		12,74		12,98	1,8%				
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%				
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>			31,58		32,22		7,0%	7,0%	
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			451,59		460,63	2,0%	100,0%	100,0%		

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# **ÉVOLUTION FACTURE EAU Communes classées en zone de pollution renforcée et en système d'assainissement non collectif**

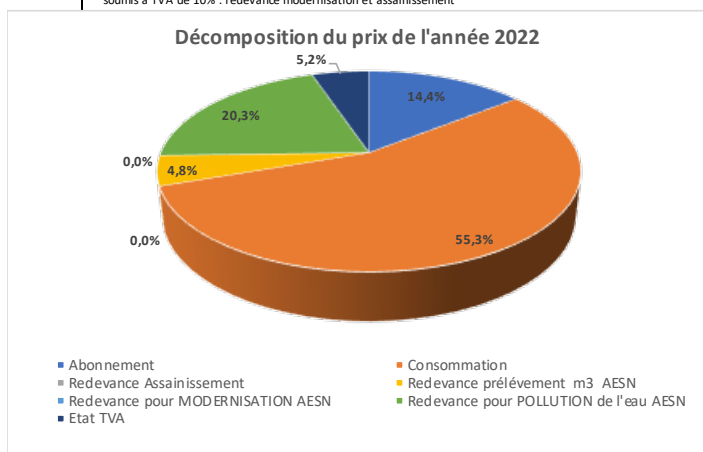
**YVILLE-SUR-SEINE**



FACTURE 120 M3							
		2021		2022			
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%	
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%
Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%		
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)				-		
	<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>		169,28		173,51	2,5%	
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN						
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%	
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>		62,40		62,40		
<b>Total facture HT 120 m3</b>			<b>231,68</b>		<b>235,91</b>	<b>1,8%</b>	
ETAT	TVA 5,5%*		12,74		12,98	1,8%	
	TVA 10%**		-		-		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>		12,74		12,98		
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			<b>244,42</b>		<b>248,89</b>	<b>1,8%</b>	

Décomposition de la facture		
	2021	2022
	%	%
	14,3%	14,4%
	55,0%	55,3%
	69,3%	69,7%
	20,6%	20,3%
	4,9%	4,8%
	25,5%	25,1%
	94,8%	94,8%
	5,2%	5,2%
	100,0%	100,0%

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

## **ANNEXE II**

# **Bilan éducation eau**



# Programmes pédagogiques

## Eau - Bilan 2021

### Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

<p>Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.</p> <p>Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable</p>	<p>est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.</p>
--	---

### Les programmes d'accompagnement

#### 1/ Animation scolaire « Nos consommations d'eau » (cycle 3 et périscolaire)

##### Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer - Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau - Connaître les acteurs de l'eau

##### Contenu

- Animation « consommation d'eau » en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

**17 animations en classe ont été réalisées pour 411 élèves**

**6 visites des usines de traitement d'eau potable pour 166 élèves**

**Sur le même programme nous avons également sensibilisé 50 personnes en situation de précarité**



## 2/ Animation scolaire « cycle de l'eau » en classe

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes</li> <li>- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature</li> <li>- Comprendre la notion de bassin versant</li> <li>- Connaître et observer différents états de l'eau</li> <li>- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre</li> <li>- Connaître les acteurs de l'eau</li> </ul>	<b>18 animations en classe ont été réalisées pour 374 élèves</b>
------------------	--	--

## 3/ Animation scolaire « parcours d'une goutte d'eau sale » en classe

### Objectifs

- Connaître le parcours des eaux usées
- Savoir comment éviter de polluer les eaux
- Connaître les acteurs de l'eau

**7 animations en classe ont été réalisées pour 191 élèves**

### L'appel à projet scolaire « L'eau dans l'école »

Ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la MRN. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la MRN en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la Métropole souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques. Du fait de la crise, pas de diffusion pour 2021.

### Les Fabuleuses aventures de la Seine : Parcours pédagogique

La Métropole Rouen Normandie a développé, en collaboration avec le conseiller pédagogique des sciences de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et de nombreux partenaires, le programme pédagogique complet "Les Fabuleuses Aventures de la Seine" sur les thématiques et les enjeux de ce fleuve emblématique et de son territoire : la Seine.

La pédagogie employée propose aux élèves une découverte de leur environnement proche, de manière ludique et coopérative. Il est possible de travailler sur une ou plusieurs thématiques (l'eau, l'assainissement, l'histoire et la géographie du territoire, la biodiversité locale, l'art et le patrimoine...) qui sont toutes étudiées en adéquation avec les programmes scolaires.

Ce programme est destiné aux enseignants des classes de CM1 à la 6ème du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

**3 animations ont été réalisées pour 150 personnes.**

## 4/ Appel à Projet Jardinage Durable pour les écoles maternelles et primaires

### Objectifs des actions

#### Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

#### Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

#### Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

### Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire



**6 écoles retenues pour l'organisation de 24 ateliers en 2021. 566 élèves sensibilisés, aucune formation pour les enseignants. (2 années scolaires)**

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

## 5/ Stand grand public « bar à eau »

### Objectifs

- Comprendre que l'eau de robinet est de qualité
- déconstruire les préjugés autour de l'eau distribuée par la Métropole

**16 animations grand public réalisées pour 754 personnes.**

## 6/ Ramassages déchets

La Métropole accompagne l'organisation de ramassages déchet en bord de Seine en fournissant des kits de ramassage ; gants, sacs, pinces etc.

Dans le cadre de la journée mondiale des océans (8 juin) la Métropole organise, en partenariat avec les associations mobilisées sur ce sujet, des ramassages déchets en bord de Seine, à vocation pédagogique : l'objectif est de sensibiliser à l'impact des pollutions terrestres, et notamment plastiques, sur les milieux aquatiques. En 2021 plus de 20 ramassages de déchets ont été organisés par la métropole, mobilisant plus de 1500 personnes.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# **ANNEXE III**

## **Agence de l'eau**



**Édition 2022**  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau

## vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

#### Les composantes du prix de l'eau :

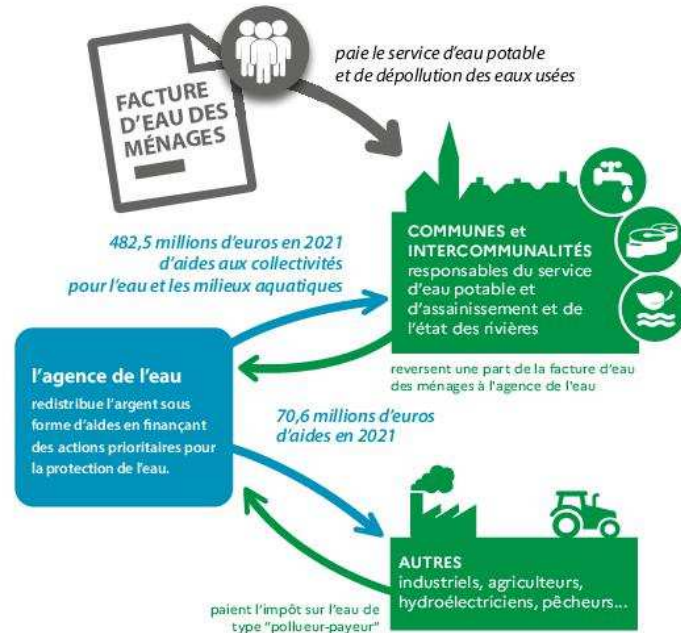
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source : [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie  
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>



## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



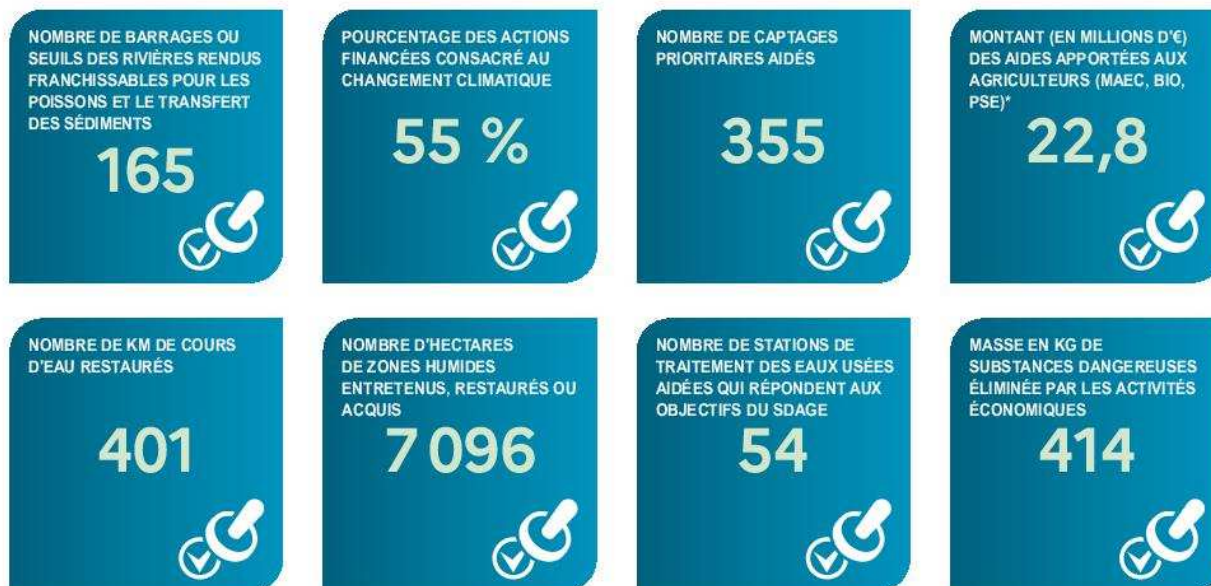


## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

#### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

#### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

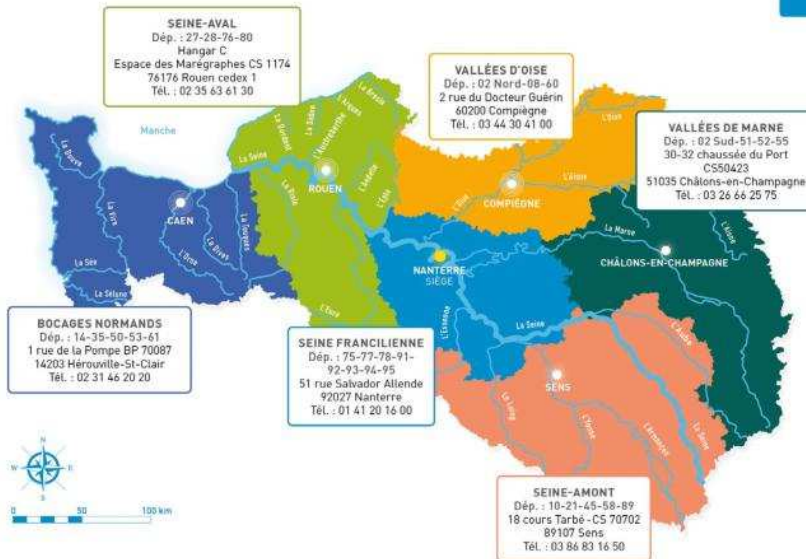
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.



RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



eau  
métropole  
ROUENORMANDIE

**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**



ASSAINISSEMENT



**RAPPORT ANNUEL 2021**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**  
**D'ASSAINISSEMENT**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



# Sommaire

<b>I. SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>II. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE</b>	<b>3</b>
1. Les Chiffres Clés et faits Marquants 2021	3
2. Mode de gestion et d'organisation du service public de l'Assainissement de la Métropole-Rouen-Normandie	4
3. Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2021	8
1) Les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés	8
2) Recettes et dépenses du service	8
3) Indicateurs financiers	9
4. Exploitation - Caractéristiques techniques	10
1) Indicateurs techniques	10
2) Patrimoine	10
3) Données clientèle - abonnés	10
4) Indicateurs de performance	11
5. Travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021	12
<b>III. PRESENTATION PAR SERVICE</b>	<b>15</b>
1. L'Assainissement Collectif exploité en Régie	15
1) Présentation du service	15
2) Indicateurs techniques	16
3) Patrimoine	17
4) Données clientèle - abonnés	17
5) Indicateurs de performance	18
2. Contrat pour l'exploitation avec marché de prestation de service de la station d'épuration Émeraude	19
1) Présentation du service	19
2) Indicateurs techniques	19
3) Patrimoine	20
4) Indicateurs de performance	20
5) Indicateurs financiers	20
3. Contrat pour l'exploitation des systèmes d'assainissement avec marché de prestation de service – Plateau Est	21
1) Présentation du service	21
2) Indicateurs techniques	21
3) Patrimoine	22
4) Données clientèle - abonnés	22
5) Indicateurs de performance	23
6) Indicateurs financiers	23
4. Contrat pour l'exploitation des systèmes d'assainissement avec marché de prestation de service – Secteur Ouest	24
1) Présentation du service	24
2) Indicateurs techniques	24
3) Patrimoine	26
4) Données clientèle - abonnés	27
5) Indicateurs de performance	27
6) Indicateurs financiers	29
6. L'Assainissement Non Collectif en Régie	30

1) Présentation du service

2) Indicateurs techniques

3) Indicateurs financiers

**IV. LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT AU SEIN DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE** **32**

**V. ANNEXES** **34**

Annexe 1 : Glossaire **35**

Annexe 2 : Synthèse des données 2021 **36**

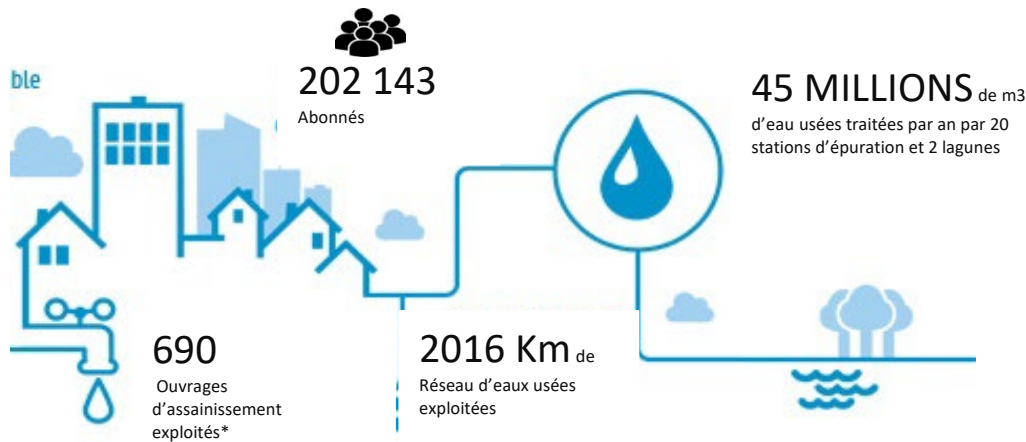
Annexe 3 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2022 **38**

Annexe 4 – Règlement d'Assainissement Collectif **40**

Annexe 5 – Règlement d'Assainissement Non Collectif **40**

# Présentation Générale de l'activité ASSAINISSEMENT de la Métropole Rouen-Normandie

## 1. Les Chiffres Clés et faits Marquants 2021



\* Postes de relèvement, bassins enterrés de stockage et chambres à sable

### FAITS MARQUANTS 2021

- Réparation par les équipes de la régie du siphon sous la seine.
- Lauréat d'un appel à projet AESN « réseau d'assainissement intelligent » : Installation d'un logiciel d'Hypervision couplé avec des outils métiers (contrôle des branchements des particuliers et des industriels)
- Pose de 6 filets de rétention de macrodéchets plastique en sortie d'émissaire pluviaux et Déversoir d'orage en partenariat avec des mécènes locaux et de l'AESN.
- Présentation à la DREAL, DDTM, AESN, Chambre de commerce et d'industrie du plan d'action « Diagnostic Amont RSDE » relatif à la réduction à la source des substances dangereuses pour l'environnement significatives sur nos systèmes d'assainissement.
- Production de l'Analyse des risques de défaillances du système d'Assainissement Emeraude
- Analyse des Meilleurs Techniques Disponibles au niveau des incinérateurs de la station d'épuration Emeraude
- Schémas directeurs d'assainissement en cours sur les communes de Grand Quevilly, Boos, la Neuville chant d'Oisel, Quevreville la poterie, Le Trait et Yainville.
- Audit de renouvellement de la certification ISO 14001 en juin 2021 123 chantiers réceptionnés en 2021 représentant un montant total de plus de 6,4 M€HT (Travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux et de construction d'ouvrage de de régulation des eaux pluviales dont la création d'un réseau d'assainissement sur Saint Hilaire (Rouen) permettant de collecter séparément les eaux claires en provenance de l'usine d'eau potable de la Jatte et les eaux pluviales du secteur et de les renvoyer au milieu naturel et non plus vers la STEP Emeraude

## 2. Mode de gestion et d'organisation du service public de l'Assainissement Métropole-Rouen-Normandie

Au 1er janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie (MRN) succède à la CREA. Créée au 1er janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

### ❖ Organisation du service public de l'Assainissement

Le service public de l'Assainissement est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Métropole Rouen Normandie.

- Il a pour compétences la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi que des ruissellements
- Il est constitué de 22 systèmes d'Assainissement (ensemble de réseaux de collecte des eaux usées acheminées vers une station d'épuration) :

- Système d'assainissement d'Émeraude ;
- Système d'assainissement de Saint Aubin Les Elbeuf ;
- Système d'assainissement de Grand Quevilly ;
- Système d'assainissement de Grand Couronne ;
- Système d'assainissement de Sahurs ;
- Système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville ;
- Système d'assainissement de Boos ;
- Système d'assainissement de Gouy ;
- Système d'assainissement de La Neuville Chant d'Oisel ;
- Système d'assainissement de Montmain ;
- Système d'assainissement de Quévreville la Poterie.
- Système d'assainissement de Yainville ;
- Système d'assainissement de Jumièges ;
- Système d'assainissement du Mesnil sous Jumièges ;
- Système d'assainissement d'Hénouville ;
- Système d'assainissement de Duclair ;
- Système d'assainissement de Duclair bord de Seine ;
- Système d'assainissement de Bardouville (Lagune) ;
- Système d'assainissement d'Anneville-Ambourville ;
- Système d'assainissement du Trait ;
- Système d'assainissement de Saint Martin de Boscherville ;
- Système d'assainissement d'Épinay sur Duclair (Lagune) ;

Et de 3 communes, Saint Paër, Sainte Marguerite sur Duclair et Saint Pierre de Varengeville raccordées sur le système d'assainissement de Viller Ecalles, hors périmètre de la MRN.

- 70 communes sont adhérentes au service d'assainissement sur les 71 communes de la MRN, la commune d'Yville sur Seine étant dans sa totalité en assainissement non collectif, soit **500 981 habitants**, donnée INSEE, où sont répartis **202 143 abonnés** au service.

Des communes hors du périmètre de la Métropole Rouen Normandie sont reliées :

- au système d'assainissement d'Émeraude : La Vaupalière, Montigny, Pissy Pôville, Préaux, Quincampoix et Saint Jean du Cardonnay.
- au système d'assainissement de Montmain : Bois d'Ennebourg, Bois l'Evêque, Fresne le Plan, Mesnil Raoul
- au système d'assainissement de Saint Aubin les Elbeuf : Saint Pierre des Fleurs, Saint Didier des Bois, Saint Ouen du Tilleul, La Saussaye, Bosnormand, Bosc Roger en Roumois, Thuit Anger
- au système d'assainissement du Trait : Rives-en-Seine (Hameau de Gauville)

Le service public de l'Assainissement est géré selon 2 modes d'exploitation, en Régie ou via des contrats de prestation de service.

Il gère en Régie les systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées) de Saint Aubin les Elbeuf, Grand Quevilly, Grand Couronne, Sahurs et Saint Pierre de Manneville, ainsi que le système de collecte « Émeraude ».

Le service public de l'Assainissement est rattaché au Département « Environnement, Énergie, Eau, Déchets, Réseau » (E3DR) de la Métropole qui comprend notamment une direction Cycle de l'eau et une Direction Eau/Assainissement-Régies

La Direction Cycle de l'eau est constituée :

- Du service en charge des études directrice et du grand cycle de l'eau
- De la Direction Adjointe maîtrise d'ouvrage de l'eau et de l'Assainissement en charge de la connaissance et gestion patrimoniale, de la défense extérieure contre l'incendie, des avis réglementaires et de la programmation et coordination des investissements

# METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## TRAITEMENT DES EAUX USEES Périmètres des systèmes d'assainissement\* et exploitants des stations d'épuration



### Périmètres des systèmes d'assainissement (en eq/hab) :

<span style="color: red;">■</span> 550 000 (Le Petit-Quevilly - EMERAUDE)	<span style="color: lightblue;">■</span> 1 433 (Mesnil-sous-Jumièges)
<span style="color: olive;">■</span> 110 000 (Saint-Aubin-lès-Elbeuf)	<span style="color: lightorange;">■</span> 1 300 (Anneville-Ambourville)
<span style="color: lightblue;">■</span> 58 000 (Le Grand-Quevilly)	<span style="color: orange;">■</span> 1 250 (Jumièges)
<span style="color: green;">■</span> 20 000 (Grand-Couronne)	<span style="color: brown;">■</span> 1 200 (Hénouville)
<span style="color: brown;">■</span> 11 000 (Le Trait)	<span style="color: yellow;">■</span> 1 200 (Quévreville-la-Poterie)
<span style="color: purple;">■</span> 5 000 (Gouy)	<span style="color: pink;">■</span> 1 200 (Sahurs)
<span style="color: lightgrey;">■</span> 4 500 (Montmain)	<span style="color: orange;">■</span> 800 (Saint-Pierre-de-Manneville)
<span style="color: pink;">■</span> 4 000 (Duclair)	<span style="color: blue;">■</span> 500 (Bardouville)
<span style="color: lightorange;">■</span> 3 500 (Boos)	<span style="color: tan;">■</span> 400 (Epinay-sur-Duclair)
<span style="color: grey;">■</span> 2 500 (Yainville)	<span style="color: lightgreen;">■</span> 200 (Duclair-Bord de Seine)
<span style="color: tan;">■</span> 2 500 (La Neuville Chant d'Oisel)	<span style="color: teal;">■</span> Communes raccordées à la STEP de Villers Ecalles
<span style="color: limegreen;">■</span> 2 000 (Saint-Martin-de-Boscherville)	
<span style="border-bottom: 2px solid black; width: 20px; display: inline-block;"></span> Périmètre de La Métropole Rouen Normandie	

### Stations d'épuration et Exploitants :

- ★ REGIE - METROPOLE ROUEN NORMANDIE  
(STEP de Grand-Couronne à partir du 07 Mars 2020)
  - ★ VEOLIA EAU (SADE Exploitation)
  - ★ SUEZ (MEROPUR)
  - ★ EAUX DE NORMANDIE
- \* Exploitant du réseau est différent de celui de la station d'épuration uniquement pour le système EMERAUDE

La Direction Eau/Assainissement-Régies est organisée en cinq Directions Adjointes chargées respectivement :

- De la relation aux usagers (Gestion des abonnés, Facturation, recours, ordonnancement...) et des ressources humaines de proximité
- Des finances, des marchés publics et de l'Administration
- Des travaux neufs (dans la plupart des cas maîtrise d'œuvre) : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages,
- De l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration), du contrôle des marchés de prestations de service, du contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et des dispositifs d'assainissement non collectifs, de l'instruction des raccordements sur le réseau, de l'autosurveillance des réseaux et diagnostic permanent, ainsi que du suivi des industriels,
- De la production et la distribution de l'eau potable, de l'Entretien et le renouvellement des ouvrages, du contrôle des délégataires et marchés de prestations de service, de la gestion des magasins et logistique, du diagnostic permanent et de recherche de fuite

La Direction Eau/Assainissement-Régies intègre le Service Système de management QSE et analyse des performances

En outre, il existe des activités transversales en lien avec le Département « Environnement, Energie, Eau, Déchets, Réseau » (E3DR) de la Métropole : La Direction Administration et gestion, le service Système de management Intégré QSSE, ...

L'effectif du service public de l'Assainissement est d'environ 140 agents.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires intervenant en permanence sur les réseaux et les stations d'épuration est estimé à une cinquantaine de personnes.

### MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT au 1er Janvier 2021



- Réseau + STEP en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Réseau en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Réseau + STEP en marché de prestation de service - VEOLIA EAU - (échéance au 31/03/2027)
- Réseau + STEP en marché de prestation de service - EAUX DE NORMANDIE - (échéance au 31/12/2025)
- STEP en marché de prestation de service - SUEZ (MEROPUR) - (échéance au 31/01/2025)
- Commune exclusivement en ANC

### 3. Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie

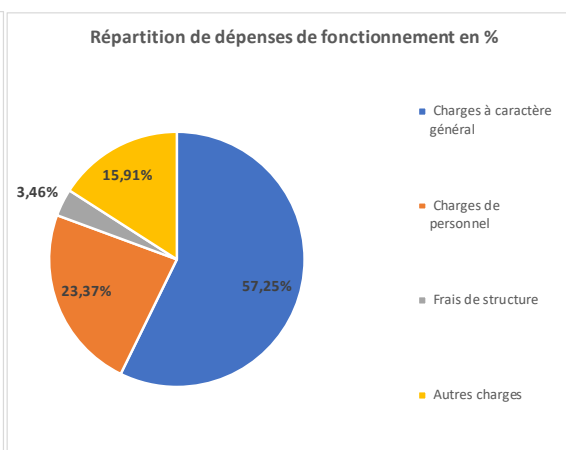
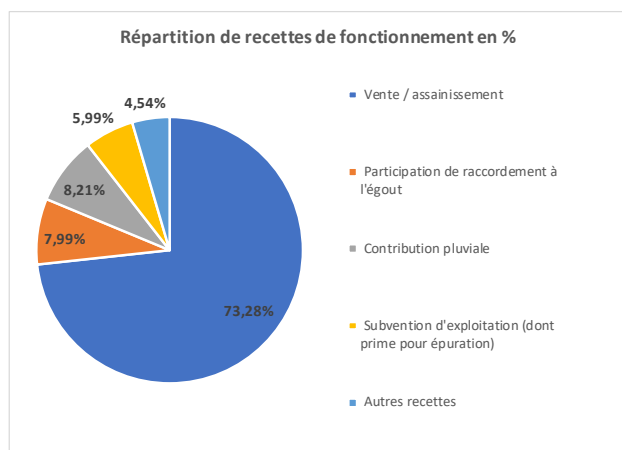
#### 1) Les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 14/12/2020	C2020_0647	Eau et Assainissement tarifs 2021: - Redevance d'assainissement collectif - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif "domestiques" et "assimilés domestiques" - Redevance d'assainissement non collectif
Conseil du 16/12/2020	C2020_0650	Step Emeraude et de Saint Aubin Les Elbeuf - Tarifs applicables au 1er janvier 2021 : - Apports de boues pâteuses ou liquides - Apports de matières de vidange - Apports de sables de curage - Analyses - Vente de sables roulés issus de l'UTS - Apports de graisses
Conseil du 16/12/2019	C2019_0652	Régie publique de l'Assainissement - Interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques réalisées par les agents - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2020
Conseil du 13/12/2001	4	Autorisation de rejets d'effluents non domestiques - Pénalités.

#### 2) Recettes et dépenses du service

	2 019	2 020	2 021	N/N-1 en (%)
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>39 937 234</b>	<b>47 500 759</b>	<b>48 118 603</b>	<b>1%</b>
Vente / assainissement	31 259 834	33 882 392	35 259 513	4%
Participation de raccordement à l'égout	2 768 914	2 784 006	3 843 028	38%
Contribution pluviale	3 952 431	3 952 431	3 952 431	0%
Subvention d'exploitation (dont prime pour épuration)	426 504	5 231 266	2 880 207	-45%
Autres recettes	1 529 550	1 650 663	2 183 424	32%
<b>Dépenses de fonctionnement (hors intérêt)</b>	<b>19 930 617</b>	<b>32 743 133</b>	<b>26 512 876</b>	<b>-19%</b>
Charges à caractère général	10 529 067	23 182 213	15 178 543	120%
Charges de personnel	6 412 805	6 318 462	6 197 218	-1%
Frais de structure	594 446	598 946	918 341	1%
Autres charges	2 394 298	2 643 512	4 218 774	10%
<b>Charges de la dette (intérêt)</b>	<b>311 700</b>	<b>280 718</b>	<b>259 093</b>	<b>-8%</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dettes)</b>	<b>18 050 459</b>	<b>9 946 203</b>	<b>14 838 132</b>	<b>49%</b>
<b>Charge de la dette (capital)</b>	<b>3 603 382</b>	<b>3 578 545</b>	<b>2 974 704</b>	<b>-17%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 707 969</b>	<b>786 516</b>	<b>3 677 227</b>	<b>368%</b>
Subventions et autres recettes	3 699 325	784 201	3 672 702	-79%
Cessions	8 644	2 315	4 525	-73%
<b>Emprunt</b>	<b>619 434</b>	<b>85 806</b>	<b>1 213 137</b>	<b>1314%</b>

\* Suite à la création juridique et comptable de la Régie de l'Assainissement, il n'a pas été possible de rattacher les dépenses de fin d'année de l'exercice 2019 qui ont été reportées sur l'exercice 2020.





### 3) Indicateurs financiers

#### Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2021 s'élevaient à 45 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine-Maritime.

#### Dettes de la collectivité :

	2019	2020	2021	N/N-1(en %)
Durée extinction de la dette [P256.2] – en années	1,57	2,03	1.30	-36%
En cours de la dette au 31 décembre	33 566 749	30 074 009,75	28 312 442,79	-6%
Montant remboursé durant l'exercice	3 915 083	3 859 263,09	3 233 795,74	-16%
❖ dont en capital	3 603 382	3 578 545,37	2 974 703,00	-17%
❖ dont en intérêts	311 700	280 717,72	259 092,71	-8%

#### Montant des amortissements :

La collectivité a réalisé des amortissements dont le montant en € s'élève à :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1(en %)
Amortissements	10 304 818	10 503 471	10 670 085	10 816 007.59	10 8341 126,48	0,2%

#### Financement des investissements

€ HT	2019	2020	2021	N/N-1(en %)
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 050 459	9 946 203*	14 838 132	49%
Montant des subventions accordées pour ces travaux	3 707 968	784 201*	3 607 755	360%

\* Contexte « COVID » : Arrêt des opérations de travaux neufs pendant le 1er confinement

#### Mission coopération décentralisée

Il n'y a pas eu de dépense en 2021.

## 4. Exploitation - Caractéristiques techniques

### 1) Indicateurs techniques

Métropole Rouen Normandie	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaire
<b>Collecte et transports des eaux usées</b>					
Nombre de désobstruction sur réseau (Hors branchements)	518	334	360	+10.5 %	
Longueur de canalisation curée (km)	340	269	401	+49 %	
<b>La Dépollution des eaux usées</b>					
Volume arrivant (collecté en m <sup>3</sup> ) aux STEP	39 512 218	43 384 797	44 424 278	+6.5%	2021 : Augmentation du volume arrivant aux STEP en corrélation avec l'augmentation de la pluviométrie (Pluviométrie : 2019 = 724 mm ; 2020 = 845 mm ; 2021 = 962 mm)
Charge moyenne annuelle entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	7 855 099	8 364 141	8 073 749	-2.1%	
Volume traité (en m <sup>3</sup> )	40 173 461	44 024 728	45 672 631	+4.5%	
<b>Les sous-produits</b>					
Boues produites en Tonne de Matière Sèche (TMS) (en entrée de centrifugeuse)	9 653	9 540	8 997	-4.12%	
Refus de dégrillage évacués (en Tonne)	870	917	906	-6.6%	
Sables évacués (en Tonne)	1 020	691	720	+3.7%	

### 2) Patrimoine

Métropole Rouen Normandie	2021	Commentaires
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	1 332	2021 : Prise en compte des données issues du SIG (sauf pour 8 communes non encore migrées dans le SIG)
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	684	
Linéaire du réseau EP	906	
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	2 922	
% réseau EU / linéaire total du réseau EU / UN (km)	66%	
% réseau UN / linéaire total du réseau EU/UN (km)	34%	
Nombre de déversoirs d'orage	98	
Nombre de postes de relèvements	541	
Nombre de bassins de régulation des EP à ciel ouvert	261	
Nombre de bassins enterrés EU	12	
Nombre de bassins enterrés UN	9	
Nombre de bassins enterrés EP	5	
Total bassins enterrés	26	
Nombre de chambres à sable	138	
Nombre de station d'épuration	20	
Nombre de Lagune	2	

### 3) Données clientèle - abonnés

Métropole Rouen Normandie	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaires
Nombre d'abonnés au service	195 732	200 122	202 143	+0.5%	
Nombre d'industriels recensés à autoriser	200	213	209	-3.3%	
Nombre d'industriels autorisés sur EU	110	108	112	+1.8%	
Nombre d'industriels autorisés sur EP	12	13	16	+14.3%	
Nombre d'industriels total autorisés	122	121	128	+3.2%	

## 4) Indicateurs de performance

Métropole Rouen Normandie		2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaires
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	488 579	486 069	488 628	490 095	+0.3%	
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement (AAD) au réseau EU	113	110	108	112	+1.8%	
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	8 875	9 249	8 926	8766	-1.8%	
P201,1	Taux de desserte des réseaux	99,7	99,7%	99,7%	99.8%	+0.1%	
P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	78,5	78,3	78,6	104.2	+32.6%	
P203,3	Conformité de la collecte en temps de pluie (Agglomération > 2000 eH)	100	100	93,1	18,3	-	Non- conformités : systèmes Emeraude et Grand Quevilly **
P204,3	Conformité des équipements des STEP aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (STEP > 2000 eH)	99,8	99,8	99,8	99.7	-	Non- conformité : Yainville
P205,3	Conformité de la performance des STEP aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (STEP > 2000 eH)	99,8	99,8	99,8	98.6	-	Non- conformités : systèmes Boos, la Neuville Chant d'Oisel et Yainville
P206,3	Taux de boues évacuées	100 %	100%	100%	100%	0%	
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00	0,00	0.00	0.00	0%	
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	9,69	7,88	4,6	7.34	+60%	
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0,22	0,19	0.16	0.17	-51%	
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	97,7	100	98.9	100	+1.1%	
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	108	108	108	108	0%	
P257.1	Taux d'impayés N-1*	3.29	3.27	5.26	4.17	-	
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés) *	0,23	0,12	0,20	0.38	-	

\* données globales Métropole Rouen Normandie

\*\* Système de collecte « Emeraude » non conforme => pour fin 2022 une proposition de programme de travaux à jour avec un nouvel échéancier, en gardant la cible de 2038 pour la fin de mise en œuvre du programme de travaux

\*\* Système de collecte « Grand Quevilly » non conforme => Elaboration et mise en œuvre d'un programme de travaux suite au Schéma Directeur d'assainissement en cours.

## 5. Travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021

23 chantiers ont été réceptionnés en 2021 représentant un montant total de plus de 6,4 M€HT (Travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux et de construction d'ouvrage de de régulation des eaux pluviales) :

COMMUNE	Adresse	Opération	Montant CA en € HT
Bihorel	Hauts de Grigneux	Etendre le réseau pour permettre l'assainissement collectif	140 170,50 €
Canteleu	Duclair (Route de)	Réhabiliter par gainage structurant le réseau unitaire existant + réhabilitation des RV	188 937,52 €
Darnétal	Sadi Carnot (Rue)	Modification du réseau Eau Pluviale pour limiter le risque d'inondation Rue Sadi Carnot + Réhabilitation du réseau EU	238 328,70 €
Déville les Rouen	Jules Ferry	Pose de canalisations et regards	151530,80 €
Franqueville Saint Pierre	Paris (route de)	Etendre le réseau pour permettre assainissement collectif	14 397,01 €
Gouy	Rue de la République	Renouvellement réseau EU par terrassement Réhabiliter réseau EP par gainage structurant le réseau unitaire existant	39 534,00 €
Grand-Quevilly	Rue des Canadiens	Renouveler et réhabiliter le réseau EU	209 984,55 €
Isneauville	Industrie (rue de l')	Renouvellement du collecteur principal EU et EP et des branchements	419 480,01 €
Notre Dame de Bondeville	Eglise (rue de l')	Etendre le réseau pour permettre assainissement collectif	77 466,54 €
Oïssel	Abbaye (rue de l')	Réhabiliter par gainage structurant le réseau unitaire existant	109 853,56 €
Rouen	Esplanade Saint Gervais	Etendre le réseau pour permettre assainissement collectif de la foire Saint Romain	1 865 391,11 €
Rouen	Esplanade Saint Gervais	Renouveler le réseau EP	250 157,11 €
Rouen	Esplanade Saint Gervais	Réhabiliter par gainage structurant le réseau EP	165 058,00 €
Rouen	Hilaire	Créer un réseau d'assainissement et ses ouvrages associés permettant de canaliser les eaux de sources provenant de l'usine d'eau potable de la Jatte et pluviales pour les renvoyer au milieu naturel et non vers la STEP EMERAUDE	622 303,36 €
Rouen	Joyeuse (rue)	Réhabiliter par gainage structurant le réseau unitaire existant	13 501,82 €
Rouen	Louis Ricard (rue)	Réhabilitation du réseau, en coordination avec AEP	45 630,00 €
Rouen	Ruissel (rue du)	Etendre le réseau pour permettre assainissement collectif	31 827,50 €
Rouen	Saint Julien (Rue)	2 branchements EU sur ovoïde + pose d'un regard coulé en place sur ovoïde en brique existant	32 389,36 €
Bois-Guillaume	"Hamel (rue du) & Haie (rue de la)"	Réhabilitation d'un collecteur Eaux Unitaires en sortie de 3 refoulements	490 813,85 €
Rouen	Lessard (rue de)	Raccordement d'un nouveau centre d'imagerie (GIE Mathilde)	350 579,44 €
Saint Etienne du Rouvray	Paris (Rue de)	Renouveler et réhabiliter les réseaux d'assainissement	93 350,65 €
Saint Etienne du Rouvray	Paris (Rue de)	Renouveler et réhabiliter les réseaux d'assainissement	545 401,74 €
Saint Etienne du Rouvray	Paris (Rue de)	Renouveler et réhabiliter les réseaux d'assainissement	343 232,00 €

Les travaux de renouvellement ou de réhabilitation réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux, postes de refoulement et stations d'épuration de la Métropole Rouen Normandie et ses délégataires, dans le cadre de leur délégation de service public, sont présentés ci-dessous :

Commune	N° poste de refoulement ou Rue ou Nom de la station d'épuration	Opération
Belbeuf	Rue de la République	Remplacement Réseau + reprise puisard
Bois-Guillaume	Eglise X Mugnier	Réparation EP sur 2 mètres, canalisation EP dans réseau
Bois-Guillaume	541 rue des Canadiens	Remplacement réseau
Canteleu	39 rue R. Botté	Remplacement de grille plate + siphon
Canteleu	Avenue de Versailles	Remplacement Réseau
Caudebec Les Elbeuf	14 rue Revel	Réfection Boîte
Caudebec les Elbeuf	159 rue Tabouelle	Réparation réseau
Darnetal	Rue Lombardie	Réparation collecteur
Darnetal	Rue du Four à Chaud	Réparation collecteur Ø400 béton N°10
Darnétal	ZAC Violettes	Réparation N°1, 3 mètres de collecteur
Darnétal	Rue du Four à Chaud	Réparation collecteur Ø200, 3 mètres N°2
Darnétal	Rue du Four à Chaud	Réparation collecteur N°3 & 4
Darnétal	Rue du Four à Chaud	Réparation réseau 5 mètres N°5
Darnétal	Rue du Four à Chaud	Réparation fond de regard et collecteur N°6 & 7
Darnétal	Sente Aulnay	8 Réparations diverses
Deville les Rouen	303 route de Dieppe	Réparation EP Ø400
Elbeuf	119 rue du Neubourg	Réparation du refoulement de micro-N°7
Elbeuf	4 rue du Sud	Réfection gargouilles
Elbeuf	35B rue des Traités	Remplacement plaque de trottoir fonte
Elbeuf	53 Allée des Chênes	Réfection Regard
Elbeuf	Rue Chartrier / Epine	Réparation EP
Elbeuf	2 rue de la Paix	Réparation réseau ATU
Franqueville Saint Pierre	1419 route de Paris	Réparation collecteur EP + regard intermédiaire
Grand Couronne	Avenue A. Rimbaud	Remplacement réseau
Grand-Couronne	Rue de Seine	Remplacement réseau EP
Grand-Quevilly	Allée de la Mare aux Chênes	Réfection réseau EU sur 10.00ml
Grand-Quevilly	2 rue Pasteur	Remplacement réseau EU + regards
Grand-Quevilly	Rue des Chantiers (phase1)	Remplacement réseau EU + regards
Grand-Quevilly	Rue des Chantiers (phase 2)	Remplacement réseau EU
Grand-Quevilly	Rue P. Sabatier	Réfection d'un obturateur a glissière
Grand-Quevilly	27 à 39 rue M. Corroy	Remplacement réseau EU
Grand-Quevilly	Avenue A. Rimbaud	Remplacement réseau
Grand-Quevilly	Rue Camille Saint Saëns	Remplacement réseau
Hautot sur Seine	Rue des Farceaux	Remplacement réseau EU & EP
Houpeville	Rue Jean Jaurès	Remplacement collecteur
Houpeville	Rue Langevin	Réparations multiple
La Bouille	Quai Malo	Réfection regard
Malaunay	Poste de relèvement N°357	Réparation du refoulement
Malaunay	67-87 route de Dieppe	Réparation divers
Maromme	Rue de Lorraine	Réparation Divers
Maromme	8 rue Pélissier	Réparation collecteur Ø200 amiante
Maromme	Place du 08 mai 1945	Remplacement collecteur
Notre Dame de Bondeville	Rue Jean-Sébastien Bach	Remplacement collecteur
Oissel	Poste de relèvement N°31	Réparation du refoulement
Oissel	Rue Cotoni & Rue Revert	Réfection regard
Oissel	Rue Pierre Curie	Réfection scellement réseau EP dans regard
Oissel	463 rue Marie curie	Remplacement de 3 mètres de collecteur unitaire Ø400
Petit-Couronne	Rue Olof Palme	Réfection regard
Petit-Quevilly	Avenue Jean Jaurès	Réparation émissaire Ø1400
Petit-Quevilly	104 rue Jacquard	Remplacement réseau EU Ø400
Petit-Quevilly	Impasse Drouard	Réfection réseau unitaire
Petit-Quevilly	Rue Foliot	Remplacement réseau EU
Rouen	Poste de relèvement N°45	Réparation du refoulement
Rouen	Poste de relèvement N°166	Réparation du muret
Rouen	3 Bis rue Caron	Réparation tête de boîte
Rouen	8 rue Legendre	Remplacement 1,50 mètres de collecteur Ø300
Rouen	6 rue du Merisier	Réparation tête de boîte
Rouen	Rue de Tivoli	Réparation tête de boîte
Rouen	20 Rue Juste Dumanoir	Remplacement collecteur unitaire Ø150
Rouen	276 Boulevard Jean Jaurès	Réparation de 2 têtes de boîte
Rouen	Rue des Boucheries Saint Ouen	Réparation sur moins d'1 mètre
Rouen	Rue Desseaux & Rue Malouet	Réparation voute d'ovoïde
Rouen	75 Passage Godalier	Réfection tête de boîte
Rouen	94 Avenue des Martyres de la Résistance	Réparation avaloir
Saint Aubin Epinay	137 Chemin du Coffre	Remplacement collecteur
Saint Aubin Epinay	144 Chemin du Coffre	Remplacement collecteur
Saint Aubin Les Elbeuf	Poste de relèvement N°9	Réparation du refoulement
Saint Aubin Les Elbeuf	Poste de relèvement N°5	Réparation du refoulement
Saint Aubin les Elbeuf	Rue des Novalés	Remplacement de 2 têtes d'avaloirs
Saint Aubin les Elbeuf	Rue Brismontier	Renouvellement boîte
Saint Etienne du Rouvray	11 rue des œillets	Réfection grille plate
Saint Etienne du Rouvray	34 rue des Anémones	Remplacement Clapet anti-retour
Saint Etienne du Rouvray	1 rue J. P Béranger	Réfection regard
Saint Etienne du Rouvray	1 rue du Vivarais	Remplacement réseau EU
Saint Leger du Bourg Denis	Rue des Prairies	Réparation collecteur
Saint Leger du Bourg Denis	3 rue des Broches	Réparation collecteur EP
Saint Léger du Bourg Denis	Route de Mesnil Esnard	Collecteur effondré

Commune	N° poste de refoulement ou Rue ou Nom de la station d'épuration	Opération
Saint Pierre de Mainneville	Chemin du Roy	Réparation collecteur
Saint Pierre les Elbeuf	518 rue du Maréchal Leclerc	Réfection gargouilles
Saint Pierre Les Elbeuf	228 rue Marie Samson	Réfection gargouille
Saint Pierre Les Elbeuf	Rue P. Verlaine	Réparation EP
Sotteville Les Rouen	110 rue Garibaldi	Réfection trottoir asphalte
Sotteville Les Rouen	Rue Saint Yon	Réfection réseau EP
Sotteville sous le Val	Rue de la Nouette	Réparation collecteur EU
Sotteville-les Rouen	8 rue J. M. A de Condorcet	Réfection réseau
Sotteville-les Rouen	12 rue G. Meret	Remplacement suite casse AEP
Val de la Haye	Poste de relèvement N°190	Réparation du refoulement
Step Anneville-Ambourville	Table d'égouttage	Renouvellement pompe gaveuse
Step Anneville-Ambourville		Renouvellement de la pompe 1 eaux traitées
Step Boos	Traitement biologique - aération	Renouvellement Production air2 - moteur surpresseur
Step Boos	Traitement des boues stockage	Renouvellement agitateur
Step Boos	Traitement des boues stockage	Renouvellement levage - barres de guidage
Step Duclair		Réparation de la canalisation polymère
Step Duclair		Remplacement de la vanne de vidange du dégraisseur
Step Duclair		Renouvellement du motoréducteur de la table d'égouttage
Step Duclair Bord de Seine		Renouvellement du motoréducteur de la turbine d'aération
Step Gouy	Prétraitement dégrillage	Renouvellement du moteur du dégrilleur
Step Gouy	Traitement biologique - aération	Renouvellement Production air2 - moteur surpresseur
Step Gouy	Traitement des boues - Clarificateur	Renouvellement Clarificateur - 2 roues
Step Gouy	Traitement des boues - déshydratation	Renouvellement toile de la table d'égouttage
Step Gouy	Traitement des boues - déshydratation	Renouvellement motoréducteur table d'égouttage
Step Gouy	Traitement des boues - déshydratation	Renouvellement Préparation polymère - moteur
Step Henouville		Remplacement du robinet après compteur d'eau potable
Step Henouville		Remplacement du palier du tamis rotatif
Step Jumieges	Poste égoutture	Remplacement poire NB
Step Jumieges		Remplacement des paliers du dégrilleur
Step Jumieges		Renouvellement de la pompe de recirculation n°1
Step Jumieges		Remplacement de l'électrovanne de la table d'égouttage
Step la Neuville chant d'Oisel	Prétraitement - Compactage	Renouvellement compacteur - motoréducteur
Step la Neuville chant d'Oisel	Traitement biologique - Poste toutes eaux	Renouvellement pompe 1 - pompe immergée
Step le Trait	Sauterelle boue	Réparation du bobinage du tambour
Step le Trait	Vis Chaux	Remplacement de la vis chaux
Step le Trait		Réparation du racleur à graisse
Step le Trait		Renouvellement de la pompe à flottants
Step le Trait		Réparation du racleur à graisse
Step Montmain	Traitement biologique - aération	Renouvellement levage - barres de guidage
Step Montmain	Traitement des boues - déshydratation	Renouvellement pompe gaveuse - Stator
Step Quevreville la Poterie	Prétraitement - Dessablage-déshuilage	Renouvellement déshuilage-Motréducteur du racleur à graisse
Step Quevreville la Poterie	Traitement biologique - aération	Renouvellement Aération de surface - Motoréducteur
Step Quevreville la Poterie	Traitement biologique - Clarificateur	Renouvellement Clarificateur - 1 roue
Step Quevreville la Poterie	Traitement biologique - Clarificateur	Renouvellement Clarificateur - Motoréducteur
Step Saint Martin de Boscherville	Dégrilleur	Réparation du motoréducteur tambour
Step Saint Martin de Boscherville		Renouvellement de la pompe polymère
Step Saint Martin de Boscherville		Renouvellement de la barre de guidage de la pompe 2
Step Saint Martin de Boscherville		Renouvellement du motoréducteur du pont racleur

## 1.L'Assainissement Collectif exploité en Régie

### 1) Présentation du service

Le service exploite en régie 5 systèmes d'assainissement (Collecte, transport et traitement des eaux usées) de Saint Aubin les Elbeuf, Grand Quevilly, Grand Couronne, Sahurs et Saint Pierre de Manneville, ainsi que le système de collecte des eaux usées de Rouen Ce qui représente **54 communes** soit **463 024 habitants**, données INSEE, où sont répartis **187 829 abonnés** au service.

Répartition des communes par système d'assainissement :

#### ❖ **Système d'assainissement de Saint Aubin les Elbeuf**

Les eaux usées de 17 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, chemin du Port Angot.

– 10 communes sont membres de Métropole Rouen Normandie :

Caudebec-lès-Elbeuf	Orival
Cléon	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Elbeuf	Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Freneuse	Sotteville sous le Val
La Londe	Tourville la Rivière

– 7 communes sont extérieures à la Métropole Rouen Normandie :

Bosc Roger en Roumois	La Saussaye
Saint Pierre des Fleurs	Bosnormand
Saint Ouen du Tilleul	Thuit Anger
Saint Didier des Bois	

#### ❖ **Système d'assainissement de Grand Quevilly**

Les eaux usées de 4 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Grand Quevilly.

Ces 4 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de :

Grand Quevilly	Petit Couronne
Hautot sur Seine	Val de la Haye

#### ❖ **Système d'assainissement de Grand Couronne**

Les eaux usées de 3 communes sont collectées transportées et traitées à la station d'épuration située à Grand Couronne :

Ces 3 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de :

Grand Couronne  
Moulineaux  
La Bouille

L'exploitation du système d'assainissement de Grand Couronne (STEP et réseaux) a été repris en régie à partir de mars 2020

#### ❖ **Système d'assainissement de Sahurs**

Les eaux usées de la commune de Sahurs, membre de la Métropole Rouen Normandie sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Sahurs.

#### ❖ **Système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville**

Les eaux usées de la commune de Saint Pierre de Manneville, membre de la Métropole Rouen Normandie sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Saint Pierre de Manneville.

#### ❖ **Système de collecte de Rouen**

La Régie collecte les eaux usées de 35 communes qui sont acheminées et traitées à la station d'épuration Émeraude située à Petit Quevilly, cette station fait l'objet d'un marché de prestation de service attribué à la société SUEZ (MEROPUR)

- 29 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie

Amfreville la Mivoie	Oissel
Belbeuf	Le Mesnil Ésnard
Bois Guillaume	Malaunay
Bihorel	Roncherolles sur le Vivier
Bonsecours	Maromme
Boos (une partie seulement)	Mont Saint Aignan
Canteleu	Notre Dame de Bondeville
Darnétal	Oissel
Déville les Rouen	Petit Quevilly
Fontaine sous Préaux	Roncherolles sur le Vivier
Franqueville Saint Pierre	Rouen
Houpeville	Saint Aubin Épinay
Isneauville	Saint Étienne du Rouvray
Le Houleme	Saint Jacques sur Darnétal
Sotteville-lès-Rouen	Petit Quevilly
Le Mesnil Esnard	Roncherolles sur le Vivier
Malaunay	Saint Martin du Vivier
Maromme	Saint Jacques sur Darnétal
Mont Saint Aignan	Saint Étienne du Rouvray
Notre Dame de Bondeville	Saint Jacques sur Darnétal
	Saint Léger du Bourg Denis
	Saint Martin du Vivier
	La Vaupalière, Montigny, Pissy-Pôville, Préaux, Quincampoix et Saint Jean du Cardonnay.

## 2) Indicateurs techniques

### Collecte, transport et traitement des eaux usées

Régie	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaires
<b>Collecte et transports des eaux usées</b>					
Nombre de désobstruction sur réseau EU	481	301	322	+7%	
Longueur de canalisation curée (km)	297,38	263	360	+37%	
<b>La Dépollution des eaux usées (hors STEP Emeraude)</b>					
Volume arrivant (collecté en m³)	5 835 567	7 039 253	7 491 836	+ 6.43%	
Charge entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	1 372 671	1 736 636	1 586 791	- 8.63%	
Volume traité (en m³)	6 184 844*	7 078 461*	7 523 047*	+6.28%	
<b>Les sous-produits (hors STEP Emeraude)</b>					
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	1 946	1 942	1 948	+0.31%	
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	166,5	305	385	+26.2%	
Sables évacués (en T)	162,1	229	367	+60.3%	

\* l'écart entre les volumes arrivants et traités à la STEP est dû à l'incertitude des mesures de débit (Ecart dans les tolérances acceptables)

2021 (Détail par système d'assainissement)	Système de collecte de Rouen	Système Saint Aubin les Elbeuf	Système Grand Quevilly	Système de Grand Couronne	Système Sahurs	Système Saint Pierre de Manneville
<b>Collecte et transports des eaux usées</b>						
Nombre de désobstruction sur réseau	249	58	8	5	0	2
Longueur de canalisation curée (km)	267,145	18,374	40.68	25.50	4.03	4.62
<b>La Dépollution des eaux usées</b>						
Volume arrivant (collecté en m³)		4 389 605	2 264 975	767 455	39 221	30580
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	Voir STEP Emeraude	885 243	514 650	163 380	13 136	10 382
Volume traité (en m³)		4 455 609	2 172 016	828 477	37 458	29 487
<b>Les sous-produits</b>						
Boues produites (En entrée de centrifugeuse) (en TMS)	Voir STEP Emeraude	1 331.74	428.90	169.79	6.44	11.05
Refus de dégrillage évacués (en T)		276.78	0.96	105	1.08	1.00
Sables évacués (en T)		313.72	27.42	26	0	0

### Résultats des bilans 24h en entrée et sortie de STEP (en concentration et rendement)

Résultats 2021 Capacité en EH (Equivalent habitant)	Saint Aubin les Elbeuf 110 000 EH	Grand Quevilly 58 000 EH	Grand-Couronne 20 000 EH	Sahurs* 1 200 EH	Saint Pierre de Manneville 800 EH
<b>MES</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 30 mg/l ou 94 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 35 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 35 mg/l ou ≥ 90 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	3.3	2.1	3.5	25.5	20.1
Moyenne % sortie de STEP	98.20%	98.80%	98.10%	94.50%	94.90%
Moyenne mg/l en entrée STEP	230.2	166	251	433	362
<b>DBO5</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 25 mg/l ou 93 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 70 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	3.6	2.3	4.6	9.8	4.7
Moyenne % sortie de STEP	97.90%	98.80%	97.50%	97.40%	98.7%
Moyenne mg/l en entrée STEP	219.7	188	246	351	352
<b>DCO</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 90 mg/l ou 88 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 125 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 125 mg/l ou ≥ 75 %
Moyenne mg/l en sortie STEP	29.4	24.4	19.8	62.6	47.3
Moyenne % sortie de STEP	94.60%	95.10%	96%	93.20%	94.80%
Moyenne mg/l en entrée STEP	609	499	658	856	903
<b>NTK</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	10 mg/l ou 85 %	-	-	≤ 15 mg/l ou ≥ 60 %	-
Moyenne mg/l en sortie STEP	2.7	2.7	3.0	13.6	4.2
Moyenne % sortie de STEP	95.70%	95.30%	94%	88.40%	96.20%
Moyenne mg/l en entrée STEP	69.4	58.5	71	108.9	110.1
<b>NGL</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 10 mg/l ou 70 %	≤ 15 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 15 mg/l ou ≥ 70 %	-	-
Moyenne mg/l en sortie STEP	4.4	5.1	8.7	24.3	7.9
Moyenne % sortie de STEP	92.90%	91.40%	83%	88.40%	92.80%



Moyenne mg/l en entrée STEP	69.4	59.5	71	110.1	110.1
PT			< 2 mg/l ou > 80 %		
Seuils arrêté préfectoral en sortie	< 1 mg/l ou 80 %	< 2 mg/l ou > 80 %			
Moyenne mg/l en sortie STEP	0.3	0.8	0.2	2.9	6.2
Moyenne % sortie de STEP	95.40%	88.10%	97%	76.20%	44.10%
Moyenne mg/l en entrée STEP	7.4	5.9	8.6	11.5	11.1

\*La STEP de Sahurs a la particularité d'être un pilote avec un process unique en France. La spécificité du process et notamment la compacité des ouvrages, rend le traitement biologique difficile à maîtriser et à stabiliser. La surveillance est quotidienne et l'adaptation des paramètres de pilotage est fréquente.

\*\* Pour les stations < 5000 EH, il n'existe pas de seuil réglementaire ni de traitement spécifique pour certains paramètres tels que le NGL, le Phosphore (PT). La moyenne annuelle du rendement épuratoire calculée sur quelques bilans est donc variable d'une année sur l'autre. Un suivi est exigé pour ces paramètres mais sans notion de performance.

### 3) Patrimoine

2021 (détail par système d'assainissement)	Total Régie	Système Rouen	Système Saint Aubin les Elbeuf	Système Grand Quevilly	Système Grand Couronne	Système Sahurs	Système Saint Pierre de Manneville
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	1 074.9	751.6	223.2	33.5	48.8	11.6	6.1
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	669.8	515.1	31.7	105.1	17.8	0	0
Linéaire du réseau EP	772.7	565.65	129	38.6	33.7	1.8	3.9
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	2 517	1832.4	383.9	172.3	100.4	13.4	10
% réseau EU / linéaire total du réseau (km)	62%	59%	88%	24%	73%	100%	100%
% réseau UN / linéaire total du réseau (km)	38%	41%	12%	76%	27%	0%	0%
Nombre de déversoirs d'orage	91	67	7	16	1	0	0
Nombre de postes de relèvements	420	260	96	21	34	7	2
Nombre de bassins de régulation des EP à ciel ouvert	175	143	18	9	5	0	0
Nombre de bassins enterrés EU	12	9	0	3	0	0	0
Nombre de bassins enterrés UN	9	9	0	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés EP	5	4	0	1	0	0	0
Total bassins	201	165	18	13	5	0	0
Nombre de chambres à sable	138	119	4	15	0	0	0
Nombre de station d'épuration	5		1	1	1	1	1
Année de construction			2 001	1 998	1995	1 996	1 995
Type de traitement			Boues activées	Boues activées	Boues activées	Culture mixte	Boues activées
Point de rejet			Seine	Seine	Seine	Seine	Seine
Autorisation de rejet (date et durée)			oct-14 (20 ans)	En cours	En cours	Juin-07	07/05/10

### 4) Données clientèle - abonnés

Régie	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
Nombre d'abonnés au service	176 975	185 947	187 829	+1%
Nombre d'industriels recensés à autoriser	196	195	191	-2.90%
Nombre d'industriels autorisés sur EU	103	103	106	+2.83%
Nombre d'industriels autorisés sur EP	11	10	14	+28.57%
Nombre d'industriels total autorisés	114	113	120	+5.83%

2021 (détail par système d'assainissement)	Système Rouen	Système Saint Aubin les Elbeuf	Système Grand Quevilly	Système Grand Couronne	Système Sahurs	Système Saint Pierre de Manneville
Nombre d'abonnés au service	140 804	22 935	18 180	5 077	427	406
Nombre d'industriels recensés à autoriser	127	14	33	17	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EU	86	11	8	1	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	10	0	3	1	0	0
Nombre d'industriels total autorisés	96	11	11	2	0	0

## 5) Indicateurs de performance

ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Régie		2019	2020	2021	(en %)	
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	445 499	452 240	459 273	+0.3%	
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	103	103	106	+1.8%	
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	1 814,8	1 892	1948	+2.95%	
P201,1	Taux de desserte des réseaux en %	99,9	99,9	99,9	0%	
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	88	87.4	107	+22.4%	
P203,3	Conformité de la collecte	100	92.8	13,9	-	Non-conformités : systèmes Émeraude et Grand Quevilly
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	100	100	0%	
P205,3	Conformité des performances des STEP	100	100	100	0%	
P206,3	Taux de boues évacuées	100%	100%	100%	0%	
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00	0,00	0.00	0%	
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	9,27	4.97	8.43	+69%	
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans en %	0,21	0.17	0.09	-50%	
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel en %	100	99.	100	+1%	
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	110	110	110	0%	
P257.1	Taux d'impayés N-1	Cf. données globale MRN				
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0.12	0.19	0.35		

2021 (détail par système d'assainissement)		Système Rouen	Système Saint Aubin les Elbeuf	Système Grand Quevilly	Système Grand Couronne	Système Sahurs	Système Saint Pierre de Manneville
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	355 599	54 597	36 018	11 308	1 034	717
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	86	11	8	1	0	0
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	Voir STEP Émeraude	1 337.74	428.90	169.80	6.44	11.05
P201,1	Taux de desserte des réseaux	99,9%	99,5%	100%	100%	100%	100%
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	111	110	105	100	90	90
P203,3	Conformité de la collecte	0	100	0	100	Non concerné système < 2 000 eH	
P204,3	Conformité des équipements des STEP	Voir STEP Émeraude	100	100	100		
P205,3	Conformité des performances des STEP	Voir STEP Émeraude	100	100	100		
P206,3	Taux de boues évacuées	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	10.2	2	6.5	6	0	0
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0.23	0.03	0.21	0.04	0.00	0.00
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100%	100%	100%	100%	Non concerné système < 2 000 eH	
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	110	110	110	110	110	110
P257.1	Taux d'impayés N-1	Cf. donnée globale MRN					
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0.32	0.26	0.17	0.39	7.03 (3 réclamations « facturation »)	0.00

## 2. Contrat pour l'exploitation avec marché de prestation de service de la station d'épuration Émeraude

### 1) Présentation du service

Le système de traitement des eaux usées Émeraude est exploité via un marché de prestation de service confié à la société SUEZ (MEROPUR) depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. Cette station d'épuration traite les effluents de **35 communes**, la collecte et le transport sont eux gérés en Régie. Elle est située à Petit Quevilly et fait partie du système d'assainissement de Rouen.

La durée du marché est de six ans, fixée du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2025.

- 29 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie

Amfreville la Mivoie	Franqueville Saint Pierre	Oissel
Belbeuf	Houpeville	Petit Quevilly
Bois Guillaume	Isneauville	Roncherolles sur le Vivier
Bihorel	Le Houllme	Rouen
Bonsecours	Sotteville les Rouen	Saint Aubin Épinay
Boos (une partie seulement)	Le Mesnil Esnard	Saint Étienne du Rouvray
Canteleu	Malaunay	Saint Jacques sur Darnétal
Darnétal	Maromme	Saint Léger du Bourg Denis
Déville les Rouen	Mont Saint Aignan	Saint Martin du Vivier
Fontaine sous Préaux	Notre Dame de Bondeville	

- 6 communes sont extérieures à la Métropole Rouen Normandie

La Vaupalière, Montigny, Pissy-Pôville, Préaux, Quincampoix et Saint Jean du Cardonnay.

### 2) Indicateurs techniques

Exploitation de la station d'épuration Émeraude – Marché de prestation de service	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
<b>La Dépollution des eaux usées</b>					
Volume arrivant (collecté en m3) aux STEP	33 551 675	31 718 545	34 950 327	35 520 267	1.63 %
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO5)	5 992 862	5 948 040	6 182 719	5 991 120	-3.10 %
Volume traité (en m3)	28 492 797	32 016 297 Dont 6 168 622 par l'extension*	35 567 522	36 719 204	3.24 %
Volume écrêté (en m3)	4 835 720	36 054	154 321	285 599**	85.07%
<b>Les sous-produits</b>					
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	6 532	7 131	7 173	6 731	-6.2%
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	564,70	371,9	511,24	406,50	-20.49%
Sables évacués (en T)	912	626,3	433	333,66	-22.94%

\*L'extension d'Émeraude (nouvelle file de traitement) a été mise en eau en décembre 2018. Les essais de garantie se sont déroulés du 12 au 26 juin 2019, pour une prise en compte des rejets dans les résultats d'autosurveillance à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les 6 168 622 m3 traités sur l'extension au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 ne sont pas pris en compte dans les bilans, mais ont bien subi un traitement biologique.

La capacité de traitement est passée de 85.000 m3/j à 150.000 m3/j permettant de limiter les situations de surcharge hydraulique et les écrêtages.

- ⇒ Après 12 mois d'exploitation (juillet 2019 à juin 2020), l'impact de la mise en service de l'extension d'Émeraude a permis de fiabiliser les performances globales de la station :
  - les écrêtages (volumes & charges) sont divisés par 20
  - la consommation électrique est stable (+0,5%)
  - le rendement global de l'installation gagne 5 à 6%,

\*\* L'augmentation des volumes écrêtés est corrélée avec l'augmentation de la pluviométrie en 2020 et 2021

#### Traitement des eaux usées

Résultats des bilans 24h en entrée et sortie de STEP (en concentration et rendement)	
Résultats 2021	Station d'épuration Émeraude
MES / Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 30 mg/l (concentration) ou ≥ 90 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	8.5
Moyenne % sortie de STEP	96.30%
Moyenne mg/l en entrée STEP	239.3
DBO5 / Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 25 mg/l (concentration) ou ≥ 80 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	3.9
Moyenne % sortie de STEP	97.60%
Moyenne mg/l en entrée STEP	168.7
DCO / Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 90 mg/l (concentration) ou ≥ 75 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	23.0
Moyenne % sortie de STEP	94.40%
Moyenne mg/l en entrée STEP	430.9
NTK / Seuils arrêté préfectoral en sortie	-
Moyenne mg/l en sortie STEP	1.9
Moyenne % sortie de STEP	95.20%
Moyenne mg/l en entrée STEP	41.4
NGL / Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 10 mg/l (concentration) et ≥ 70 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	7.0
Moyenne % sortie de STEP	82.90%
Moyenne mg/l en entrée STEP	42.7
PT / Seuils arrêté préfectoral en sortie	< 1 mg/l (concentration) et > 80 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	0.7
Moyenne % sortie de STEP	86.30%
Moyenne mg/l en entrée STEP	5.0

### 3) Patrimoine

Station d'épuration Émeraude	
Année de construction	1 996
Type de traitement	Boues activées
Point de rejet	Seine
Autorisation de rejet (date et durée)	03/03/16 (20 ans)

### 4) Indicateurs de performance

Station d'épuration Émeraude		2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU		Voir système collecte Rouen			
D202,0	Nombre d'AAD au réseau EU		Voir système collecte Rouen			
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	6 532	6 851	6743	6425.9	-4.7%
P201,1	Taux de desserte des réseaux		Voir système collecte Rouen			
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)		Voir système collecte Rouen			
P203,3	Conformité de la collecte		Voir système collecte Rouen			
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	100	100	100	0%
P205,3	Conformité des performances des STEP	100	100	100	100	0%
P206,3	Taux de boues évacuées	100 %	100 %	100 %	100%	0%
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	Voir système collecte Rouen				
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	Voir système collecte Rouen				
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Voir système collecte Rouen				
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	99,4	100	100	100	0%
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	Voir système collecte Rouen				
P257,1	Taux d'impayés N-1	Voir système collecte Rouen				
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	Voir système collecte Rouen				

### 5) Indicateurs financiers

#### Compte Annuel de Résultats d'Exploitation et de Délégation

Exploitation de la Station d'épuration Émeraude	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaires 2021	Commentaires 2020	Commentaires 2019
Produit en €	5709778	5 227 985	5 904 930	5 977 624	6 336 313	6%			
Charges en K€	7762,23	7 612,76	5 939,79	5 203,19	5 759,89	11%			Impact du nouveau contrat
- Personnel	2199,81	2 056,59	1 531,65	1 467,54	1 530,22	4%			
- Électricité (Hors CSPE)	1276,95	1 420,54	1 598,42	1 200,98	1 316,37	10%	La consommation en kWh a baissé de 2,6% mais le coût de l'énergie a augmenté	Optimisation du fonctionnement de la STEP en général, de l'extension en particulier	L'indice de prix de l'électricité a augmenté de 10,8% entre 2018 et 2019
- Frais divers de fonctionnement	1236,4	1 197,04	372,17	211,03	854,35	305%			
- Maintenance du matériel électromécanique	1401,04	1 367,79	262,58	148,30	516,64	248%	+ 146 d'amortissement +92 k€ d'Entretien hors renouvellement + 37k€ outillage & consommables	Contexte covid : impact du confinement avec uniquement des maintenances curatives et un minimum de préventif	Impact du nouveau contrat
- Autres frais divers de fonctionnement	309,4	214,48	392,62	384,16	150,97	-61%			
- Produits chimiques	642,17	621,17	623,53	589,47	575,97	-2%			
- Eau potable et fioul	314,51	367,86	759,50	791,40	274,17	-65%	La consommation de fioul a été divisée par 2 suite au renouvellement des pompes à boues et à un travail d'optimisation de la déshydratation des boues		Prix du fioul à la hausse entre 2018 et 2019 et consommation plus importante
- Evacuation des sous-produits	381,94	367,29	399,34	410,31	541,22	32%			

### 3. Contrat pour l'exploitation des systèmes d'assainissement avec marché de prestation de service – Plateau Est

#### 1) Présentation du service

Cinq systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées), membres de la Métropole Rouen Normandie, sont exploités via un marché de prestation de service confié à la société SADE EXPLOITATIONS DE NORMANDIE (Véolia Eau), fixée du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, renouvelé en avril 2020 jusqu'au 1er avril 2027.

Ce qui représente **8 communes** soit **13 341 habitants**, données INSEE, où sont répartis **5 208 abonnés** au service.

Répartition des communes par système d'assainissement :

##### ❖ Système d'assainissement de Boos

Les eaux usées de la commune de Boos sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Boos.

##### ❖ Système d'assainissement de Gouy

Les eaux usées de 4 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Gouy.

Ces 4 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de :

Gouy

Les Authieux sur le Port Saint Ouen

Saint Aubin Celloville

Ymare

##### ❖ Système d'assainissement de Montmain

Les eaux usées de 5 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Montmain. Une commune est membre de la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de Montmain et de 4 communes extérieures, il s'agit de :

Bois d'Ennebourg

Bois l'Évêque

Fresne le Plan

Mesnil Raoul

##### ❖ Système d'assainissement de La Neuville Chant d'Oisel

Les eaux usées de la commune de La Neuville Chant d'Oisel sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à La Neuville Chant d'Oisel.

##### ❖ Système d'assainissement de Quévreville la Poterie

Les eaux usées de la commune de Quévreville la Poterie sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Quévreville la Poterie.

#### 2) Indicateurs techniques

##### Collecte, transport et traitement des eaux usées

Total	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	commentaires
Collecte et transports des eaux usées					
Nombre de désobstruction sur réseau (Hors branchements)	5	6	17	+183%	
Longueur de canalisation curée (km)	15	0.85	11.5	+1254%	2020 : Contexte covid, curages très diminués
La Dépollution des eaux usées					
Volume arrivant (collecté en m3) aux STEP	533 512	568 609	607 952	6.92%	
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	169 757	145 585	184 708	26.87%	
Volume traité (en m3)	524 054	560 405	591 338	5.52%	
Les sous-produits					
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	187,4	218	149	-31.65%	
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	47,5	16	15	-7.65%	
Sables évacués (en T)	15,6	20	18	-10%	

2020 /(Détail par système d'assainissement)	Système Boos	Système Gouy	Système Montmain	Système La Neuville Chant d'Oisel	Système Quévreville la Poterie
Collecte et transports des eaux usées					
Nombre de désobstruction sur réseau (Hors branchements)	17				
Longueur de canalisation curée (km)	11.5				
La Dépollution des eaux usées					
Volume arrivant à la STEP (m <sup>3</sup> )	165 426	147 919	187 027	88 796	18 784
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	53 333	49 597	48 309	28 859	4 610
Volume traité (en m <sup>3</sup> )	156 285	149 625	177 848	88 796	18 784
Les sous-produits					
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	33.29	43.9	52.78	7.06	11.66
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	2.56	0.24	4.79	2.96	4.55
Sables évacués (en T)	0	0	3.37	0	14.9

## Traitement des eaux usées

Résultats des bilans 24h en entrée et sortie de STEP (en concentration et rendement)					
Résultats 2020	Boos 3 500 EH	Gouy 5 000 EH	Montmain 4 500 EH	La Neuville Chant d'Oisel 2 500 EH	Quévreville la Poterie 1 200 EH
Capacité en EH (Equivalent-habitant)					
MES	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 30 mg/l ou ≥ 95 %	≤ 30 mg/l	-
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	6	2.8	2.3	4.4	3.3
Moyenne % sortie de STEP	98.4%	99.3%	99.4%	99.0%	99.0%
Moyenne mg/l en entrée STEP	356.4	411.3	415.6	455.9	330.4
DBO5	≤ 25 mg/l	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 25 mg/l ou ≥ 94 %	≤ 25 mg/l	≤ 30 mg/l
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	3	3.5	3	3.5	3.2
Moyenne % sortie de STEP	99.1%	98.9%	98.8%	97.2%	98.7%
Moyenne mg/l en entrée STEP	322.4	335.3	258.3	325	245.4
DCO	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 90 mg/l ou ≥ 88 %	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	32.5	25.3	18.3	26.4	26.8
Moyenne % sortie de STEP	96.2%	97.1%	97.7%	98.9%	96.4%
Moyenne mg/l en entrée STEP	794.7	893.9	796.2	944.7	734.8
NTK	≤ 10 mg/l	≤ 10 mg/l	≤ 5 mg/l ou ≥ 95 %	≤ 10 mg/l	≤ 40 mg/l
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	5.9	2.1	2.7	2.7	3.9
Moyenne % sortie de STEP	94.4%	98.0%	96.6%	97.4%	96.0%
Moyenne mg/l en entrée STEP	101	105.8	83.3	100.7	99
NGL	≤ 20 mg/l	≤ 20 mg/l ou ≥ 70 %	≤ 10 mg/l	≤ 20 mg/l	-
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	8.3	2.8	4.1	4.3	4.5
Moyenne % sortie de STEP	92.1%	97.3%	94.9%	95.7%	95.5%
Moyenne mg/l en entrée STEP	101.1	105.9	83.4	100.8	99.1
PT	-	-	-	-	-
Seuils arrêté préfectoral en sortie					
Moyenne mg/l en sortie STEP	3.5	5.4	0.2	6.8	2.7
Moyenne % sortie de STEP	68.4%	50.0%	97.5%	36.4%	74.2%
Moyenne mg/l en entrée STEP	10.6	11.1	8.7	10.6	10.5

\*\* Pour les stations < 5000 EH, il n'existe pas de seuil réglementaire ni de traitement spécifique pour certains paramètres tels que Le NGL, Le Phosphore (PT). La moyenne annuelle du rendement épuratoire calculée sur quelques bilans est donc variable d'une année sur l'autre. Un suivi est exigé pour ces paramètres mais sans notion de performance.

\*\*\*A noter que pour la STEP de Montmain (< 5000 EH), la réglementation impose un traitement spécifique du Phosphore car le rejet se fait dans l'Aubette.

## 3) Patrimoine

2021 (Détail par système d'assainissement)	Total MSP Lot 1 Plateau Est	Système Boos	Système Gouy	Système Montmain	Système La Neuville Chant d'Oisel	Système Quévreville la Poterie
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	103	24.8	35.5	15.7	18.1	9
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	0	0	0	0	0	0
Linéaire du réseau EP	71.3	21.2	26	11.2	8	4.9
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	174.2	46	61.4	26.8	26	13.9
% réseau EU / linéaire total du réseau (km)	0%	0%	0%	0%	0%	0%
% réseau UN / linéaire total du réseau (km)	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes de relèvements	61	14	29	4	9	5
Nombre de bassins de régulation EP à ciel ouvert	61	13	29	4	12	3
Nombre de bassins enterrés EU	0	0	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés UN	0	0	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés EP	0	0	0	0	0	0
Total bassins	61	13	29	4	12	3
Nombre de chambres à sable	7	3	2	1	0	1
Nombre de station d'épuration	5	1	1	1	1	1
Année de construction		2 002	2 002	2 004	1 997	1 992
Type de traitement		Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées
Point de rejet	Sans objet	Fossé infiltration	seine	Aubette	infiltration	infiltration
Autorisation de rejet (date et durée)		14/06/06 (10 ans)	11/12/00 (15 ans)	07/11/03 (15 ans)	25/10/01	déclaration 16/11/82

## 4) Données clientèle - abonnés

Total		2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
Nombre d'abonnés au service		5 015	5 107	5 148	5 208	+1%
Nombre d'industriels recensés à autoriser		2	2	12	12	0%
Nombre d'industriels autorisés sur EU		2	2	2	2	0%
Nombre d'industriels autorisés sur EP		0	0	0	0	0%
Nombre d'industriels total autorisés		2	2	2	2	0%
2021 (Détail par système d'assainissement)						
Nombre d'abonnés au service	Système Boos	Système Gouy	Système Montmain	Système La Neuville Chant d'Oisel	Système Quévreville la Poterie	
Nombre d'abonnés au service	1 643	167	607	873	414	
Nombre d'industriels recensés à autoriser	3	3	2	2	2	
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	0	2	
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	0	0	
Nombre d'industriels total autorisés	0	0	0	0	2	

## 5) Indicateurs de performance

		2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	11 937	12 056	12 210	12 486	+2.3%
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	2	2	2	2	0%
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	203*	189,7	109	181	+65%
P201,1	Taux de desserte des réseaux	99,8	99,80	99,7	99,8	+0.1%
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	15	15	15	65	+333%
P203,3	Conformité de la collecte	100	100	100	100	0%
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	100	100	100	0%
P205,3	Conformité des performances des STEP	100	100	100	54,4	-
P206,3	Taux de boues évacuées	100 %	100%	100%	100%	0%
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00	0,00	0.00	0.00	-
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	0,00	0,00	1.04	0.97	-6.7%
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0,18	0,02	0.12	0.09	-25%
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100%	100%	100%	100%	-
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	40	60	60	60	-
P257.1	Taux d'impayés N-1					
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0,40	0,20	0,58	0.96	+65.5%

\* valeur rectifiée en 2021

2021 (Détail par système d'assainissement)		Système Boos	Système Gouy	Système Montmain	Système La Neuville Chant d'Oisel	Système Quévreville la Poterie
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	3 826	4 058	1 328	2 241	1 033
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	0	0	0	0	2
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	32.9	40.45	80	12.3	9.4
P201,1	Taux de desserte des réseaux	99.9%	99.6%	100%	99.9%	99.3%
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	65	65	65	65	65
P203,3	Conformité de la collecte	100	100	100	100	Non concerné
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	100	100	100	système < 2 000 eH
P205,3	Conformité des performances des STEP	0	100	100	0	100%
P206,3	Taux de boues évacuées	100%	100%	100%	100%	100%
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0	0	0	0	0
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	0.97				
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0.38	0.07	0	0	0
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100	100	100	100	Non concerné système < 2 000 eH
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	60	60	60	60	60
P257.1	Taux d'impayés N-1	Cf. donnée globale MRN				
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	1.22	1.80	0	0	0

## 6) Indicateurs financiers

### Compte Annuel de Résultats d'Exploitation et de Délégation

Collectivité: W1223 - CREA-SRAP BOOS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>589 968</b>	<b>799 476</b>	<b>35,51 %</b>
Exploitation du service	516 780	744 718	
Travaux attribués à titre exclusif	73 188	54 758	
<b>CHARGES</b>	<b>605 781</b>	<b>1 084 675</b>	<b>NS</b>
Personnel	196 018	292 986	
Energie électrique	83 918	94 294	
Produits de traitement	8 611	7 997	
Analyses	7 302	12 073	
Sous-traitance, matières et fournitures	260 108	525 175	
Impôts locaux et taxes	8 132	1 319	
Autres dépenses d'exploitation	16 945	109 894	
<i>  télécommunications, poste et telegestion</i>	- 78 626	12 079	
<i>  engins et véhicules</i>	48 879	30 164	
<i>  informatique</i>	26 182	35 328	
<i>  assurances</i>	- 8 575	- 2 932	
<i>  locaux</i>	17 322	46 138	
<i>  autres</i>	11 761	- 10 882	
Contribution des services centraux et recherche	24 745	40 937	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 15 813</b>	<b>- 285 201</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 15 813</b>	<b>- 285 200</b>	<b>NS</b>

Etat détaillé des produits (1)

Année 2021

Collectivité: W1223 - CREA-SRAP BOOS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	516 780	744 718	44,11 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	516 780	744 718	44,11 %
<b>Exploitation du service</b>	<b>516 780</b>	<b>744 718</b>	<b>44,11 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>73 188</b>	<b>54 758</b>	<b>-25,18 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

17/03/22

**Commentaires :** Conformément à l'arrêté du 30 avril 2020, les boues ne sont plus épandues depuis avril 2020 et ont été transféré pour incinération sur la station Emeraude. Ceci a généré des prestations supplémentaires auprès des prestataires de service et donc une augmentation du produit « exploitation des services »



## 4. Contrat pour l'exploitation des systèmes d'assainissement avec marché de prestation de service – Secteur Ouest

### 1) Présentation du service

Douze systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées), ainsi que 3 systèmes de collecte, membres de la Métropole Rouen Normandie, sont exploités via un marché de prestation de service confié à la société EAUX DE NORMANDIE, depuis le 01/01/20 jusqu'au 31/12/25. Ce nouveau contrat regroupe 4 anciens contrats du secteur de Duclair, du secteur de Jumièges, du secteur de Saint martin de Boscherville et des systèmes d'assainissement du Trait et d'Épinay sur Duclair et des systèmes de collecte de Saint Paër et Sainte marguerite sur Duclair.

Ce qui représente **15 communes** soit **24 616 habitants**, donnée INSEE, où sont répartis **8 663 abonnés** au service.

Répartition des communes par système d'assainissement :

#### ❖ Système d'assainissement d'Anneville-Ambourville

Les eaux usées de 2 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Anneville-Ambourville.

Ces 2 communes sont membres de la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de :

Anneville-Ambourville

Berville sur Seine (en partie)

#### ❖ Système d'assainissement de Bardouville

Les eaux usées de la commune de Bardouville sont collectées, transportées et traitées dans la lagune aérée située dans son territoire à proximité de la Seine.

#### ❖ Systèmes d'assainissement de Duclair et de Duclair bord de seine

Les eaux usées de la commune de Duclair sont collectées, transportées et traitées sur deux stations d'épuration situées à Duclair (stations d'épuration de Duclair et de Duclair Bord de Seine).

#### ❖ Système d'assainissement de Jumièges

Les eaux usées de la commune de Jumièges sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Jumièges.

#### ❖ Système d'assainissement du Mesnil sous Jumièges

Les eaux usées de la commune du Mesnil sous Jumièges et une partie de la commune de Jumièges sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située au Mesnil sous Jumièges .

#### ❖ Système d'assainissement d'Hénouville

Les eaux usées de la commune d'Hénouville sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Hénouville.

#### ❖ Système d'assainissement de Yainville

Les eaux usées de la commune de Yainville sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Yainville.

#### ❖ Système d'assainissement de Saint Martin de Boscherville

Les eaux usées des communes de Saint Martin de Boscherville et de Quevillon sont traitées sur la station d'épuration située à Saint Martin de Boscherville.

#### ❖ Système de collecte de Saint Pierre de Varengeville

Les eaux usées de la commune de Saint Pierre de Varengeville sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Villers Ecale, commune extérieure à la Métropole Rouen Normandie.

#### ❖ Système d'assainissement du trait

Les eaux usées de la commune du Trait sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située au Trait.

La station d'épuration du Trait traite également les effluents du Hameau de Gauville sur Saint Wandrille, commune extérieure à la Métropole Rouen Normandie.

#### ❖ Système de collecte de Saint Paër

Les eaux usées de la commune de de Saint Paër sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Villers Ecale, commune extérieure à la Métropole Rouen Normandie

#### ❖ Système de collecte de Sainte Marguerite dur Duclair

Les eaux usées de la commune de Sainte Marguerite sur Duclair sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Villers Ecale, commune extérieure à la Métropole Rouen Normandie.

#### ❖ Système d'assainissement d'Épinay sur Duclair

Les eaux usées de la commune d'Épinay sur Duclair sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration située à Épinay sur Duclair.

### 2) Indicateurs techniques

#### Collecte et transport des eaux usées

	2021	N/N-1 (en %)
Collecte et transports des eaux usées		
Nombre de désobstruction sur réseau	21	-
Longueur de canalisation curée (km)	29,3	-
La Dépollution des eaux usées		
Volume arrivant (collecté en m3) aux STEP	804 223	-
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO5)	311 130	-
Volume traité (en m3)	839 042	-
Les sous-produits		
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	169	-
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	100	-
Sables évacués (en T)	1	-

2021 (Détail par système d'assainissement)	Système Anneville- Ambourville	Système Bardouville	Système Duclair	Duclair bord de Seine	Système Jumièges	Système Le Mesnil sous Jumièges	Système Hénuville	Système Yainville	Martin de Boscherville	Épinay sur Duclair
Collecte et transports des eaux usées										
Nombre de désobstruction sur réseau	Pour l'ensemble du contrat = 21									
Longueur de canalisation curée (km)	Pour l'ensemble du contrat = 29.3									
La Dépollution des eaux usées										
Volume arrivant à la STEP (m3)	44 530	22 265	165 482	10 585	52 691	20 682	54 750	69 121	106 461	21 960
Charge annuelle entrante (en kg/j de DBO5)	17 812	6 835	47 758	1 905	11 492	5 053	32 138	26 066	64 718	5 950
Volume traité (en m3)	44 530	22 265	146 366	10 585	54 521	26 654	54 750	69 121	106 461	21 960
Les sous-produits										
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	5.5	0	20.0	0.3	17.0	4.8	8.7	5.0	20.0	0
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	7.5	0.96	59.79	0.1	0.8	0.43	1.32	4	0.97	2
Sables évacués (en T)	0.8	-	-	-	-	-	-	-	-	0

2021 (Détail par système d'assainissement)	Système Le Trait	Système de collecte Saint Paër	Système de collecte Sainte Marguerite sur Duclair	Système de collecte de Saint Pierre de Varengeville
Collecte et transports des eaux usées				
Nombre de désobstruction sur réseau	Pour l'ensemble du contrat = 21			
Longueur de canalisation curée (km)	Pour l'ensemble du contrat = 29.3			
La Dépollution des eaux usées				
Volume arrivant à la STEP (m³)	235 696	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Charge annuelle entrante (en kg/j de DBO <sub>5</sub> )	91 403	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume traité (en m³)	281 829	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Les sous-produits				
Boues produites (en TMS) (en entrée de centrifugeuse)	88.10	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	22.01	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sables évacués (en T)	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Traitement des eaux usées

Résultats des bilans 24h en entrée et sortie de STEP (en concentration et rendement)

Résultats 2021 Capacité en EH (Equivalent- habitant)*	Anneville- Ambourville 1 200 EH	Bardouville 500 EH	Duclair 4 000 EH	Duclair – Bord de Seine 200 EH	Jumièges 1 050 EH	Le Mesnil sous Jumièges 1 200 EH	Hénuville 1 200 EH	Yainville 2 500 EH	Saint Martin de Boscherville 2 000 EH	Le Trait EH	Épinay sur Duclair EH
MES Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	_ ou ≥ 50 %	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 35 mg/l	≤ 30 mg/l ou ≥ 90 %	≤ 120 mg/l
Moyenne mg/l en sortie STEP	4.6	29	3	27	3	3	14.4	5.4	14	4.4	89
Moyenne % sortie de STEP	98.9%	90.3%	99.4%	91.3%	99%	99.1%	99.1%	98.4%	99%	98.8%	44.0%
Moyenne mg/l en entrée STEP	344.5	300	410.6	310	319.8	358.1	1640	341	1337.9	437.3	160
DBO5 Seuils arrêté préfectoral en sortie		≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 35 mg/l ou ≥ 60 %	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 30 mg/l	≤ 25 mg/l	≤ 25 mg/l	≤ 25 mg/l ou ≥ 80 %	≤ 40 mg/l
Moyenne mg/l en sortie STEP	7.5	6.1	2.7	9.3	3.3	2.9	9.8	2.8	6.4	2.9	7
Moyenne % sortie de STEP	97.8%	98.0%	99.2%	94.8%	98.4%	97.9%	98.3%	99.2%	99.0%	99.0%	97.0%
Moyenne mg/l en entrée STEP	400	307	288.6	180	218.1	244.3	587	377.1	607.9	387.8	271.7
DCO Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	_ ou ≥ 60 %	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 90 mg/l	≤ 125 mg/l	≤ 90 mg/l ou ≥ 75 %	≤ 120 mg/l
Moyenne mg/l en sortie STEP	40.7	67.6	26.8	62	20.2	20.9	53	26.3	46	26.4	52.1
Moyenne % sortie de STEP	94.7%	90.4%	96.8%	88.0%	96.6%	98.8%	97.9%	97.4%	97.6%	96.1%	89%
Moyenne mg/l en entrée STEP	773	704	735.5	516	609.5	1021	2504.3	997.7	1921	820	483.3
NTK Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 10 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 40 mg/l	≤ 10 mg/l	_
Moyenne mg/l en sortie STEP	5.1	32.4	3.2	52.8	4.1	3.4	5.9	11.3	7.2	3.8	-
Moyenne % sortie de STEP	95.7%	70.5%	97.2%	52.4%	94.2%	94.4%	95.9%	91.1%	93.3%	95.1%	-
Moyenne mg/l en entrée STEP	117.2	110	98.9	111	72.5	63.7	143.4	127.6	107.9	97.1	-
NGL Seuils arrêté préfectoral en sortie	-	-	-	-	-	-	≤ 20 mg/l	-	≤ 20 mg/l	≤ 15 mg/l ou ≥ 70 %	-
Moyenne mg/l en sortie STEP	5.7	32.4	5	53	9.2	8	16	22.6	9.8	4.4	-
Moyenne % sortie de STEP	95.1%	70.5%	95.6%	52.3%	86.9%	87.0%	88.8%	82.3%	90.9%	94.3%	-
Moyenne mg/l en entrée STEP	117.2	110	98.9	111	72.5	63.7	143.5	127.6	107.9	97.1	-
PT Seuils arrêté préfectoral en sortie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne mg/l en sortie STEP	2.5	7.5	1.9	2.9	2.9	4.8	5.8	7.5	3.9	6.2	-
Moyenne % sortie de STEP	78%	31.8%	84.7%	74%	66.3%	43.0%	80.4%	2.6%	75%	28%	-
Moyenne mg/l en entrée STEP	11.7	11	10.6	11	8.8	8.7	29.7	7.7	15.3	10.7	-

\* Pour les stations < 5000 EH, il n'existe pas de seuil réglementaire ni de traitement spécifique pour certains paramètres tels que Le NGL, Le Phosphore (PT). La moyenne annuelle du rendement épuratoire calculée sur quelques bilans est donc variable d'une année sur l'autre. Un suivi est exigé pour ces paramètres mais sans notion de performance.

### 3) Patrimoine

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

2021	Total	Système Anneville - Ambourville	Système Bardouville	Système Duclair	Système Duclair - Bord de Seine	Système Jumièges	Système Le Mesnil sous Jumièges	Système Hénouville	Système Yainville	Saint Martin de Boscherville	Système de collecte de Saint Pierre de Varengueville
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	153.9	7.7	4.8	6.7		10.9	3.7	8.7	7.4	20.1	20.6
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	14.2	0	0	12.1		0		0	2.1	0	0
Linéaire du réseau EP	61.6	3.1	0	5.5		1.25	1.44	3	6.8	6.1	9.9
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	229.7	10.8	4.8	24.2		12.2	11.7	0	16.3	26.2	30.5
% réseau EU / linéaire total du réseau (km)	92%	100%	100%	36%		100%		100%	78%	100%	100%
% réseau UN / linéaire total du réseau (km)	8%	0%	0%	64%		0%		0%	22%	0%	0%
Nombre de déversoirs d'orage	6	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes de relèvements	67	3	2	9	0	4	3	2	3	8	7
Nombre de bassins de régulation des EP à ciel ouvert	23	2	0	1	1	0	0	5	4	0	10
Nombre de bassins enterrés EU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés UN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés EP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bassins	23	2	0	1	1	0	0	5	4	0	10
Nombre de chambres à sable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de station d'épuration	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Sans objet
Année de construction		1992	1987	1991	non renseigné	2001	2001	1997	1970	1980	
Type de traitement		Boues activées	Lagune	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées	
Point de rejet		Seine	Seine	Austreberthe	Seine	Seine	Seine	Seine	Seine	Seine	
Autorisation de rejet (date et durée)		non renseigné	non renseigné	15/04/91	non renseigné					09/06/1979 (durée indéterminée)	

2021	Système Le Trait	Système de collecte de Saint Paër	Système de collecte de Sainte Marguerite sur Duclair	Système Épinay sur Duclair
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	39	11.5	8.9	3.9
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	0	0	0	0.0
Linéaire du réseau EP	19.3	3.6	1.6	0
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	58.3	15.1	10.5	3.9
% réseau EU / linéaire total du réseau (km)	100%	100%	100%	100%
% réseau UN / linéaire total du réseau (km)	0%	0%	0%	0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	1	0	0
Nombre de postes de relèvements	7	9	7	3
Nombre de bassins de régulation des EP à ciel ouvert	9	14	9	0
Nombre de bassins enterrés EU	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés UN	0	0	0	0
Nombre de bassins enterrés EP	0	0	0	0
Total bassins	9	14	0	0
Nombre de chambres à sable	0	0	9	0
Nombre de station d'épuration	1	Sans objet	Sans objet	1
Année de construction	2001			1994
Type de traitement	Boues activées			Lagune
Point de rejet	Seine			Infiltration
Autorisation de rejet (date et durée)	13/09/2016 (20 ans)			Non renseigné

## 4) Données clientèle - abonnés

2021 (Détail par système d'assainissement)	Total	Système Anneville- Ambourville	Système Bardouville	Système Duclair	Système Duclair – Bord de Seine	Système Jumièges	Système Le Mesnil sous Jumièges	Système Hénouville	Système Yainville	Système Saint Martin de Boscherville	Système de collecte de Saint Pierre de Varengville
Nombre d'abonnés au service	9 106	425	197	1 693		481	121	479	564	802	903
Nombre d'industriels recensés à autoriser	6	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1
Nombre d'industriels autorisés sur EU	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Nombre d'industriels autorisés sur EP	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'industriels total autorisés	6	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1

2021 (Détail par système d'assainissement)	Système Le Trait	Système de collecte de Saint Paër	Système de collecte de Sainte Marguerite sur Duclair	Système Épinay sur Duclair
Nombre d'abonnés au service	2 492	351	466	132
Nombre d'industriels recensés à autoriser	3	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EU	2	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	1	0	0	0
Nombre d'industriels total autorisés	3	0	0	0

## 5) Indicateurs de performance

Total	2021	N/N-1 (en %)
D201,0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	18 336	-
D202,0 Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	4	-
D203,0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	211	-
P201,1 Taux de desserte des réseaux	97.6%	-
P202,2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	70.7	-
P203,3 Conformité de la collecte	100	-
P204,3 Conformité des équipements des STEP	88,7%	-
P205,3 Conformité des performances des STEP	88,7%	-
P206,3 Taux de boues évacuées	100%	-
P251,1 Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0	-
P252,2 Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	0	-
P253,2 Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0.06	-
P254,3 Conformité performance des STEP / acte individuel	100%	-
P255,3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	92	-
P257,1 Taux d'impayés N-1	Cf donnée globale MRN	-
P258,1 Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	1.3	-

2021 (Détail par système d'assainissement)	Système Anneville - Ambourville	Système Bardouville	Système Duclair	Système Duclair – Bord de Seine	Système Jumièges	Système Le Mesnil sous Jumièges	Système Hénouville	Système Yainville	Saint Martin de Boscherville	Système de collecte de Saint Pierre de Varengville	
D201,0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	859	422	3 229		677	139	976	973	1 811	1910	
D202,0 Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	0	0	0		0	0	0	1	0	1	
D203,0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	14.30	0	33.80		0.30	17	4.80	8.70	0	28.1	Sans objet
P201,1 Taux de desserte des réseaux	95.7%	100%	98%		100%	100%	100%	99.7%	100%	90.3%	
P202,2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	65	65	65	65	80	80	79		79	75	79
P203,3 Conformité de la collecte	100			100					100		

2021 (Détail par système d'assainissement)		Système Anneville - Ambourville	Système Bardouville	Système Duclair	Système Duclair - Bord de Seine	Système Jumièges	Système Le Mesnil sous Jumièges	Publié le	Système	Saint Martin	Système de
P204,3	Conformité des équipements des STEP	Non concerné système < 2 000 eH		100	Non concerné système < 2 000 eH			0	100	Non concerné système < 2 000 eH	
P205,3	Conformité des performances des STEP			100				0	100		
P206,3	Taux de boues évacuées	100	-	100	100	100	100	100	100	100	Sans objet
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0	0	0	0.08	0	0.11	0.53	0	0	0
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	Non concerné système < 2 000 eH		100	Non concerné système < 2 000 eH			100	100	Non concerné système < 2 000 eH	
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	90	90	90	90	90	90	90	100	-	
P257.1	Taux d'impayés N-1	Cf donnée globale MRN									
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	4.71	0.00	0.59	0.00	2.08	0.00	0.00	3.55	1.25	2.21

2021 (Détail par système d'assainissement)		Système Le Trait	Système de collecte de Saint Paër	Système de collecte de Sainte Marguerite sur Duclair	Système Épinay sur Duclair
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	4875	772	1350	343
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	2	0	0	0
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) = Boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (après centrifugation et Hors apport extérieur)	104	Sans objet	Sans objet	0
P201,1	Taux de desserte des réseaux	100%	89.2%	81.4%	89%
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	65	65	65	65
P203,3	Conformité de la collecte	100	Sans objet	Sans objet	Non concerné système < 2 000 eH
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	Sans objet	Sans objet	
P205,3	Conformité des performances des STEP	100	Sans objet	Sans objet	
P206,3	Taux de boues évacuées	100	Sans objet	Sans objet	
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0	0	0	0
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	0	0	0	0
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0	0	0	0
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100	Sans objet	Sans objet	Non concerné système < 2 000 eH
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	90	Sans objet	Sans objet	90
P257.1	Taux d'impayés N-1				
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0.40	0	0	0

## 6) Indicateurs financiers

## Compte Annuel de Résultats d'Exploitation et de Délégation

## Compte de résultat des autres prestations 2021

en Euros	2020	2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>670 881</b>	<b>1 065 691</b>	<b>58,8%</b>
Exploitation du service	670 881	1 028 006	
Collectivités et autres organismes publics	0	0	
Travaux attribués à titre exclusif	0	37 788	
Produits accessoires	0	-103	
<b>CHARGES</b>	<b>487 938</b>	<b>1 056 179</b>	<b>116,5%</b>
Personnel	204 632	219 237	
Energie électrique	54 956	102 316	
Produits de traitement	1 449	11 655	
Analyses	2 051	22 690	
Sous-traitance, matières et fournitures	145 089	527 496	
Impôts locaux et taxes	-512	-616	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	56 322	135 720	
• télécommunication, postes et télégestion	4 529	11 413	
• engins et véhicules	19 756	20 513	
• informatique	14 970	42 911	
• assurance	3 565	2 928	
• locaux	7 793	18 197	
Contribution des services centraux et recherche	22 139	35 168	
Collectivités et autres organismes publics	0	0	
Charges relatives aux renouvellements			
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 812	2 512	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>182 943</b>	<b>9 512</b>	<b>-94,8%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	51 224	2 521	
<b>RESULTAT</b>	<b>131 719</b>	<b>6 991</b>	<b>-94,7%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## Compte des autres prestations 2021

## Détail des produits

en Euros	2020	2021	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>670 881</b>	<b>1 065 691</b>	<b>58,8%</b>
Exploitation du service	670 881	1 028 006	53,2%
• Partie fixe facturée	390 881	1 094 391	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	280 000	-66 385	
Collectivités et autres organismes publics	0	0	0,0%
•	0	0	
Travaux attribués à titre exclusif	0	37 788	-
• Branchements	0	9	
• Autres travaux	0	37 778	
Produits accessoires	0	-103	-
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0	-103	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

**Commentaires :** Conformément à l'arrêté du 30 avril 2020, les boues ne sont plus épandues depuis avril 2020 et ont été transféré pour incinération sur la station Emeraude. Ceci a généré des prestations supplémentaires auprès des prestataires de service et donc une augmentation du produit « exploitation des services »

## 6. L'Assainissement Non Collectif en Régie

### 1) Présentation du service

71 communes sont adhérentes au service (la liste des communes est donnée ci-après par Pôle de Proximité).

La Direction de l'Assainissement a pour mission de coordonner l'activité :

- L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- Le contrôle des installations existantes,
- La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

Le Pôle de Proximité de Rouen a la charge de la commune de Rouen.

Le Pôle de Proximité Austreberthe Cailly a la charge des communes de :

Anneville-Ambourville  
Bardouville  
Berville sur Seine  
Canteleu  
Déville les Rouen  
Duclair  
Épinay sur Duclair  
Hautot sur Seine  
Hénouville  
Houpeville  
Jumièges  
Le Houleme  
Le Mesnil sous Jumièges  
Le Trait

Malaunay  
Maromme  
Mont Saint Aignan  
Notre Dame de Bondeville  
Quevillon  
Sahurs  
Sainte Marguerite sur Duclair  
Saint Martin de Boscherville  
Saint Paër  
Saint Pierre de Manneville  
Saint Pierre de Varengeville  
Val de la Haye  
Yainville  
Yville sur Seine

Le Pôle de Proximité Seine Sud a la charge des communes de :

Le Petit Quevilly  
Oissel

Saint Étienne du Rouvray  
Sotteville les Rouen

Le Pôle de Proximité Plateaux-Robec a la charge des communes de :

Amfreville la Mivoie  
Belbeuf  
Bihorel  
Bois-Guillaume  
Bonsecours  
Boos  
Darnétal  
Fontaine sous Préaux  
Franqueville Saint Pierre  
Gouy  
Isneauville  
La Neuville Chant d'Oisel

Le Mesnil Esnard  
Les Authieux sur le Port Saint Ouen  
Montmain  
Quévreville la Poterie  
Roncherolles sur le Vivier  
Saint Aubin Celloville  
Saint Aubin Épinay  
Saint Jacques sur Darnétal  
Saint Léger du Bourg Denis  
Saint Martin du Vivier  
Ymare

Le Pôle de Proximité Val de Seine a la charge des communes de :

Caudebec les Elbeuf  
Cléon  
Elbeuf  
Freneuse  
Grand Couronne  
La Bouille  
La Londe  
Le Grand Quevilly

Moulineaux  
Orival  
Petit Couronne  
Saint Aubin les Elbeuf  
Saint Pierre les Elbeuf  
Sotteville sous le Val  
Tourville la Rivière

Le service est géré directement par la collectivité et fait appel à un Prestataire pour les contrôles.



## 2) Indicateurs techniques

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Objet	Réf. fiche	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)	Commentaire
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301.0	11 034	11 099	11 167	11 261	11 401	+ 1.2%	
Indice de mise en œuvre de l'ANC sur un total de 140 points	D302.0	100	100	100	80	80	-	2020 : Fin de la compétence « Réhabilitation des ANC » => diminution de l'indice
Taux de conformité (	P301.3	84 %	86,8 %	87,0 %	87,2%	87,4%	+0,2%	

## 3) Indicateurs financiers

### Tarification et recettes

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 18 décembre 2016, comme suit :

	Redevance HT								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Examen préalable à la conception	84,18 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
Vérification de la bonne exécution sur site	84,18 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	
Contrôle périodique d'une installation jamais contrôlée	128,83 €	128,83€	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	
- à la charge du propriétaire	44,81 €	44,81 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	
- à la charge de l'occupant	84,02 €	84,02 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	
Contrôle périodique (charge occupant)	84,02 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	
Majoration pour déplacement isolé dans le cadre d'un contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	-	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	
Contre-visite(s) pour vérification de la réalisation des travaux	-	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	95 €	
Déplacement (contrôle non réalisé du fait de l'usager)	-	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	
Coût référence									
Coût moyen d'une installation neuve		9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réhabilitation sous Maîtrise d'ouvrage public						
Frais de SPANC convention étude (y compris l'examen préalable de la conception)	295 €	295 €	295 €	295,00 €	0*	0*
Frais de SPANC convention travaux (y compris l'examen préalable de la conception)	735 €	735 €	735 €	735,00 €	0*	0*

\*La MRN n'a plus la compétence réhabilitation en 2020

### Recettes d'exploitation du service d'assainissement public non collectif

Pour l'ensemble des pôles :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
Recettes d'exploitation								
- Montant des recettes HT hors subvention (contrôle des installations, participation de l'usager aux études de réhabilitation, ...)	34 532,03 €	30 412 €	105 259 €	101 878 €	41 820 €	29 450**	25 575 €	-13%

\*En 2015 / 2016, mise en place de la mission « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » qui s'arrête courant 2019 expliquant la diminution des recettes

\*\*La MRN n'a plus la compétence réhabilitation en 2020

### Financement des investissements

Pour l'ensemble des pôles :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (en %)
Montants financiers des travaux réalisés								
- Montant des dépenses HT (travaux réhabilitation)	60 092 €	51 600 €	150 383 €	117 887 €	115 559 €	0*	0*	-

\*La MRN n'a plus la compétence réhabilitation en 2020

# La Démarche Environnementale de l'activité ASSAINISSEMENT au sein de la Métropole Rouen Normandie

Les missions confiées au service assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par-delà la protection de l'environnement.

A la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 des activités de la Direction de l'Assainissement. D'une durée de trois ans, ce certificat a été reconduit à l'issue des audits de renouvellement réalisés en 2003, 2006, 2009 et 2012. Une démarche de convergence des certifications de la Direction de l'Assainissement et du Pôle Val de Seine a été engagée courant 2013 qui a abouti à la certification commune des services d'assainissement de Rouen et Elbeuf, en avril 2014.

En 2015, la Direction de l'Assainissement s'est vue renouveler sa certification ISO 14001 pour 3 ans avec l'élargissement de son périmètre au système d'assainissement de Saint Aubin les Elbeuf.

En 2018 et 2021, la Direction de l'Assainissement a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001 en version 2015 pour 3 ans incluant l'ensemble de ses activités et du territoire dans son périmètre de certification.

Cette exigence de management environnemental a aussi été demandée aux délégataires.

C'est ainsi que Suez est certifiée ISO 9 001 et ISO 50 001 pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude et une démarche de certification ISO 14001 et ISO 45 001 est programmée pour 2021.

En complément, Eau de Normandie est certifiée ISO 14001 pour l'exploitation du système d'assainissement du Trait, de Saint Paer et d'Épinay sur Duclair.

Une démarche simplifiée de type ISO 14001 est en place sur les communes du Plateau Est.



## Certificat Certificate

N° 2012/50816.7

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Département Environnement, Energie, Eau, Déchets, Réseaux (E3DR)

pour les activités suivantes :

for the following activities:

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION D'OUVRAGES DE COLLECTE, STOCKAGE ET DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LES INONDATIONS RÉALISÉES PAR UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE INTERNE OU EXTERNE ET DES PRESTATAIRES DE TRAVAUX.  
EXPLOITATION DES SYSTÈMES DE COLLECTE, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES RÉALISÉS EN RÉGIE, EN PRESTATIONS DE SERVICE OU EN DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC.  
CONTRÔLE ET SUIVI DU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
-CONSTRUCTION AND RENOVATION OF WATER COLLECTION, STORAGE AND TREATMENT WORKS PERFORMED VIA INTERNAL OR EXTERNAL PROJECT MANAGEMENT OR SUBCONTRACTORS AND AS PART OF POLLUTION AND FLOOD CONTROL.  
-OPERATION -DIRECTLY MANAGED, CONTRACTED OR DELEGATED PUBLIC SERVICE- OF WASTE AND RAIN WATER COLLECTION, STORAGE AND TREATMENT FACILITIES.  
-SUPERVISION AND MONITORING OF THE OPERATION OF NON-COLLECTIVE SANITATION FACILITIES.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

110 RUE FRANCOIS COUPERIN FR-76000 ROUEN  
RUE DE L'ANCIENNE MARE FR-76140 LE PETIT QUEVILLY  
RUE LEVERRIER FR-76000 ROUEN  
STATION D'EPURATION FR-76120 LE GRAND QUEVILLY  
STATION D'EPURATION CHEMIN DU ROY FR-76113 ST PIERRE DE MANNEVILLE  
STATION D'EPURATION CHEMIN DU PORT ANGOT -76410 ST AUBIN LES ELBEUF  
19 BOULEVARD MIDI FR-76100 ROUEN

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-07-21

Jusqu'à  
Until

2024-04-23

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur <https://afnor.org>, est valide et engage la certification de l'organisme. The electronic certificate only available at <https://afnor.org> stands as evidence of the company's compliance with the ISO 14001:2015 Certification of the Management System. Please refer to <https://afnor.org>.  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2021 AFNOR 01/21/2021



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat



**POLITIQUE QUALITE ENVIRONNEMENT SANTE SECURITE**  
 Département Environnement Energie Eau Déchets Réseaux  
**EAU ET GESTION DES RISQUES**



La Métropole Rouen Normandie s'engage fortement, avec l'ensemble des acteurs du territoire dans la transition écologique et se veut responsable, exemplaire et attractive en assurant à ses habitants des services de qualité.

A travers le « Projet Métropolitain 2015/2025 » et l'Accord de Rouen pour le Climat signé en 2018, la Métropole affirme son engagement pour la transition énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, la protection des ressources naturelles et contre le réchauffement climatique.

Cette volonté est traduite dans la démarche engagée par le Département Environnement Energie Eau Déchets Réseaux (E3DR), dans l'amélioration constante au sein des directions « Cycle de l'eau » et « Eau Assainissement-Régies » d'un système de management de la qualité, de l'environnement\*, de la santé et de la sécurité au travail.

A travers l'ensemble de cette démarche, le Département E3DR s'engage à :

- Etablir le cadre méthodologique dans lequel les objectifs, les cibles et le périmètre de ces démarches sont fixés et révisés ;
- Développer et promouvoir la performance des services ;
- Impliquer chacun des agents au quotidien à tous les niveaux hiérarchiques au travers d'objectifs stratégiques et opérationnels partagés ;
- Evaluer au travers d'indicateurs pertinents les différentes politiques engagées dans ces démarches ;
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires (humaines, matérielles et organisationnelles) pour atteindre les objectifs et les cibles ;
- Satisfaire aux obligations de conformité réglementaire et autres exigences.

Quatorze enjeux principaux, regroupés au sein de cinq grandes familles, ont été identifiés :

La protection et préservation du patrimoine naturel	La sauvegarde des biens et des personnes	L'égalité d'accès, la continuité et la qualité du service public	L'adaptabilité des services	L'animation territoriale de la transition écologique
- Qualité de vie et attractivité du territoire par la qualité de l'environnement - La préservation et la protection des ressources naturelles - La préservation et la restauration écologique des milieux naturels et la biodiversité	- La salubrité des espaces publics - La prévention du risque sanitaire, technologique et naturel - La protection des biens et personnes face aux risques	- La qualité et la continuité de service - L'efficacité du service - La qualité de vie au travail	- L'anticipation du changement - La conduite du changement organisationnel vers la résilience du territoire, - La force de proposition des services auprès de l'organe exécutif	- Le changement de comportement des citoyens - La concertation, gouvernance, participation citoyenne, l'acceptabilité

  
 Nathalie MAGUIN  
 Directrice Générale Adjointe

  
 Arnaud DELAHAYE  
 Adjoint à la DGA en charge de l'Eau et de la Gestion des Risques

  
 Eric HERBET  
 Directeur du Cycle de l'Eau

  
 Nicolas VESSIER  
 Directeur des régies de l'Eau et de l'Assainissement

# **ANNEXES**

## **AU RAPPORT D'ACTIVITE**

### **SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

#### **DU SERVICE 2021**

## **ASSAINISSEMENT**

### **DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

## Annexe 1 : Glossaire

AAD = Arrêté d'Autorisation de Déversement.

ANC = Assainissement Non Collectif.

DA = Direction de l'Assainissement de la Métropole Rouen Normandie

DBO5 = Demande Biologique en Oxygène après 5 jours  $\Rightarrow$  c'est la mesure de la quantité d'oxygène qu'il faut aux bactéries pour éliminer la pollution organique biodégradable.

DCO = Demande Chimique en Oxygène  $\Rightarrow$  quantité d'oxygène consommée par les matières présentes dans l'eau. Cette mesure est une estimation des matières oxydables dans l'eau.

DSP = Délégation de Service Public

EH = équivalent-habitant (unité de mesure).

EP = Eaux Pluviales.

EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EU = Eaux Usées.

EUND = Eaux Usées Non Domestiques.

MES = Matières En Suspension (Quantité de matières organiques et minérales en suspension).

NGL = Azote global  $\Rightarrow$  Nitrates + nitrites + azote Kjeldhal.

NTK = Azote Kjeldhal  $\Rightarrow$  Somme de l'azote organique et ammoniacal appelé aussi NR (azote réduit).

PT = Phosphore Total  $\Rightarrow$  Représentation des différentes formes de phosphore contenues dans l'eau.

PS = Prestation de Service

SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

STEP = Station d'épuration.

TMI = Travaux de Moyenne Importance

TMS = Tonne de Matière Sèche.

### Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de collecte :

- D201.0 (Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif) = définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée
- P258.1 (Taux de réclamations) = Cet indicateur reprend les réclamations écrites (=toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue) de toute nature relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés/1 000.
- P201.1 (Taux de desserte) = définition du taux de desserte : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.
- P251.1 (Taux de débordement) = définition du taux : rapport du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non, du service suite au débordement d'eaux usées au millier d'habitants desservis (tout débordement hormis ceux dont la responsabilité pleine et entière d'un tiers est établie, c'est-à-dire si contentieux en cours on comptabilise) Définition débordement (circulaire 28/04/08) : l'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obturation partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).
- P253.2 (Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte eaux usées) = définition taux moyen de renouvellement : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte eaux usées (unitaire et séparatif) hors branchements renouvelés sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- P256.2 (Durée d'extinction de la dette) = calcul durée extinction de la dette : Durée théorique pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
- P202.2B Modifié par l'arrêté du 02/12/13 à partir de l'exercice 2013 (Indice de connaissance et gestion de patrimoniale des réseaux) = définition calcul de l'indice : Valeur comprise entre 0 et 120 (partie A : 15 points = plan des réseaux, partie B : 30 points = Inventaire des réseaux et partie C : 75 points = Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau).
- P252.2 (Nombre de points noirs /100km de réseau) = définition du taux : Le nombre de points noirs (=tout point structurellement sensible du réseau eaux usées nécessitant au moins 2 interventions/an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racine, déversement anormal en temps sec, odeur, mauvais écoulement, ...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte, pour 100km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.
- P203.3 (Conformité de la collecte des effluents) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.
- P255.3 (Indice de connaissance des rejets au milieu naturel) = calcul indice : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées. Les éléments indiqués aux points B et C ne sont pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80.  
Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

### Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de traitement :

- P204.3 (Conformité des équipements d'épuration) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.
- P205.3 (Conformité des performances des ouvrages d'épuration) = Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERUD203.0 (Quantité de boues issues de la STEP) = Boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.
- P206.3 (Taux de boues évacuées) = définition du taux : Pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.
- P254.3 (Conformité STEP/acte individuel) = définition performance STEP : Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapportée au nombre total de bilans.

### Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Assainissement non Collectif :

- P301.3 Modifié par l'arrêté du 02/12/13 à partir de l'exercice 2013 (taux de conformité) = calcul du taux : Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées
- D302.0 Modifié par l'arrêté du 02/12/13 à partir de l'exercice 2013 (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) = calcul de l'indice : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au niveau B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés en A n'atteint pas 100.

**Annexe 2 : Synthèse des données 2021**

Bilan des indicateurs nationaux 2021

Réf.	Titre de l'indicateur	Systèmes d'assainissement en régie
<b>Assainissement Collectif</b>		
<b><u>1. Caractérisation technique</u></b>		
D201.1	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau	490 095
D202.0	Nombre d'AAD au réseau EU	112
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8766
<b><u>2. Indicateurs de performance</u></b>		
P201.1	Taux de desserte des réseaux	99,80%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	104
P203.3	Conformité de la Collecte	18,3
P204.3	Conformité des équipements des STEPS	99,7
P205.3	Conformité des performances des STEP	98,6
P206.3	Taux de boues issues des STEP	100%
P251.1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1000 habitants desservis)	0
P252.2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes /100km de réseau	7,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,17
P254.3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	108
P257.1	Taux d'impayés N-1	4,17
P258.1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1000 abonnés)	0,38
<b><u>3. Actions de solidarité et de coopération internationale</u></b>		
P207.0	Versement fond de solidarité	0,0021 €/m3



Bilan de la conformité des systèmes de collecte et des Stations d'épuration

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-2022116-C2022\_0664-DE

	Émeraude	Saint Aubin les Elbeuf	Grand Quevilly	Grand Couronne	Sainturs	Saint Pierre de Manneville
<b>Date de mise en service</b>	01/01/97	01/07/01	01/01/96	01/01/96	01/03/97	31/12/95
Capacité en eH	550 000	110 000	58 000	20 000	1 200	800
Type traitement	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées	culture mixte	boues activées
Rejet	Seine	Seine	Seine	Seine	Seine	Seine
<b>Conformité</b>						
Conformité performance de la collecte	Non conformité (1)	Conforme	Non conformité (2)	Conforme	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) (Bilans 24h)	100%	100%	100%	100%	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (La DDTM établit une conformité globale et non plus distinctive DERU et Arrêté préfectoral)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	En attente décision DDTM	Conforme

(1) Système de collecte "Émeraude" non conforme => pour fin 2022 une proposition de programme de travaux à jour avec un nouvel échéancier, en gardant la cible de 2038 pour la fin de mise en œuvre du programme de travaux.  
 (2) Système de collecte "Grand Quevilly" non conforme =>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de travaux suite au Schéma directeur d'assainissement en cours.

	Boos	Gouy	Montmain	La Neuville Chant d'Oisel	Quévreville la Poterie
<b>Date de mise en service</b>	01/01/02	01/01/02	31/12/04	31/12/97	31/12/92
Capacité en eH	3 500	5 000	4 500	2 500	1 200
Type traitement	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées
Rejet	infiltration	Seine	Aubette	infiltration	infiltration
<b>Conformité</b>					
Conformité performance de la collecte	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) (Bilans 24h)	100%	100%	100%	100%	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet < 2 000 eH
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (La DDTM établit une conformité globale et non plus distinctive DERU et Arrêté préfectoral)	Non conformité locale liée à la bactériologie (3)	Conforme	Conforme	Non conformité locale liée à la bactériologie (3)	En attente décision DDTM

(3) Boos et La Neuville Chant d'Oisel : Actions : Demande par la DDTM de la remise en place du dispositif de désinfection

	Anneville-Ambourville	Bardouville	Duclair	Bord de Seine (Duclair sud)	Jumièges	Le Mesnil sous Jumièges
<b>Date de mise en service</b>	01/01/93	NC	31/12/91	NC	févr.-01	août-01
Capacité en eH	1 200	500	4 000	200	1 050	1 200
Type traitement	boues activées	Lagune	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées
Rejet	Seine	Seine	Austreberthe	Seine	Seine	Seine
<b>Conformité</b>						
Conformité performance de la collecte	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	Conforme	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) (Bilans 24h)	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	100%	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	Conforme	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH	Sans objet < 2 000 eH
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (La DDTM établit une conformité globale et non plus distinctive DERU et Arrêté préfectoral)	Conforme	Conforme	Conforme	Non-conforme (4)	Conforme	Conforme

(4) Duclair Bord de Seine : Station obsolète et saturée : mise en oeuvre d'un plan d'action en cohérence avec les conclusions du SDA. Le raccordement sur la STEP de Duclair est en cours de programmation.

	Henouville	Yainville	Saint Martin de Boscherville	Le Trait	Epinau sur Duclair
<b>Date de mise en service</b>	1997	1970	01/01/93	NC	NC
Capacité en eH	1 200	2 500	2 000	10 800	400
Type traitement	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées	boues activées
Rejet	Seine	Seine	Seine	Seine	infiltration
<b>Conformité</b>					
Conformité performance de la collecte	Sans objet < 2 000 eH	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) (Bilans 24h)	Sans objet < 2 000 eH	71%	100%	100%	Sans objet < 2 000 eH
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	Sans objet < 2 000 eH	Non-conforme (5)	Conforme	Conforme	Sans objet < 2 000 eH
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (La DDTM établit une conformité globale et non plus distinctive DERU et Arrêté préfectoral)	Conforme	Non-conforme (5)	Conforme	Conforme	Non-conforme (6)

(5) Yainville : Causes : une capacité d'aération assez limitée, des prétraitements vétustes, une filière de boues obsolète. La surface du clarificateur, relativement faible (54 m2), ne permet pas d'accepter des débits très importants =>Une étude diag-SDA commune Le Trait-Yainville a débuté en avril 2019 et est en cours et est commune avec l'agglomération de Le Trait. Les résultats sont attendus pour septembre 2022.

(6) Epinau sur Duclair : Mauvaises performances => Les travaux de transfert vers la Station de Barentin sont en cours



## Annexe 3 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la



Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20211216-C2021\_0626-DE

Réf dossier : 7209  
N° ordre de passage : 50  
N° annuel : C2021\_0626

### DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021

**S'engager massivement dans la transition social-écologique - Assainissement et Eau - Assainissement - Régie Publique de l'Assainissement - Programme de travaux Assainissement 2022 : approbation**

Le coût de programme de travaux de l'année 2022, joint en annexe, est estimé à 14 448 525 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- lutte contre les pollutions pour un montant de 1 710 000 € HT,
- lutte contre les inondations pour un montant de 440 000 € HT,
- réhabilitation renouvellement pour un montant de 6 987 000 € HT,
- traitement pour un montant de 2 280 500 € HT,
- instrumentation pour un montant de 123 000 € HT,
- divers pour un montant de 2 908 025 € HT.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'Etat, du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment l'article 10,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de la Régie publique

1

de l'Assainissement en date 7 décembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

Il est procédé au vote à 22h48.

**Décide à l'unanimité :**

- d'approuver le programme de travaux 2022 joint en annexe.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget principal de la Régie Publique de l'Assainissement de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2022.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20211216-C2021\_0626-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20211216-C2021\_0626-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Le Président de la Métropole Rouen Normandie  
Date de signature : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20211216-C2021\_0626-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20211216-C2021\_0626-DE

### RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 18H00

Sur convocation du 3 décembre 2021

**Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRÉ (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay) jusqu'à 21h25, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherelle), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaines-sous-Fréaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Daclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 22h02, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRENIER (Le Houllme) jusqu'à 22h03, M. GRISSEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Pater), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h21, M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 22h02, M. JOUENNE (Sainturs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 22h06, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Daclair), M. LANGLOIS (Amfèveville-là-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOULTEUX (Elbeuf), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cicou), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-Val), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 19h50, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAIZET (Rouen), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h35, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville), Mme SANTO (Rocherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h46, Mme SOMMEL LA (Yville-sur-Seine), M. SORRET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme THIBAUDEAU (Épinay-sur-Daclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard).

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à M. CHAUVIN, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MARTOT, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. CAILLOT à partir de 21h25, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. MERABET, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à M. BARON, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme RENO, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme MABILLE, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme Marine CARON, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER jusqu'à 22h02, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. JAOUEN jusqu'à 22h02, M. DUPLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. GUILBERT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme CHABERT-DUKEN, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. DEBREY à partir de 22h02, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE, M. GRENIER (Le Houllme) pouvoir à Mme CERCEL à partir de 22h03, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. ANQUETIN à partir de 22h02, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à M. NAIZET à partir de 22h06, M. LECRÉF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à M. PONTY, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. Julien DELALANDRE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme MANSOURI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à Mme GROULT, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. Jean DELALANDRE, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à Mme HEROUIN-LEAUTEY jusqu'à 19h50, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville) pouvoir à M. MOYSE, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. MOREAU, M. NOUALI (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PELTIER (Isneuveville) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 22h21, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à Mme SOMMELLA, Mme SERAT (Elbeuf) pouvoir à M. LABBE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI à partir de 21h46, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme LESCONNEX, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. DEMAZURE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RAVACHE.

**Etaient absents :**

Mme BONA (Ymare), Mme HARAUX (Montmain), Mme MAMERI (Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon)

M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) à partir de 22h06  
Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h02  
M. DUCHESNE (Orival) à partir de 22h02  
M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h21  
M. PELTIER (Isneuveville) à partir de 22h21  
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h35  
Mme TOCQUEVILLE (Maromme) à partir de 22h06

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

ID : 076-200023414-20211215-C2022\_0664-DE

Affiché le

ID : 076-200023414-20211215-C2021\_0626-DE

**PROGRAMME DE TRAVAUX - REGIE ASSAINISSEMENT 2022**

**I - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
Création de bassin	Création d'un bassin de 4000 m3 et ouvrages associés	1 000 000
Création de réseaux	Suppression STEP et raccordement vers la STEP du trait	90 000
Création de réseaux	Sécuriser le transfert des effluents vers la station d'épuration Emeraude par la création d'un réseau qui soit en capacité d'assurer la collecte du débit de temps sec en cas d'intervention sur l'émissaire existant.	50 000
Etudes	Shéma Directeur d'Assainissement de Grand-Quevilly	570 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 710 000 €</b>

**II - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
Acquisition de terrains		100 000
Avaloirs		40 000
Redimensionnements de réseaux	renforcement de réseaux unitaires	300 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>440 000 €</b>

**III - REHABILITATION - RENOUVELLEMENT**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
Limiter les infiltrations d'eau claires parasites	Quartier Fresnel à Déville-Les-Rouen	500 000
Postes de Relèvement	Matériel industriel et réhabilitation PR	500 000
Travaux divers rivières bassins		500 000
Travaux divers réseaux		4 000 000
Renouvellement, réhabilitation canalisation	Siphon sous la Seine	500 000
Renouvellement réseaux EU	Maisunay rue Sigfried Ribot	300 000
Réhabilitation réseaux EU	Rues des Bleuets, Jasmins, Lilas, quartier cité des familles Saint-Etienne-du-Rouvray	250 000
Renouvellement matériel réseau sous vide	Val-de-la-Haye, Sahurs, Hautot-sur-Seine	22 000
Matériel industriel PR		15 000
Etude diagnostic Génie civil ouvrages		100 000
Matériel industriel PR pompes		300 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6 987 000 €</b>

**IV - TRAITEMENT**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
EMERAUDE	Renouvellement contractuel	1 500 000
	AMO pour la valorisation des boues	300 000
SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	Renouvellement matériel usine	200 000
	Pompes	30 000
GRAND-QUEVILLY	Renouvellement step Grand-Quevilly électricité chaudronnerie	40 000
	Travaux d'amélioration	9 000
SAHURS	Matériel industriel	7 000
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE	Pompes STEP Saint-Pierre-de-Manneville	8 000
	Renouvellement STEP	20 000
PLATEAU EST	Travaux sur la STEP	6 500
	Renouvellement marché PS ouest	110 000
HENOUVILLE	Refonte station d'épuration	50 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 280 500 €</b>

**V - INSTRUMENTATION**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
POSTES DE RELEVEMENT	Instrumentation DO	100 000
	Instrumentation PR	20 000
	Instrumentation débitmètres pluviomètres	3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>123 000 €</b>

**VI - DIVERS**

Type d'opérations	Prévisions	Montant € HT
DIVERS		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 908 025 €</b>

**TOTAL GENERAL 14 448 525 €**

## Annexe 4 – Règlement d’Assainissement Collectif

Le règlement d’assainissement collectif, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 modifié le 15 décembre 2014, est disponible sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie (= Communauté de l’Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe) ([http://www.metropole-rouen-normandie.fr/files/publications/Reglements\\_assainissement/reglementass2014.pdf](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/files/publications/Reglements_assainissement/reglementass2014.pdf)) ou sur simple demande.

## Annexe 5 – Règlement d’Assainissement Non Collectif

Le règlement d’assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 20 avril 2015, est disponible sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie ([http://www.metropole-rouen-normandie.fr/files/publications/Reglements\\_assainissement/REGLEMENT-ANC-2015.pdf](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/files/publications/Reglements_assainissement/REGLEMENT-ANC-2015.pdf)) ou sur simple demande.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits



eau  
métropole  
ROUENNORMANDIE

**NOTE LIMINAIRE  
2021**

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. Les compétences eau et assainissement de la Métropole Rouen Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2021.....</b>	<b>4</b>
A. La compétence eau.....	5
B. La compétence assainissement.....	5
1. Assainissement collectif.....	5
2. Assainissement non collectif.....	5
3. La police spéciale dans le domaine de l'assainissement.....	5
C. La gestion des eaux pluviales urbaines.....	6
D. La lutte contre les ruissellements et les rivières.....	6
E. La gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins-versants.....	7
<b>II. La gestion des services publics de l'eau et assainissement .....</b>	<b>8</b>
A. Les modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.....	8
1. Le mode de gestion du service public de l'eau.....	8
2. Le mode de gestion du service public de l'assainissement.....	10
B. L'organisation des services de la Métropole en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement.....	12
C. Évolution des certifications qualité des Régies de l'eau et de l'assainissement.....	13
<b>III. Les faits marquants de l'année 2021 : .....</b>	<b>14</b>
A. À l'échelle de la Métropole.....	14
1. La crise sanitaire de la COVID 19.....	14
2. Les travaux sur les réseaux et ouvrages.....	14
3. Le bilan de l'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau et de l'assainissement.....	15
B. À l'échelle nationale : l'évolution réglementaire.....	16
<b>IV. Le prix du service.....</b>	<b>17</b>
A. Les composantes de la facture d'eau potable.....	17
1. Parts revenant à la Collectivité.....	17
2. Parts revenant aux organismes extérieurs.....	18
A. Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	
B. La TVA	
B. Évolution de la facture moyenne pondérée TTC de 120 m <sup>3</sup> .....	19
Évolution de la facture moyenne pondérée en euros entre 2016 et 2021.....	20
C. Les factures « 120 m <sup>3</sup> » de chaque commune.....	22
Synthèse factures 120 m <sup>3</sup> .....	22



## Préambule

La Métropole Rouen Normandie exerce les compétences assainissement et eau.

À ce titre, chaque année le Président de la Métropole Rouen Normandie présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce rapport annuel est destiné notamment à l'information des usagers.

Après son adoption par le Conseil Métropolitain, le Maire de chaque commune membre présente ce rapport à son Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du CGCT, le rapport annuel est également soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement contiennent un ensemble d'indicateurs techniques et financiers qui sont définis par les annexes V et VI aux articles D 2224-1 à D 2224-3 du CGCT. Ces données servent, en outre, à alimenter un Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) créé en 2009 et devenu obligatoire pour les collectivités de 3500 habitants et plus depuis 2015 en application des articles L 2224-5 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales avec pour objectif de jouer un rôle d'évaluation de la performance de ces services publics dans un souci de transparence partagé par les usagers et tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement.

L'analyse comparative des données devra, toutefois, rester prudente notamment compte tenu de la diversité des contextes locaux et des limites de fiabilité des indicateurs de performance.

Le rapport du Président sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement est composé des documents suivants :

- la présente note liminaire et ses annexes,
- un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,
- un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Ces rapports du Président sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Métropole à l'adresse suivante **[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**.





# I. Les compétences eau et assainissement de la Métropole Rouen Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie (MRN) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre régie par les articles L 5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est issue de la transformation de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe par le Décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie ».

Elle est composée des 71 communes suivantes et compte 501 431 habitants<sup>1</sup> :

Amfreville-la-Mivoie,  
Anneville-Ambourville,  
Bardouville,  
Belbeuf,  
Berville-sur-Seine,  
Bihorel,  
Bois-Guillaume  
Bonsecours,  
Boos,  
Canteleu,  
Caudebec-lès-Elbeuf,  
Cléon,  
Darnétal,  
Déville-lès-Rouen,  
Duclair,  
Elbeuf,  
Épinay-sur-Duclair,  
Fontaine-sous-Préaux,  
Franqueville-Saint-Pierre,  
Freneuse,  
Gouy,  
Grand-Couronne,  
Hautot-sur-Seine,  
Hénouville,

Houpeville,  
Isneauville,  
Jumièges,  
La Bouille,  
La Londe,  
La Neuville-Chant-d'Oisel,  
Le Grand-Quevilly,  
Le Houleme,  
Le Mesnil-Esnard,  
Le Mesnil-sous-Jumièges,  
Le Petit-Quevilly,  
Le Trait,  
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen,  
Malaunay,  
Maromme,  
Montmain,  
Mont-Saint-Aignan,  
Moulineaux,  
Notre-Dame-de-Bondeville,  
Oissel,  
Orival,  
Petit-Couronne,  
Quevillon,  
Quévreville-la-Poterie,

Roncherolles-sur-le-Vivier,  
Rouen,  
Sahurs,  
Saint-Aubin-Celloville,  
Saint-Aubin-lès-Elbeuf,  
Saint-Aubin-Épinay,  
Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Saint-Jacques-sur-Darnétal,  
Saint-Léger-du-Bourg-Denis,  
Saint-Martin-de-Boscherville,  
Saint-Martin-du-Vivier,  
Saint-Paer,  
Saint-Pierre-de-Manneville,  
Saint-Pierre-de-Varengeville,  
Saint-Pierre-lès-Elbeuf,  
Sainte-Marguerite-sur-Duclair,  
Sotteville-lès-Rouen,  
Sotteville-sous-le-Val,  
Tourville-la Rivière,  
Val-de-la-Haye,  
Yainville,  
Ymare,  
Yville-sur-Seine.

La MRN exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la compétence assainissement des eaux usées (collectif et non collectif), gestion des eaux pluviales urbaines et eau.

<sup>1</sup> INSEE Recensement de la population 2019



## La compétence eau

**Cette compétence couvre notamment l'ensemble des missions définies par l'article L 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la production, au transport, à la distribution et au stockage de l'eau potable.**

Les compétences de la Métropole Rouen Normandie sont à ce titre :

- L'établissement et la mise à jour du schéma de distribution d'eau potable
- La production et la distribution de l'eau potable,
- La protection des ressources et renforcement de la sécurité de l'alimentation,

La Métropole définit également sa politique en matière d'eau potable sur son territoire.



## La compétence assainissement

**Cette compétence recouvre notamment l'ensemble des missions définies par l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au service public de l'assainissement.**

Au titre de cette compétence, la Métropole définit notamment sa politique d'assainissement, établit un règlement fixant les conditions de déversement des eaux usées domestiques et non domestiques et des eaux pluviales et émet des avis techniques dans le cadre de l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol.

### 1. Assainissement collectif

- Établissement et mise à jour du schéma d'assainissement collectif détaillant les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées,
- Collecte et transport des eaux usées (réseaux publics eaux usées séparatifs et unitaires),
- Épuration des eaux usées et élimination des boues,
- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte,

### 2. Assainissement non collectif

- Contrôle des dispositifs d'assainissement autonome :
  - Pour les installations neuves ou à réhabiliter, par un examen préalable de la conception,
  - Pour les autres installations, par une vérification du fonctionnement et de l'entretien,

### 3. La police spéciale dans le domaine de l'assainissement

L'article L 5211-9-2 du CGCT confère automatiquement au Président d'un Établissement Public de Coopération intercommunale en charge de la compétence, un pouvoir de police spéciale dans le domaine de l'assainissement.

Conformément à cet article, le Président de la Métropole a décidé de renoncer à ce pouvoir de police par arrêté du 17 décembre 2020. Cette renonciation implique que le pouvoir de police spéciale dans le domaine de l'assainissement relève de la compétence des maires.



## La lutte contre les ruissellements et les rivières

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines, la Métropole assure la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

À ce titre, la Métropole est en charge notamment de la construction et de l'exploitation des réseaux et ouvrages publics d'eaux pluviales.



## La gestion des eaux pluviales urbaines

La Métropole intervient également :

- dans la lutte contre les ruissellements par la réalisation d'ouvrages de régulation,
- dans l'aménagement et l'entretien de la partie humide des rivières non domaniales servant d'exutoire aux réseaux d'eaux pluviales.





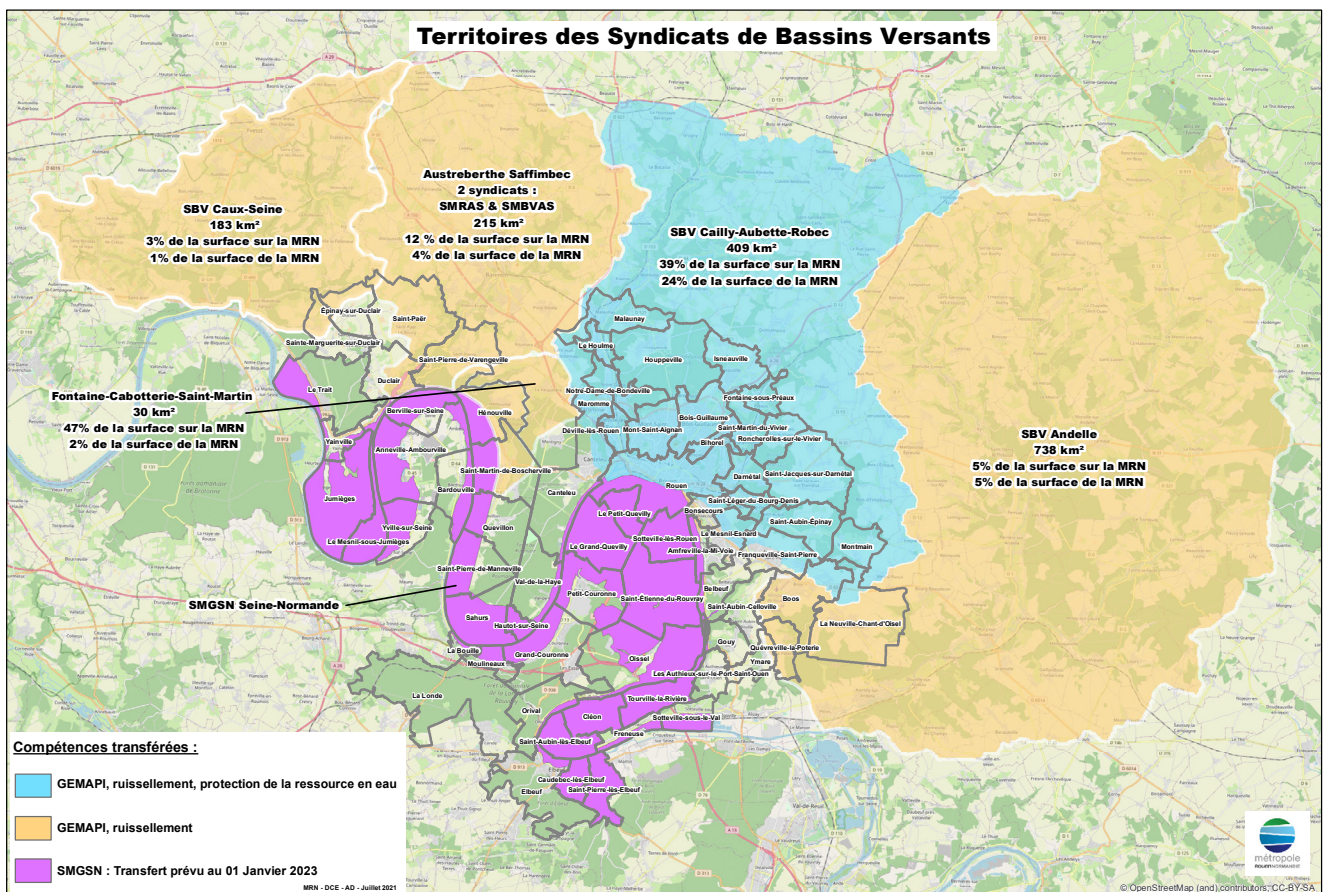


# La gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins-versants

Dans un souci d'efficacité, la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans une logique d'intervention à l'échelle des bassins-versants, en cohérence avec les collectivités voisines concernées par les mêmes unités hydrographiques avec pour objectif de rechercher l'organisation la plus adaptée sur les bassins-versants et l'axe Seine.

Dans ce cadre, la Métropole a transféré au Syndicat de Bassin-Versant Cailly Aubette Robec, né de la fusion de trois syndicats préexistants le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sa compétence propre en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La Métropole Rouen Normandie est également membre de plusieurs autres syndicats, recensés pour l'année 2021, sur la carte ci-dessous :



La Métropole est concernée par deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- Le SAGE du Bassin-Versant Cailly-Aubette-Robec qui est en phase de mise en œuvre suite à une 1<sup>re</sup> révision et a été arrêté par le Préfet de Seine Maritime le 28 février 2014.
- Le SAGE des six Vallées qui est en phase d'élaboration (concerne les bassins-versants Austreberthe Saffimbec et Caux Seine).

En plus de son adhésion aux syndicats de bassins-versants, la MRN contribue spécifiquement aux actions de protection de la ressource sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) des sources du Robec en partenariat avec le Syndicat mixte du SAGE et de Moulineaux en partenariat avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau de Neubourg (SERPN).



## II. La gestion des services publics de l'eau et assainissement

### A

## Les modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

### 1. Le mode de gestion du service public de l'eau

Le service public d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial. Il est géré en régie par la Métropole :

- soit sous la forme d'une régie directe (exploitation du service par les agents de la régie publique de l'eau pour 40 communes du territoire),
- soit via un marché d'exploitation (31 communes).

Un nouveau marché de prestation a été attribué à Veolia Eau à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a succédé :

- aux 2 marchés d'exploitation arrivés à échéance le 31 décembre 2020 (PS Nord-Ouest – titulaire Eaux de Normandie et PS Ouest – titulaire STGS).
- au contrat de délégation de service public pour les communes de Jumièges et Mesnil-sous Jumièges arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

# METROPOLE ROUEN NORMANDIE

-----

## GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2021



-  REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
-  REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION VEOLIA EAU (échéance : 31/12/2028)





## 2. Le mode de gestion du service public de l'assainissement

Sur les 71 communes qui composent le territoire de la Métropole Rouen Normandie, 70 communes bénéficient d'un assainissement collectif sur une partie ou la totalité de leur territoire.

Seule la commune d'Yville-sur-Seine a la particularité de disposer en totalité d'un assainissement non collectif.

Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole Rouen Normandie : soit sous la forme d'une régie directe (exploitation du service par les agents de la régie publique de l'assainissement) ou via des marchés de prestations de services.

Pour la gestion de l'assainissement collectif de ces 70 communes, la Métropole dispose de systèmes d'assainissement (ensemble de réseaux de collecte des eaux usées acheminées vers une station d'épuration), elle en comptait 23 en 2020.

En septembre 2020, le système de St Paër comprenant trois communes (Saint Paër, Sainte Marguerite sur Duclair et Saint Pierre de Varengville) a été déconnecté. Les 3 communes concernées ont été raccordées au système d'assainissement de Villers Ecalles (hors périmètre de la MRN). Ainsi, depuis 2021, le service public de l'Assainissement est constitué de 22 systèmes d'assainissement.

### • Assainissement Collectif exploité en régie directe

Le service exploite en régie 5 systèmes d'assainissement (Collecte, transport et traitement des eaux usées) de Saint Aubin les Elbeuf, Grand Quevilly, Grand Couronne, Sahurs et Saint Pierre de Manneville, couvrant 54 communes du territoire, ainsi que le système de collecte des eaux usées de Rouen.

### • Assainissement Collectif exploité en régie via un marché de prestation de service

#### • Marché d'exploitation des systèmes d'assainissement Plateau Est

5 systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées) couvrant 8 communes du territoire, sont exploités via un marché de prestation de service confié à la société SADE EXPLOITATIONS DE NORMANDIE (Véolia Eau), renouvelé en avril 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2027.

#### • Marché l'exploitation des systèmes d'assainissement– Secteur Ouest

12 systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées), ainsi que 3 systèmes de collecte, membres de la Métropole Rouen Normandie, sont exploités via un marché de prestations de services confié à la société EAUX DE NORMANDIE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025. Ce nouveau contrat portant sur 15 communes regroupe 4 anciens contrats du secteur de Duclair, du secteur de Jumièges, du secteur de Saint martin de Boscherville et des systèmes d'assainissement du Trait et d'Épinay sur Duclair et des systèmes de collecte de Saint Paër et Sainte Marguerite sur Duclair.

### • Contrat pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude







Le système de traitement des eaux usées Émeraude est exploité via un marché de prestations de services confié à la société SUEZ (MEROPUR) depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. Cette station d'épuration traite les effluents de 35 communes, la collecte et le transport sont eux gérés en régie. Elle fait partie du système d'assainissement de Rouen.

La durée du marché est de six ans, fixée du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2025.

# METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT au 1er Janvier 2021



-  Réseau + STEP en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
-  Réseau en Régie METROPOLE ROUEN NORMANDIE
-  Réseau + STEP en marché de prestation de service - VEOLIA EAU - (échéance au 31/03/2027)
-  Réseau + STEP en marché de prestation de service - EAUX DE NORMANDIE - (échéance au 31/12/2025)
-  STEP en marché de prestation de service - SUEZ (MEROPUR) - (échéance au 31/01/2025)
-  Commune exclusivement en ANC

B

# L'organisation des services de la Métropole en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et suite à la prise de compétence GEMAPI, une nouvelle organisation des services a été mise en place à la Métropole.

Ainsi, les compétences eau et assainissement sont, depuis cette date, exercées à la Métropole Rouen Normandie par :

**Une Direction Cycle de l'Eau** assurant principalement les missions d'autorité organisatrice de la Métropole (service public de l'eau, de l'assainissement, exercice de la compétence GEMAPI, animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation...),

- **La Direction du Cycle de l'eau** est constituée du Service en charge des études directrices et du grand cycle de l'eau et de la Direction Adjointe Maîtrise d'ouvrage de l'eau et de l'Assainissement en charge de la connaissance et gestion patrimoniale, de la défense extérieure contre l'incendie et des avis réglementaires et de programmation et coordination des investissements.

Cette Direction était composée d'une quarantaine d'agents en 2021.

**Une Direction Eau/Assainissement – régies** assurant principalement les missions d'exploitation des services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de deux régies (une régie publique de l'eau et une régie publique de l'assainissement) dotées de la seule autonomie financière.

La Direction Eau/Assainissement-Régies est organisée en cinq Directions Adjointes :

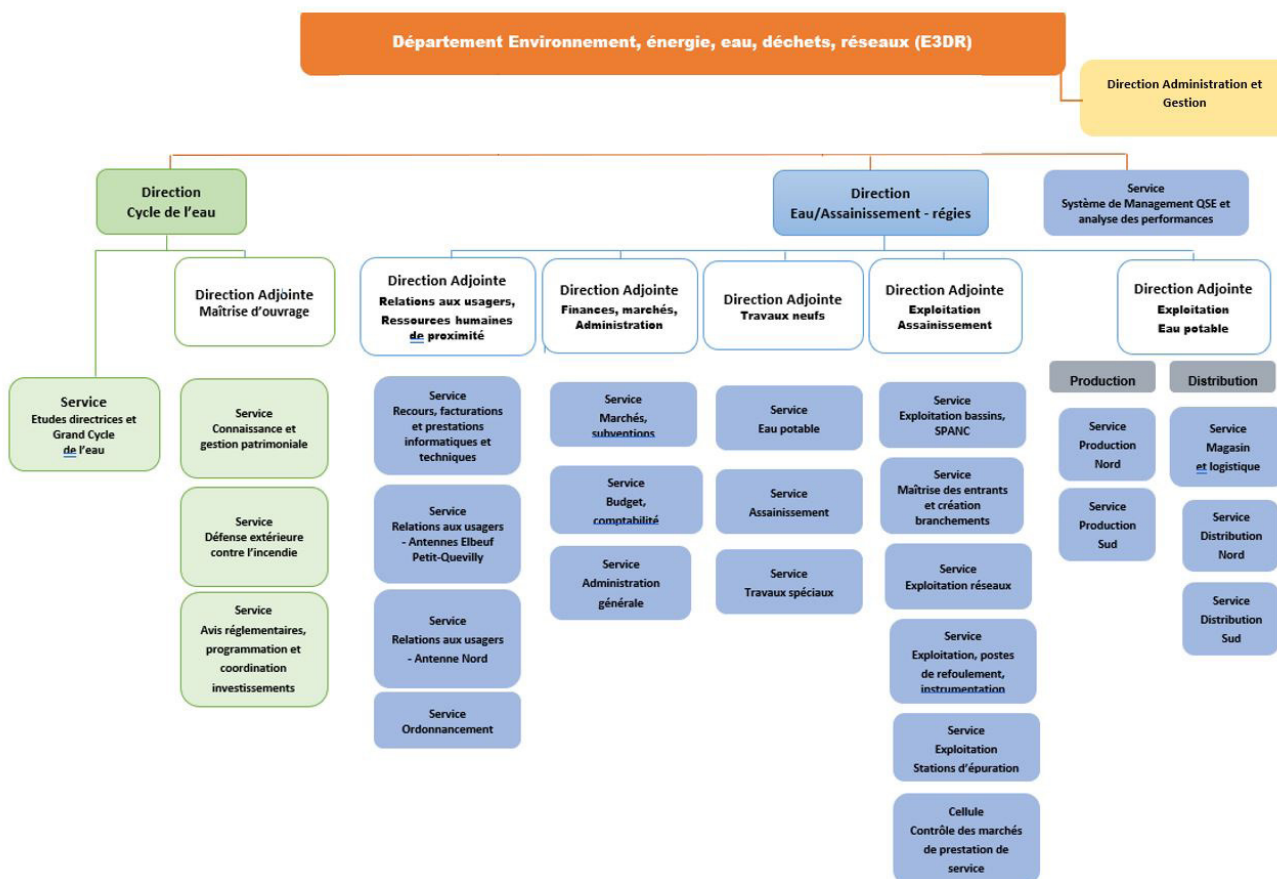
1. **La Direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité**, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public,
2. **La Direction adjointe chargée des finances, des marchés publics et de l'administration**,
3. **La Direction adjointe chargée des travaux neufs** : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages, instruction des raccordements sur le réseau,
4. **La Direction adjointe chargée de l'exploitation, assainissement** et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration), du contrôle des marchés de prestations de service, de l'instrumentation du réseau, de la réalisation des travaux de branchement aux réseaux, du contrôle des raccordements aux réseaux d'assainissement et du contrôle des installations d'assainissement non collectif ainsi que du suivi des industriels,
5. **La Direction adjointe chargée de la production et la distribution de l'eau potable**, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages, du contrôle des marchés de prestations de service, de la gestion des magasins et logistique, du diagnostic permanent et de recherche de fuite.

La Direction Eau/Assainissement-Régies intègre, en outre, le Service Environnement / autosurveillance des réseaux et diagnostic permanent.

La Direction assure également le Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

L'effectif de la Direction Eau-Assainissement/Régies est d'environ 321 agents.

La Direction Eau-Assainissement/Régies en charge de l'exploitation reste intégrée aux services de la Métropole mais est soumise au respect des obligations réglementaires imposées par les statuts des Régies. Des dispositions financières particulières doivent également être respectées compte tenu de la nature du service public exploité. En effet, Les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'une identification financière en recettes et en dépenses au sein des budgets de la Métropole dans le cadre d'un budget annexe. Enfin, la gestion de ces services publics industriels et commerciaux exploités en régie doit se faire sous statut privé. Les régies d'eau et d'assainissement de la Métropole sont à autonomie financière sans personnalité juridique. Elles sont intégrées aux services de la Métropole et s'appuient sur les Directions ressources de la Métropole dont la Direction Administration Gestion du département E3DR, qui assure une analyse de proximité sur les thématiques administratives, ressources humaines, juridiques et financières.



## Évolution des certifications qualité des Régies de l'eau et de l'assainissement

La Régie de l'Assainissement est certifiée selon les référentiels ISO 14001. En 2021, la Direction de l'assainissement a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001 en version 2015 pour 3 ans incluant l'ensemble du territoire et des activités dans son périmètre de certification.

La Régie de l'Eau, dans la continuité du principe d'amélioration continue souhaité par la Métropole, a poursuivi la démarche engagée pour la mise à jour du référentiel ISO 9001 dans sa version 2015 et l'harmonisation de son périmètre d'application en accord avec celui des Régies de l'Eau et de l'Assainissement.

La Direction eau-assainissement régies démontre ainsi son intérêt à l'égard d'un référentiel structurant dont les objectifs sont : une gestion plus efficace de la relation avec les « clients » (interne et externe), la garantie d'un produit de qualité et la Maîtrise du service rendu.



## III. Les faits marquants de l'année 2021 :

### A

## À l'échelle de la Métropole

### 1. La crise sanitaire de la COVID 19

L'année 2021 a été comme en 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 avec notamment un troisième confinement national du 3 avril au 3 mai 2021.

Cette crise a impacté la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le service public de l'eau, tout comme le service public de l'assainissement a maintenu son activité et la continuité du service pendant toute la durée de ce nouveau confinement.

Toutefois, tout comme en 2020, des adaptations ont dû être apportées à la valorisation agricole des boues. Ainsi, l'épandage des boues non hygiénisées a été interdit à titre de précaution et ce, afin d'éliminer un vecteur potentiel de transmission de la maladie. Cette interdiction a concerné 15 stations d'épuration de la Métropole. Les boues liquides de ces installations ont été ainsi acheminées vers la STEP d'ÉMERAUDE afin d'y être déshydratées puis incinérées.

### 2. Les travaux sur les réseaux et ouvrages

Malgré le contexte sanitaire encore instable en 2021, la Métropole a réalisé comme chaque année des travaux d'extension, de mise à niveau ou de renouvellement des réseaux et ouvrages nécessaires à la production et à la distribution de l'eau potable ainsi qu'à la collecte et au traitement des eaux usées et pluviales.

En 2021, les travaux les plus significatifs ont été les suivants (les rapports eau et assainissement ci-joints complètent cette liste de manière plus exhaustive).

#### Dans le domaine de l'eau potable :

- la poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et l'établissement d'un programme de contrôle CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (Poly Chlorure de Vinyle) ayant permis la réalisation de 15 opérations en 2021, soit 3,7 km de réseaux renouvelés
- la finalisation de la phase 1 (mise en service en novembre 2021) de l'interconnexion Yainville - Duclair avec la pose de 5,75 km de canalisations et réalisation d'une station de surpression
- le démarrage de l'interconnexion de Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) avec la pose de 4,5 km de canalisation pour une mise en service en février 2022
- le renouvellement du procédé d'ultrafiltration à l'Usine de la JATTE d'un montant total de 3 M€ dont les travaux se sont déroulés entre mai et octobre 2021 avec une mise en service en octobre 2021.

En 2021, les travaux de renouvellement des réseaux se sont poursuivis. Le taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau était de 0,82 %, Il est stable par rapport à 2020 (0,83 %) et reste ainsi proche de la cible de 1 %.

**Dans le domaine de l'assainissement :**

23 chantiers ont été réceptionnés en 2021 représentant un montant total de plus de 6,40 M€HT. Ces chantiers portaient principalement sur des travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux et de construction d'ouvrage de régulation des eaux pluviales.

L'un des chantiers les plus significatif en 2021 a été la création d'un réseau d'assainissement à Saint Hilaire à Rouen permettant de collecter séparément les eaux claires en provenance de l'usine d'eau potable de la Jatte et les eaux pluviales du secteur et de les renvoyer au milieu naturel et non plus vers la STEP Emeraude.

D'autres chantiers, comme la réparation du siphon sous la Seine par les agents de la Régie de l'assainissement ou la pose de 6 filets de rétention de macrodéchets plastique en sortie d'émissaire pluviaux et déversoir d'orage en partenariat avec des mécènes locaux et de l'AESN ont également marqué l'année 2021 dans le domaine de l'assainissement.

### 3. Le bilan de l'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation des usagers à la préservation de la ressource en eau, la Métropole Rouen Normandie vise par sa politique à inciter tous les acteurs et usagers à prendre en compte les enjeux et la fragilité de l'eau.

Depuis quelques années, de nombreuses actions sont menées afin de faire évoluer les comportements. En 2021, le service de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'éducation à l'environnement a proposé plusieurs programmes d'animations destinés aux scolaires et périscolaires, notamment :

- Le Programme « Nos consommations d'eau » dont les objectifs sont de prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées, de comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau, de prendre conscience des inégalités face à la ressource et de connaître les dispositifs d'épuration de l'eau. Dans le cadre de ce programme, 17 animations en classe pour 411 élèves et 6 visites d'usines de traitement d'eau potable pour 166 élèves ont pu être réalisées.
- Le Programme « cycle de l'eau en classe » dont l'objectif est de comprendre le cycle naturel de l'eau ainsi que de prendre conscience de la complexité de la circulation de l'eau dans la nature : 18 animations en classe pour 374 élèves ont été réalisées en 2021.
- Le Programme d'animation scolaire « parcours d'une goutte d'eau sale » en classe dont l'objectif est de faire connaître le parcours des eaux usées ainsi que de prendre conscience de la manière dont il est possible d'éviter de polluer les eaux. Dans le cadre de ce programme 7 animations en classe ont été réalisées pour 191 élèves.
- Le stand grand public « bar à eau » dont l'objectif est de comprendre que l'eau de robinet est de qualité : 16 animations grand public réalisées pour 754 personnes
- Enfin, dans le cadre de l'appel à projet scolaire « jardinage durable » dont les objectifs sont notamment d'appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager, de stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau : 6 écoles ont été retenues pour l'organisation de 24 ateliers en 2021. 566 élèves ont été sensibilisés.

Par ailleurs, afin de sensibiliser à l'impact des pollutions terrestres, et notamment plastiques sur les milieux aquatiques, dans le cadre de la journée mondiale des océans (8 juin) la Métropole organise, en partenariat avec les associations mobilisées sur ce sujet, des ramassages de déchets en bord de Seine. En 2021 plus de 20 ramassages de déchets ont été organisés par la Métropole, mobilisant plus de 1 500 personnes.

La Métropole Rouen Normandie a aussi développé, en collaboration avec le conseiller pédagogique des sciences de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et de nombreux partenaires, le programme pédagogique complet « Les Fabuleuses Aventures de la Seine » sur les thématiques et les enjeux de ce fleuve emblématique et de son territoire : la Seine.

## B

## À l'échelle nationale : l'évolution réglementaire

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets qui a inclus la qualité de l'eau comme un élément constitutif du patrimoine commun de la Nation (modification de l'article L 110-1 du Code de l'environnement), a été adopté en 2021 mais va impacter dans les années à venir les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi cette loi impose, notamment, de nouvelles prescriptions pour l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable dont l'approbation doit avoir lieu avant le 1er janvier 2024 et qui devra désormais comprendre un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable et, le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage et un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements. Ce schéma tient compte de l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles.

Par ailleurs, cette loi vient fixer de nouvelles règles en matière de contrôle obligatoire des raccordements des eaux usées. L'article 63 de cette loi a précisé cette obligation de contrôle incombant à la Métropole. Elle prévoit désormais que ce contrôle donne lieu, de la part de la collectivité, à la rédaction et la transmission au propriétaire de l'immeuble, d'un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires. Le contrôle est notamment réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées ou lorsque les conditions de raccordement sont modifiées, et peut être conduit à l'initiative de la collectivité ou à la demande du propriétaire de l'immeuble.

En 2021, la Métropole a donc initié une réflexion pour la prise en compte de ces nouvelles dispositions de la loi climat.





## IV. Le prix du service

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont financés par les redevances versées par les usagers au titre de leur facture d'eau. Ces redevances servent ainsi à couvrir les charges d'exploitation et d'investissement.

Conformément aux dispositions de l'annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales « la facture d'eau est calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE ».

La consommation standard fixée par l'INSEE à 120 m<sup>3</sup> par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale pour un « abonné domestique » (représentant un ménage de 3 à 4 personnes).

### A

## Les composantes de la facture d'eau potable et d'assainissement

La facture d'eau potable et d'assainissement se compose de plusieurs parts perçues par différents intervenants, participant au cycle de l'eau.

### 1. Parts revenant à la Collectivité

Les parts de la facture d'eau potable et d'assainissement revenant à la Métropole Rouen Normandie sont aujourd'hui au nombre de trois :

- Une part fixe (abonnement). Cette composante est indépendante du volume d'eau consommé.
- Une part variable en fonction du volume d'eau consommé pendant la période de facturation.  
La part fixe et la part variable correspondent au coût d'exploitation du service (frais de personnel, coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, facturation...).
- Une part variable assainissement pour les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif :  
**La redevance « assainissement collectif »**  
Cette redevance finance l'ensemble du service (exploitation et investissement) et elle est fixée par délibération du Conseil Métropolitain.  
Le montant facturé est calculé en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.  
Il est à noter, que la commune d'Yville-sur-Seine est entièrement en assainissement non collectif, il n'y a pas de part variable assainissement sur cette commune.  
**La redevance « assainissement non collectif »**  
Le Service Public de l'Assainissement Non collectif fait l'objet d'une facturation spécifique, sous forme de redevance perçue auprès de l'utilisateur lors du contrôle effectif de son installation d'assainissement individuel. Le montant de la redevance est fixé par une délibération du Conseil métropolitain. Il varie en fonction du type de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Cette redevance est perçue auprès de l'utilisateur une fois le contrôle effectué.

Les tarifs servant à établir la facture d'eau potable et assainissement sont fixés par délibération du Conseil Métropolitain.

## 2. Parts revenant aux organismes extérieurs

### A. Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les Agences de l'Eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La MRN est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le régime des redevances a été modifié conformément à la Loi sur l'Eau et aujourd'hui codifié aux articles L.213-10 à L.213-20 du Code de l'Environnement.

Le régime est composé des redevances suivantes :

- **La redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau »**. Elle est assise sur le volume d'eau prélevé par toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau ;
- **La redevance pour « pollution de l'eau d'origine domestique et non domestique »** assise sur le m<sup>3</sup> d'eau facturé à l'abonné ;
- **La redevance pour « modernisation des réseaux »**. Payée par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public, elle est assise sur les m<sup>3</sup> soumis à la redevance d'assainissement ;

Les taux et assiettes applicables sur le territoire de chaque Agence de l'Eau et répondant au XI programme pour la période 2019-2024 ont été adoptés<sup>1</sup>.

Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0,185 €/m<sup>3</sup> en 2021. Le taux est constant de 2019 à 2024 et unique sur le Bassin Seine-Normandie.

Les taux de la redevance pollution sont restés identiques :

Zone de base : 0,22 €/m<sup>3</sup>

Zone moyenne : 0,38 €/m<sup>3</sup>

Zone renforcée : 0,42 €/m<sup>3</sup>

Le classement des communes de la Métropole dans les zones fixées par l'Agence de l'eau n'a pas évolué en 2021.

Conformément à la réglementation, une note établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe au rapport annuel (cf. années note liminaire).

### B. La TVA

Le taux de TVA applicable à la fourniture d'eau est le taux réduit de 5,5 %, en application des dispositions de l'article 278-0 bis du code général des impôts (CGI). En revanche, les autres opérations sont soumises au taux réduit de 10 % en application des dispositions du b de l'article 279 du CGI.

<sup>1</sup> Avis relatif à la délibération n° 12-12 du 18 octobre 2012 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie approuvant le 10<sup>e</sup> programme et avis relatif à la délibération n° 18-35 du 9 octobre 2018 relative à l'approbation du XI<sup>e</sup> programme



## Évolution de la facture moyenne pondérée TTC de 120 m<sup>3</sup>

### Depuis la prise de compétence eau, la collectivité œuvre pour une harmonisation des tarifs appliqués aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'objectif général restait de disposer de tarifs harmonisés pour l'ensemble du territoire de la Métropole tout en assurant le financement des investissements nécessaires aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après une période d'harmonisation progressive des tarifs sur 5 ans initiée depuis 2016, en 2021, le prix de l'eau est harmonisé sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Pour la tarification 2022, le Conseil Métropolitain a décidé, par délibération du 13 décembre 2021, d'appliquer une hausse de 2,5 % sur la part Métropole du prix de l'eau et de l'assainissement collectif, afin de permettre le financement des importants programmes d'investissements 2017-2030 de gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages, de mise en conformité des systèmes d'assainissement, de protection et de sécurisation de l'alimentation en eau potable, programmes qui ont notamment fait l'objet de la contractualisation « Métropole 2030 » avec l'Agence de l'Eau et l'État en 2017.

Pondérée par la population de chacune des communes, l'évolution de la facture moyenne est la suivante :

**1<sup>er</sup> janvier 2021 : 445,35 € soit 3,71 €/m<sup>3</sup>**

**1<sup>er</sup> janvier 2022 : 454,38 € soit 3,79 €/m<sup>3</sup>**

Soit une hausse de 2.03 %, décomposée comme suit pour chaque part de la facture 2021-2022 :

- Part « eau » : **2,50 %**
- Part « assainissement » : **2,50 %**
- Part « autres organismes » : (agence de l'eau et état) **0,6 %**

Pour mémoire l'évolution de la facture moyenne pondérée par la population des communes était la suivante pour les années 2015 à 2020 :

**1<sup>er</sup> janvier 2015 402,62 € soit 3,35/m<sup>3</sup> euros**

**1<sup>er</sup> janvier 2016 411,36 € soit 3,43/m<sup>3</sup> euros**

**1<sup>er</sup> janvier 2017 422,04 € soit 3,52/m<sup>3</sup> euros**

**1<sup>er</sup> janvier 2018 424,75 € soit 3,54/m<sup>3</sup> euros**

**1<sup>er</sup> janvier 2019 428,12 € soit 3.57/m<sup>3</sup> euros**

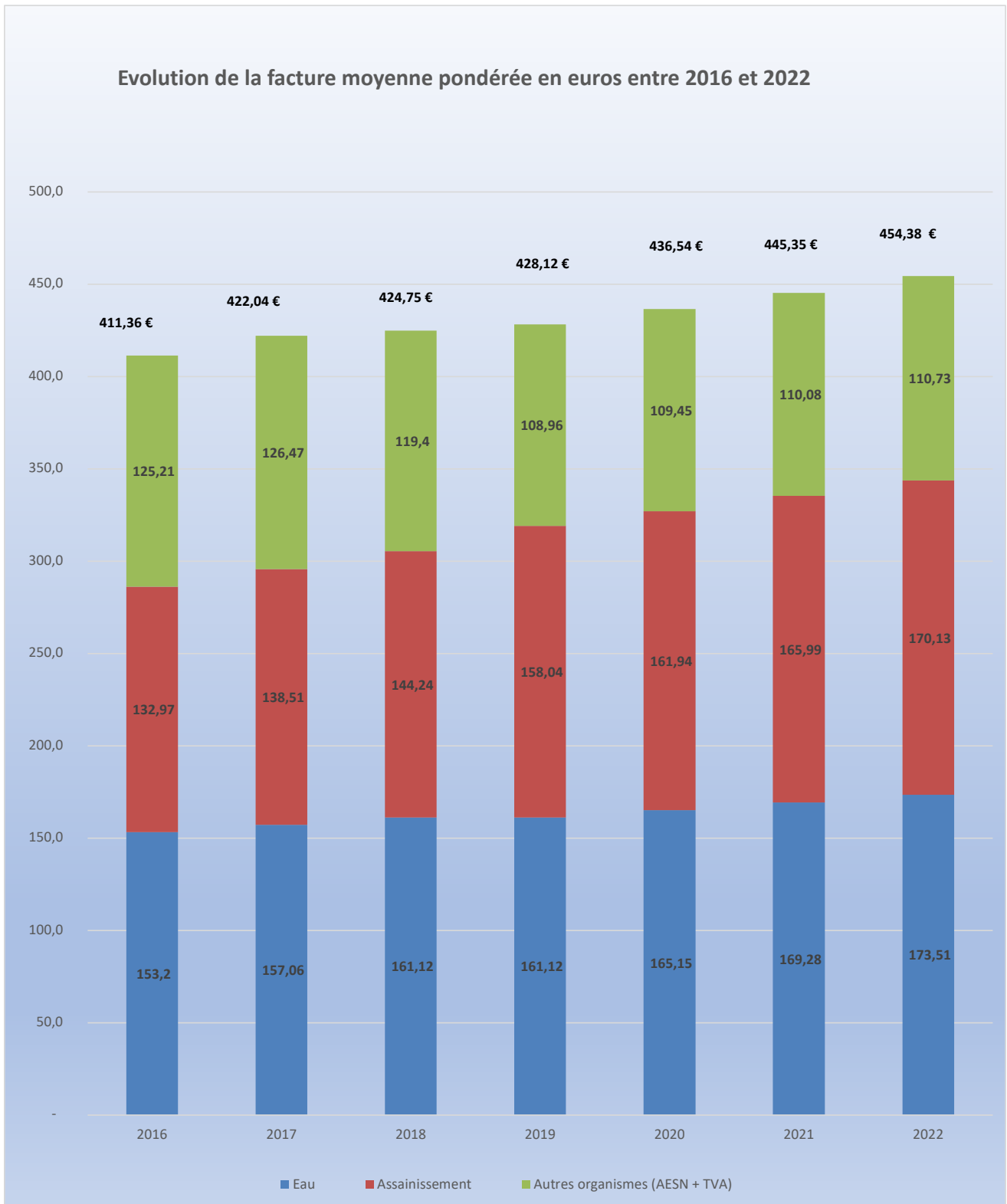
**1<sup>er</sup> janvier 2020 436,56 € soit 3.64/m<sup>3</sup> euros**

Pour la compétence eau potable, les composantes de la facture d'eau se décomposent en part proportionnelle et non proportionnelle (part fixe).

La part fixe de la facture représente 20.65 % de la facture totale<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La réglementation plafonne cette part fixe à 30 %.

## Évolution de la facture moyenne pondérée en euros entre 2016 et 2021





## Les factures « 120 m<sup>3</sup> » de chaque commune

Les taxes et redevances (État, Agence de l'eau) sont perçues sur les usagers via la facture d'eau et sont reversées aux organismes destinataires (État, Agence de l'eau).

Le prix de l'eau pour chaque commune est présenté conformément à la réglementation pour une facture « type » de 120 m<sup>3</sup>, avec un compteur de 15 mm, facture moyenne retenue par l'INSEE.

Les tarifs mentionnés sont ceux applicables à des volumes d'eau consommés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces factures sont accompagnées d'un tableau récapitulatif présentant le poids des différentes parts pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, sur toutes les communes de la MRN.

La tarification 2021-2022 pour le service de l'eau et d'assainissement varie selon :

- Le zonage de pollution domestique (base, moyenne, renforcé).
- Tarification assainissement collectif et non collectif.

Ainsi, en application de ces critères, la facturation de 71 communes peut être regroupée en 4 factures types (cf. annexes note liminaire).



## Synthèse factures 120 m<sup>3</sup>

Commune	Zonage	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021					Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022				
		Part Eau	Dont part fixe	Part Assainissement	Part autres organismes	Total	Part Eau	Dont part fixe	Part Assainissement	Part autres organismes	Total
Amfreville-la-Mi-Voie	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,513	35,83	170,29	116,82	460,63
Anneville-Ambourville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Bardouville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Belbeuf	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Berville-sur-Seine	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Bihorel	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Bonsecours	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Bois-Guillaume	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Boos	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Bouille	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Canteleu	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Caudebec-lès-Elbeuf	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Cléon	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Darnétal	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Déville-lès-Rouen	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Duclair	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Elbeuf	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Épinay-sur-Duclair	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Fontaine-sous-Préaux	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Freneuse	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Gouy	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Grand-Couronne	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Grand-Quevilly	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Hautot-sur-Seine	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Hénouville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Houlme	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Houpeville	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Isneauville	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Jumièges	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Londe	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Malaunay	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Maromme	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Mesnil-Esnard	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Mesnil-sous-Jumièges	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Montmain	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Mont-Saint-Aignan	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63

Commune	Zonage	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021					Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022				
		Part Eau	Dont part fixe	Part Assainissement	Part autres organismes	Total	Part Eau	Dont part fixe	Part Assainissement	Part autres organismes	Total
Moulineaux	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Neuville-Chant-d'Oisel	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Notre-Dame-de-Bondeville	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Franqueville-Saint-Pierre	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Oissel	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Orival	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Petit-Couronne	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Petit-Quevilly	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Quevillon	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Quévreville-la-Poterie	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Roncherolles-sur-le-Vivier	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Rouen	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Sahurs	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Aubin-Celloville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Aubin-Épinay	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Étienne-du-Rouvray	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Jacques-sur-Darnétal	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Martin-de-Boscherville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Martin-du-Vivier	BASE	169,28	34,95	166,14	90,86	426,27	173,51	35,83	170,29	91,50	435,31
Saint-Paër	MOYENNE	169,28	34,95	166,14	111,11	446,53	173,51	35,83	170,29	111,76	455,56
Saint-Pierre-de-Manneville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Saint-Pierre-de-Varengeville	MOYENNE	169,28	34,95	166,14	111,11	446,53	173,51	35,83	170,29	111,76	455,56
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Sotteville-lès-Rouen	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Sotteville-sous-le-Val	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Tourville-la-Rivière	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Trait	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Val-de-la-Haye	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Yainville	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Ymare	RENFORCÉE	169,28	34,95	166,14	116,18	451,59	173,51	35,83	170,29	116,82	460,63
Yville-sur-Seine	RENFORCÉE	169,28	34,95		75,14	244,42	173,51	35,83	-	75,38	248,89



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



# eau

## métropole

### ROUENNORMANDIE

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108  
108 Allée François Mitterrand  
CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**Ma Métropole**  
metropole-rouen-normandie.fr  
**0 800 021 021**  
Service & appel gratuits

[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)



eau  
métropole  
ROUENNORMANDIE



**RAPPORT ANNUEL 2021**  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole  
ROUENNORMANDIE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# Sommaire

<b>I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE</b>	<b>3</b>
<b>1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants</b>	<b>3</b>
<b>2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>6</b>
<b>3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2021</b>	<b>9</b>
1 - Structure budgétaire	9
2 - Recettes et charges du service	9
3 - Indicateurs financiers	10
4 - Facturation et Prix de l'Eau	10
<b>4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution</b>	<b>11</b>
1 - Les ressources	11
2 - Qualité des eaux distribuées	16
3 - Préservation de la ressource - Études	17
<b>5 - Exploitation - Caractéristiques techniques</b>	<b>25</b>
1 - Indicateurs techniques	25
2 - Patrimoine	29
<b>6 - Gestion clientèle abonnés</b>	<b>32</b>
1 - Abonnés	32
2 - Volumes consommés	32
3 - Indicateurs de performances	33
<b>7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021</b>	<b>35</b>
<b>II. PRESENTATION PAR SERVICE</b>	<b>37</b>
<b>1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf</b>	<b>37</b>
1 - Présentation du service	37
2 - Indicateurs techniques	38
3 - Données clientèle - abonnés	40
4 - Qualité de l'eau	40
5 - Indicateurs de performance	42
<b>2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest 2021</b>	<b>43</b>
1 - Présentation du service	43
2 - Indicateurs techniques	44
3 - Données clientèle - abonnés	46
4 - Qualité de l'eau	46
5 - Indicateurs de performance	48
6 - Indicateurs financiers	49

### III. ANNEXES

	<b>50</b>
<b>Annexe 1 : Synthèse des données 2021 par commune</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)</b>	<b>54</b>
Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	54
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	55
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	56
Régie secteur Rouen : Darnétal	57
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	58
Régie secteur Rouen : Montmain	59
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	60
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	61
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	62
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	63
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	64
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	65
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	66
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	67
Régie secteur Rouen : Oissel	68
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	69
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	70
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	71
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	72
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	73
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	74
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	75
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	76
Régie secteur Elbeuf : Orival	77
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	78
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	79
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : St Martin de Boscherville	80
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Sahurs	81
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Bardouville	82
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yville sur Seine	83
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Le Trait	84
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Jumièges	85
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Saint Paër	86
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Duclair	87
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yainville	88
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Déville lès Rouen	89
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Mélange	90
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Usine de traitement	91
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Houppeville	92
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Malaunay - Le Houlme	93
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Hénouville Métropole	94
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Isneauville	95
<b>Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2022</b>	<b>96</b>
<b>Annexe 4 : Glossaire</b>	<b>102</b>

# Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

## 1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

### ❖ Chiffres Clés

**Nombre d'abonnés : 206 378 pour 501 511 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2019), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).**

**Volumes consommés autorisés : 26 027 289 m<sup>3</sup>/an, soit 71 308 m<sup>3</sup>/jour en augmentation de 1,6%**

**Volumes distribués : 31 186 781 m<sup>3</sup>/an soit 85 443 m<sup>3</sup>/jour en diminution de 1,8%**

**27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m<sup>3</sup>/jour dont 7 usines de traitement**

**92 réservoirs pour une capacité globale de 124 660 m<sup>3</sup>, et 9 cuves d'eaux traitées en sortie usine d'une capacité globale de 11 720 m<sup>3</sup>**

**2 927 km de réseau en service (hors branchements)**

**Rendement du réseau 83,81% en augmentation de 2,7 points**

**Indice linéaire de perte ILP : 4,83 m<sup>3</sup>/km/jour en progrès de 14,5%**

**Qualité des eaux distribuées en 2021 :**

- Paramètres bactériologiques : 100,00% des prélèvements conformes
- Paramètres physico-chimiques : 98,92% des prélèvements conformes

### ❖ Faits Marquants

- Démarrage de la nouvelle Prestation de Service sur le secteur Nord-Ouest de la MRN (PSNO21) – attributaire Veolia Eau, le 1er janvier 2021.
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (polychlorure de vinyle).
  - Réalisation de 15 opérations en 2021, soit 3,7 km de réseaux renouvelés.
  - Dans le cadre de cette étude, mise en évidence de tronçons relarguant du CVM et déclaration de non-conformité entraînant une restriction d'usage pour 32 abonnés (x habitants) sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville – chemin de Talbot, chaussée de Caumont (programmation des travaux en 2022).
- Finalisation de la phase 1 de l'interconnexion Yainville–Duclair (pose de 5,75 km de canalisations et réalisation d'une station de surpression), mise en service en novembre 2021.
- Etude en cours pour la phase 2 consistant à renforcer les capacités de pompage du forage de Yainville (en conformité avec la DUP) et du réseau de refoulement entre le forage et le réservoir sur tour, en coordination avec la voirie.
- Réalisation de l'interconnexion Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) – Marché de travaux attribué en 2020 (4,5 km de canalisation) – Démarrage des travaux en 2021 et mise en service en février 2022.

- Préparation des travaux d'extension TEOR T5, intégration des besoins AEP dans la MOE externe voirie.
- Action sur le renouvellement de réseaux : avec rationalisation : 0,7 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)).
- Usine de la Jatte Rouen – Renouvellement de l'unité de traitement par ultrafiltration – Réalisation des travaux de mai à octobre 2021 – mise en service octobre 2021.
- Usine du Mont-Duvé Elbeuf – Attribution du Marché de Maitrise d'Œuvre, pour la réhabilitation reconstruction de l'unité de traitement.
- Attribution marché de travaux Station de pompage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (sécurisation de l'alimentation en eau).
- Travaux de réhabilitation des étanchéités des réservoirs Champ de Courses à Saint-Etienne-du-Rouvray (réseau Rouen), réservoir Saint Cyr à Elbeuf (par cuvelage PEHD + désamiantage).
- Travaux d'isolation et d'étanchéité extérieure des réservoirs de l'usine de Maromme.
- Attribution marché de travaux de réhabilitation du réservoir Paul Doumer à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Réservoir Maryse Bastié à Saint-Etienne-du-Rouvray – Réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'alimentation diamètre 350mm et création regard de comptage débitmètre.
- Marché de réhabilitation GC des filtres sable Maromme (1 filtre/an).
- Poursuite de la convention de partenariat technico financière avec le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec.
- Lancement d'une étude de stratégie foncière du Grand Cycle de l'Eau dont la protection de la ressource en eau.
- Rédaction d'une stratégie de protection de la ressource en eau sur les ressources de Moulineaux, Les Ecameaux et Orival 2021-2024.
- Poursuite du suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon et Oissel (Les Cateliers), et lancement des études des Bassins d'Alimentation de ces Captages.
- Mise en œuvre du programme d'actions agricoles suite à la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20/12/2019.
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'action de protection des captages de Moulineaux, Ecameaux et Orival, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000€TTC), dont aménagement de la bétairie de la Louveterie.
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec
  - Phase 1 terminée (collecte de données et d'investigations géologiques).
  - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020.
  - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii.
  - Elaboration du modèle en cours avec le complément des éléments de connaissance obtenu par les forages d'essai de la recherche en eau pour rendu fin 2022.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en EAU potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
  - PHASE 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation : 3 ans.
  - Travaux de forages d'essai débutés en septembre 2021 pour poursuite jusqu'à mai 2022.





**Nouvelle unité d'ultrafiltration – Usine de la Jatte ROUEN**

## 2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés : la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes, la Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes, la Communauté de Communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes et la Communauté de Communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes.

Ces quatre communautés d'origine étaient constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation. Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se sont poursuivis jusqu'à leur terme.

### ❖ Depuis janvier 2021, l'organisation des services est la suivante :

- 1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)
- 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (31 communes)
  - PS Nord-Ouest 2021 - titulaire Veolia Eau

Cette organisation est synthétisée dans le tableau et la carte ci-après



DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)	
<b>Régie Rouen-Elbeuf</b>	<b>PS Sect. Nord-Ouest 2021 Veolia Eau</b>
Amfreville-la-Mivoie	Moulineaux
Belbeuf	Oisiel
Bonssecours	Orival
Boos	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quèzeville-la-Poterie
Darnétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Darnétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisiel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Tourville-la-Rivière
Montmain	Ymare
Anneville-Ambourville	Malaunay
Bardouville	Maromme
Berville-sur-Seine	Mont-Saint-Aignan
Bihorel	Notre-Dame-de-Bondeville
Bois-Guillaume	Quevillon
Canteleu	Quincampoix (ham. de la Muette)
Déville-lès-Rouen	Sahurs
Duclair	St-Martin-de-Boscherville
Epinay-sur-Duclair	St-Martin-du-V. (ham. Mont Perreux)
Hautôt-sur-Seine	Saint-Paër
Hénouville	St-Pierre-de-Manneville
Houpeville	St-Pierre-de-Varengueville
Isneauville	Ste-Marguerite-sur-Duclair
Jumièges	Val-de-la-Haye
Le-Houlme	Yainville
Le-Mesnil-sous-Jumièges	Yville-sur-Seine
Le-Trait	

# METROPOLE ROUEN NORMANDIE

-----

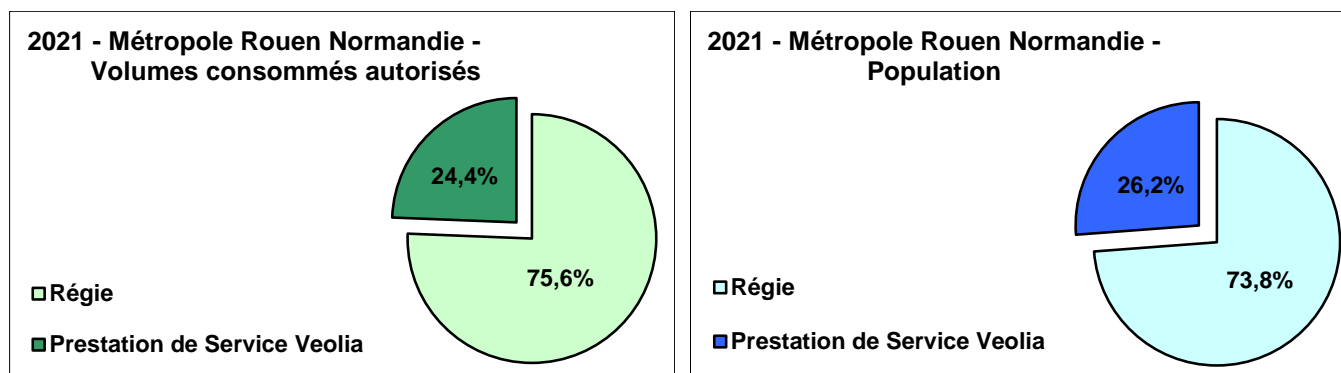
## GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2021



-  REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
-  REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION VEOLIA EAU



En 2021 la régie Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation en eau potable de 71 communes pour 24,4% de la population et 75,6% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, l'ensemble de la population, bénéficie des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



### ❖ [Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole](#)

La Direction Régies Eau-Assainissement de la Métropole Rouen Normandie est composée de 5 Directions Adjointes : Finances, Marchés, Administration ; Travaux neufs eau-assainissement ; Relation aux usagers, Ressources humaines de proximité ; Exploitation assainissement ; Exploitation eau potable.

La direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage.
- D'un service distribution qui assure l'entretien du réseau et la desserte des usagers, y compris la réalisation des branchements.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs eau-assainissement est composée, entre autres d'un service Études et Maîtrise d'œuvre qui gère les projets Eau et Assainissement. Son périmètre d'action couvre les 71 communes de la Métropole.

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Cycle de l'Eau qui pilote entre autres la gestion patrimoniale, dont les documents graphiques et réponses DT-DICT, les programmes d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, Recherche en eau...).

Le contrôle de la bonne exécution du contrat de Prestation de Service (titulaire Veolia Eau) est assuré par les directions adjointes chargées de la Relation aux usagers et la direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable, suivant leur domaine de compétences.



### 3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2021

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

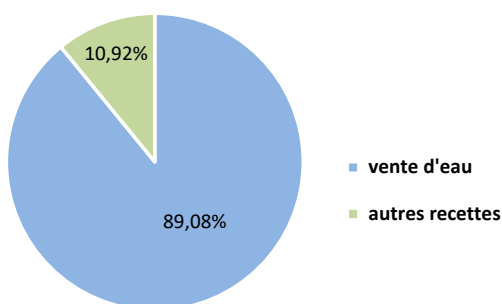
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service).
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2021 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

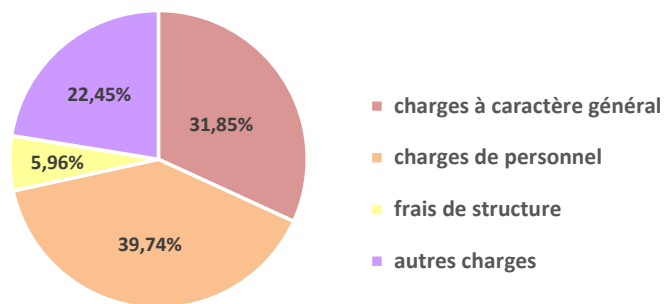
#### 2 - Recettes et charges du service

Eau de la MRN (montants en € HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>39 452 547</b>	<b>41 576 799</b>	<b>43 967 475</b>	<b>45 636 371</b>	<b>3,8%</b>
vente d'eau	35 396 650	38 133 254	39 900 133	40 655 073	1,9%
autres recettes	4 055 897	3 443 545	4 067 342	4 981 298	22,5%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 026 974</b>	<b>25 628 651</b>	<b>25 779 115</b>	<b>27 890 511</b>	<b>8,2%</b>
charges à caractère général	9 258 797	10 142 689	9 782 005	8 883 682	-9,2%
charges de personnel	10 655 793	11 062 717	11 055 378	11 083 451	0,3%
frais de structure	1 026 514	1 093 846	1 090 144	1 661 950	52,5%
autres charges	4 085 870	3 329 400	3 851 588	6 261 428	62,6%
<b>Charges de la dette (intérêt)</b>	<b>288 610</b>	<b>386 135</b>	<b>399 107</b>	<b>377 143</b>	<b>-5,5%</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>16 407 295</b>	<b>13 249 787</b>	<b>13 980 603</b>	<b>16 592 246</b>	<b>18,7%</b>
<b>Charges de la dette (capital)</b>	<b>3 989 219</b>	<b>4 203 217</b>	<b>4 464 100</b>	<b>4 513 145</b>	<b>1,1%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>697 033</b>	<b>976 764</b>	<b>718 204</b>	<b>1 852 721</b>	<b>158,0%</b>
Subventions et autres recettes	543 233	944 340	713 514	1 794 405	151,5%
Cession	153 800	32 424	4 690	58 316	1143,4%
<b>Emprunt</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 335 987</b>	<b>822 033</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



### 3 - Indicateurs financiers

#### Dettes de la collectivité :

❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,14 années.

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Durée d'extinction de la dette (en années)	2,51	2,76	2,17	2,14	-1,4%
Encours de la dette 31/12/N	41 458 234	44 591 004	40 948 937	36 435 792	-11,0%
Montant remboursé durant l'exercice	4 277 828	4 589 353	4 863 208	4 890 288	0,6%
dont en capital	3 989 218	4 203 217	4 464 100	4 513 145	1,1%
dont en intérêt	288 610	386 135	399 107	377 143	-5,5%

#### Montant des amortissements en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Montant des amortissements	6 104 162	7 060 344	6 398 884	6 604 537	3,2%

#### Montant global de subventions perçu en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Agence de l'Eau	312 986	529 821	352 641	750 971	113,0%
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Conseil Départemental 76	-	-	-	-	

#### Mission coopération décentralisée en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Mission coopération décentralisée	44 500	35 500	25 000	60 000	140,0%

#### Epargne brute en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Epargne brute	16 541 287	16 143 854	18 865 890	17 028 144	-9,7%

### 4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les usagers-abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2021 » reçoivent 1 facture par an. Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

Le prix de l'eau 2021 sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestation de service Nord-Ouest) a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).

## 4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

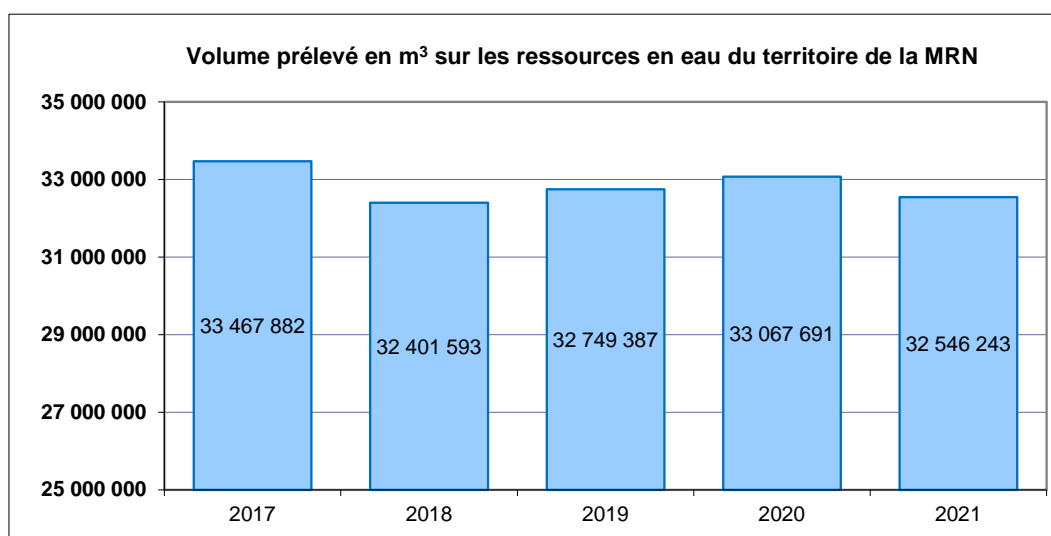
### 1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 27 ressources (champ captant) sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour, et 7 ressources externes (achat d'eau aux syndicats ou intercommunalités périphériques).

#### Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
Volume prélevé en m <sup>3</sup>	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	32 546 243	-1,6%	-2,75%



Ces volumes sont à la baisse, gain de 921 639 m<sup>3</sup> en 5 ans, soit -1,2%, (légère augmentation en 2020), ils sont corrélés par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau : +3,4%, soit un gain de +2,78 points et diminution de l'indice linéaire de perte : -18,6% ; sur 5 ans.
- ✓ Une relative stabilité des volumes consommés comptabilisés sur l'année 2021 : +1,5% vis-à-vis de 2020 et +0,4% sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

#### Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le-Houlme, Saint-Pierre-de-Varengueville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengueville et Saint-Paër.
- Du SIAEP de l'Andelle et ses Plateaux pour la commune de Montmain

#### Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameaux de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 2,66% des volumes distribués, les exportations représentent 2,20% des volumes produits.

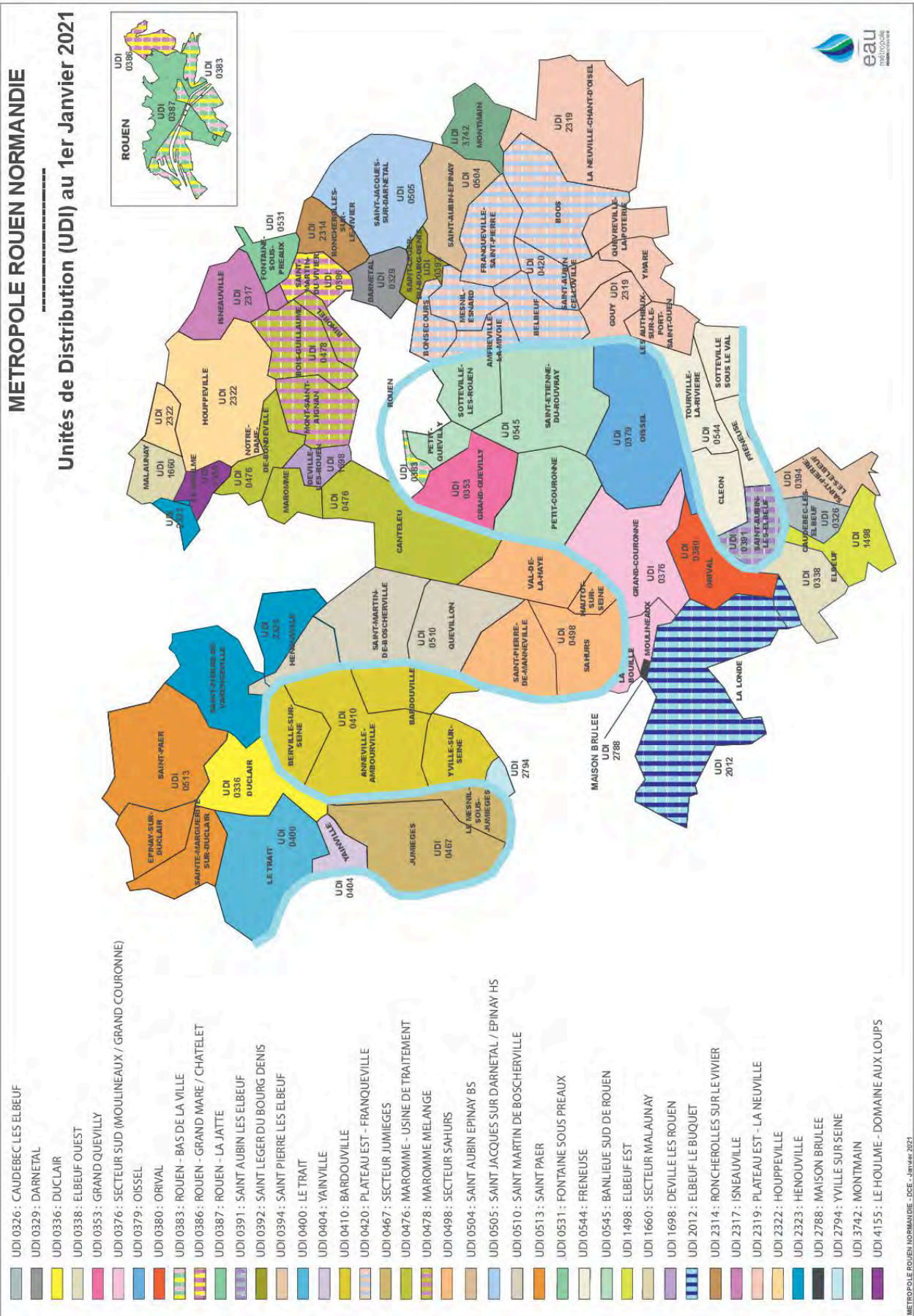


**Caractéristiques des points de production**

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2021	
			Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 743	1 001 290
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 253	457 470
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 732	632 340
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		12 719	4 642 340
	Fontaine sous Préaux (Village)					69	25 190
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 306	4 491 510
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	716	261 370
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 275	465 520
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	342	124 900
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	497	181 240
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		188	68 500
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	259	94 649
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				546	199 210
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	421	153 550
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		21 749	7 938 340
Régie Elbeuf (10 communes)	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	99	36 190
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	4 239	1 547 310
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	4 000	100	2 224	811 660
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800			100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	722	263 360
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	276	100 570
PS Nord-Ouest 2021 (Maromme-Malaunay-Duclair)	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	850	310 340
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	395	144 106
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	125	45 523
	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	929	339 261
	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	128	46 831
	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	676	246 828
		1 280				623	227 455
	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	694	253 355
	Fontaine le Bourg - Cailly F6	Forage de réserve				0	
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		12 717	4 641 680
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000					
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760					
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200					
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860					
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14bis	Forage de réserve				0	
	Fontaine le Bourg - Cailly F15	Forage de réserve				0	
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		7 656	2 794 355
Maromme - Forage F1	4 000						
Maromme - Forage F2	4 400						
Maromme - Forage F3	3 000						
<b>Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie</b>		<b>215 520</b>		<b>307 880</b>		<b>89 168</b>	<b>32 546 243</b>

# Carte des points de production d'eau et zones de desserte



**Patrimoine production**

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m <sup>3</sup> /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m <sup>3</sup>
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie</b>		<b>11 720</b>

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m <sup>3</sup>
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois-Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200

## Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite

Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénoeuville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houleme	Bois Planté	300
Le Houleme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreville la Poterie	Quèvreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
ROUEN	Grand Mare - Couperin	2 250
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie</b>		<b>124 660</b>



## 2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ **100,00 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1**
- ❖ **98,92 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1**

Territoire Eau de la MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2021						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2021	979	0	100,00%	1 111	12	98,92%

*NB : Suite à l'incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués, jusqu'en juin 2020, selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.*

Pour les paramètres physico-chimiques, on note 12 prélèvements non-conformes :

- Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf (3 non-conformités) :
  - Un prélèvement (sur 13) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,18 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Rouen Aqueduc La Jatte**.
  - Un prélèvement (sur 9) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,122 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Mélange Radepont Douville St Aubin**.
  - Un prélèvement (sur 44) non-conforme sur le paramètre Fer total (500 µg/l, limite de qualité 200 µg/l) sur **UDI Plateau Est Franqueville**.  
*Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau fer ou acier (branchement) sur le domaine public.*
- Sur le secteur de la Prestation de Service Nord-Ouest 2021 (9 non-conformités) :
  - 3 prélèvements (sur 30) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Bardouville**.  
 - Voir dérogation ci-dessous
  - 3 prélèvements (sur 20) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Quevillon**.  
 - Voir dérogation ci-dessous
  - 1 prélèvement (sur 23) non-conforme sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,12 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Jumièges**.
  - 1 prélèvement (sur 161) non-conforme sur le paramètre Plomb (maximum mesuré 11,3 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur **UDI Maromme Usine de Traitement**.  
*Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.*
  - 1 prélèvement (sur 16) non-conforme sur le paramètre Plomb (maximum mesuré 13,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur **UDI Sahurs**.  
*Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.*

## Chlorure de Vinyle Monomère - CVM

La Métropole a engagé une démarche au niveau du territoire, visant à référencer puis résorber tous les secteurs avec relargage possible de CVM dans les canalisations en PVC ancien (antérieur à 1980).

En pratique, la présence de ce composé est très variable et se produit surtout lorsque l'eau est la plus chaude et en cas de faible consommation, notamment donc en période estivale.

Suite à cette recherche 12 tronçons ont été identifiés comme impactés par des non-conformités, les purges permanentes mises en place ont permis d'assurer le respect des normes, à l'exception d'un secteur sur Saint-Pierre-de-Manneville (chemin de Halage, chemin du marais, chemin de Talbot), entraînant une restriction d'usage (eau de boisson).

Conformément aux obligations réglementaires, les 32 foyers concernés ont été informés, et une eau de substitution – distribution d'eau embouteillée – a été entreprise par la Métropole.

Les travaux entrepris dès le 1<sup>er</sup> semestre 2022, ont permis de rétablir la distribution pour 22 d'entre eux en mai. L'objectif est un retour à la normale pour la totalité en septembre 2022 (travaux réalisés – phase de contrôle analytique engagée).

## Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu le 22 avril 2013 un avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur sanitaire Maximale (VMax).

Pour Atrazine déséthyl-déisopropyl : cette valeur est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

- Une dérogation concernant les paramètres Triazines (dont Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl) a été accordée sur les secteurs UDI Saint-Martin-de-Boscherville et UDI Bardouville.
  - Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
  - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion réseau avec l'unité de potabilisation située à Maromme.

Les UDI Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, sont depuis le 23 février 2022 interconnectées avec l'UDI de Maromme, les analyses réalisées depuis cette date sont toutes conformes. La dérogation est donc levée.

## **3 - Préservation de la ressource - Études**

### **❖ Indice d'avancement de protection de la ressource, indicateur de performance P108.3**

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

- 0% aucune action
- 20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis d'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Nom du Captage	Année	2017 :	2018 :	2019 :	Indice 108.3	Indice 108.3
		Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	ARS en %	ARS en %
Darnétal Carville (2 sources)		60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)		<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)		60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie		<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>
St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon		<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Forage de Val de la Haye		<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly		<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Sources de Maromme		<b>50%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
<b>Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3</b>		<b>59,77%</b>	<b>60,39%</b>	<b>60,21%</b>	<b>60,09%</b>	<b>60,11%</b>

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **60,11%**.

### Stratégies de préservation des ressources en eau potable (eaux brutes)

- **Stratégie de protection des ressources en eau potable exploitées par la Métropole Rouen Normandie**
  - Diagnostic de l'ensemble des ressources exploitées par la Métropole Rouen Normandie (évolution de la qualité des eaux brutes...) réalisé en partenariat avec le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) pour les ressources concernées (été 2021).
  - Définition des stratégies de protection en 2022.
- **Stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie pour la protection de la ressource en eau, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques**
  - Démarrage de l'étude second semestre 2021.



## Études DUP

- **DUP Darnétal : Arrêté de prorogation (en date du 2 juillet 2020) de l'arrêté d'utilité publique du captage de Darnétal (en date du 21 juillet 2015).**
  - Procédure d'acquisition du PPIs des biens communs situé à Préaux en cours
- **DUP Carville (révision) :**
  - Étude environnementale finalisée en mai 2016
  - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
  - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative en 2019
  - Dépôt du dossier d'enquête publique au second semestre 2022 après mise à jour de l'état parcellaire
- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
  - Avis définitif hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, juin 2015
  - Acquisition de la bétairie de la Triboudaine à Quincampoix
  - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
  - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
  - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
  - Etude d'impact de l'augmentation des prélèvements à intégrer au dossier d'enquête publique, réalisée en 2020 à la demande de la DDTM
  - Mise à jour étude d'environnement et notice explicative (2021)
  - Mise à jour des états et plans parcellaires (2021)
  - Dépôt du dossier d'enquête publique mis à jour et complété (été 2021)
  - Arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 autorisant la poursuite du prélèvement permanent issu des captages de Fontaine-sous-Préaux
  - Réunions d'information du public préalables à l'ouverture de l'enquête publique en mai 2022
  - Enquête publique du 18 mai au 17 juin 2022
- **DUP Moulineaux (révision) :**
  - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
  - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
  - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
  - Finalisation de l'étude d'incidences en septembre 2019 et présentation de l'ensemble de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » engagée depuis 2014 aux services de l'Etat (DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer – AFB Agence Française de la Biodiversité) en octobre 2019
  - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité suite traçages positifs de bétairies en 2018-2019 (contexte BAC Varras-Moulineaux) rendu en décembre 2019
  - Mise à jour de l'étude environnementale préalable à la révision de la DUP (2020)
  - Avis définitif de l'hydrogéologue agréé (avril 2022)
  - Mise à jour du chiffrage des coûts des prescriptions associées aux périmètres de protection du captage (été 2021 – printemps 2022)
  - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022
  - Cadrage du porté à connaissance de l'incidence des travaux compensatoires aux prélèvements de Moulineaux (été 2021)
- **DUP des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival (révision) :**
  - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
  - Présentation de l'avis de l'hydrogéologue agréé début janvier 2020
  - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022
- **DUP Bardouville (révision) :**
  - Étude environnementale finalisée en mars 2017
  - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
  - Chiffrage du coût de la protection finalisé en septembre 2019
  - Lancement de la phase administrative en 2020
  - Retour de la consultation des services - printemps 2021

- Préparation du dossier d'enquête publique second semestre 2022
- Lancement d'une étude pour évaluer l'impact économique des captages agricoles préalablement à l'enquête publique (2022)

## **Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages**

### **BAC de Carville**

- Lancement étude : février 2015.
- Traçage bétoires : avril 2015.
- Phase étude environnementale : octobre 2015.
- Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016.
- Animation agricole globalisée sur les AAC de Saint-Aubin-Epinay, les Longues Raies, Darnétal, les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles).
- Etude SAFEGE pour préciser le karst d'introduction sur l'AAC de Carville (reconnaitances de terrain), afin de cibler au mieux l'animation agricole sur l'AAC de Carville et protéger au mieux la ressource, (en collaboration avec le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec) – (novembre 2020).
- Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes des sources de Carville (2<sup>nd</sup> semestre 2021).
- Traçages visant à préciser le karst d'introduction (printemps 2022).

### **BAC de Fontaine-sous-Préaux**

- Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
- Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le 2<sup>nd</sup> programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2020.
- Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
- Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.
- Acquisition des périmètres de protection satellite - La Triboudaine à Quincampoix.
- Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
  - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
  - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
  - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
- Expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) pour le maintien et la remise en prairies sur l'AAC de Fontaine-sous-Préaux, porté par le SBV CAR et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – démarrage dernier trimestre 2021.
- Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SBV CAR/MRN).

### **BAC de Oissel (la Perreuse et le Catelier)**

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Oissel (la Perreuse et le Catelier).
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées – forage du Catelier (2020).
- Inspection télévisée et diagraphie des 2 forages (juin 2021).
- Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SBV CAR/MRN).

### **BAC de Moulineaux et des Varras**

- Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX, NOUVEAU MONDE et ECAMEAUX (MRN).
- Programme d'action agricole : 2<sup>ème</sup> programme d'action - 2018/2021 - durée 3 ans.



## Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et définition de moyens de de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 ».

La protection est toujours efficace et conforme aux prévisions. Une révision des fonctionnements des forages industriels fonctionnant pour cette protection pourrait être demandés en 2020/2021 compte tenu de la baisse des concentrations en éléments azotés observée et de la fin des travaux de déconstruction.

En prévision de la future réglementation 2024, une recherche des composés de type perfluorés PFAS est menée en 2022 sur la nappe de la craie du champ captant et sur les performances de traitement. Cette étude est menée avec l'ARS et l'ANSES.

Le projet de création d'une seconde barrière hydraulique agissant sur le secteur nord-ouest du champ captant est confirmé dans son utilité par les services de l'Etat et les modélisations. Ceci est d'autant plus utile en prévision de l'ajout des perfluorés dans la réglementation et aussi de potentiel augmentation des régimes de pompage sur cette station qui ne souffre pas des variations de qualité d'eau (turbidité, pesticides, etc...) lors des fortes pluies ou de réduction de quantité lors des périodes de sécheresse.

## Étude pollution au solvant chloré - Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (devenu SBV CAR) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a eu pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly. Cette seconde phase a été restreinte au secteur de Montville et s'est articulée comme suit (elle pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) à l'issue du diagnostic sur le secteur de Montville) :

- Réalisation de 8 qualitomètres à Montville et 1<sup>ère</sup> campagne d'analyses en 2018.
- Présentation en mars 2019 des résultats de la 1<sup>ère</sup> campagne d'analyses et du protocole envisagé pour la 2<sup>nd</sup>e campagne d'analyses.
- Réalisation de 6 qualitomètres au cours de l'été 2019 et 2<sup>nd</sup>e campagne d'analyses à l'automne 2019.
- Restitution des résultats de l'étude en mars 2020. Mise en évidence d'une dégradation des eaux souterraines par les COHV (origine multiple) sur un axe d'écoulement parallèle à la vallée dans le secteur de Montville.
- Les modalités de surveillance des concentrations en COHV dans les eaux souterraines en amont du champ captant de Maromme seront arrêtées en 2022.

## Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre de 50 000 m<sup>3</sup>/jour par site. Les critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m<sup>3</sup>/jour par site. À ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m<sup>3</sup>/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

Les études historiques des activités industrielles, des stockages de polluants et des influences potentielles est terminée. Les études géologiques sont également terminées et permettent de mieux connaître entre autres, les épaisseurs de craie, la position de la faille de Rouen, les influences et les zones de bonne productivité. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'essais de forage seront disponibles en 2020 pour permettre de réaliser les travaux d'étude de recherche en eau sur les meilleurs sites potentiels.

Les investigations géologiques et les essais de pompage afin de déterminer les capacités de production et les qualités d'eau se sont terminés en juin 2022. L'interprétation des résultats est en cours et donnera lieu à un COPIL fin 2022.

### Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et la Métropole.

Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

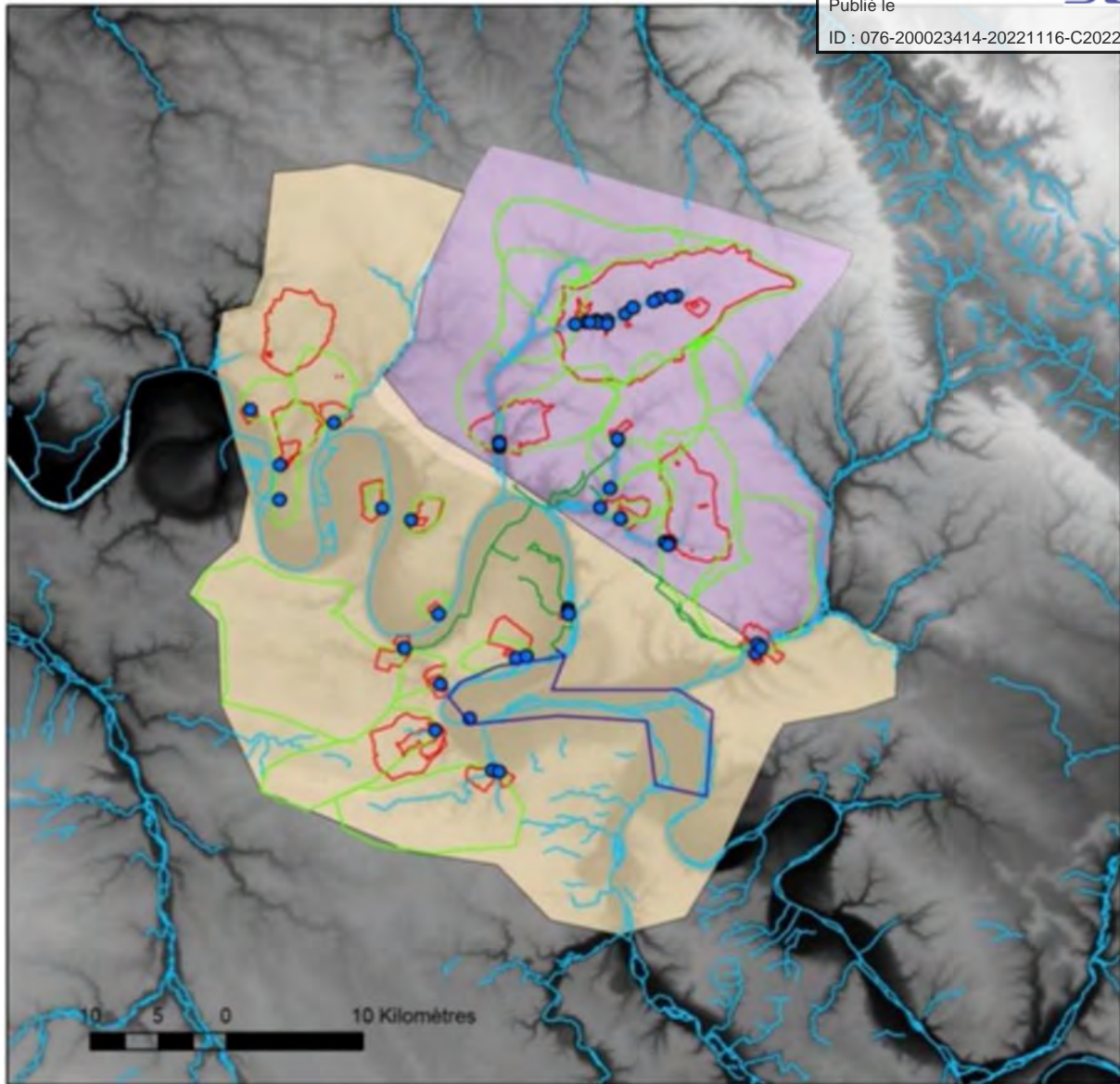
Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro-géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types est attendu en 2021.

Les caractérisations géologiques plus précises ont été réalisées. La géologie du secteur d'étude est connue de façon beaucoup plus précise. Les deux campagnes de mesures permettant le calage de la modélisation ont pu être réalisées en tenant compte des conditions de recharge de nappe (seconde en juin 2020). Les conditions de mesures sont les suivantes : Basses eaux plateaux et vallées / Hautes eaux plateaux et basses eaux vallée. Ces éléments permettent de débiter la construction du modèle hydrogéologique pour un livrable en 2021. Des articles scientifiques sont en préparation.

Ce travail se poursuit normalement et intègre les nouvelles données issues des investigations de de recherche en eau. L'avancée du sujet sera présentée lors d'un COPIL à intervenir fin 2022.





*Surface couverte par la modélisation*

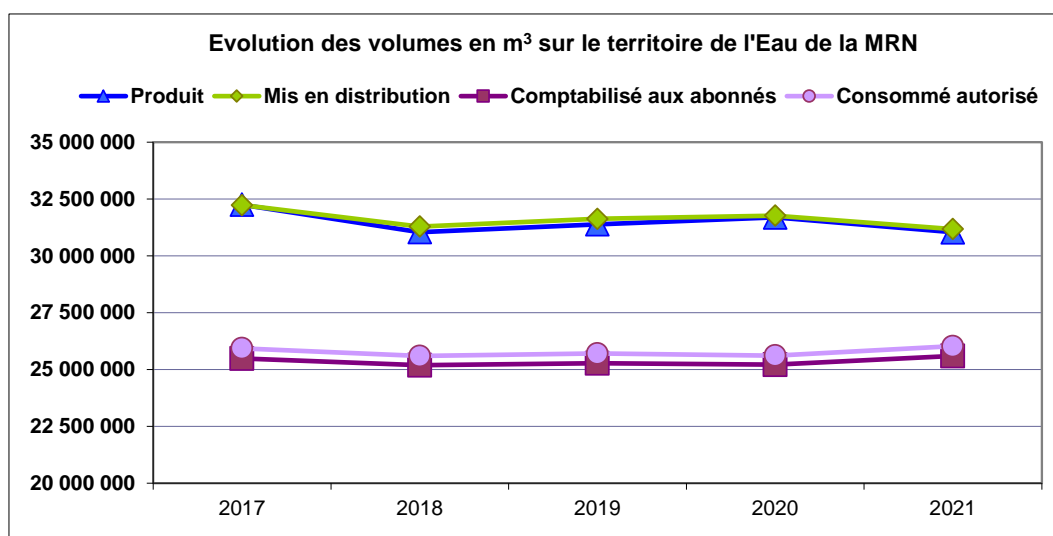
## 5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

### 1 - Indicateurs techniques

#### Volumes en m<sup>3</sup>

Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

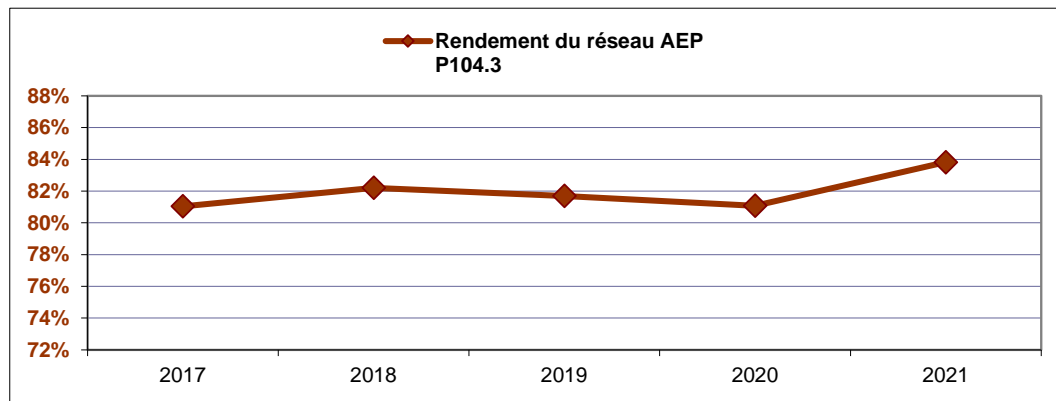
Services AEP de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1	N/an 2017
V1 Volumes prélevés	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	<b>32 546 243</b>	-1,6%	<b>-2,75%</b>
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 214 241	1 356 901	1 360 339	1 374 626	<b>1 505 825</b>	9,5%	<b>24,01%</b>
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	32 253 641	31 044 692	31 389 048	31 693 065	<b>31 040 418</b>	-2,1%	<b>-3,76%</b>
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	975 442	995 416	973 463	863 600	<b>828 631</b>	-4,0%	<b>-15,05%</b>
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	994 259	745 672	732 544	782 074	<b>682 268</b>	-12,8%	<b>-31,38%</b>
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	32 234 824	31 294 436	31 629 967	31 774 591	<b>31 186 781</b>	-1,8%	<b>-3,25%</b>
V7 Volumes de service du réseau	207 246	160 138	167 763	153 637	<b>185 454</b>	20,7%	<b>-10,52%</b>
V8 Volumes comptabilisés	25 487 500	25 191 543	25 277 078	25 211 157	<b>25 593 576</b>	1,5%	<b>0,42%</b>
V9 Volumes autorisés non comptés	239 101	242 028	259 518	249 553	<b>248 259</b>	-0,5%	<b>3,83%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 933 847	25 593 709	25 704 359	25 614 347	<b>26 027 289</b>	1,6%	<b>0,36%</b>
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	81,04%	82,21%	81,69%	81,08%	<b>83,81%</b>	3,4%	<b>3,42%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 910	2 961	2 968	2 989	<b>2 927</b>	-2,1%	<b>0,60%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	6,35	5,65	5,86	6,02	<b>5,24</b>	-13,0%	<b>-17,60%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	5,93	5,27	5,47	5,65	<b>4,83</b>	-14,5%	<b>-18,60%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	25,35	24,37	24,40	24,19	<b>25,00</b>	3,3%	<b>-1,40%</b>
Nombre d'abonnés : N	193 033	195 643	198 232	200 550	<b>206 378</b>	2,9%	<b>6,91%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$	66,34	66,08	66,78	67,09	<b>70,51</b>	5,1%	<b>6,28%</b>





## Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1	N/an 2017
Rendement du réseau AEP P104.3	81,04%	82,21%	81,69%	81,08%	<b>83,81%</b>	3,4%	<b>3,4%</b>
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m <sup>3</sup> /km/jour) P105.3	6,35	5,65	5,86	6,02	<b>5,24</b>	-2,1%	<b>-17,6%</b>
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m <sup>3</sup> /km/jour) P106.3	5,93	5,27	5,47	5,65	<b>4,83</b>	-13,0%	<b>-18,6%</b>
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m <sup>3</sup> /km/jour)	25,35	24,37	24,40	24,19	<b>25,00</b>	-14,5%	<b>-1,4%</b>



Le **rendement du réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2021 à **83,81%**

L'amélioration du rendement de réseau se confirme. Sur les **5 dernières années**, on observe un gain de **3,4%**, soit 2,8 points.

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

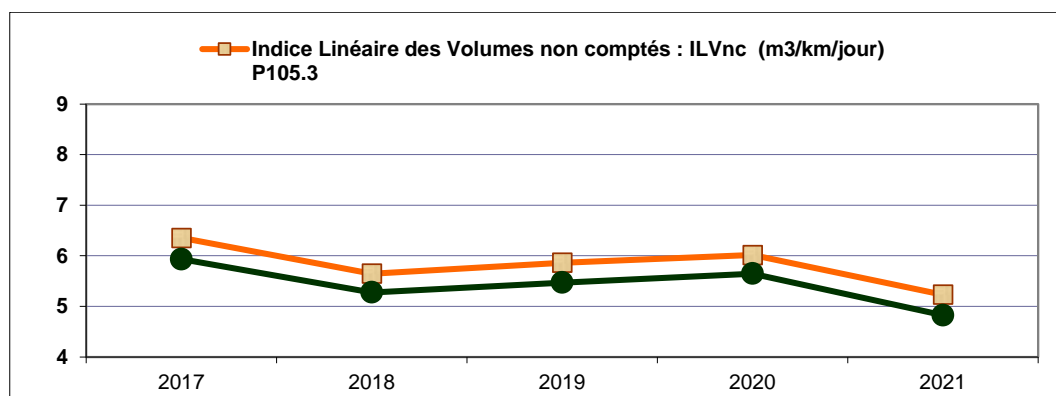
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 83,81%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 5,0 = 75,0$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la **période 2017/2021** est de **18,6%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2021 à **4,83 m<sup>3</sup>/km/jour**.



L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'**indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **5,24 m<sup>3</sup>/km/jour**. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en amélioration de **+17,6%**.

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** de **25,0 m<sup>3</sup>/km/jour**, est compris entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour, à ce titre est conformément au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en diminution de **-1,4%**.

Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différentes zones de desserte. La Métropole a donc été divisé en 5 secteurs suivant les secteurs techniques homogènes.

- o **Secteur Régie centre** : Caudebec-lès-Elbeuf, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, La-Londe, Le-Grand-Quevilly, Le-Petit-Quevilly, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen.
- o **Secteur Régie périphérique** : Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville-St-Pierre, La-Bouille, Le-Mesnil-Esnard, Molineaux, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier, Cléon, Freneuse, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.
- o **Secteur Régie rural** : Fontaine-sous-Préaux, Gouy, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Ymare.
- o **Secteur PSNO périphérique** : Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Isneauville, Le-Houlme, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, et pour partie sur les communes de Saint-Martin-du-Vivier - hameaux du Mont Perreux - ZAC de la Ronce et Quincampoix - hameau de la Muette.
- o **Secteur PSNO rural** : Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville, Jumièges, Le-Mesnil-sous-Jumièges, Le-Trait, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Val-de-la-Haye, Yainville et Yville-sur-Seine.

L'Agence de l'Eau définit des critères d'appréciation des ILP, suite à la qualification des réseaux (rural, intermédiaire et urbain) en fonction de l'indice linéaire de consommation.

Type de réseaux (indices exprimés en m <sup>3</sup> /km/jour)			
ILC	<10	de 10 à 30	>30
Type de réseaux	Rural	Intermédiaire	Urbain
<b>Bon si ILP</b>	< 1,5	< 3	< 7
<b>Acceptable si ILP</b>	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
<b>Médiocre si ILP</b>	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
<b>Mauvais si ILP</b>	> 4	> 8	> 15

Détail des résultats obtenus pour ces 5 zones de distributions :

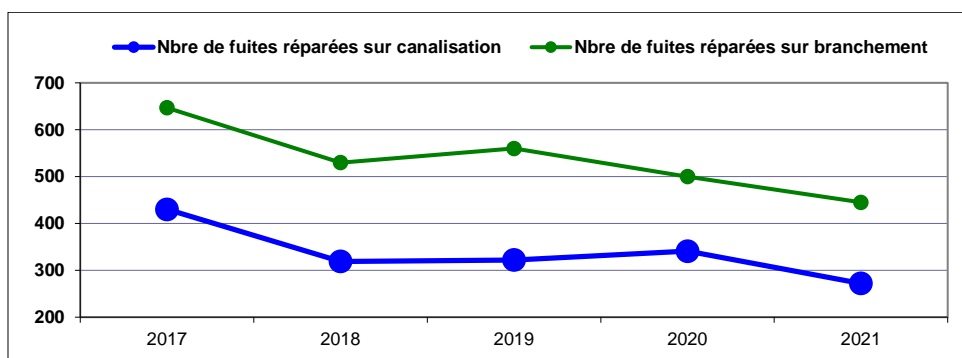
Zone de desserte	ILC	Classement	ILP	Appréciation
<b>Régie centre</b>	35,84	Urbain	6,74	Bon
<b>Régie périphérique</b>	19,05	Intermédiaire	1,93	Bon
<b>Régie rurale</b>	8,86	Rural	1,1	Bon
<b>PSNO périphérique</b>	32,21	Urbain	4,87	Bon
<b>PSNO rurale</b>	9,59	Rural	3,31	Médiocre

Le résultat « médiocre » observé sur la zone rurale de la PSNO, peut s'expliquer par (nouveau contrat) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi qu'une priorisation de ces actions sur le secteur urbain (nécessaire entre autres aux déploiements de logger de détection).

A titre d'information sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, les volumes distribués sur ce secteur rural, sont en baisse de 10%. Sur une base de volume consommé constant, l'ILP devrait s'établir à environ 2.2 m3/km/j.

## Fuites

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de fuites réparées sur branchement	647	530	560	500	445
Nbre de fuites réparées sur canalisation	430	319	322	341	272
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 116	878	1 033	870	926
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 193	1 727	1 915	1 711	1 643



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisation en km	2 910	2 961	2 968	2 989	2 927
Nbre de fuites réparées sur canalisation	430	319	322	341	272
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,15	0,11	0,11	0,11	0,09

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements	130 358	130 805	131 107	131 741	132 203
Nbre de fuites réparées sur branchement	647	530	560	500	445
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,50	0,41	0,43	0,38	0,34

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

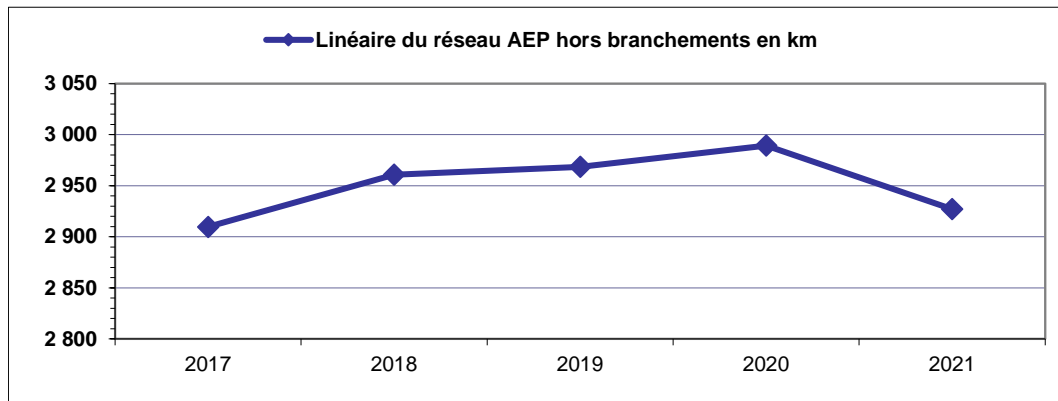
### ❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN en 2021 est de **1,20 pour 1000 abonnés**.

## 2 - Patrimoine

### Réseau

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	N/an 2017
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 910	2 961	2 968	2 989	2 927	-2,1%	0,6%



On observe une baisse de 62 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonnés. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

#### ❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,82%**.

Le renouvellement annuel de réseau est passé, en 5 ans, de 0,68% à 0,82%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2021, cet effort a porté sur 3,660 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	N/an 2017
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	24,093	27,568	26,744	24,706	17,332	-29,8%	-28,1%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,83%	0,93%	0,90%	0,83%	0,59%	-28,7%	-28,7%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,68%	0,74%	0,79%	0,84%	<b>0,82%</b>	-2,0%	<b>21,0%</b>

#### ❖ Renouvellement de réseau lié au CVM

Dans le contexte de l'identification des canalisations susceptibles de relarguer du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) cf. chapitre 5.2., la Métropole engage des actions de renouvellement préventives et curatives.

Ces travaux de renouvellement des canalisations « CVM », sont priorisés en fonction des impacts sanitaires, environnementaux (purges) et opportunité programme de voirie.

Territoire Eau de la MRN	2019	2020	2021
Linéaire canalisations PVC renouvelé en km	5,895	6,856	3,695
% de linéaire PVC renouvelé / linéaire renouvelé total	22,0%	27,8%	21,3%
Nombre d'opérations	19	15	15

### ❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2b

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de la MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **111,2**.

### Branchements

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
<b>Nombre TOTAL de branchements**</b>	<b>130 405</b>	<b>130 852</b>	<b>131 264</b>	<b>131 741</b>	<b>132 203</b>	<b>0,35%</b>	<b>1,38%</b>
Nombre de branchements Neufs	604	510	510	564	503	-10,82%	-16,72%
Nombre de branchements Supprimés	166	63	98	87	41	-52,87%	-75,30%
dont branchement plomb supprimés	22	5	9	20	2	-90,00%	-90,91%
Nombre de branchements Renouvelés	2 035	1 702	1 371	1 108	1 014	-8,48%	-50,17%
dont branchement plomb renouvelés	667	705	345	255	181	-29,02%	-72,86%
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>1 597</b>	<b>887</b>	<b>533</b>	<b>258</b>	<b>75</b>	<b>-70,93%</b>	<b>-95,30%</b>
Pourcentage branchement plomb	1,22%	0,68%	0,41%	0,20%	0,06%		

\* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 75 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

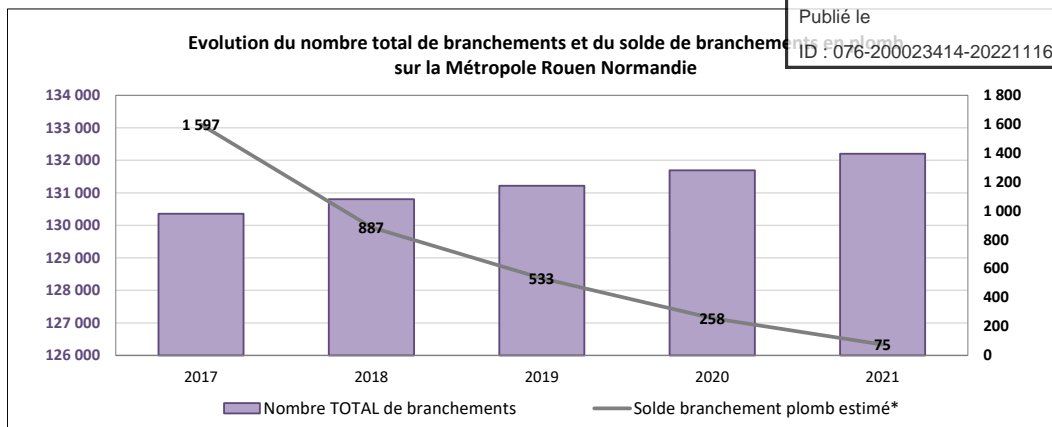
\*\*Avec le changement d'exploitant sur la PSNO, une mise à jour de la base branchement a été réalisée sur le secteur de l'ancien syndicat de Saint Martin de Boscherville.

Cette mise à jour se traduit par une augmentation de 47 branchements. Les valeurs des années antérieures (2017 à 2020) ont été corrigés pour tenir compte de cette modification, et ne pas fausser l'évolution 2020/2021.

À fin 2021, le nombre de branchements est de 132 203 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 503 unités, en parallèle 41 branchements ont été supprimés dont 2 branchements plomb.

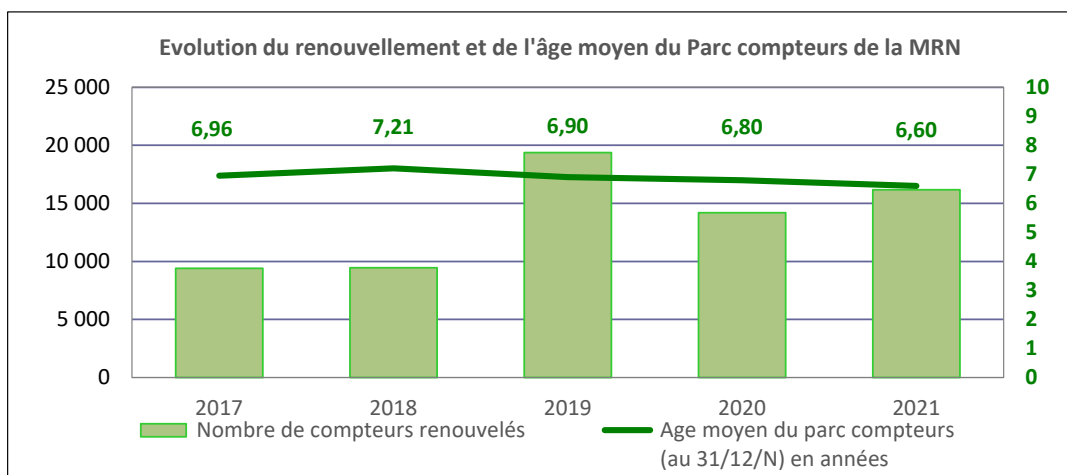
Le nombre de branchements renouvelés en 2021 est de 1 014, dont 181 en plomb.



### Compteurs

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>200 088</b>	<b>202 575</b>	<b>205 438</b>	<b>206 644</b>	<b>208 682</b>	<b>0,99%</b>	<b>4,30%</b>
Nombre de compteurs renouvelés	9 391	9 440	19 364	14 188	<b>16 162</b>	<b>13,91%</b>	<b>72,10%</b>
Taux de renouvellement	4,69%	4,66%	9,43%	6,87%	<b>7,74%</b>	<b>12,80%</b>	<b>65,01%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>6,96</b>	<b>7,21</b>	<b>6,90</b>	<b>6,80</b>	<b>6,60</b>		

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).



L'accélération du nombre de compteurs renouvelés sur 2019-2021, est le résultat de la volonté de passage de relevé d'index visuel à des relevés par radio. Dans ce contexte un marché spécifique de renouvellement compteurs équipés tête radio a été passé sur le périmètre de la Régie (2019-2022).

Le nombre global de compteurs équipés radio en 2021 est de 181 524 unités, la couverture est de 87,0% du parc.

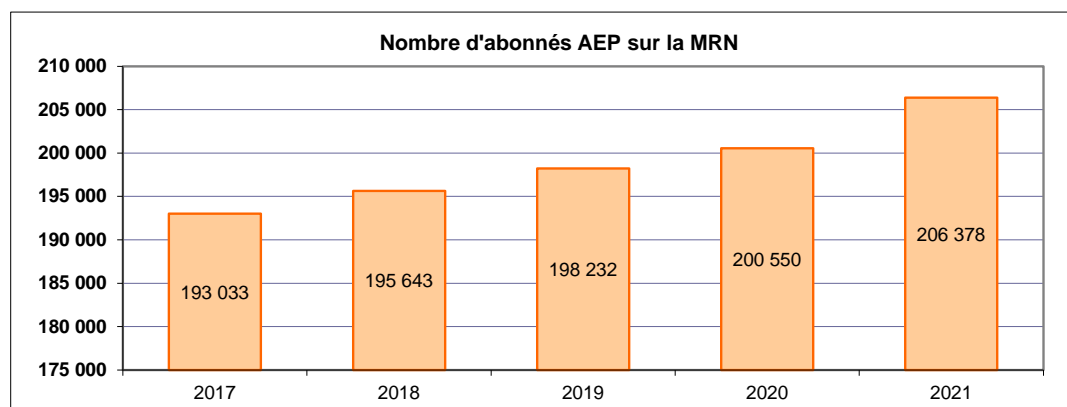
Cette technologie radio permet de s'affranchir de la présence de l'utilisateur lors du relevé d'index.

## 6 - Gestion clientèle abonnés

### 1 - Abonnés

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/ an 2017
Nombre d'Abonnés Domestiques	192 567	195 505	198 028	200 387	<b>206 163</b>	2,9%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	466	138	204	163	<b>215</b>	31,9%	
<b>Nombre TOTAL d'abonnés AEP</b>	<b>193 033</b>	<b>195 643</b>	<b>198 232</b>	<b>200 550</b>	<b>206 378</b>	2,9%	<b>6,9%</b>

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



On observe une augmentation de 2,9% du nombre d'abonnés en 2021, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de **6,9%**.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

**Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,43.**

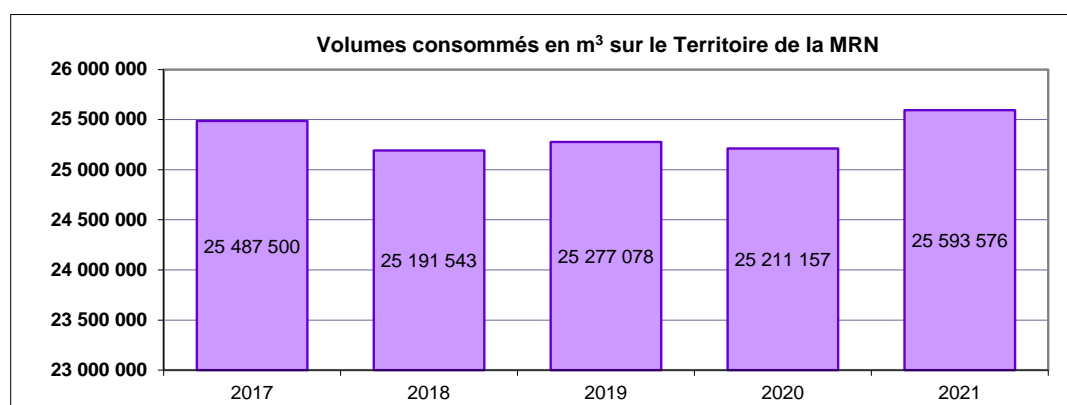
### 2 - Volumes consommés

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/ an 2017
<b>TOTAL des volumes consommés en m<sup>3</sup></b>	<b>25 487 500</b>	<b>25 191 543</b>	<b>25 277 078</b>	<b>25 211 157</b>	<b>25 593 576</b>	1,5%	<b>0,42%</b>

95,5% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 4,5% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

**La consommation domestique moyenne par abonné est de 118,5 m<sup>3</sup>/an.**

**La consommation globale par habitant est de 139,8 litres/jour (base 365 jours).**





### 3 - Indicateurs de performances

#### ❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, indicateur de performance P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	8 431	9 878	10 724	9 261	12 058	30,2%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	0	
<b>Taux de respect du délai d'ouverture P152.1</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

#### ❖ Taux de réclamations, indicateur de performance P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	418	518	343	211	197	-6,6%
<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1</b>	<b>2,17</b>	<b>2,65</b>	<b>1,73</b>	<b>1,05</b>	<b>0,95</b>	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de la MRN en 2021 est de **0,95 pour 1000 abonnés**.

#### ❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente, indicateur de performance P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

A noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen-Elbeuf et PS Nord-Ouest 2021.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **4,28 %**

❖ [Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un performance P109.0](#)

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2021 s'élèvent à 105 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0044 €/m<sup>3</sup>**.

[Remises pour fuite](#)

Territoire Eau de la MRN				
Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2018</b>	<b>99 703</b>	<b>141 005,81 €</b>	<b>124 252</b>	<b>142 765,55 €</b>
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2019</b>	<b>105 738</b>	<b>163 967,50 €</b>	<b>146 037</b>	<b>184 129,56 €</b>
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2020</b>	<b>105 512</b>	<b>166 915,30 €</b>	<b>128 153</b>	<b>169 704,32 €</b>
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2021</b>	<b>95 873</b>	<b>183 582,17 €</b>	<b>133 383</b>	<b>184 468,27 €</b>

## 7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021

S'agissant des engagements financiers en termes d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2022

Investissements Travaux Neufs	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Montant global engagé en €HT</b>	<b>19 607 978,71</b>	<b>16 305 376,25</b>	<b>13 249 786,76</b>	<b>13 979 751,83</b>	<b>16 592 245,97</b>

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	dont Brchts plomb	Description des travaux
Anneville-Ambourville	Monseigneur Lemonnier (rue)	Renouvellement et rationalisation	285	285	0	0	8		Renouveler et rationaliser le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Bardouville	Bac (rue du) - RD64	Renouvellement	85	0	0	2	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Bardouville	Calvaire (rue du)	Renouvellement et renforcement	200	0	0	5	4		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie et renouveler les branchements associés
Belbeuf	Belbeuf et Ondelles (rue de et route des)	Extension	0	0	470	0	0		Etendre le réseau
Bois-Guillaume	Herbeuse (rue)	Renouvellement et renforcement	245	0	0	8	0		Renforcer et renouveler le réseau
Bonsecours	Hautes Haies (rue des)	Rationalisation	0	315	0	0	23		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Boos	Paris (route de)	Renouvellement et renforcement	575	0	0	0	3		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Cléon	René Sortemboc (rue)	Sécurisation	35	0	30	0	0		Renforcer et renouveler le réseau et création maillage
Darnétal	François Durécu (rue)	Renouvellement et rationalisation	297	25	0	2	10		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Darnétal	Girafe (carrefour de la)	Renouvellement et renforcement	75	0	0	1	4		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Darnétal	Sadi Carnot (rue)	Renouvellement et renforcement	265	0	0	1	20		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Duclair	Cloutier / Quenette	Renouvellement	65	0	0	0	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Duclair	Saint Laurent (rue)	Renouvellement et extension	55	0	20	1	4		Renouveler le réseau, dont une partie en PVC, et les branchements associés, y compris extension
Elbeuf	Hervieux (rue)	Renouvellement	105	0	0	10	1	1	Renouveler le réseau et les branchements associés
Franqueville-Saint-Pierre	Paris (route de)	Renouvellement	115	0	0	0	3		Renouveler le réseau et les branchements associés
Gouy	Canadiens et République (rue des et rue de la)	Renouvellement et rationalisation	700	110	0	0	48		Rationaliser et renouveler le réseau, dont une partie en PVC, y compris les branchements associés
Gouy	Joré (cote)	Renouvellement et renforcement	220	0	0	0	0		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Jumièges	Vieux Moulin (chemin du)	Extension	0	0	135	0	0		Etendre le réseau
La Bouille	Fer à Cheval (impasse du)	Renouvellement et renforcement	230	0	0	0	6		Renforcer et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
La Londe	Sergent (rue)	Renouvellement	195	0	0	6	0		Renouveler le réseau
Le Petit-Quevilly	Béranger (rue)	Renouvellement et renforcement	100	0	0	0	7		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Guillaume Lecointe (rue)	Renouvellement, renforcement et rationalisation	400	155	0	0	50		Renforcer, rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Paul Foliot (rue)	Renouvellement et rationalisation	445	270	0	2	43		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Picard (sente)	Renouvellement	220	0	0	2	27		Renouveler le réseau et les branchements associés
Le Trait	Auguste Râteau (rue)	Renouvellement	100	0	0	1	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Le Trait	Joessel (rue)	Renouvellement	95	0	0	0	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Malaunay	Alexandre Ribot (rue)	Renouvellement	255	0	0	0	15		Renouveler le réseau et les branchements associés
Malaunay	André Siegfried (rue)	Renouvellement	175	0	0	0	23		Renouveler le réseau et les branchements associés
Moulineaux	Louis Moguen (rue) et Coquelicots (chemin des)	Renouvellement, renforcement, dévoiement et rationalisation	235	75	0	1	5		
Oissel	Allée (chemin de l')	Renouvellement et rationalisation	575	290	60	11	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Oissel	Turgis (rue de)	Renouvellement	185	0	0	3	37		Renouveler le réseau et les branchements associés
Petit-Couronne	Pierre Corneille (rue)	Renouvellement	255	0	0	30	0		Renouveler le réseau
Ronchères-sur-le-Vivier	Darnétal (route de)	Renouvellement	450	0	0	2	0		Renouveler le réseau en PVC

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	dont Brchts plomb	Description des travaux
Rouen	Albert Dupuis (rue)	Sécurisation	750	20	275	27	0		Sécuriser le réseau Jatte - Chatelet
Rouen	André Derocque (rue Docteur)	Renouvellement	460	0	0	26	8		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Berne (rue de)	Renouvellement	410	0	0	12	8		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Bonnefoi (rue)	Renouvellement	180	0	0	14	0		Renouveler le réseau
Rouen	Boucheries Saint Ouen (rue des)	Renouvellement	100	0	0	13	0		Renouveler le réseau
Rouen	Bretagne (avenue de)	Renouvellement et rationalisation	50	50	0	0	6		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Brisout de Barneville (rue)	Renouvellement et rationalisation	0	195	0	0	1		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Dufay (rue)	Rationalisation	0	395	0	25	0		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Elbeuf (rue d')	Rationalisation	0	460	0	0	0		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Fond de la Jatte (rue du)	Renouvellement	80	0	0	8	0		Renouveler le réseau
Rouen	Gambetta (boulevard)	Renouvellement et rationalisation	210	180	0	0	4		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Geuffroy (rue)	Renouvellement	85	0	0	0	3		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Henri Barbusse (rue)	Renouvellement	130	0	0	1	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Henri Grieu (rue)	Renouvellement et renforcement	200	0	0	16	0		Renforcer et renouveler le réseau
Rouen	Jacques Anquetil (quai)	Renouvellement et dévoiement	80	0	0	0	0		Dévoier et renouveler le réseau
Rouen	Jean Jaurès (avenue)	Renouvellement	100	0	0	2	6		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Louis Ricard (rue)	Renouvellement et rationalisation	150	95	0	10	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Rouen	Mail (rue du)	Renouvellement	320	0	0	0	0		Renouveler le réseau
Rouen	Mare du Parc (rue de la)	Renouvellement	290	0	0	18	0		Renouveler le réseau
Rouen	Petit Porche (rue du)	Renouvellement	45	0	0	5	0		Renouveler le réseau
Rouen	Saint Gervais (Rampe et Cavée)	Renouvellement et rationalisation	400	85	0	12	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Rouen	Seille (rue de la)	Renouvellement	150	0	0	15	0		Renouveler le réseau
Rouen	Tanger (rue de)	Rationalisation	0	300	0	11	1		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Thomas Dubosc (rue)	Renouvellement et renforcement	105	0	0	18	0		Renforcer et renouveler le réseau
Rouen	Tivoli (rue de)	Renouvellement	160	0	0	8	0		Renouveler le réseau
Rouen	Vert Buisson (rue du)	Renouvellement	145	0	0	8	2		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Ardennes (rue des)	Renouvellement	280	0	0	0	25		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Madrillet (rue du)	Renouvellement et rationalisation	340	170	0	0	8		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Paul Bert (rue)	Renouvellement	140	0	0	0	6		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Perche (rue du)	Renouvellement	345	0	0	1	33		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Arpents (rue des)	Renouvellement	260	0	0	0	15		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Canadiens (rue des)	Renouvellement	410	0	0	2	10		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Table de Pierre (rue de la)	Renouvellement, renforcement et dévoiement	485	0	0	0	11		Dévoier, renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Prairies (rue des)	Renouvellement	105	0	0	9	0		Renouveler le réseau en PVC
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Thuyas (rue des)	Renouvellement	140	0	0	5	0		Renouveler le réseau en PVC
Saint-Martin-de-Boscherville	Moulin (chemin du)	Renouvellement et renforcement	235	0	0	0	10		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Martin-de-Boscherville	Quevillon (route de)	Renouvellement et renforcement	240	0	0	0	0		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Saint-Paër	Ancienne Auberge (route de l')	Renouvellement	95	0	0	2	3		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Paër	Brunemare (Plaine de)	Renouvellement	295	0	0	0	2		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Pierre-de-Manneville	Caumont (chaussée de)	Renouvellement et rationalisation	335	115	0	0	1		Rationaliser et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Saint-Pierre-de-Manneville	Talbot (chemin du)	Renouvellement et rationalisation	880	70	0	0	15		Rationaliser et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Libération (avenue de la)	Renouvellement	290	0	0	1	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Victor Hugo (rue)	Renouvellement	310	0	0	23	12	2	Renouveler le réseau et les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Cerisiers (allée des)	Renouvellement	100	0	0	2	4		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Yainville	Queue de Renard (rue)	Renouvellement	210	0	0	0	5		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés

# Présentation par service

## 1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

### 1 - Présentation du service

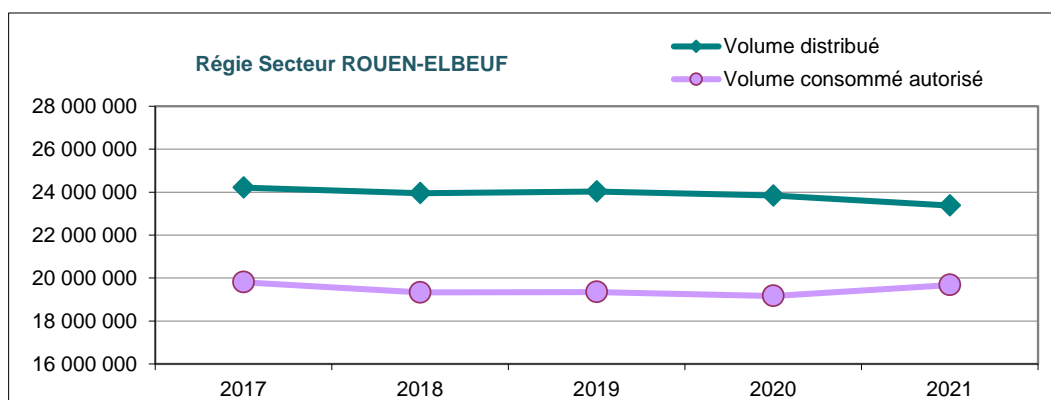
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-Saint-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Grand-Quevilly
- Le Mesnil-Esnard
- Le Petit-Quevilly
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Saint-Aubin-Celloville
- Saint-Aubin-Épinay
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Etienne-du-Rouvray
- Saint-Jacques-sur-Darnétal
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- Saint-Martin-du-Vivier
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

**Ce service distribue 75,6% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente 370 139 habitants (selon recensement INSEE population totale 2019) soit 73,8% de la population.**

## 2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	848 660	698 200	798 935	940 126	1 001 290	6,5%
	Darnétal (Village)	474 350	469 520	434 686	557 220	457 470	-17,9%
	Douville - Grande Aulnaie	561 650	661 990	683 767	683 957	632 340	-7,5%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 130 100	5 808 460	5 260 931	5 301 453	4 642 340	-12,4%
	Fontaine sous Préaux (Village)	29 280	32 100	31 287	31 246	25 190	-19,4%
	Moulineaux	4 547 100	4 393 600	5 021 356	4 584 538	4 491 510	-2,0%
	Oissel - Catelier	248 080	245 630	242 206	255 087	261 370	2,5%
	Oissel - Perreuse	435 120	422 350	404 280	427 030	465 520	9,0%
	Radepont - Château	452 210	288 030	178 009	163 521	124 900	-23,6%
	Radepont - Petite Aulnaie	1 037 450	627 600	343 535	155 878	181 240	16,3%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	173 275	332 015	276 104	71 731	68 500	-4,5%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	39 095	59 495	64 286	114 399	94 649	-17,3%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	212 410	219 660	219 633	216 029	199 210	-7,8%
	St Léger du BD - Vieux Château	197 870	184 330	180 571	7 536	153 550	1937,6%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	6 582 900	7 028 810	7 515 726	7 845 827	7 938 340	1,2%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecareaux'	458 420	210 590	56 570	40 435	36 190	-10,5%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 251 490	1 437 350	1 420 374	1 576 465	1 547 310	-1,8%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	592 110	681 830	832 210	793 349	811 660	2,3%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	305 290	269 270	261 771	289 678	263 360	-9,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	117 100	102 030	100 637	110 887	100 570	-9,3%
<b>TOTAL : V1</b>	<b>24 693 960</b>	<b>24 172 860</b>	<b>24 326 874</b>	<b>24 166 392</b>	<b>23 496 509</b>	<b>-2,8%</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 041 136</b>	<b>1 116 396</b>	<b>1 158 790</b>	<b>1 136 156</b>	<b>1 334 155</b>	<b>17,4%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>23 652 824</b>	<b>23 056 464</b>	<b>23 168 084</b>	<b>23 030 236</b>	<b>22 162 354</b>	<b>-3,8%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance PS NO (► Rouen Bel Air)		96 675	125 048	121 095	116 504	-3,8%
	En provenance PS NO (► Rouen Chatelet)	442 470	490 536	394 028	342 078	757 207	121,4%
	En provenance PS NO (► Rouen Ouest)					9 000	
	En provenance du SERPN (► Elbeuf NO+La Londe)	270 966	231 992	248 364	274 154	242 144	-11,7%
	En provenance du SERPN (► La Bouille)	41 445	21 477	18 872	9 810	20 634	110,3%
	En provenance du SIAEPAP (ex-SIAEP 276) (► Montmain)		54 581	78 462	68 122	68 504	0,6%
	En provenance du Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	493	567	1 473	2 872	2 500	-13,0%
<b>TOTAL : V4</b>	<b>755 374</b>	<b>895 828</b>	<b>866 247</b>	<b>818 131</b>	<b>1 216 493</b>	<b>48,7%</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (► Fond du Val - Mont Saint Aignan)	2 176	2 182	2 115	5 429	2 673	-50,8%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	189 833	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>192 009</b>	<b>2 182</b>	<b>2 115</b>	<b>5 429</b>	<b>2 673</b>	<b>-50,8%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>24 216 189</b>	<b>23 950 110</b>	<b>24 032 216</b>	<b>23 842 938</b>	<b>23 376 174</b>	<b>-2,0%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>191 230</b>	<b>146 986</b>	<b>150 041</b>	<b>136 457</b>	<b>141 563</b>	<b>3,7%</b>
<b>Volumes comptabilisés : V8</b>		<b>19 397 630</b>	<b>18 965 105</b>	<b>18 959 194</b>	<b>18 818 629</b>	<b>19 323 216</b>	<b>2,7%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>216 564</b>	<b>218 711</b>	<b>235 411</b>	<b>211 211</b>	<b>211 638</b>	<b>0,2%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>19 805 423</b>	<b>19 330 801</b>	<b>19 344 646</b>	<b>19 166 297</b>	<b>19 676 417</b>	<b>2,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>81,93%</b>	<b>80,71%</b>	<b>80,50%</b>	<b>80,39%</b>	<b>84,17%</b>	<b>4,71%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>1 952,011</b>	<b>2 003,342</b>	<b>2 012,639</b>	<b>2 034,062</b>	<b>1 970,528</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,76</b>	<b>6,82</b>	<b>6,91</b>	<b>6,77</b>	<b>5,64</b>	<b>-16,7%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>6,19</b>	<b>6,32</b>	<b>6,38</b>	<b>6,30</b>	<b>5,14</b>	<b>-18,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365</b>		<b>28,07</b>	<b>26,44</b>	<b>26,34</b>	<b>25,82</b>	<b>27,36</b>	<b>6,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>139 081</b>	<b>140 977</b>	<b>142 788</b>	<b>144 150</b>	<b>150 320</b>	<b>4,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>71,25</b>	<b>70,37</b>	<b>70,95</b>	<b>70,87</b>	<b>76,28</b>	<b>7,6%</b>



## Réseau

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>1 952,011</b>	<b>2 003,342</b>	<b>2 012,639</b>	<b>2 034,062</b>	<b>1 970,531</b>	<b>-3,12%</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 409,566	2 462,452	2 473,024	2 497,787	2 434,256	-2,54%

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

On observe une baisse de 63,5 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonnés. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

## Branchements

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>91 511</b>	<b>91 822</b>	<b>92 077</b>	<b>92 397</b>	<b>92 745</b>	<b>0,38%</b>
Nombre de branchements Neufs	402	360	336	396	388	-2,02%
Nombre de branchements Supprimés	124	49	81	76	40	-47,37%
Nombre de branchements Renouvelés	1 796	1 280	813	815	899	10,31%
dont branchement plomb supprimés	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>-90,00%</b>
dont branchement plomb renouvelés	<b>656</b>	<b>698</b>	<b>340</b>	<b>253</b>	<b>166</b>	<b>-34,39%</b>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>1 568</b>	<b>865</b>	<b>516</b>	<b>243</b>	<b>75</b>	<b>-69,14%</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>1,71%</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,26%</b>	<b>0,08%</b>	<b>-69,25%</b>

\* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 75 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

## Compteurs

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>142 918</b>	<b>144 568</b>	<b>146 711</b>	<b>147 764</b>	<b>149 218</b>	<b>0,98%</b>
Nombre de compteurs renouvelés	8 155	8 733	18 729	13 396	13 377	-0,14%
Taux de renouvellement	5,71%	6,04%	12,77%	9,07%	8,96%	-1,11%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>7,74</b>	<b>7,77</b>	<b>7,05</b>	<b>6,65</b>	<b>6,20</b>	<b>-6,85%</b>

En 2021 la couverture en compteurs équipés radio est de 83,0%



## Fuites

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	230	225	165	189	200	5,82%
Nbre de fuites réparées sur branchement	426	363	409	344	323	-6,10%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	656	637	749	565	607	7,43%
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>1 312</b>	<b>1 225</b>	<b>1 323</b>	<b>1 098</b>	<b>1 130</b>	<b>2,91%</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	230	225	165	189	200	5,82%
Linéaire de canalisation en km	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,531	-3,12%
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,118</b>	<b>0,112</b>	<b>0,082</b>	<b>0,093</b>	<b>0,101</b>	<b>9,23%</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	426	363	409	344	323	-6,10%
Nombre de branchements	91 511	91 822	92 077	92 397	92 745	0,38%
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,466</b>	<b>0,395</b>	<b>0,444</b>	<b>0,372</b>	<b>0,348</b>	<b>-6,46%</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution N/N-1
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>139 081</b>	<b>140 977</b>	<b>142 788</b>	<b>144 150</b>	150 152	168	<b>150 320</b>	<b>4,28%</b>

### Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution N/N-1
<b>Volumes consommés</b>	<b>19 397 630</b>	<b>18 965 105</b>	<b>18 959 194</b>	<b>18 818 629</b>	18 398 557	924 659	<b>19 323 216</b>	<b>2,68%</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS Régie Secteur Rouen-Elbeuf	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2021</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	<b>728</b>	<b>3</b>	<b>99,59%</b>

*Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses*

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

*NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES, (juin 2020). Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.*

- Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf, on note 3 non-conformités)

- Un prélèvement (sur 13) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,18 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Rouen Aqueduc La Jatte**.
- Un prélèvement (sur 9) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,122 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Mélange Radepont Douville St Aubin**.
- Un prélèvement (sur 44) non-conforme sur le paramètre Fer total (500 µg/l, limite de qualité 200 µg/l) sur **UDI Plateau Est Franqueville**.

*Cf. chapitre 4.2*

Pour les **UDI Rouen-Bas-de-Ville** et **UDI Rouen-Grand-Mare-Chatelet**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour l'**UDI Rouen-La-Jatte**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

La collectivité doit poursuivre et engager, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides à la Jatte, réfection de la station de potabilisation de Carville avec ajout d'un traitement des pesticides).

Des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Darnétal**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, il est important que le forage de Darnétal soit automatiquement coupé en cas de turbidité supérieure à 1NFU (limite de qualité), si possible à 0,5 NFU (référence de qualité). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'**UDI Fontaine sous Préaux**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007). La collectivité doit adresser au préfet une demande de dérogation, accompagnée d'un programme d'actions visant un retour pérenne à la conformité de l'eau, engager dans les délais les plus contraints, des travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides à la Jatte) et renforcer les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation des captages.

Pour les **UDI Plateau-Est-Neuville** et **UDI Montmain**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI Plateau-Est-Franqueville**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 8/06/2007). De plus, toutes les mesures sont prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies lors de ses éventuelles mises en service.

Pour les **UDI Roncherolles-sur-le-Vivier** et **UDI St-Jacques**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI St-Léger-du-Bourg-Denis**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour les **UDI Grand-Quevilly** et **UDI Grand-Couronne-Moulineaux** l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'**UDI Oissel**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Secteur-SUD-de-Rouen**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, les actions menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses sont à poursuivre et à mettre en place, notamment en ce qui concerne les pompages de dépollution. Les éventuels branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Maison-Brûlée**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour les **UDI Freneuse** et **UDI St-Aubin-lès-Elbeuf**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour les **UDI Caudebec-lès-Elbeuf**, **UDI Elbeuf-Buquet**, **UDI Elbeuf-Ouest**, **UDI Elbeuf-Est**, **UDI Orival** et **UDI St-Pierre-lès-Elbeuf**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Cependant, il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation meilleurs délais. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des Ecomeaux démarrent dans les ruisselements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

## 5 - Indicateurs de performance

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		Code indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100,00%	100,00%	99,87%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,43%	99,65%	99,31%	99,76%	99,59%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecomeaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Jieffe	60%	60%	60%	60%	60%		
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 169 Darnétal		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 337 Sect. Plateau Est		69,9%	66,6%	64,6%	62,9%	63,6%
	UGE 236 CREA CAEBS		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf		60,8%	60,5%	60,3%	60,1%	60,2%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2b	111	110	110	110	108,6	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	81,93%	80,71%	80,50%	80,39%	84,17%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	6,76	6,82	6,91	6,77	5,64	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	6,19	6,32	6,38	6,30	5,14	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,76%	0,73%	0,70%	0,71%	0,73%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,65	1,60	1,16	1,31	1,33	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	2,32	2,26	1,04	0,51	0,25	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	4,07%	3,27%	4,13%	4,33%	4,28%	

## 2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation Nord-Ouest 2021

### 1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **VEOLIA**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service exploité en prestation de service - Secteur Nord-Ouest, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 31 communes suivantes :

- Anneville-Ambourville
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bihorel
- Bois-Guillaume
- Canteleu
- Déville-lès-Rouen
- Duclair
- Epinay-sur-Duclair
- Hautôt-sur-Seine
- Hénouville
- Houpeville
- Isneauville
- Jumièges
- Le Houlme
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Malaunay
- Maromme
- Mont-Saint-Aignan
- Notre-Dame-de-Bondeville
- Quevillon
- Sahurs
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Pierre-de-Varengeville
- Val-de-la-Haye
- Yainville
- Yville-sur-Seine
- Hameau de la Muette Quincampoix
- Hameau du Mont Perreux Saint-Martin-du-Vivier

Ce service distribue environ 24,4% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **131 372 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2019) soit 26,2% de la population.

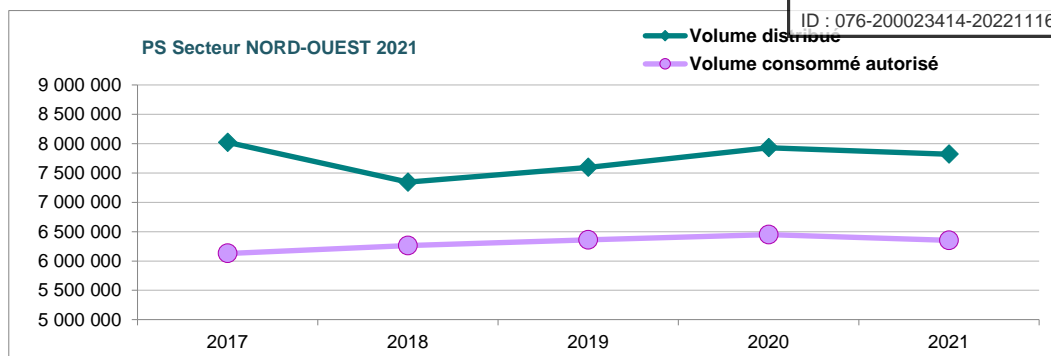
#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Veolia eau, pour 8 années à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021** jusqu'au **31 décembre 2028**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des usagers-abonnés.

## 2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest 2021		2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	239 030	254 053	326 634	340 510	310 340	-8,9%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	174 475	141 384	174 126	181 128	144 106	-20,4%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	44 057	40 223	37 108	43 982	45 523	3,5%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	461 004	452 293	362 111	346 650	339 261	-2,1%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	123 249	72 266	78 669	54 945	46 831	-14,8%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	236 746	224 201	214 701	217 721	246 828	13,4%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	259 865	284 999	298 424	276 833	227 455	-17,8%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	156 498	142 554	151 065	180 470	253 355	40,4%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	4 247 946	3 534 924	3 783 749	3 745 425	4 641 680	23,9%
UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	2 831 052	3 081 836	2 995 926	3 513 635	2 794 355	-20,5%	
<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 773 922</b>	<b>8 228 733</b>	<b>8 422 513</b>	<b>8 901 299</b>	<b>9 049 734</b>	<b>1,7%</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	526	526	526	526	0	-100,0%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	365	365	365	365	0	-100,0%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	424	438	438	438	0	-100,0%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	365	365	365	365	0	-100,0%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	598	747	786	817	0	-100,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	526	526	526	526	0	-100,0%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	53 504	107 578	102 423	94 417	71 643	-24,1%
UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	116 798	129 961	96 120	141 016	100 027	-29,1%	
<b>TOTAL : V2</b>	<b>173 106</b>	<b>240 506</b>	<b>201 549</b>	<b>238 470</b>	<b>171 670</b>	<b>-28,0%</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>	<b>8 600 816</b>	<b>7 988 227</b>	<b>8 220 964</b>	<b>8 662 829</b>	<b>8 878 064</b>	<b>2,5%</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	2 182	1 836	2 115	5 429	2 673	-50,8%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	26 620	30 870	19 951	24 022	29 640	23,4%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► Malaunay)	477 083	480 094	422 607	301 676	280 101	-7,2%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► St Pierre de V / Hénouville)	137 903	154 599	154 214	161 691	142 785	-11,7%
	En provenance du SERPN (► Yville sur Seine)	20 932	21 236	29 520	21 253	42 323	99,1%
<b>TOTAL : V4</b>	<b>664 720</b>	<b>688 635</b>	<b>628 407</b>	<b>514 071</b>	<b>497 522</b>	<b>-3,2%</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen Bel Air		96 675	125 048	121 095	116 504	-3,8%
	Vers Rouen Chatelet	439 083	490 536	394 028	342 078	747 207	118,4%
	Vers Rouen Ouest					9 000	
	Vers SIAEPA de Montville (► Lotissement Montceau)					315	
	Vers SIAEPA de Montville (► Montigny)	53 818	62 109	66 341	69 901	68 863	-1,5%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montville depuis Ventelette)	173 232	214 863	243 931	251 988	114 861	-54,4%
	Vers SIAEPA de Montville (► Sect. Quincampoix)	543 571	403 132	361 546	408 065	376 544	-7,7%
	Vers SIAEPA de Montville (► SIDERO)	10 465	11 443	15 632	22 206	16 129	-27,4%
	Vers SIAEPA de Montville (► Vaupalière rue des Forrières)		21 004	23 074	5 656	61 834	993,2%
	Vers St Wandrille Rançon - Hameau de Gauville	16 768	24 810	13 901	15 728	35 040	122,8%
Vers St Wandrille Rançon - Hameaux Yaux et Communaux	6 572	8 311	8 119	8 530	8 682	1,8%	
<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 243 509</b>	<b>1 332 883</b>	<b>1 251 620</b>	<b>1 245 247</b>	<b>1 554 979</b>	<b>24,9%</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>	<b>8 022 027</b>	<b>7 343 979</b>	<b>7 597 751</b>	<b>7 931 653</b>	<b>7 820 607</b>	<b>-1,4%</b>	
<b>Volumes de service du réseau</b>	<b>TOTAL : V7</b>	<b>16 016</b>	<b>13 152</b>	<b>17 722</b>	<b>17 180</b>	<b>43 891</b>	<b>155,5%</b>
<b>Volumes comptabilisés</b>	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)</b>	<b>6 089 870</b>	<b>6 226 438</b>	<b>6 317 884</b>	<b>6 392 528</b>	<b>6 270 360</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Volumes autorisés non comptés</b>	<b>TOTAL : V9</b>	<b>22 537</b>	<b>23 317</b>	<b>24 107</b>	<b>38 342</b>	<b>36 621</b>	<b>-4,5%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>6 128 423</b>	<b>6 262 907</b>	<b>6 359 713</b>	<b>6 448 050</b>	<b>6 350 872</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		79,56%	87,54%	86,01%	83,83%	<b>84,32%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		957,523	957,304	955,570	954,983	<b>956,559</b>	0,2%
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		5,53	3,20	3,67	4,42	<b>4,44</b>	0,6%
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		5,42	3,09	3,55	4,26	<b>4,21</b>	-1,1%
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365</b>		21,09	21,74	21,82	22,07	<b>22,64</b>	2,6%
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		53 952	54 663	55 444	56 400	<b>56 058</b>	-0,6%
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		56,35	57,10	58,02	59,06	<b>58,60</b>	-0,8%



## Réseau

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	957,523	957,304	955,570	954,983	956,559	0,17%
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	1 151,993	1 152,454	1 151,505	1 151,703	1 153,849	0,19%

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonné. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

## Branchements

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
<b>Nombre TOTAL de branchements**</b>	<b>38 894</b>	<b>39 030</b>	<b>39 187</b>	<b>39 344</b>	<b>39 458</b>	<b>0,29%</b>
Nombre de branchements Neufs	123	150	174	168	115	-31,55%
Nombre de branchements Supprimés	15	14	17	11	1	-90,91%
Nombre de branchements Renouvelés	180	422	558	293	115	-60,75%
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0	0,00%
dont branchement plomb renouvelés	10	7	5	2	15	650,00%
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>

\* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 0 unité.

Il n'y a donc plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

\*\* Avec le changement d'exploitant sur la PSNO, une mise à jour de la base branchement a été réalisée sur le secteur de l'ancien syndicat de Saint Martin de Boscherville.

Cette mise à jour se traduit par une augmentation de 47 branchements. Les valeurs des années antérieures (2017 à 2020) ont été corrigés pour tenir compte de cette modification, et ne pas fausser l'évolution 2020/2021

## Compteurs

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>57 170</b>	<b>58 007</b>	<b>58 727</b>	<b>58 881</b>	<b>59 464</b>	<b>0,99%</b>
Nombre de compteurs renouvelés	1 236	707	635	792	2 385	201,14%
Taux de renouvellement	2,16%	1,22%	1,08%	1,35%	4,01%	198,18%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>5,01</b>	<b>5,79</b>	<b>6,52</b>	<b>7,14</b>	<b>7,61</b>	<b>6,52%</b>

En 2021 la couverture en compteurs équipés radio est de 97,1%



## Fuites

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	200	94	157	152	72	-52,63%
Nbre de fuites réparées sur branchement	221	167	151	156	122	-21,79%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	459	241	284	305	319	4,59%
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>869</b>	<b>502</b>	<b>592</b>	<b>613</b>	<b>511</b>	<b>-16,64%</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	200	94	157	152	71	-53,29%
Linéaire de canalisation en km	957,5	957,3	955,6	955,0	956,6	0,17%
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,21</b>	<b>0,10</b>	<b>0,16</b>	<b>0,16</b>	<b>0,07</b>	<b>-53,37%</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	221	167	108	118	101	-14,41%
Nombre de branchements	38 894	39 030	39 187	39 344	39 458	0,29%
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,57</b>	<b>0,43</b>	<b>0,28</b>	<b>0,30</b>	<b>0,26</b>	<b>-14,65%</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution NN-1
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>53 916</b>	<b>54 253</b>	<b>53 952</b>	<b>54 663</b>	<b>55 444</b>	<b>56 400</b>	56 011	47	<b>56 058</b>	<b>-0,61%</b>

### Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution NN-1
<b>Volumes consommés</b>	<b>6 119 720</b>	<b>6 144 518</b>	<b>6 089 870</b>	<b>6 226 438</b>	<b>6 317 884</b>	<b>6 392 528</b>	6 035 625	234 735	<b>6 270 360</b>	<b>-1,91%</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	PS Nord-Ouest 2021	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2021</b>		<b>315</b>	<b>0</b>	<b>100,0%</b>	<b>383</b>	<b>9</b>	<b>97,7%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS Nord-Ouest 2021.

Sur l'UDI DUCLAIR, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Sur les UDI YAINVILLE et UDI Yville-sur-Seine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Sur l'**UDI BARDOUVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la **qualité chimique**, le contrôle sanitaire a révélé, pour les triazines, la norme de 0,1 µg/l pendant 3 mois pour la déséthylatrazine désisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et finaliser dans les délais les plus contraints la mise en œuvre du plan d'actions visant le retour pérenne à la conformité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans les aires d'alimentation des captages de Bardouville et de Quevillon).

*Cf. chapitre 4.2*

De plus, concernant la problématique de relargage du chlorure de vinyle (CVM) dans certaines canalisations en PVC, la démarche engagée à l'échelle du territoire, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Sur les **UDI MALAUNAY Le HOULME, HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique.

La collectivité doit engager, dans les meilleurs délais, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau du secteur alimenté par les captages de la Vallée du Cailly (mise en place d'un traitement des pesticides), et par le captage d'Hénouville.

Parallèlement, des actions sont à mener dans les aires d'alimentation des ressources de Maromme et de la Vallée du Cailly pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI MAROMME-USINE-DE-TRAITEMENT**, l'**UDI MAROMME-MELANGE** et l'**UDI DEVILLE-lès-Rouen**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de Maromme et de la vallée du Cailly pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Pour l'**UDI ISNEAUVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

La collectivité doit engager, dans meilleurs délais, les travaux de fiabilisation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides au niveau des captages de la vallée du Cailly).

Parallèlement, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly et de Maromme pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI SAHURS**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique en dehors du secteur des chemins du Talbot, du marais et du Halage où, depuis le 27 octobre 2021, il a été recommandé de ne pas la boire (sauf si elle est portée à ébullition) en raison de la présence de chlorure de vinyle (CVM) liée à une stagnation de l'eau très localisée dans des canalisations en PVC. Les mesures correctives mises en œuvre en vue d'un retour à la conformité doivent être poursuivies. De même, la démarche engagée à l'échelle du territoire métropolitain, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Pour l'**UDI Jumièges**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour la déséthylatrazine désisopropyl (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/L (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 8/06/2007). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI secteur ST PAER**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Pour l'**UDI LE-TRAIT**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI ST MARTIN DE BOSCHERVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la **qualité chimique**, le contrôle sanitaire a révélé, pour des triazines (pesticides) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 3 mois pour la déséthylatrazine désisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant l'améliorer la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans l'aire d'alimentation du captage).

Par ailleurs, la démarche engagée à l'échelle du territoire, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

*Cf. chapitre 4.2*

*(Synthèses ARS jointes en annexe).*

## 5 - Indicateurs de performance

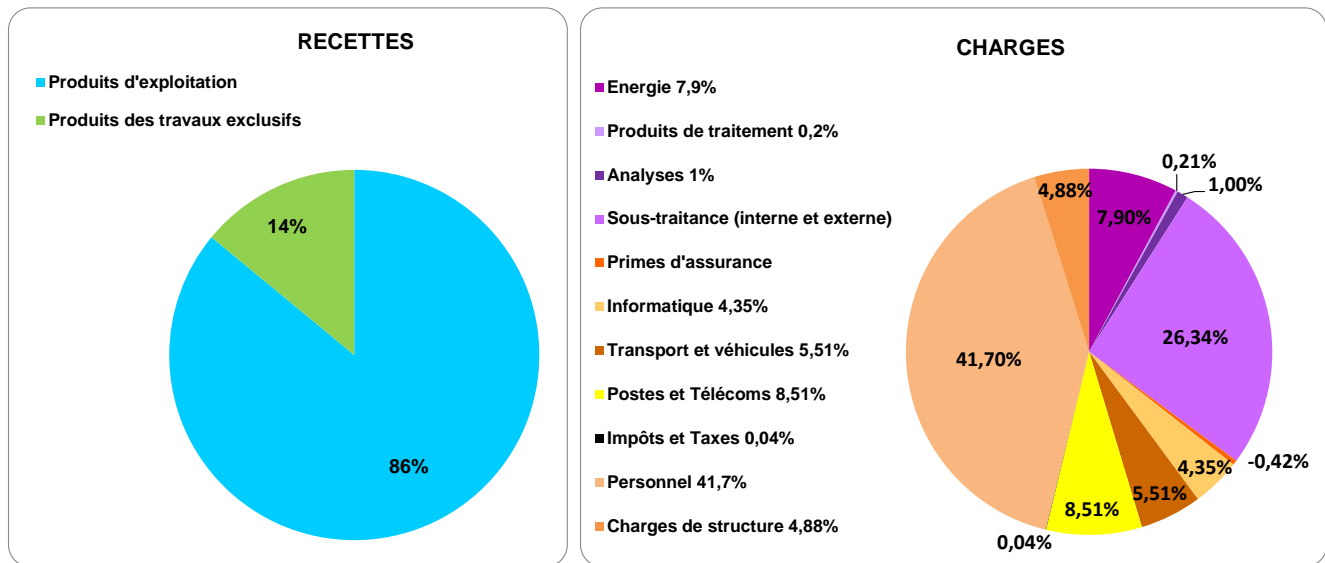
Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2021		Code indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,73%	99,72%	100,00%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,55%	95,12%	96,85%	97,13%	97,65%
Indice d'avancement de la protection de la ressource (P 108.3 détaillé)	057 Forage de Quevillon	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	077 Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	125 Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
	134 Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	60%
	135 Forage de Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
	058 Forage de Duclair - St Paër		60%	60%	60%	60%	60%
	160 Forage de Duclair - Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Forages Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Sources de Maromme		50%	60%	60%	60%	60%
	P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 057 St Martin de B.	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 134 Le Trait		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 334 Sect. Maromme	56,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2b	106,3	108,0	108,0	108,0	114,7	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	79,56%	87,54%	86,01%	83,83%	84,32%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	5,53	3,20	3,67	4,42	4,44	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	5,42	3,09	3,55	4,26	4,21	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,58%	0,79%	1,01%	1,15%	1,06%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,39	1,52	1,30	1,19	0,84	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	1,78	3,66	3,52	2,43	2,85	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	GLOBALISE en Régie					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )	P 109.0						

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service

PS Nord-Ouest 2021		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 102 131 €
	Produits des travaux exclusifs	505 991 €
	<b>Total</b>	<b>3 608 122 €</b>
Charges	Energie	358 529 €
	Produits de traitement	9 387 €
	Analyses	45 209 €
	Sous-traitance (interne et externe)	1 195 558 €
	Locations	
	Entretien et réparations	
	Primes d'assurance	-19 148 €
	Informatique	197 569 €
	Transport et véhicules	250 144 €
	Postes, télécoms	386 200 €
	Impôts et taxes	1 663 €
	Personnel	1 892 807 €
	Charges de structure	221 297 €
<b>Total</b>	<b>4 539 215 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2021</b>		<b>-931 093 €</b>

*Remarque :* Le montant négatif de charge (prime d'assurance) est confirmé. Il s'agit d'une charge répartie constituée d'une reprise de provision 2021 liée à un sinistre exceptionnel sur l'entité géographique Veolia Eau à laquelle est rattaché la PS. Cette charge n'est pas représentative de la gestion même de la prestation.



**ANNEXES**

**AU RAPPORT D'ACTIVITE**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**DU SERVICE 2021**

**EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

## Annexe 1 : Synthèse des données 2021 par commune

Remarque Isneauville\* : dans le service PS Nord-Ouest 2021 le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux du Hameau de la Muette Quincampoix et du Hameau du Mont Perreux Saint Martin du Vivier.

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 1/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Antreville la Milvoie	3 337	1 558	147 521	20,638	1 259	2	0	0	1 530	193	12,61%	5,39	1	2
Anneville-Ambourville	1 212	498	54 130	23,849	528	3	8	0	531	22	4,14%	7,29	2	0
Bardouville	638	281	25 722	12,670	290	0	5	0	297	6	2,02%	8,19	1	1
Belbeuf	2 287	1 027	107 716	29,600	784	7	8	0	1 024	198	19,34%	5,86	0	3
Berville-sur-Seine	554	228	18 698	10,098	235	2	0	0	239	1	0,42%	7,59	0	0
Bihorel	8 430	3 820	369 748	39,037	2 185	5	0	0	3 993	6	0,15%	7,70	0	6
Bois-Guillaume	14 996	5 923	766 094	91,231	4 218	19	3	0	6 212	22	0,35%	7,43	4	13
Bonscours	6 585	2 653	286 793	35,591	1 866	2	29	0	2 629	131	4,98%	7,27	12	12
Boos	3 969	1 740	164 089	46,246	1 302	7	3	0	1 724	460	26,68%	5,24	1	0
Canleu	14 219	6 159	716 447	59,372	2 674	5	0	0	6 724	105	1,56%	7,80	7	10
Caudebec lès Elbeuf	10 016	4 372	501 204	47,809	3 625	5	43	0	4 516	174	3,85%	4,52	3	5
Cléon	4 949	1 936	257 292	31,047	239	2	0	0	1 931	19	0,98%	4,59	2	2
Darnétal	9 872	4 248	411 975	42,306	1 935	27	4	0	4 181	313	7,49%	8,06	2	7
Déville lès Rouen	10 729	4 497	491 587	40,677	2 745	1	1	0	4 826	16	0,33%	7,91	7	13
Ducclair	4 126	1 976	178 010	41,713	1 977	4	7	0	2 088	106	5,08%	6,79	3	4
Elbeuf sur Seine	16 350	6 569	869 917	72,078	281	6	48	0	6 492	171	2,63%	4,44	3	13
Epinay sur Ducclair	517	221	29 848	13,536	232	8	0	0	230	8	3,48%	7,11	0	0
Fontaine sous Préaux	556	236	20 748	10,045	2 745	25	4	0	236	9	3,81%	7,15	0	0
Franqueville Saint Pierre	6 299	2 862	281 298	56,357	360	0	6	0	2 795	154	5,51%	8,62	3	3
Freneuse	962	452	47 087	11,974	722	14	2	0	453	18	3,97%	4,71	0	2
Gouy	902	361	36 910	11,226	3 741	10	11	0	361	11	3,05%	4,43	0	0
Grand-Couronne	9 930	4 479	508 868	80,471	2 369	22	11	0	4 479	645	14,40%	5,68	8	7
Hautot sur Seine	406	172	14 741	7,800	187	0	0	0	189	2	1,06%	8,33	0	0
Hérouville	1 337	617	63 218	17,825	577	1	0	0	638	25	3,92%	4,43	1	1
Houpeville	2 954	1 173	102 467	26,481	1 148	4	0	0	1 209	106	8,77%	7,48	1	3
Isneauville*	3 618	1 666	229 777	37,659	1 317	9	0	0	1 854	7	0,38%	7,08	4	10
Jumièges	1 738	910	88 656	29,346	929	9	0	0	935	5	0,53%	9,91	0	1
La Bouille	732	337	36 995	7,835	360	0	6	0	337	148	43,92%	5,82	1	1
La Londe	2 404	1 037	99 040	30,633	1 126	10	6	0	1 038	102	9,83%	5,51	3	8
La Neuville Chant d'Oiseil	2 415	976	103 448	39,720	722	14	2	0	972	245	25,21%	5,06	4	3

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 2/3)		Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Le Grand-Quevilly	26 213	13 618	1 301 882	136,296	3 741	10	11	0	13 608	33	0,24%	7,94	4	25	
Le Houllme	4 136	2 083	152 581	22,876	1 527	3	0	0	2 196	88	4,01%	7,90	4	2	
Le Mesnil- Esnard	8 227	3 811	368 003	49,175	2 369	22	11	0	3 745	392	10,47%	7,11	3	2	
Le Mesnil sous Junnières	623	308	28 692	16,641	305	0	0	0	326	4	1,23%	9,73	1	1	
Le Petit-Quevilly	22 275	8 838	1 130 244	73,469	4 537	10	139	0	8 834	1 487	16,83%	4,89	4	11	
Le Trait	4 922	2 350	280 399	40,801	1 891	1	8	0	2 562	1 683	65,69%	3,13	2	8	
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 287	545	50 025	14,738	4 537	10	139	0	543	13	2,39%	4,26	2	1	
Malainay	6 191	2 723	260 817	39,453	2 327	6	38	0	2 888	12	0,42%	7,23	6	5	
Maromme	10 798	4 880	557 081	48,135	2 224	5	0	0	5 213	12	0,23%	8,24	10	7	
Mont Saint Aignan	19 732	6 856	976 730	89,061	4 088	6	2	0	7 199	16	0,22%	8,22	4	9	
Montmain	1 375	644	53 529	13,855	440	0	0	0	641	174	27,15%	4,15	1	0	
Moulineux	945	429	55 844	10,829	465	8	0	0	430	196	45,58%	5,75	1	4	
Notre-Dame de Bondeville	7 061	3 203	300 199	36,212	2 258	1	0	0	3 437	2	0,06%	8,54	3	7	
Oissel	12 299	5 421	565 105	69,785	1 75	1	6	0	5 412	1 065	19,68%	4,40	15	31	
Orival	901	392	41 631	13,045	4 128	8	73	0	392	4	1,02%	2,86	1	2	
Petit Couronne	8 868	4 168	374 637	51,366	2 162	5	52	0	4 160	526	12,64%	4,80	2	3	
Quevillon	604	255	23 236	11,138	255	2	0	0	258	10	3,88%	6,18	2	0	
Quevreville la Poterie	1 038	427	41 437	12,033	320	2	0	0	427	19	4,45%	4,66	3	0	
Quincampoix (Sect. PSNO2021) La Muette	80	33	3 061	7,534	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note	
Roncherolles sur le Vivier	1 231	540	45 137	14,233	496	2	2	0	535	24	4,49%	8,32	1	2	
Rouen (Régie RouenElbeuf)	113 934	38 208	6 641 163	376,283	19 777	53	164	75	37 537	2 240	5,97%	7,71	61	74	
Sahurs	1 229	564	50 772	16,683	560	0	0	0	577	4	0,69%	8,76	0	2	
Saint Aubin Celloville	1 182	467	46 358	15,406	389	8	0	0	465	18	3,87%	5,28	2	1	
Saint Aubin Epinay	1 040	431	52 498	15,910	322	0	1	0	424	108	25,47%	6,00	6	6	
Saint Aubin les Elbeuf	8 505	3 786	448 625	55,827	3 230	6	7	0	3 786	51	1,35%	4,95	0	7	
Saint Etienne du Rouvray	28 573	12 351	1 528 632	161,829	7 392	44	113	0	12 319	1 524	12,37%	4,51	19	32	
Saint Jacques sur Darnétal	3 089	1 358	148 224	39,105	1 103	12	78	0	1 349	409	30,32%	5,28	1	2	
Saint Léger du Bourg Denis	3 648	1 546	156 145	22,266	1 428	3	5	0	1 525	76	4,98%	9,45	5	10	

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 1/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 566	682	87 421	20 551	703	4	10	0	721	35	4,85%	7,22	4	3
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 628	724	78 504	20 607	760	7	1	0	722	121	16,76%	5,06	1	3
Saint Martin du Vivier (PSNO21) Mt Perreux		42	7 240	2 980	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note
Saint Paër	1 326	589	60 587	35 510	626	2	5	0	615	21	3,41%	7,48	0	0
Saint Pierre de Manneville	912	396	32 498	12 854	341	2	16	0	405	3	0,74%	8,34	4	2
Saint Pierre de Varengeville	2 339	1 040	100 835	31 085	1 039	7	0	0	1 111	19	1,71%	6,92	0	2
Saint Pierre lès Elbeuf	8 354	3 465	370 651	53 115	3 090	10	4	0	3 388	90	2,66%	5,54	6	10
Sainte Marguerite sur Duclair	2 060	846	88 555	23 147	838	5	0	0	870	34	3,91%	7,46	0	11
Sotheville lès Rouen	29 513	12 297	1 645 648	122 414	8 124	24	63	0	12 269	1 752	14,28%	5,25	17	28
Sotheville sous le Val	762	300	44 119	8 930	303	1	5	0	298	8	2,68%	5,07	1	0
Tourville la Rivière	2 514	1 192	203 356	27 317	1 026	4	1	0	1 192	35	2,94%	4,69	1	1
Val de la Haye	721	311	48 558	13 507	345	0	0	0	328	1	0,30%	8,88	0	0
Yainville	1 054	559	45 417	15 647	570	0	12	0	587	2	0,34%	9,85	0	1
Ymare	1 173	519	50 918	9 215	401	2	0	0	519	21	4,05%	4,31	0	0
Yville-sur-Seine	450	197	16 538	9 966	205	1	0	0	206	2	0,97%	7,28	0	0



# Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux humaines - Agence Régionale de Santé (ARS)

## Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte



### Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUENLA JATTE (000387)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 265,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,64 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,33 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET (000386)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 196,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,96 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE (000383)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 89,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,73 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Régie secteur Rouen : Darnétal



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de DARNETAL (000329)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,05 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,95 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX (000531)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Preaux.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'diminuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,01 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Régie secteur Rouen : Montmain



### Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MONTMAIN (003742)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Chadeval.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,25 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE (000420)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepon et des Longues Raies.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 53,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Un dépassement ponctuel de la norme de 2 NTU a été observé, mais n'a pas été confirmé.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,29 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,36 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de PLATEAU EST NEUVILLE (002319)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 15,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,61 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER (002314)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,96 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,08 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*







Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS (000504)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,74 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,15 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS (000505)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,96 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,83 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS (000392)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,00 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,43 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER (000386)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Damétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par FARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 196,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de FARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,96 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY (000353)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 55,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,51 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Régie secteur Rouen : Oissel



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de OISSEL (000379)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,68 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,08 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN (000545)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 132,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,88 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,76 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX (000376)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 38,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MAISON BRULEE (002788)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Mauny (Les Varrats).

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF (000326)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,67 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet



### Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET (002012)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varrats) et de la Neuville du Bosc.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,71 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF EST (001498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF OUEST (000338)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le forage les Ecameaux (Elbeuf).

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 39,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,51 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,30 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Régie secteur Elbeuf : Freneuse



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de FRENEUSE (000544)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,88 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,18 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Régie secteur Elbeuf : Orival



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ORIVAL (000380)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF (000391)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Oival.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 30,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 35,09 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,39 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF (000394)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et La Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,35 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,05 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE (000510)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,90 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,94 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (3).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de SAHURS (000498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous, en dehors du secteur des chemins du Talbot, du marais et du Halage où, depuis le 27 octobre 2021, il a été recommandé de ne pas la boire (sauf si elle est portée à ébullition) en raison de la présence de chlorure de vinyle liée à une stagnation de l'eau très localisée dans des canalisations en PVC. Des mesures correctives sont mises en oeuvre en vue d'un retour à la conformité.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en oeuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils

**ABSENCE** Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

**TEMPERATURE** Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

**CHLORE** Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

**FORAGE** En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,37 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 24,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **BARDOUVILLE** (000410)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont en cours et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 27,00 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 32,13 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (3).*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia



### Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **YVILLE/SEINE** (002794)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.**

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varrats).

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 20,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de LE TRAIT (000400)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,58 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,15 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de JUMIEGES (000467)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Jumièges et de Yainville.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 13,26 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST PAER (000513)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,65 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,56 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **DUCLAIR** (000336)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,70 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,31 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **YAINVILLE** (000404)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 22,94 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 5,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN (001698)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

## Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

## Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

## Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

## Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 101,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

## TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

## DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

## NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,17 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

## PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **MAROMME MELANGE** (000478)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.**

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 173,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,02 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 22,90 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT (000476)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 81,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,69 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service**



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021**

**Zone de distribution de HOUPPEVILLE (002322)**

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 31,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,80 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 23,14 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*







## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de HOULME (004155)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 90,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de HÉNOUVILLE METROPOLE (002323)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cependant, des travaux de sécurisation et de protection du captage d'Hénouville sont à réaliser. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,15 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,62 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **ISNEAUVILLE** (002317)

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.**

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,80 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 23,65 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



Réf dossier : 7216  
N° ordre de passage : 54  
N° annuel : C2021\_0630

### DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021

#### **S'engager massivement dans la transition social-écologique - Assainissement et Eau - Eau - Régie Publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2022 : approbation**

Le coût du programme de travaux Eau potable de l'année 2022, joint en annexe, est estimé à 11 141 500 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- l'extension et le renforcement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable pour un montant de 6 861 500 € HT,
- de gros entretien et de renouvellement des équipements électromagnétiques pour un montant de 500 000 € HT,
- d'ouvrages de stockage d'eau pour un montant de 890 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable pour un montant de 925 000 € HT,
- des études pour un montant de 1 965 000 € HT.

S'agissant de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront en partie réalisés par le groupement SADE SOGEA NORD OUEST TP titulaire d'un marché à bons de commandes pour les 5 pôles métropolitains.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, pour certains travaux de renouvellement, de déplacement de réseaux, ainsi que pour les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et au programme de travaux dont il est ici demandé approbation. Le lancement des consultations fera l'objet d'une délibération du Bureau.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'État, du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre

du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment l'article 10,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie Publique de l'Eau et de la régie Publique de l'Assainissement en date du 7 décembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,
- que les travaux concernés sont susceptibles d'être subventionnés,

Il est procédé au vote à 22h49.

**Décide à l'unanimité :**

- d'approuver le programme de travaux 2022 joint en annexe.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget principal de la Régie Publique de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2022.



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



Envoyé ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Reçu en préfecture le 21/12/2021

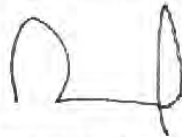
Affiché le



ID : 076-200023414-20211215-C2021\_0630-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT



Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Le Président de la Métropole Rouen Normandie  
Date de signature : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 18H00

Sur convocation du 3 décembre 2021

### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay) jusqu'à 21h25, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 22h02, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRENIER (Le Houllme) jusqu'à 22h03, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h21, M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 22h02, M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 22h06, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-là-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 19h50, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAISET (Rouen), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h35, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h46, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard).

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à M. CHAUVIN, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MARTOT, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. CAILLOT à partir de 21h25, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. MERABET, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à M. BARON, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme RENOU, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme MABILLE, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme Marine CARON, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER jusqu'à 22h02, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. JAOUEN jusqu'à 22h02, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. GUILBERT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme CHABERT-DUKEN, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. DEBREY à partir de 22h02, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE, M. GRENIER (Le Houleme) pouvoir à Mme CERCEL à partir de 22h03, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. ANQUETIN à partir de 22h02, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à M. NAISET à partir de 22h06, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à M. PONTY, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. Julien DELALANDRE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme MANSOURI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à Mme GROULT, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. Jean DELALANDRE, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à Mme HEROUIN-LEAUTEY jusqu'à 19h50, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville) pouvoir à M. MOYSE, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. MOREAU, M. NOUALI (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 22h21, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à Mme SOMMELLA, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à M. LABBE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI à partir de 21h46, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme LESCONNEX, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. DEMAZURE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RAVACHE.

#### **Etaient absents :**

Mme BONA (Ymare), Mme HARAUX (Montmain), Mme MAMERI (Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon)

M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) à partir de 22h06  
 Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h02  
 M. DUCHESNE (Orival) à partir 22h02  
 M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h21  
 M. PELTIER (Isneauville) à partir de 22h21  
 M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h35  
 Mme TOCQUEVILLE (Maromme) à partir de 22h06

## Programme de travaux d'eau potable 2022

**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
2022  
Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		Precisions	Montant €HT
Type d'opération	Travaux de renouvellement de réseau régulier Y compris le remplacement des canalisations en PVC nécessaire au traitement du risque CVM	Porter le renouvellement vers 1 % (valeur estimée 0,75 %)	10 000 000
	Interconnexion de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexion entre Vaubeuge Neuville et Yainville Duclair	1 600 000
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>11 600 000</b>

II - GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS		Travaux	Montant €HT
Objet	Achat de déblimatrices et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et filtres	200 000
	Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	200 000
	Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	100 000
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>500 000</b>

III - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL		Travaux	Montant €HT
Objet	Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	Usine de Maromme - Réhabilitation et couverture des filtres à sable	140 000
	Raprise d'étanchéité des réservoirs	Travaux d'aménagement sur réservoirs (étanchéité toiture Champs de Course, réhabilitation réservoirs Saint Jacques sur Daméval, Yainville)	600 000
	Gestion des capacités de stockage	Travaux de sécurisation de la distribution de Duclair et de Saint Paer	150 000
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>890 000</b>

IV - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLLEMENTAIRES		Travaux	Montant €HT
Objet	Protection des captages	Création de haies, fascines, travaux réglementaires suite DUP....	310 000
	Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la Jatte	300 000
	Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage, sécurité des personnes, matériel surveillances sites	315 000
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>925 000</b>

V - ETUDES		Travaux	Montant €HT
Objet	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires etc...	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux	775 000
	Etude de partenariat et de recherche	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrodynamique des ressources avec le BRGM	840 000
	Schema Directeur Eau	Schema directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques	360 000
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 965 000</b>

TOTAL GENERAL 2022

15 880 000



## **Annexe 4 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

<sup>1</sup> Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

<sup>2</sup> Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

<sup>3</sup> Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

###### **Mission de transfert**



La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la source de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### **Volume mis en distribution<sup>6</sup>**

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminuée du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)	
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)		
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
			Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	
Apparent losses / Pertes apparentes		Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)		
		Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)		
Real losses / Pertes réelles	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		
		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)		
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		
		Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)		

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendu en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### 3.3 Service de l'assainissement collectif

#### Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

#### Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**

**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits



# **BUDGET 2023**

**VILLE  
et  
LOCATION  
IMMEUBLE NU**

## A – La Ville

Les nombreuses incertitudes qui pèsent sur le prochain exercice nous conduisent à présenter un budget de prudence, construit sur la base de la protection du pouvoir d'achat des Caudebécais, la protection des services publics et la protection de l'avenir.

En attendant l'évolution de l'inflation et des précisions sur les décisions annoncées par le Gouvernement en soutien aux collectivités, le budget que nous vous proposons s'équilibre à **12 596 430 €** en fonctionnement et **2 964 758 €** en investissement.

Il sera nécessairement adapté dans le courant de l'année 2023, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire, au regard de l'évolution des données économiques et de la saison de chauffe.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, sans alourdir la pression fiscale.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de limiter l'impact de l'inflation tout en maintenant la qualité du service rendu.

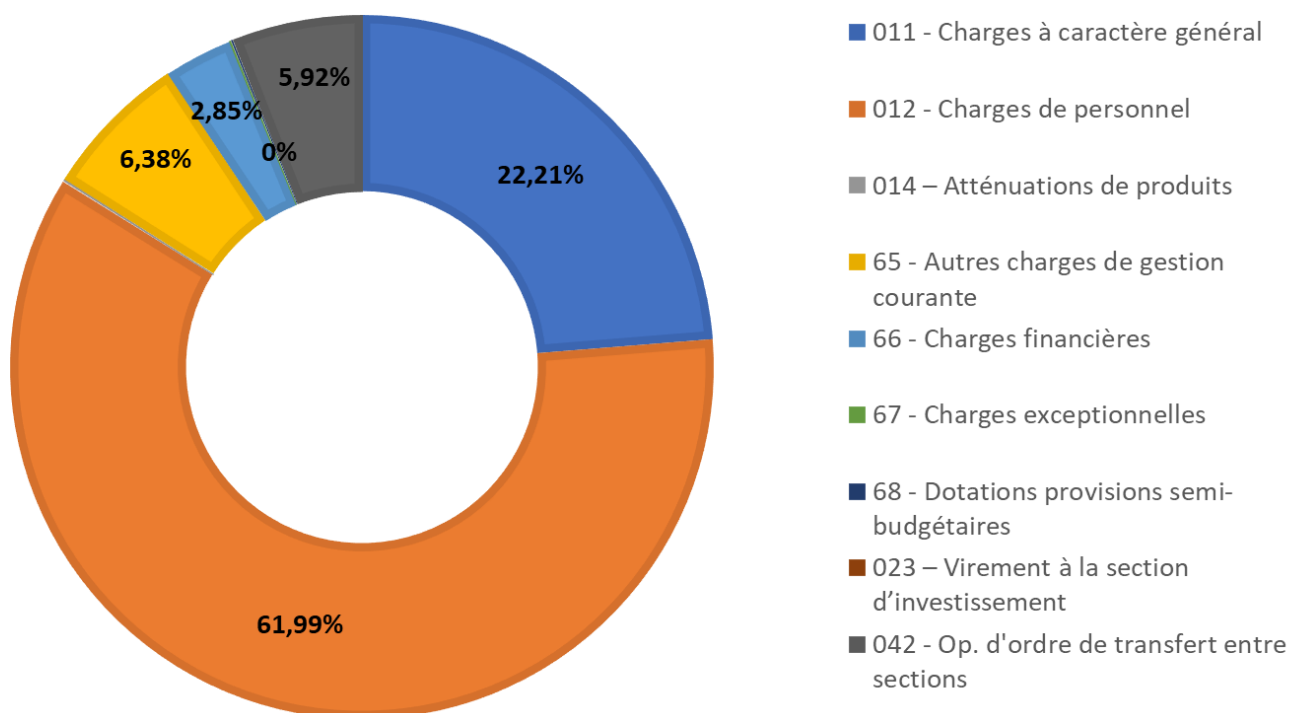
Malgré un contexte difficile, notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, **pour la quatorzième année consécutive**, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 – 2023**

<b>Dépenses</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Variation</b>	<b>Ecart</b>
011 - Charges à caractère général	2 599 078 €	2 988 901 €	15,00%	389 823 €
012 - Charges de personnel	7 252 963 €	7 572 140 €	4,40%	319 177 €
014 – Atténuations de produits	25 000 €	15 000 €	-40,00%	-10 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	746 715 €	849 782 €	13,80%	103 067 €
66 - Charges financières	333 215 €	396 247 €	18,92%	63 032 €
67 - Charges exceptionnelles	11 050 €	11 190 €	1,27%	140 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0 €	10 000 €	100,00%	10 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	40 000 €	0 €	-100,00%	-40 000 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	692 170 €	753 170 €	8,81%	61 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 700 191 €</b>	<b>12 596 430 €</b>	<b>7,66%</b>	<b>896 239 €</b>
<b>Recettes</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Variation</b>	<b>Ecart</b>
013 - Atténuations de charges	25 000 €	37 500 €	50,00%	12 500 €
70 - Produits des services	485 826 €	504 255 €	3,79%	18 429 €
73 - Impôts et taxes	7 971 255 €	8 437 868 €	5,85%	466 613 €
74 - Dotations, participations	2 887 007 €	3 279 349 €	13,59%	392 342 €
75 - Autres produits de gestion courante	309 154 €	317 966 €	2,85%	8 812 €
76 - Produits financiers	16 471 €	11 492 €	-30,23%	-4 979 €
77 - Produits exceptionnels	4 320 €	3 000 €	-30,56%	-1 320 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 158 €	5 000 €	331,78%	3 842 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 700 191 €</b>	<b>12 596 430 €</b>	<b>7,66%</b>	<b>896 239 €</b>

## En dépenses :

### REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### 1) L'éducation :

**2 487 033 €** en section de fonctionnement et **89 906 €** en investissement, avec notamment :

- Le financement des créneaux de natation pour les élèves (**37 500 €**)
- L'enveloppe projet en faveur des écoles (**4 000 €**)
- Une classe de découverte en faveur des élèves de l'école Sévigné (**9 890 €**)
- L'achat de mobilier et de matériel pour aménager les écoles et équiper les agents (**36 145 €**)

#### 2) Le sport et la jeunesse :

**1 863 938 €** en fonctionnement et **393 598 €** en investissement, pour notamment :

- Continuer à offrir des activités de qualité lors des temps périscolaires et extrascolaires sur les différents lieux d'accueil (**43 850 €**)
- Poursuivre l'organisation de mini-camps d'été à destination de tous (**20 300 €**)
- Subventions de fonctionnement à destination des associations (**179 656 €**)



### 3) **La sécurité et tranquillité publique** :

**311 814 €** en fonctionnement et **4 565 €** en investissement, dont notamment :

- Maintien d'un service de police de proximité et maintenance des équipements de vidéoprotection.
- La subvention à destination des habitants pour l'équipement en alarmes est reconduite.
- Poursuite de la prise en charge des animaux errants.
- Achat de caméras piétons pour équiper les agents de la Police Municipale (**3 400€**)

### 4) **La culture** :

**792 771 €** en fonctionnement et **17 435 €** en investissement, dont notamment :

- Maintien au même niveau des activités en faveur des seniors, notamment pour les plus modestes et isolés (**94 000 €**)
- Poursuite de l'offre et de l'accès à la culture pour tous grâce au travail de la Médiathèque Boris Vian et de l'espace Bourvil et de sa programmation culturelle.
- Organisation de la fête de la ville qui rencontre chaque année beaucoup de succès (**59 500 €**)

### 5) **Interventions sociales et santé** :

**478 333 €** en fonctionnement et **875 €** en investissement, dont notamment :

Les interventions sont principalement effectuées par le CCAS.

La subvention communale pour réaliser ces actions représente **452 956 €** en 2023.

Dans le cadre des missions du CCAS, les interventions sociales visent notamment à :

- Favoriser l'accès des enfants à la restauration scolaire et aux centres de loisirs.
- Assurer un service d'aide à domicile pour les personnes âgées.
- La gestion de la résidence autonomie Maurice Ladam.
- Venir en aide aux familles en difficulté.
- Lutter contre l'isolement des familles les plus défavorisées grâce au « projet loisirs famille ».

### 6) **Familles** :

**411 755 €** en fonctionnement et **11 275 €** en investissement

La halte-garderie offre un service public de qualité auprès des familles, dont notamment :

- Poursuite de l'éveil des enfants au travers de jeux éducatifs, de matériel pédagogique et de séances de baby-gym
- Organisation d'un goûter de Noël avec les bébés
- Continuer de réaliser des animations transversales avec le relais assistantes maternelles

**7) Administration générale de la collectivité :**

**3 713 089 €** en fonctionnement et **394 919 €** en investissement, dont notamment :

- Ce chapitre comprend le fonctionnement des services administratifs de la ville, des services techniques, la maintenance des bâtiments, la mise à jour du réseau informatique et téléphonique.

**8) Aménagement et services urbains, environnement :**

**1 282 697 €** en fonctionnement et **807 299 €** en investissement, dont notamment :

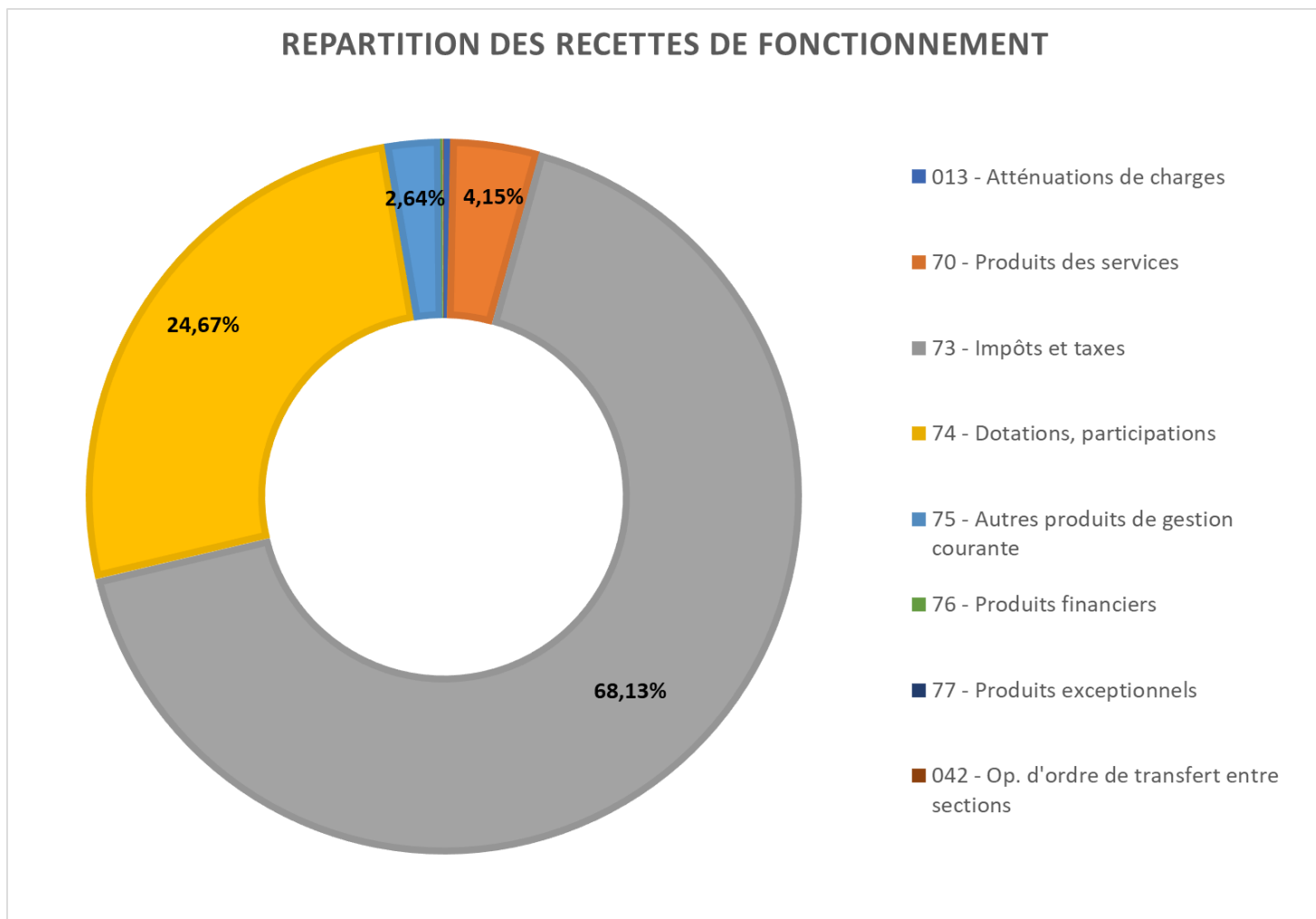
- Reconstitution des subventions pour la rénovation des façades (**3 000 €**).
- Réhabilitation du stade Michel Vernon : cette opération a débuté en 2021 et s'achèvera en 2023 pour un coût total d'environ **3 608 167 € dont 320 000 € en 2023**.
- Démarrage des études pour la construction du Centre Municipal (**159 524 €**).

**9) Action économique :**

**42 583 €** en fonctionnement et **45 656 €** en investissement, dont notamment :

- Démarrage de la phase « esquisse » avec mission géotechnique pour la construction de la Halle Couverte (**42 657 €**).

## En recettes :



### 1) Impôts et Taxes : 5 402 366 €

Notamment :

- Les recettes des impôts locaux sont prévues à hauteur de **4 977 466 €**.  
**Pour la 14e année consécutive les taux des impôts votés par la Ville n'augmenteront pas en 2023.**
- Les taux de la taxe sur l'électricité restent stables pour un montant d'environ **170 000 €**.
- Les taxes sur les droits de mutation sont évaluées à **220 000 €**, au regard du marché immobilier actuel.
- Les taxes locales sur la publicité extérieure sont estimées à **23 000 €**.
- Les droits de place sont évalués à **11 900 €**.

## **2) Dotations et participations : 3 279 349 €**

- Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 550 264 €** et se décompose comme suit :
  - La Dotation Forfaitaire des Communes sera de **1 774 333 € dont au moins 400 000 € de compensation « filet de sécurité »** pour faire face à la crise économique.
  - La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **720 513 €**.
  - La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **55 418 €**.
- Participation de la CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : **299 719 €**
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est évalué à **94 533 €**
- Les autres compensations de l'Etat pour les impôts locaux sont estimées à **170 482 €**

## **3) Métropole Rouen Normandie : 2 766 504 €**

Les concours de la Métropole, toujours très dynamiques en notre faveur, sont évalués à **2 766 504 €** et se décomposent comme suit :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**465 527 €**) a été transférée de la Dotation de Solidarité Communautaire vers l'Attribution de Compensation.  
  
Ces dotations sont désormais fixées à **2 428 885 €** pour l'attribution de compensation et **167 828 €** pour la Dotation de Solidarité Communautaire.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à **169 791 €**.

## **4) Les produits des services : 504 255 €**

Les principaux tarifs s'appliquant aux familles et notamment ceux des centres de loisirs et du périscolaire ainsi que les tarifs culturels resteront similaires en 2023.

Les montants principaux sont notamment :

- La restauration scolaire, les études surveillées et les classes de découverte : **290 967 €**
- La halte-garderie, les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les séjours : **115 850 €**
- Les recettes des activités culturelles : **58 238 €**



## 5) Les autres produits de gestion courante : 317 966 €

Notamment :

- Principalement les locations des cases commerciales et des logements communaux pour **288 866 €**.

## 6) Les recettes d'investissement : 2 864 758 €

Notamment :

- Le FCTVA est évalué à **400 000 €**
- Les subventions d'investissement sont évaluées à **900 343 €**
- Les amortissements : **750 000 €**
- Emprunt nouveau : **500 000 €** en inscription budgétaire.

## B – Location Immeuble Nu

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 169 €** en fonctionnement et **78 239 €** en investissement.

Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre.

Néanmoins **3 930 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires, les réparations, les frais de télécommunication et les fournitures diverses ainsi que **34 408 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment.

Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

Notre volonté reste de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais ainsi que de maintenir la qualité du service public rendu malgré ce contexte budgétaire difficile générant évidemment des inquiétudes pour les années à venir.

L'année 2024 sera économiquement décisive et nous contraindra peut-être à revoir les taux d'imposition. Nous ferons le maximum afin d'éviter cela.

## Rapport d'analyse

**Identification du flux :** 2023- 076028- 303- 00- 01- -2022/12/5-13:59:08  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF- VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF- 2023- Budget Principal

**Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)**

---

### Pavé d'information(s) :

**Information :** Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- CAUDEBEC-LES-ELBEUF (1)**  
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760165700018

POSTE COMPTABLE : SGC MESNIL-ESNARD - GRAND-QUEVILLY

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

**BUDGET : VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	36
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	40
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	62
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	95
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	96
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	100
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	101
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	102
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	104
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	105
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	106
A4 - Etat des provisions	107
A5 - Etalement des provisions	108
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	109
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	110
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	112
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	113
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	114
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	115
A8 - Etat des charges transférées	116
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	117

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	118
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	119
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	120
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	121
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	122
B1.6 - Etat des engagements reçus	123
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	124
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	125
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	126
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	127

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	128
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	130
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	131
C3.2 - Liste des établissements publics créés	132
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	134

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	135
--	-----



- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>CAUDEBEC-LES-ELBEUF VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF</b>	<b>BP 2023</b>
-------------------	---	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
		0	

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 596 430,00	12 596 430,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------	----------------------

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 964 758,00	2 964 758,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>2 964 758,00</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------	---------------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>15 561 188,00</b>	<b>15 561 188,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 412 783,00	0,00	2 988 901,00	2 988 901,00	2 988 901,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 452 963,00	0,00	7 572 140,00	7 572 140,00	7 572 140,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	846 980,00	0,00	849 782,00	849 782,00	849 782,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 727 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 425 823,00</b>	<b>11 425 823,00</b>	<b>11 425 823,00</b>
66	Charges financières	333 215,00	0,00	396 247,00	396 247,00	396 247,00
67	Charges exceptionnelles	13 840,00	0,00	11 190,00	11 190,00	11 190,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	8 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	832,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 083 613,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 843 260,00</b>	<b>11 843 260,00</b>	<b>11 843 260,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	207 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	808 170,00		753 170,00	753 170,00	753 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 015 170,00</b>		<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 098 783,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	41 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	485 188,00	0,00	504 255,00	504 255,00	504 255,00
73	Impôts et taxes	8 272 512,00	0,00	8 437 868,00	8 437 868,00	8 437 868,00
74	Dotations et participations	2 977 552,28	0,00	3 279 349,00	3 279 349,00	3 279 349,00
75	Autres produits de gestion courante	309 154,00	0,00	317 966,00	317 966,00	317 966,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 085 406,28</b>	<b>0,00</b>	<b>12 576 938,00</b>	<b>12 576 938,00</b>	<b>12 576 938,00</b>
76	Produits financiers	16 471,00	0,00	11 492,00	11 492,00	11 492,00
77	Produits exceptionnels	70 320,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 172 197,28</b>	<b>0,00</b>	<b>12 591 430,00</b>	<b>12 591 430,00</b>	<b>12 591 430,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 158,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 158,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 173 355,28</b>	<b>0,00</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>748 170,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	5 349 260,33	0,00	1 762 528,00	1 762 528,00	1 762 528,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 357 722,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765 528,00</b>	<b>1 765 528,00</b>	<b>1 765 528,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 061 989,00	0,00	1 144 230,00	1 144 230,00	1 144 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 061 989,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 144 230,00</b>	<b>1 144 230,00</b>	<b>1 144 230,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 424 711,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 909 758,00</b>	<b>2 909 758,00</b>	<b>2 909 758,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 158,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 158,00</b>		<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 425 869,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 964 758,00</b>	<b>2 964 758,00</b>	<b>2 964 758,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 601 143,55	0,00	900 343,00	900 343,00	900 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 999 819,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 600 962,55</b>	<b>0,00</b>	<b>1 400 343,00</b>	<b>1 400 343,00</b>	<b>1 400 343,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	303 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	150 005,75	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	62 000,00	0,00	356 245,00	356 245,00	356 245,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>522 005,75</b>	<b>0,00</b>	<b>761 245,00</b>	<b>761 245,00</b>	<b>761 245,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 127 968,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 161 588,00</b>	<b>2 161 588,00</b>	<b>2 161 588,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	207 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	808 170,00		753 170,00	753 170,00	753 170,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 015 170,00</b>		<b>803 170,00</b>	<b>803 170,00</b>	<b>803 170,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		6 143 138,30	0,00	2 964 758,00	2 964 758,00	2 964 758,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					0,00
--	--	--	--	--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					2 964 758,00
---	--	--	--	--	--------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>		748 170,00
--	--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 988 901,00		2 988 901,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 572 140,00		7 572 140,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	849 782,00		849 782,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	396 247,00	0,00	396 247,00
67	Charges exceptionnelles	11 190,00	0,00	11 190,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	753 170,00	763 170,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>11 843 260,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>12 596 430,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00	5 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 144 230,00	0,00	1 144 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 762 528,00		1 762 528,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 909 758,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>2 964 758,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 500,00		37 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	504 255,00		504 255,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 437 868,00		8 437 868,00
74	Dotations et participations	3 279 349,00		3 279 349,00
75	Autres produits de gestion courante	317 966,00	0,00	317 966,00
76	Produits financiers	11 492,00	0,00	11 492,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	5 000,00	8 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>12 591 430,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>12 596 430,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	400 000,00
13	Subventions d'investissement	900 343,00	0,00	900 343,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	505 000,00	0,00	505 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		750 000,00	750 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		3 170,00	3 170,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	356 245,00		356 245,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 161 588,00</b>	<b>803 170,00</b>	<b>2 964 758,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 412 783,00</b>	<b>2 988 901,00</b>	<b>2 988 901,00</b>
60221	Combustibles et carburants	300,00	500,00	500,00
60223	Fournitures des ateliers municipaux	150,00	0,00	0,00
60226	Vêtements de travail	300,00	330,00	330,00
60228	Autres fournitures consommables	8 230,00	7 500,00	7 500,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	1 000,00	18 000,00	18 000,00
60611	Eau et assainissement	90 019,00	39 152,00	39 152,00
60612	Energie - Electricité	858 576,00	674 223,00	674 223,00
60621	Combustibles	9 120,00	6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	84 800,00	39 047,00	39 047,00
60623	Alimentation	14 400,00	15 800,00	15 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	120 922,00	96 711,00	96 711,00
60631	Fournitures d'entretien	37 050,00	33 200,00	33 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	132 363,00	102 070,00	102 070,00
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	21 636,00	14 325,00	14 325,00
6064	Fournitures administratives	17 750,00	12 270,00	12 270,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	31 100,00	26 100,00	26 100,00
6067	Fournitures scolaires	45 258,00	45 310,00	45 310,00
6068	Autres matières et fournitures	22 100,00	22 740,00	22 740,00
611	Contrats de prestations de services	298 793,00	304 800,00	304 800,00
6132	Locations immobilières	22 040,00	14 040,00	14 040,00
6135	Locations mobilières	21 544,00	13 848,00	13 848,00
614	Charges locatives et de copropriété	13 220,00	6 860,00	6 860,00
61521	Entretien terrains	117 920,00	108 880,00	108 880,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	85 400,00	83 500,00	83 500,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 857,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	175 569,00	195 132,00	195 132,00
6161	Multirisques	83 892,00	86 180,00	86 180,00
6168	Autres primes d'assurance	80,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 823,00	11 021,00	11 021,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	35 000,00	35 000,00
6226	Honoraires	44 800,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	12 930,00	9 490,00	9 490,00
6232	Fêtes et cérémonies	282 054,00	289 804,00	289 804,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 649,00	1 100,00	1 100,00
6237	Publications	17 000,00	17 400,00	17 400,00
6238	Divers	3 100,00	2 200,00	2 200,00
6247	Transports collectifs	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 420,00	2 610,00	2 610,00
6256	Missions	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	32 000,00	35 000,00	35 000,00
6262	Frais de télécommunications	123 704,00	106 469,00	106 469,00
627	Services bancaires et assimilés	1 900,00	2 150,00	2 150,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 800,00	1 190,00	1 190,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 925,00	8 963,00	8 963,00
6288	Autres services extérieurs	372 881,00	356 067,00	356 067,00
63512	Taxes foncières	54 450,00	69 119,00	69 119,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 958,00	300,00	300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>7 452 963,00</b>	<b>7 572 140,00</b>	<b>7 572 140,00</b>
6331	Versement mobilité	87 175,00	92 000,00	92 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	73 854,00	69 000,00	69 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 003 027,00	2 983 000,00	2 983 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	72 074,00	70 000,00	70 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	650 053,00	650 000,00	650 000,00
64131	Rémunérations non tit.	1 161 363,00	1 357 460,00	1 357 460,00
64138	Autres indemnités non tit.	222 816,00	235 000,00	235 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	39 331,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	19 000,00	29 000,00	29 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 001 973,00	950 000,00	950 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	989 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	73 547,00	65 000,00	65 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 750,00	2 750,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	40 000,00	41 500,00	41 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 700,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488	Autres charges	2 050,00	1 430,00	1 430,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>846 980,00</b>	<b>849 782,00</b>	<b>849 782,00</b>
6531	Indemnités	192 085,00	179 050,00	179 050,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	11 554,00	10 120,00	10 120,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6536	Frais de représentation du maire	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	408 055,00	452 956,00	452 956,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	209 286,00	181 656,00	181 656,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>11 727 726,00</b>	<b>11 425 823,00</b>	<b>11 425 823,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>333 215,00</b>	<b>396 247,00</b>	<b>396 247,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	276 039,00	294 923,00	294 923,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	56 176,00	100 324,00	100 324,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>13 840,00</b>	<b>11 190,00</b>	<b>11 190,00</b>
6713	Secours et dots	6 500,00	7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 180,00	2 190,00	2 190,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 160,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>12 083 613,00</b>	<b>11 843 260,00</b>	<b>11 843 260,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>207 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>808 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	805 000,00	750 000,00	750 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	3 170,00	3 170,00	3 170,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 015 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 015 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>13 098 783,00</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100 324,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>41 000,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	18 000,00	18 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	18 000,00	18 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	16 000,00	1 500,00	1 500,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>485 188,00</b>	<b>504 255,00</b>	<b>504 255,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	9 500,00	10 000,00	10 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	200,00	200,00
7062	Redevances services à caractère culturel	68 766,00	58 238,00	58 238,00
70631	Redevances services à caractère sportif	600,00	23 000,00	23 000,00
7066	Redevances services à caractère social	109 570,00	115 850,00	115 850,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	290 950,00	290 967,00	290 967,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	500,00	500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 702,00	5 500,00	5 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 272 512,00</b>	<b>8 437 868,00</b>	<b>8 437 868,00</b>
73111	Impôts directs locaux	4 749 529,00	4 977 466,00	4 977 466,00
73211	Attribution de compensation	2 428 885,00	2 428 885,00	2 428 885,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	211 128,00	167 828,00	167 828,00
73221	FNGIR	268 998,00	268 998,00	268 998,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	170 228,00	169 791,00	169 791,00
7336	Droits de place	40 744,00	11 900,00	11 900,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	180 000,00	170 000,00	170 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	25 000,00	23 000,00	23 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	198 000,00	220 000,00	220 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 977 552,28</b>	<b>3 279 349,00</b>	<b>3 279 349,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 396 789,00	1 774 333,00	1 774 333,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	670 711,00	720 513,00	720 513,00
74127	Dotation nationale de péréquation	67 734,00	55 418,00	55 418,00
744	FCTVA	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74718	Autres participations Etat	16 617,28	4 000,00	4 000,00
7473	Participat° Départements	31 400,00	3 600,00	3 600,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	11 000,00	11 000,00
7478	Participat° Autres organismes	298 401,00	299 719,00	299 719,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	131 205,00	131 196,00	131 196,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	95 691,00	94 533,00	94 533,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	156 308,00	170 482,00	170 482,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	29 141,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	1 975,00	1 975,00	1 975,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	8 580,00
7488	Autres attributions et participations	69 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>309 154,00</b>	<b>317 966,00</b>	<b>317 966,00</b>
752	Revenus des immeubles	281 544,00	288 866,00	288 866,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	27 610,00	29 100,00	29 100,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>12 085 406,28</b>	<b>12 576 938,00</b>	<b>12 576 938,00</b>
<b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>16 471,00</b>	<b>11 492,00</b>	<b>11 492,00</b>
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	16 471,00	11 492,00	11 492,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>70 320,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	68 320,00	2 000,00	2 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>12 172 197,28</b>	<b>12 591 430,00</b>	<b>12 591 430,00</b>
<b>= a+b+c+d</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 158,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 158,00	5 000,00	5 000,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 158,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>12 173 355,28</b>	<b>12 596 430,00</b>	<b>12 596 430,00</b>
<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 596 430,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	6 800,00	3 000,00	3 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	6 800,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 662,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 662,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
0013	Opération d'équipement n° 0013 (5)	67 943,00	625 471,00	625 471,00
0037	Opération d'équipement n° 0037 (5)	0,00	0,00	0,00
100001	Opération d'équipement n° 100001 (5)	349 011,00	342 355,00	342 355,00
100002	Opération d'équipement n° 100002 (5)	227 236,00	258 902,00	258 902,00
100005	Opération d'équipement n° 100005 (5)	51 483,40	13 620,00	13 620,00
100042	Opération d'équipement n° 100042 (5)	0,00	0,00	0,00
100043	Opération d'équipement n° 100043 (5)	87 000,00	0,00	0,00
100044	Opération d'équipement n° 100044 (5)	364 431,93	0,00	0,00
100045	Opération d'équipement n° 100045 (5)	0,00	0,00	0,00
100046	Opération d'équipement n° 100046 (5)	709 384,00	0,00	0,00
100047	Opération d'équipement n° 100047 (5)	342 113,00	159 524,00	159 524,00
100048	Opération d'équipement n° 100048 (5)	26 000,00	42 656,00	42 656,00
100050	Opération d'équipement n° 100050 (5)	3 124 658,00	320 000,00	320 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 357 722,33</b>	<b>1 765 528,00</b>	<b>1 765 528,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 061 989,00	1 144 230,00	1 144 230,00
1641	Emprunts en euros	1 056 989,00	1 139 230,00	1 139 230,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 061 989,00</b>	<b>1 144 230,00</b>	<b>1 144 230,00</b>
454101	TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (6)	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>6 424 711,33</b>	<b>2 909 758,00</b>	<b>2 909 758,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 158,00	5 000,00	5 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 158,00	5 000,00	5 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	3 000,00	3 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	470,00	700,00	700,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	300,00	300,00
13918	Autres subventions d'équipement	688,00	700,00	700,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	300,00	300,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	50 000,00	50 000,00
2138	Autres constructions	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 158,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>6 425 869,33</b>	<b>2 964 758,00</b>	<b>2 964 758,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 601 143,55</b>	<b>900 343,00</b>	<b>900 343,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	352 857,30	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	350 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	869 766,25	900 343,00	900 343,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	28 520,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>2 999 819,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 999 819,00	500 000,00	500 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 600 962,55</b>	<b>1 400 343,00</b>	<b>1 400 343,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>453 005,75</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
10222	FCTVA	303 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 005,75	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>7 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>62 000,00</b>	<b>356 245,00</b>	<b>356 245,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>522 005,75</b>	<b>761 245,00</b>	<b>761 245,00</b>
454201	TRAVAUX D OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>5 127 968,30</b>	<b>2 161 588,00</b>	<b>2 161 588,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>207 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>808 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
2138	Autres constructions	48 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	1 500,00	1 500,00
28031	Frais d'études	92 000,00	77 000,00	77 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	3 000,00	2 500,00	2 500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00	4 900,00	4 900,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	39 000,00	39 000,00	39 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 000,00	1 000,00	1 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	14 000,00	14 000,00	14 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	22 000,00	21 000,00	21 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	20 000,00	20 000,00	20 000,00
28051	Concessions et droits similaires	45 000,00	52 000,00	52 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	74 000,00	68 000,00	68 000,00
28132	Immeubles de rapport	1 000,00	1 500,00	1 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	195 000,00	196 000,00	196 000,00
28152	Installations de voirie	1 000,00	1 200,00	1 200,00
281538	Autres réseaux	2 000,00	1 500,00	1 500,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	1 900,00	1 900,00
281571	Matériel roulant	0,00	1 500,00	1 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 500,00	1 500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 000,00	24 000,00	24 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	1 500,00	1 500,00
28182	Matériel de transport	60 000,00	67 000,00	67 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	43 000,00	45 000,00	45 000,00
28184	Mobilier	20 000,00	25 000,00	25 000,00
28188	Autres immo. corporelles	98 000,00	80 000,00	80 000,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 170,00	3 170,00	3 170,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 015 170,00</b>	<b>753 170,00</b>	<b>753 170,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 015 170,00</b>	<b>803 170,00</b>	<b>803 170,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>6 143 138,30</b>	<b>2 964 758,00</b>	<b>2 964 758,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 964 758,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0013 (1)**  
**LIBELLE : PLAN D ACTION FONCIER**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 363 680,03	a 0,00	625 471,00	b 625 471,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 363 680,03</b>	<b>0,00</b>	<b>623 471,00</b>	<b>623 471,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	1 176 863,41	0,00	623 471,00	623 471,00	0,00
2138	Autres constructions	186 816,62	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-625 471,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0037 (1)**  
**LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF SALLE DE FORCE ATHLE COMPLEXE SPORTIF SALLE DE FORCE ATHLE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 894 023,44</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>874 757,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2138	Autres constructions	874 757,40	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 019 266,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 019 266,04	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100001 (1)**  
**LIBELLE : PROG INVESTISSEMENT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 149 116,13</b>	<b>a 0,00</b>	<b>342 355,00</b>	<b>b 342 355,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>388 848,39</b>	<b>0,00</b>	<b>38 385,00</b>	<b>38 385,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	26 329,80	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	362 518,59	0,00	38 385,00	38 385,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 990,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 990,40	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 758 277,34</b>	<b>0,00</b>	<b>303 970,00</b>	<b>303 970,00</b>	<b>0,00</b>
2118	Autres terrains	114 593,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 714,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 038,45	0,00	2 630,00	2 630,00	0,00
21571	Matériel roulant	55 109,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 529,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	153 394,02	0,00	25 720,00	25 720,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	457 082,73	0,00	61 560,00	61 560,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	593 323,88	0,00	109 062,00	109 062,00	0,00
2184	Mobilier	238 335,34	0,00	23 774,00	23 774,00	0,00
2185	Cheptel	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 092 435,52	0,00	81 224,00	81 224,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-342 355,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100002 (1)**  
**LIBELLE : CONSERVATION DU PATRIMOINE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 599 304,15</b>	<b>a 0,00</b>	<b>258 902,00</b>	<b>b 258 902,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>157 105,90</b>	<b>0,00</b>	<b>7 320,00</b>	<b>7 320,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	157 105,90	0,00	7 320,00	7 320,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 442 198,25</b>	<b>0,00</b>	<b>251 582,00</b>	<b>251 582,00</b>	<b>0,00</b>
2116	Cimetières	113 109,21	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	498,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 429,54	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	131 033,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	109 588,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 952 162,72	0,00	234 502,00	234 502,00	0,00
2138	Autres constructions	74 446,17	0,00	7 880,00	7 880,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 529,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	39 400,86	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-258 902,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100005 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT DE TERRA**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		175 376,12	a 0,00	13 620,00	b 13 620,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 376,12	0,00	13 620,00	13 620,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	175 376,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	13 620,00	13 620,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-13 620,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100042 (1)**  
**LIBELLE : MISE EN ACCESSIBILITE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 160 000,09	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 160 000,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 160 000,09	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100043 (1)**  
**LIBELLE : ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		116 223,33	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 223,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	77 900,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	9 734,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 975,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 612,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100044 (1)**  
**LIBELLE : TISSAGE DE GRAVIGNY**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 932 701,10	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	270 786,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	270 786,63	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	2 661 914,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	94 934,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	834 818,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 677 813,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	17 277,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	31 070,93	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100045 (1)**  
**LIBELLE : ESPACE BOURVIL PLACE SUCHETET ESPACE BOURVIL PLACE SUCHETET**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		479 386,67	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	41 713,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 713,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	437 673,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	72 940,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	364 733,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100046 (1)**  
**LIBELLE : MARE AUX BOEUF**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		947 081,59	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 483,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 483,01	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	944 598,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	941 598,58	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100047 (1)  
LIBELLE : CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		492 417,38	a 0,00	159 524,00	b 159 524,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	134 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	134 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	357 565,38	0,00	159 524,00	159 524,00	0,00
2118	Autres terrains	137 069,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	220 495,72	0,00	159 524,00	159 524,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-159 524,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100048 (1)**  
**LIBELLE : HALLE COUVERTE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		80 936,90	a 0,00	42 656,00	b 42 656,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 936,90	0,00	42 656,00	42 656,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	56 936,90	0,00	42 656,00	42 656,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-42 656,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100050 (1)**  
**LIBELLE : TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 149 445,19	a 0,00	320 000,00	b 320 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	145 761,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	145 761,92	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 957 002,95	0,00	320 000,00	320 000,00	0,00
2138	Autres constructions	1 957 002,95	0,00	320 000,00	320 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	46 680,32	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	46 680,32	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-320 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Dépenses réelles	1 144 230	394 919	4 565	89 906	17 435	393 598	875	11 275	0	807 299	45 656	2 909 758
- Equipements municipaux (2)		394 919	4 565	89 906	17 435	393 598	875	11 275	0	807 299	42 656	1 762 528
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000
- Opérations financières	1 144 230											1 144 230
Dépenses d'ordre	55 000											55 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 199 230</b>	<b>394 919</b>	<b>4 565</b>	<b>89 906</b>	<b>17 435</b>	<b>393 598</b>	<b>875</b>	<b>11 275</b>	<b>0</b>	<b>807 299</b>	<b>45 656</b>	<b>2 964 758</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 199 230</b>	<b>394 919</b>	<b>4 565</b>	<b>89 906</b>	<b>17 435</b>	<b>393 598</b>	<b>875</b>	<b>11 275</b>	<b>0</b>	<b>807 299</b>	<b>45 656</b>	<b>2 964 758</b>

## RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 964 758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 964 758</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 964 758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 964 758</b>

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 212 417</b>	<b>3 713 089</b>	<b>311 814</b>	<b>2 487 033</b>	<b>792 771</b>	<b>1 863 938</b>	<b>478 333</b>	<b>411 755</b>	<b>0</b>	<b>1 282 697</b>	<b>42 583</b>	<b>12 596 430</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 212 417</b>	<b>3 713 089</b>	<b>311 814</b>	<b>2 487 033</b>	<b>792 771</b>	<b>1 863 938</b>	<b>478 333</b>	<b>411 755</b>	<b>0</b>	<b>1 282 697</b>	<b>42 583</b>	<b>12 596 430</b>

## RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>11 425 835</b>	<b>206 790</b>	<b>25 500</b>	<b>353 014</b>	<b>35 188</b>	<b>256 650</b>	<b>0</b>	<b>183 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 684</b>	<b>12 596 430</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>11 425 835</b>	<b>206 790</b>	<b>25 500</b>	<b>353 014</b>	<b>35 188</b>	<b>256 650</b>	<b>0</b>	<b>183 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 684</b>	<b>12 596 430</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Total dépenses investissement		1 199 230	394 919	4 565	89 906	17 435	393 598	875	11 275	0	807 299	45 656	2 964 758
Dépenses réelles		1 144 230	394 919	4 565	89 906	17 435	393 598	875	11 275	0	807 299	45 656	2 909 758
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 144 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 144 230
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	394 919	4 565	89 906	17 435	393 598	875	11 275	0	807 299	42 656	1 762 528
0013	PLAN D ACTION FONCIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	625 471	0	625 471
100001	PROG INVESTISSEMENT	0	239 799	4 565	40 305	13 116	31 081	875	4 120	0	8 494	0	342 355
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0	155 120	0	49 601	4 319	28 897	0	7 155	0	13 810	0	258 902
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0	0	0	0	0	13 620	0	0	0	0	0	13 620
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100044	TISSAGE DE GRAVIGNY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100046	MARE AUX BOEUFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100047	CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 524	0	159 524
100048	HALLE COUVERTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 656	42 656
100050	TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE	0	0	0	0	0	320 000	0	0	0	0	0	320 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
454101	TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		55 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 964 758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 964 758</b>
Recettes réelles		2 161 588	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 161 588
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	356 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	356 245
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
13	Subventions d'investissement	900 343	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900 343
16	Emprunts et dettes assimilées	505 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
454201	TRAVAUX D OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		803 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	803 170
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	753 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	753 170
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000

<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 212 417</b>	<b>3 713 089</b>	<b>311 814</b>	<b>2 487 033</b>	<b>792 771</b>	<b>1 863 938</b>	<b>478 333</b>	<b>411 755</b>	<b>0</b>	<b>1 282 697</b>	<b>42 583</b>	<b>12 596 430</b>
Dépenses réelles		459 247	3 713 089	311 814	2 487 033	792 771	1 863 938	478 333	411 755	0	1 282 697	42 583	11 843 260

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 000	1 060 852	44 055	770 974	258 025	436 809	1 121	19 571	0	344 911	34 583	2 988 901
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 423 767	266 759	1 707 807	534 656	1 309 681	0	392 184	0	937 286	0	7 572 140
014	Atténuations de produits	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	19 000	221 970	0	8 152	0	114 948	477 212	0	0	500	8 000	849 782
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	396 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 247
67	Charges exceptionnelles	1 000	6 500	1 000	100	90	2 500	0	0	0	0	0	11 190
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>753 170</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>753 170</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>753 170</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>753 170</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>11 425 835</b>	<b>206 790</b>	<b>25 500</b>	<b>353 014</b>	<b>35 188</b>	<b>256 650</b>	<b>0</b>	<b>183 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 684</b>	<b>12 596 430</b>
Recettes réelles		11 420 835	206 790	25 500	353 014	35 188	256 650	0	183 769	0	0	109 684	12 591 430
013	Atténuations de charges	18 000	19 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 500
70	Produits des services, du domaine, vente	0	50 450	500	296 467	17 988	110 850	0	28 000	0	0	0	504 255
73	Impôts et taxes	8 437 368	0	0	0	200	0	0	0	0	0	300	8 437 868
74	Dotations et participations	2 950 475	12 555	0	2 000	14 400	144 150	0	155 769	0	0	0	3 279 349
75	Autres produits de gestion courante	1 500	123 285	25 000	54 547	2 600	1 650	0	0	0	0	109 384	317 966
76	Produits financiers	11 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 492
77	Produits exceptionnels	2 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>5 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>5 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 212 417,00	3 713 089,00	0,00	0,00	0,00	4 925 506,00
Dépenses de l'exercice		1 212 417,00	3 713 089,00	0,00	0,00	0,00	4 925 506,00
011	Charges à caractère général	18 000,00	1 060 852,00	0,00	0,00	0,00	1 078 852,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 423 767,00	0,00	0,00	0,00	2 423 767,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	753 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00	221 970,00	0,00	0,00	0,00	240 970,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	396 247,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 247,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		11 425 835,00	206 790,00	0,00	0,00	0,00	11 632 625,00
Recettes de l'exercice		11 425 835,00	206 790,00	0,00	0,00	0,00	11 632 625,00
013	Atténuations de charges	18 000,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	50 450,00	0,00	0,00	0,00	50 450,00
73	Impôts et taxes	8 437 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 437 368,00
74	Dotations et participations	2 950 475,00	12 555,00	0,00	0,00	0,00	2 963 030,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	123 285,00	0,00	0,00	0,00	124 785,00
76	Produits financiers	11 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 492,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		10 213 418,00	-3 506 299,00	0,00	0,00	0,00	6 707 119,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		3 065 832,00	212 246,00	1 335,00	179 691,00	183 333,00	24 300,00	46 352,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		3 065 832,00	212 246,00	1 335,00	179 691,00	183 333,00	24 300,00	46 352,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	824 224,00	6 000,00	1 335,00	34 244,00	183 333,00	0,00	11 716,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 235 608,00	10 076,00	0,00	145 447,00	0,00	0,00	32 636,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	196 170,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		156 340,00	0,00	0,00	0,00	40 250,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		156 340,00	0,00	0,00	0,00	40 250,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	40 250,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	123 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-2 909 492,00	-212 246,00	-1 335,00	-179 691,00	-143 083,00	-24 300,00	-36 152,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		309 314,00	2 500,00	0,00	311 814,00
Dépenses de l'exercice		309 314,00	2 500,00	0,00	311 814,00
011	Charges à caractère général	41 555,00	2 500,00	0,00	44 055,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	266 759,00	0,00	0,00	266 759,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		25 500,00	0,00	0,00	25 500,00
Recettes de l'exercice		25 500,00	0,00	0,00	25 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	500,00	0,00	0,00	500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-283 814,00	-2 500,00	0,00	-286 314,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	309 314,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	309 314,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	41 555,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	266 759,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-283 814,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	758 236,00	1 086 489,00	315,00	2 250,00	0,00	639 743,00	0,00	2 487 033,00
	Dépenses de l'exercice	758 236,00	1 086 489,00	315,00	2 250,00	0,00	639 743,00	0,00	2 487 033,00
011	Charges à caractère général	116 738,00	307 884,00	0,00	0,00	0,00	346 352,00	0,00	770 974,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	635 911,00	778 605,00	0,00	0,00	0,00	293 291,00	0,00	1 707 807,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 587,00	0,00	315,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	8 152,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	54 547,00	0,00	298 467,00	0,00	353 014,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	54 547,00	0,00	298 467,00	0,00	353 014,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 467,00	0,00	296 467,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	54 547,00	0,00	0,00	0,00	54 547,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-758 236,00</b>	<b>-1 086 489,00</b>	<b>-315,00</b>	<b>52 297,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-341 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 134 019,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>708 089,00</b>	<b>378 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 353,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>13 890,00</b>
	Dépenses de l'exercice	708 089,00	378 400,00	0,00	625 353,00	0,00	0,00	500,00	13 890,00
011	Charges à caractère général	112 761,00	195 123,00	0,00	331 962,00	0,00	0,00	500,00	13 890,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	595 328,00	183 277,00	0,00	293 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 967,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	287 500,00	0,00	0,00	0,00	10 967,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	285 500,00	0,00	0,00	0,00	10 967,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-708 089,00</b>	<b>-378 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-337 853,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-500,00</b>	<b>-2 923,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		500,00	8 233,00	368 974,00	415 064,00	0,00	792 771,00
Dépenses de l'exercice		500,00	8 233,00	368 974,00	415 064,00	0,00	792 771,00
011	Charges à caractère général	500,00	8 233,00	66 639,00	182 653,00	0,00	258 025,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	302 245,00	232 411,00	0,00	534 656,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	90,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	738,00	34 450,00	0,00	35 188,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	738,00	34 450,00	0,00	35 188,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	238,00	17 750,00	0,00	17 988,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	400,00	14 000,00	0,00	14 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	100,00	2 500,00	0,00	2 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-500,00	-8 233,00	-368 236,00	-380 614,00	0,00	-757 583,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		950,00	270,00	7 013,00	0,00	365 483,00	0,00	0,00	3 491,00
Dépenses de l'exercice		950,00	270,00	7 013,00	0,00	365 483,00	0,00	0,00	3 491,00
011	Charges à caractère général	950,00	270,00	7 013,00	0,00	63 148,00	0,00	0,00	3 491,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	302 245,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	738,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	738,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	238,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-950,00	-270,00	-7 013,00	0,00	-364 745,00	0,00	0,00	-3 491,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>382 823,00</b>	<b>255 078,00</b>	<b>1 226 037,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 863 938,00</b>
	Dépenses de l'exercice	382 823,00	255 078,00	1 226 037,00	0,00	1 863 938,00
011	Charges à caractère général	31 209,00	253 728,00	151 872,00	0,00	436 809,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	238 016,00	0,00	1 071 665,00	0,00	1 309 681,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	113 598,00	1 350,00	0,00	0,00	114 948,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>23 150,00</b>	<b>232 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>256 650,00</b>
	Recettes de l'exercice	1 500,00	23 150,00	232 000,00	0,00	256 650,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	23 000,00	87 850,00	0,00	110 850,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	144 150,00	0,00	144 150,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	150,00	0,00	0,00	1 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-381 323,00</b>	<b>-231 928,00</b>	<b>-994 037,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 607 288,00</b>

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		181 303,00	62 595,00	0,00	4 430,00	6 750,00	1 199 420,00	6 317,00	20 300,00
Dépenses de l'exercice		181 303,00	62 595,00	0,00	4 430,00	6 750,00	1 199 420,00	6 317,00	20 300,00
011	Charges à caractère général	181 303,00	62 595,00	0,00	4 430,00	5 400,00	127 755,00	3 817,00	20 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071 665,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		150,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	228 000,00	0,00	4 000,00
Recettes de l'exercice		150,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	228 000,00	0,00	4 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	83 850,00	0,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 150,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-181 153,00	-62 595,00	0,00	-4 430,00	16 250,00	-971 420,00	-6 317,00	-16 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 121,00	477 212,00	0,00	478 333,00
Dépenses de l'exercice		1 121,00	477 212,00	0,00	478 333,00
011	Charges à caractère général	1 121,00	0,00	0,00	1 121,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	477 212,00	0,00	477 212,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 121,00	-477 212,00	0,00	-478 333,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	1 121,00	477 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	1 121,00	477 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	477 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-1 121,00	-477 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	48,00	0,00	0,00	411 707,00	0,00	411 755,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	48,00	0,00	0,00	411 707,00	0,00	411 755,00
011	Charges à caractère général	0,00	48,00	0,00	0,00	19 523,00	0,00	19 571,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	392 184,00	0,00	392 184,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	183 769,00	0,00	183 769,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	183 769,00	0,00	183 769,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	155 769,00	0,00	155 769,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-48,00	0,00	0,00	-227 938,00	0,00	-227 986,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		449 400,00	719 087,00	114 210,00	0,00	1 282 697,00
Dépenses de l'exercice		449 400,00	719 087,00	114 210,00	0,00	1 282 697,00
011	Charges à caractère général	98 790,00	209 041,00	37 080,00	0,00	344 911,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	350 610,00	510 046,00	76 630,00	0,00	937 286,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-449 400,00	-719 087,00	-114 210,00	0,00	-1 282 697,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		25 939,00	0,00	0,00	423 461,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	25 939,00	0,00	0,00	423 461,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	25 939,00	0,00	0,00	72 851,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	350 610,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-25 939,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-423 461,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	221 333,00	0,00	0,00	448 587,00	49 167,00	114 210,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	221 333,00	0,00	0,00	448 587,00	49 167,00	114 210,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	159 874,00	49 167,00	37 080,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	221 333,00	0,00	0,00	288 713,00	0,00	76 630,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-221 333,00	0,00	0,00	-448 587,00	-49 167,00	-114 210,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>29 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 583,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	29 543,00	0,00	0,00	13 040,00	0,00	0,00	0,00	42 583,00
011	Charges à caractère général	0,00	29 543,00	0,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00	0,00	34 583,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 684,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	300,00	0,00	0,00	109 384,00	0,00	0,00	0,00	109 684,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	109 384,00	0,00	0,00	0,00	109 384,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-29 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 101,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 199 230,00	394 919,00	0,00	0,00	0,00	1 594 149,00
Dépenses de l'exercice		1 199 230,00	394 919,00	0,00	0,00	0,00	1 594 149,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 144 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	394 919,00	0,00	0,00	0,00	394 919,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	239 799,00	0,00	0,00	0,00	239 799,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	155 120,00	0,00	0,00	0,00	155 120,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		2 964 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 964 758,00
Recettes de l'exercice		2 964 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 964 758,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	356 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 245,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	753 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 170,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
13	Subventions d'investissement	900 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées	505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454201	TRAVAUX D OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		1 765 528,00	-394 919,00	0,00	0,00	0,00	1 370 609,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		384 079,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		384 079,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		384 079,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	239 059,00	0,00	0,00	740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	145 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
454201	TRAVAUX D OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-384 079,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 100,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
		4 565,00	0,00	0,00	4 565,00
Dépenses de l'exercice		4 565,00	0,00	0,00	4 565,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		4 565,00	0,00	0,00	4 565,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	4 565,00	0,00	0,00	4 565,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-4 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 565,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	4 565,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	4 565,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	4 565,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	4 565,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-4 565,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	10 090,00	68 281,00	0,00	0,00	0,00	11 535,00	0,00	89 906,00
	Dépenses de l'exercice	10 090,00	68 281,00	0,00	0,00	0,00	11 535,00	0,00	89 906,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	10 090,00	68 281,00	0,00	0,00	0,00	11 535,00	0,00	89 906,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	10 090,00	26 180,00	0,00	0,00	0,00	4 035,00	0,00	40 305,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	42 101,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	49 601,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-10 090,00</b>	<b>-68 281,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 535,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-89 906,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>32 086,00</b>	<b>36 195,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 535,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	32 086,00	36 195,00	0,00	11 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		32 086,00	36 195,00	0,00	11 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	15 705,00	10 475,00	0,00	4 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	16 381,00	25 720,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-32 086,00	-36 195,00	0,00	-11 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	3 500,00	10 506,00	3 429,00	0,00	17 435,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 500,00	10 506,00	3 429,00	0,00	17 435,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	3 500,00	10 506,00	3 429,00	0,00	17 435,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	10 506,00	2 610,00	0,00	13 116,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	3 500,00	0,00	819,00	0,00	4 319,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>-10 506,00</b>	<b>-3 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 435,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	3 500,00	0,00	10 506,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	3 500,00	0,00	10 506,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	10 506,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-3 500,00	0,00	-10 506,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>8 516,00</b>	<b>368 996,00</b>	<b>16 086,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 598,00</b>
Dépenses de l'exercice		8 516,00	368 996,00	16 086,00	0,00	393 598,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		8 516,00	368 996,00	16 086,00	0,00	393 598,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	8 516,00	17 169,00	5 396,00	0,00	31 081,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	18 207,00	10 690,00	0,00	28 897,00
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0,00	13 620,00	0,00	0,00	13 620,00
100050	TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE	0,00	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-8 516,00</b>	<b>-368 996,00</b>	<b>-16 086,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-393 598,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		24 165,00	325 642,00	0,00	18 189,00	1 000,00	13 500,00	586,00	2 000,00
Dépenses de l'exercice		24 165,00	325 642,00	0,00	18 189,00	1 000,00	13 500,00	586,00	2 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		24 165,00	325 642,00	0,00	18 189,00	1 000,00	13 500,00	586,00	2 000,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	6 185,00	5 415,00	0,00	4 569,00	1 000,00	2 810,00	586,00	2 000,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	17 980,00	227,00	0,00	0,00	0,00	10 690,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0,00	0,00	0,00	13 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100050	TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-24 165,00</b>	<b>-325 642,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 189,00</b>	<b>-1 000,00</b>	<b>-13 500,00</b>	<b>-586,00</b>	<b>-2 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	875,00	0,00	875,00
Dépenses de l'exercice		0,00	875,00	0,00	875,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	875,00	0,00	875,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	875,00	0,00	875,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-875,00	0,00	-875,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	-875,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	5 100,00	0,00	0,00	6 175,00	0,00	11 275,00
Dépenses de l'exercice		0,00	5 100,00	0,00	0,00	6 175,00	0,00	11 275,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	5 100,00	0,00	0,00	6 175,00	0,00	11 275,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120,00	0,00	4 120,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	5 100,00	0,00	0,00	2 055,00	0,00	7 155,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 275,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		819,00	799 105,00	7 375,00	0,00	807 299,00
Dépenses de l'exercice		819,00	799 105,00	7 375,00	0,00	807 299,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		819,00	799 105,00	7 375,00	0,00	807 299,00
0013	PLAN D ACTION FONCIER	0,00	625 471,00	0,00	0,00	625 471,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	819,00	300,00	7 375,00	0,00	8 494,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	13 810,00	0,00	0,00	13 810,00
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100044	TISSAGE DE GRAVIGNY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100046	MARE AUX BOEUFs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100047	CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD	0,00	159 524,00	0,00	0,00	159 524,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-819,00</b>	<b>-799 105,00</b>	<b>-7 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-807 299,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES (2)</b>	819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0013	PLAN D ACTION FONCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100044	TISSAGE DE GRAVIGNY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100046	MARE AUX BOEUF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100047	CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-819,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>798 805,00</b>	<b>7 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	300,00	798 805,00	7 375,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	300,00	798 805,00	7 375,00	0,00	0,00	0,00
0013	PLAN D ACTION FONCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	625 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100001	PROG INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	7 375,00	0,00	0,00	0,00
100002	CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	13 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100005	AMENAGEMENT DE TERRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100043	ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100044	TISSAGE DE GRAVIGNY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100046	MARE AUX BOEUF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100047	CONSTRUCTION STM CLOS ALLARD	0,00	0,00	0,00	0,00	159 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-300,00</b>	<b>-798 805,00</b>	<b>-7 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	42 656,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	45 656,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	42 656,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	45 656,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	42 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 656,00
100048	HALLE COUVERTE	0,00	42 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 656,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 656,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 656,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

## A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	31/12/2001

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AMORTISSABLE	5	
L	DOCUMENTS URBANISME 202	5	
L	ETUDES ET INSERTIONS 203	5	
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	15	
L	LOGICIELS BREVETS ET LICENCES 205	2	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 144 230,00</b>	<b>I 1 144 230,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 139 230,00</b>	<b>1 139 230,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 139 230,00	1 139 230,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 144 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 144 230,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 509 415,00</b>	<b>III</b> <b>1 509 415,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
10222	FCTVA	400 000,00	400 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 109 415,00</b>	<b>1 109 415,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 500,00	1 500,00
28031	Frais d'études	77 000,00	77 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 500,00	2 500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 900,00	4 900,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	39 000,00	39 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 000,00	1 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	14 000,00	14 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	21 000,00	21 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	20 000,00	20 000,00
28051	Concessions et droits similaires	52 000,00	52 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	68 000,00	68 000,00
28132	Immeubles de rapport	1 500,00	1 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	196 000,00	196 000,00
28152	Installations de voirie	1 200,00	1 200,00
281538	Autres réseaux	1 500,00	1 500,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 900,00	1 900,00
281571	Matériel roulant	1 500,00	1 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 500,00	1 500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	24 000,00	24 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00	1 500,00
28182	Matériel de transport	67 000,00	67 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	45 000,00	45 000,00
28184	Mobilier	25 000,00	25 000,00
28188	Autres immo. corporelles	80 000,00	80 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 170,00	3 170,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	356 245,00	356 245,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 509 415,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 509 415,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II <b>1 144 230,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV <b>1 509 415,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6) <b>365 185,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

<b>N° opération : 01</b>	<b>Intitulé de l'opération : TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS TRAVAUX D OFFICE POUR COMPTE DE TIERS</b>			<b>Date de la délibération :</b>
	<b>Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Nouveaux crédits votés</b>	<b>Total (4)</b>
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>35 947,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4541 TRAVAUX D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (5)</b>	35 947,35	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>35 947,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>32 130,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</b>	32 130,90	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>32 130,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>12 591 430,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

### B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
01 CREATION HALLE COUVERTE	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### **C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



## ARRETE ET SIGNATURES BUDGET PRIMITIF VILLE

IV  
D.2

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 Date de convocation : 08/12/2022

VOTES :  
 Contre : 0...  
 Pour : 33...  
 Ne prend pas part au vote : 0...  
 Abstention : 0...

LES MEMBRES DU CONSEIL	POUR	CONTRE	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	ABSTENTION	LES MEMBRES DU CONSEIL	POUR	CONTRE	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
MEYER Lydie					JAMES Stéphanie				
FOREAU Emmanuel					LERROY Steve				
LAPERT Gaëlle					NEDELEC Katy				
LE NOË Pascal					GILLERY Guillaume				
ELMAOUI Soraya					FAUCHE Catherine				
DACOSTA Fernand					BONNENFANT Eddy				
PERICA Patricia					VACHEROT Véronique				
KERRO Jean-Pierre					FRERET Pascal				
LEFEBVRE Françoise					DORLEANS Bouchra				
DAVID Pierre					HAZET Benoît				
THERET Nathalie					BELLOD Michèle				
ROGER Dominique					GIRARD Jean-Michel				
COUSIN Katia					PARTIE Morgane				
CONAN John					SUZANNE Carl				
DALLET Lucile					JANELA Annie				
LETILLY David					FREROT Christophe				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture,  
 le ..... et de la publication le .....

A Caudebec-lès-Elbeuf, le 14/12/2022

Le Maire,

Laurent BONNATELLE



## Rapport d'analyse

**Identification du flux :** 2023- 076028- 204- 00- 01- -2022/12/5-14:26:19  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF- Location immeuble nu- 2023- Budget Principal

**Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)**

---

### Pavé d'information(s) :

**Information :** Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- CAUDEBEC-LES-ELBEUF (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE CAUDEBEC LES  
ELBEUF (2)**

Numéro SIRET : 21760165700133

POSTE COMPTABLE : SGC MESNIL-ESNARD - GRAND-QUEVILLY

**M. 14**

**Budget primitif  
voté par nature**

**BUDGET : Location immeuble nu (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	89
A5 - Etalement des provisions	90
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	95
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	96
A8 - Etat des charges transférées	97
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	98

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	99
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	100
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	101
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	102
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	103
B1.6 - Etat des engagements reçus	104
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	105
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	106
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	107
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	108

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	109
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	111
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	112
C3.2 - Liste des établissements publics créés	113
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	116
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>CAUDEBEC-LES-ELBEUF</b> <b>Location immeuble nu</b>	<b>BP</b> <b>2023</b>
-------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
		0	

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	82 169,00	82 169,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------	------------------

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	78 239,00	78 239,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------	------------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>160 408,00</b>	<b>160 408,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 644,00	0,00	3 930,00	3 930,00	3 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	142 031,02		7 719,00	7 719,00	7 719,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	70 790,00		70 520,00	70 520,00	70 520,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>212 821,02</b>		<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>218 465,02</b>	<b>0,00</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 338,00	0,00	38 338,00	38 338,00	38 338,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>38 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>38 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	43 831,00		43 831,00	43 831,00	43 831,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>43 831,00</b>		<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>82 169,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>34 408,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	257 805,44	0,00	34 408,00	34 408,00	34 408,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>257 805,44</b>	<b>0,00</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>257 805,44</b>	<b>0,00</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 831,00		43 831,00	43 831,00	43 831,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>43 831,00</b>		<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>301 636,44</b>	<b>0,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	142 031,02		7 719,00	7 719,00	7 719,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 790,00		70 520,00	70 520,00	70 520,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>212 821,02</b>		<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	212 821,02	0,00	78 239,00	78 239,00	78 239,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>34 408,00</b>
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 930,00		3 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	70 520,00	70 520,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		7 719,00	7 719,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 930,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 831,00	43 831,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	34 408,00	0,00	34 408,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>34 408,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>78 239,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 338,00	0,00	38 338,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	43 831,00	43 831,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>38 338,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		60 520,00	60 520,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		7 719,00	7 719,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 644,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	600,00	600,00
6288	Autres services extérieurs	3 144,00	830,00	830,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>5 644,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>5 644,00</b>	<b>3 930,00</b>	<b>3 930,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>142 031,02</b>	<b>7 719,00</b>	<b>7 719,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>70 790,00</b>	<b>70 520,00</b>	<b>70 520,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	60 790,00	60 520,00	60 520,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>212 821,02</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>212 821,02</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>218 465,02</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 338,00	38 338,00	38 338,00
752	Revenus des immeubles	38 338,00	38 338,00	38 338,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>	<b>38 338,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	43 831,00	43 831,00	43 831,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	43 831,00	43 831,00	43 831,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>	<b>82 169,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>82 169,00</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	257 805,44	34 408,00	34 408,00
2135	Installations générales, agencements	257 805,44	34 258,00	34 258,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	150,00	150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>257 805,44</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>257 805,44</b>	<b>34 408,00</b>	<b>34 408,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	43 831,00	43 831,00	43 831,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	43 831,00	43 831,00	43 831,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 530,00	3 530,00	3 530,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	4 223,00	4 223,00	4 223,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	2 541,00	2 541,00	2 541,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	17 731,00	17 731,00	17 731,00
13918	Autres subventions d'équipement	15 806,00	15 806,00	15 806,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>301 636,44</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	142 031,02	7 719,00	7 719,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 790,00	70 520,00	70 520,00
15722	Prov. gros entretien, grandes révisions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28132	Immeubles de rapport	57 665,00	57 665,00	57 665,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 125,00	2 720,00	2 720,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	135,00	135,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>212 821,02</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>212 821,02</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>212 821,02</b>	<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 239,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	34 408	0	0	0	0	0	0	0	34 408
- Equipements municipaux (2)		0	0	34 408	0	0	0	0	0	0	0	34 408
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	43 831											43 831
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>43 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>43 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>

## RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>68 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>68 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>78 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 930</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>78 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 930</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>

## RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>43 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 338</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>43 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 338</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Total dépenses investissement		43 831	0	0	34 408	0	0	0	0	0	0	0	78 239
Dépenses réelles		0	0	0	34 408	0	0	0	0	0	0	0	34 408
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	34 408	0	0	0	0	0	0	0	34 408
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		43 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 831
040	Opérat° ordre transfert entre sections	43 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 831
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## RECETTES

Total recettes investissement		68 239	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	78 239
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>68 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 719
040	Opérat° ordre transfert entre sections	60 520	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	70 520
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>78 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 930</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>
Dépenses réelles		0	0	0	3 930	0	0	0	0	0	0	0	3 930
011	Charges à caractère général	0	0	0	3 930	0	0	0	0	0	0	0	3 930
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>78 239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 239</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 719
042	Opérat° ordre transfert entre sections	70 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 520
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>43 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 338</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 169</b>
Recettes réelles		0	0	0	38 338	0	0	0	0	0	0	0	38 338
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	38 338	0	0	0	0	0	0	0	38 338
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>43 831</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43 831</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>43 831</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43 831</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		78 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 239,00
Dépenses de l'exercice		78 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 239,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 719,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	70 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 520,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
Recettes de l'exercice		43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-34 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 408,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930,00	0,00	0,00	3 930,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930,00	0,00	0,00	3 930,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930,00	0,00	0,00	3 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	38 338,00	0,00	0,00	38 338,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	38 338,00	0,00	0,00	38 338,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	38 338,00	0,00	0,00	38 338,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 408,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
Dépenses de l'exercice		43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	43 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		68 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 239,00
Recettes de l'exercice		68 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 239,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	7 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 719,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	60 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 520,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>24 408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 408,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	34 408,00	0,00	0,00	34 408,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	34 408,00	0,00	0,00	34 408,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	34 408,00	0,00	0,00	34 408,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 408,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



**CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## CAUDEBEC-LES-ELBEUF - Location immeuble nu - BP - 2023

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	31/12/2001

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMEUBLE DE RAPPORT	30	
L	INSTALLATIONS GENERALES	15	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>43 831,00</b>	<b>I 43 831,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>43 831,00</b>	<b>43 831,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	43 831,00	43 831,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>43 831,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 831,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>78 239,00</b>	<b>III</b> <b>78 239,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>78 239,00</b>	<b>78 239,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
15722	<i>Prov. gros entretien, grandes révisions</i>	10 000,00	10 000,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	57 665,00	57 665,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	2 720,00	2 720,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	135,00	135,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 719,00	7 719,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>78 239,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 239,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>43 831,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>78 239,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>34 408,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>38 338,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

### B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### **C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

## ARRETE ET SIGNATURES BUDGET PRIMITIF LOCATION IMMEUBLE NU

IV  
D.2

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 Date de convocation : 08/12/2022

VOTES :  
 Contre ..0..  
 Pour ..33..  
 Ne prend pas part au vote ..0..  
 Abstention ..0..

LES MEMBRES DU CONSEIL	POUR	CONTRE	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	ABSTENTION	LES MEMBRES DU CONSEIL	POUR	CONTRE	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
MEYER Lydie					JAMES Stéphanie				
FOREAU Emmanuel					LERROY Steve				
LAPERT Gaëlle					NEDELEC Katy				
LE NOË Pascal					GILLERY Guillaume				
ELMAOUI Soraya					FAUCHE Catherine				
DACOSTA Fernand					BONNENFANT Eddy				
PERICA Patricia					VACHEROT Véronique				
KERRO Jean-Pierre					FRERET Pascal				
LEFEBVRE Françoise					DORLEANS Bouchra				
DAVID Pierre					HAZET Benoît				
THERET Nathalie					BELLOD Michèle				
ROGER Dominique					GIRARD Jean-Michel				
COUSIN Katia					PARTIE Morgane				
CONAN John					SUZANNE Carl				
DALLET Lucile					JANELA Annie				
LETILLY David					FREROT Christophe				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture,  
 le ..... et de la publication le .....

A Caudebec-les-Elbeuf, le 14/12/2022

Le Maire,

Laurent BONNATERRA





-----  
Arrondissement  
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
CANTON de  
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil, au premier étage de la Mairie, place Jean Jaurès, à Caudebec-lès-Elbeuf, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

**La convocation du Conseil Municipal a été faite le 08 décembre 2022.**

**Étaient présents :** M. BONNATERRE, Mme MEYER, M. FOREAU, M. LE NOË, Mme ELMAOUI, M. DACOSTA, Mme PERICA, M. KERRO, Mme LEFEBVRE, M. DAVID, Mme THERET, M. ROGER, Mme COUSIN, M. CONAN, M. LETILLY, Mme JAMES, M. LEROY, Mme NEDELEC, Mme VACHEROT, M. FRERET, Mme DORLEANS, M. GIRARD, Mme PARTIE, M. SUZANNE, Mme JANELA, M. FREROT, Mme BELLOD.

**Étaient absents/excusés :**

Mme LAPERT
Mme DALLET
M. GILLERY
Mme FAUCHE
M. BONNENFANT
M. HAZET

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**  
**Nombre de présents : 27**

**Procurations :**

Mme LAPERT à M. BONNATERRE
Mme DALLET à Mme ELMAOUI
M. GILLERY à M. FOREAU
Mme FAUCHE à Mme MEYER
M. BONNENFANT à M. KERRO
M. HAZET à M. LE NOË

**Secrétaire de séance :** Mme Soraya ELMAOUI

### DELIBERATION

#### BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOCATION D'IMMEUBLE NU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612 à L 1612-20,

L 2121-29 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu le budget et la note de synthèse transmise à la convocation ;

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le budget primitif 2023 s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 82 169 €  
Recettes : 82 169 €

Section d'investissement

Dépenses : 78 239 €  
Recettes : 78 239 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2023 du Budget Annexe location d'immeuble nu tel que présenté ci-dessus.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 33

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Laurent BONNATERRE

## CONVENTION FINANCIERE

Entre :

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf, représentée par son Maire, Laurent BONNATERRE, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de Caudebec-lès-Elbeuf, représenté par sa Vice-Présidente, dûment habilitée par la décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2022 ;

### **Article 1 : Objet et nature de la subvention**

La présente convention a pour objet l'attribution d'une subvention d'équilibre fixée annuellement par la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf afin de permettre au CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

### **Article 2 : Montant et modalités de versement**

Le montant maximum de la subvention d'équilibre pour l'année 2023 est fixé 452 956 € et sera versé par acomptes au CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf.

### **Article 3 : Obligation de l'organisme bénéficiaire**

Le compte administratif du CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf est voté chaque année au plus tard le 30 juin N+1. Il rend alors compte de l'utilisation des fonds versés par la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Le CCAS s'engage également à fournir à la Ville tout élément complémentaire d'information sur l'affectation de cette subvention.

### **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention engage les parties durant l'exécution du budget 2023.

A Caudebec-lès-Elbeuf le 14 décembre 2022,

Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf,

La Vice-Présidente du CCAS,

Laurent BONNATERRE

Patricia PERICA



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF  
« PETITS DEJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE CAUDEBEC-LES-  
ELBEUF**

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf en date du 14/12/2022 ;

Entre :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Normandie

et

Le maire de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf

**Préambule**

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> — Objet de la convention**

La présente convention formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes des écoles suivantes de la commune :

- Classe de CP de Mme Nedelec de l'école Victor Hugo \_ 10 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CP de Mme Prawitz de l'école Victor Hugo \_ 10 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE1 de Mme Bellonnet de l'école Victor Hugo \_ 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE1 de Mme Lainé de l'école Victor Hugo \_ 12 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE2 de Mme Delalondre de l'école Victor Hugo \_ 26 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CM1-CM2 de M. Anglade de l'école Victor Hugo \_ 26 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CM1-CM2 de Mme Deluca de l'école Victor Hugo \_ 24 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
  
- Classe de CP de Mme Mabire de l'école Saint-Exupéry – 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CP de Mme Thierry de l'école Saint-Exupéry – 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE1 de Mme Aubry de l'école Saint-Exupéry – 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE1 de Mme Godefroy de l'école Saint-Exupéry – 13 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE2 de M. De Sa Oliveira de l'école Saint-Exupéry – 19 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CE2-CM1 de Mme Videloup de l'école Saint-Exupéry – 16 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CM1 de Mme Lebreton de l'école Saint-Exupéry – 17 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CM2 de M. Thibaud de l'école Saint-Exupéry – 26 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
  
- Classe de CP de Mmes Tamion et Bellamy de l'école Sévigné – 10 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines
- Classe de CP de Mme Briffaut de l'école Sévigné – 11 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 2 jours par semaine pendant 7 semaines

Soit un total de prévisionnel de 4004 petits déjeuners.

## **Article 2 — Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023 et pourra être prolongée par avenant.

Elle peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

## **Article 3 — Obligations de la commune bénéficiaire**

Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Hors temps scolaire, la commune mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Si elle fait appel à des personnels enseignants pour assurer la surveillance, ces enseignants sont alors placés directement sous la responsabilité de la collectivité qui les emploie pour la durée de ce temps de surveillance.

La commune s'engage à signaler au directeur académique des services de l'éducation nationale toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

## **Article 4 — Obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€ en métropole et 2€ en outre-mer, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol<sup>1</sup>.

## **Article 5 — Montant de la subvention**

Pour la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, compte tenu du périmètre indiqué à l'article 1, cette subvention prévisionnelle s'élève à 5205.20€.

---

<sup>1</sup> <https://eduscol.education.fr/2179/focus-sur-le-dispositif-des-petits-dejeuners>

Le MENJS s'acquittera de cette subvention sur les crédits du programme 230 « vie de l'élève », action 4 « action sociale », titre 6, catégorie 63, compte PCE 6531 230000, code activité 0230 00 CSCE 09 « FDP-fonds petits déjeuners ».

Un arrêté attributif de subvention émis par le directeur académique des services de l'éducation nationale fixera le montant de la participation du MENJS à la mise en œuvre du dispositif.

#### **Article 6 — En cas de modification des conditions d'exécution**

En cas de modification des conditions d'exécution concernant le nombre de jours par semaine ou le nombre de classes participantes, un avenant à la présente convention permettra d'en modifier les termes et éventuellement d'ajuster le budget de l'opération.

#### **Article 7 — Modalités financières**

La totalité de la subvention prévue à l'article 5 est versée dès la signature de la convention.

Le versement est effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire :

BANQUE :

IBAN N° :

BIC :

Le comptable assignataire des paiements est :

.....

Au terme de la convention, un bilan définitif constitué d'un état récapitulatif de la mise en œuvre effective du dispositif (nombre de classes effectivement concernées et nombre de jours réalisés) sera fourni, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'année scolaire, par la commune au directeur académique des services de l'éducation nationale. Un ajustement sera effectué au regard de ce bilan :

- si le bilan définitif fait état d'un montant supérieur à la subvention prévue à l'article 5, un arrêté attributif complémentaire sera émis au bénéfice de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

- si le bilan définitif fait état d'un montant inférieur à la subvention prévue à l'article 5, un ordre de reversement sera émis à l'encontre de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

#### **Article 8 — En cas de non-respect des obligations par la commune bénéficiaire**

Les services académiques émettront un ordre de reversement des sommes perçues en cas d'inexécution par la commune de Caudebec-lès-Elbeuf des obligations nées de la présente convention.

#### **Article 9 — Réalisation de la présente convention**

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après signature par les parties contractantes (MENJS et commune bénéficiaire).

Le recteur de l'académie de Normandie et le maire de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf sont chargés de la réalisation de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à Caudebec-lès-Elbeuf, le 14/12/22

Le maire de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf

Pour le recteur et par délégation  
Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale



**CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UNE ACTION**

Entre :

La CARSAT Normandie  
Désignée ci-après sous la dénomination « la Caisse »  
Représentée par son Directeur Monsieur Mikaël SAVIO,  
d'une part,

Et :

La Mairie de Caudebec les Elbeuf (76)  
Désigné ci-après sous la dénomination « le Contractant »,  
Représentée par son Maire, Laurent BONATERRE  
d'autre part,

- VU la circulaire CNAV n° 2016-31 du 24 Juin 2016

- VU la demande formulée par la mairie de Caudebec les Elbeuf en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022

- VU la délibération de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CARSAT en date du 21 septembre 2022

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule**

Le contractant ayant communiqué les documents suivants :

- l'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel,
- les statuts
- les devis pour les subventions d'investissement
- le relevé d'identité bancaire
- la composition du bureau
- la composition du Conseil d'Administration
- attestation de l'URSSAF établie au cours du présent exercice.

documents à fournir sur papier à l'entête de la structure :

- le budget prévisionnel de l'année N de la structure daté et signé par l'autorité compétente
- le budget prévisionnel de l'action daté et signé par l'autorité compétente
- pour les associations : les documents comptables approuvés les plus récents (compte de résultat et bilan datés et signés par un membre du bureau)

Il a été procédé à l'examen de sa demande.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le fonctionnement du partenariat entre la Carsat Normandie et la mairie de Caudebec-lès-Elbeuf dans le cadre du dispositif « Tous à la cantoché ! L'instant partagé ». Les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune pourront déjeuner au restaurant scolaire. Les repas intergénérationnels auront lieu le jeudi.

Le prix du repas pour un adulte est de 3.60€ dans les écoles élémentaires de Caudebec-Lès-Elbeuf. Au moment de l'inscription en mairie, le senior ne paiera que 0.60€.

La CARSAT Normandie attribuera un forfait de 3€ par participant à la commune afin que le coût de revient de chaque participant soit de 0.60€.

### **Article 2 – Montant de la subvention et modalités de versement**

Une subvention de fonctionnement d'un montant de **450 €** est accordée au contractant pour la mise en œuvre prévisionnelle de 150 repas intergénérationnels.

L'aide sera versée à hauteur de 100 % à la clôture de l'action et à réception de la liste exhaustive des participants. Elle sera ajustée en fonction du nombre de repas.

La présente subvention ne pourra être affectée à des dépenses d'une autre nature que celle définie en objet.

En aucun cas le montant de l'aide ne pourra être augmenté si les dépenses effectives sont supérieures aux dépenses prévisionnelles.

### **Article 3 - Contrôles**

La Caisse a la faculté à tout moment de procéder à des contrôles sur pièces et sur place permettant de vérifier la conformité de l'utilisation de la subvention allouée à l'objet inscrit dans la présente convention.

Tout refus de communication entraînera la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 4.

La Caisse se réserve le droit d'assister en tant qu'observatrice au déroulement de l'action à laquelle elle apporte une contribution financière.

### **Article 4 - Sanctions**

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention ou d'emploi de la subvention dans un autre but que celui prévu à l'article 1, la Caisse se réserve le droit d'interrompre le versement de la subvention et d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun.

### **Article 5 – Cotisations sociales**

Le contractant s'engage à se tenir à jour de ses cotisations sociales et à produire, lors de la signature de la présente convention, une attestation de l'URSSAF établie au cours du présent exercice.

## **Article 6 - Communication**

Le contractant s'engage à mentionner le soutien financier et à faire figurer le logo de la CARSAT Normandie à l'occasion de ses actions de communication (revues, publications, manifestations, conférences de presse).

## **Article 7 : Versement des fonds**

Le comptable assignataire chargé du paiement des sommes prévues à l'Article 2 du présent contrat est la Directrice Comptable et Financière de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail de Normandie. Les fonds seront versés par virement bancaire sur un RIB au nom de la Mairie de Caudebec-Lès-Elbeuf :

IBAN : FR50 3000 1007 07E7 6000 0000 001

BIC : BDFEFRPPCCT

## **Article 8 : Modifications de la convention**

Aucune modification ne pourra être apportée à la convention sans qu'un avenant soit au préalable signé par les parties.

## **Article 9 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 août 2023.

Fait à Rouen

Le

**La Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf**

Laurent BONATERRE

**La CARSAT Normandie,**

PO / Mikael SAVIO

Caroline LEPLANOIS

Responsable service action sociale retraite

## REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS DE CAUDEBEC LES ELBEUF



## Sommaire

PREAMBULE .....	4
I. LE DROIT A LA FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE .....	5
A. Le cadre juridique.....	5
1. Cadre général de la formation.....	5
2. Cadres particuliers de la formation .....	5
B. Les différents acteurs de la formation et leur rôle.....	6
1. Les acteurs institutionnels.....	6
2. Les acteurs internes.....	6
3. Les organismes de formation .....	7
4. Les instances.....	8
C. Les différents outils en matière de formation.....	8
1. Le Plan De Formation (PDF).....	8
2. Le Livret Individuel de Formation (LIF) (Annexe 1).....	9
II. LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION ET LEUR CADRE REGLEMENTAIRE .....	10
A. Les formations statutaires obligatoires.....	11
1. La formation d'intégration .....	11
2. Les formations de professionnalisation .....	11
B. Les formations spécifiques obligatoires .....	14
1. Les formations liées à l'hygiène et à la sécurité des agents.....	14
2. Les conseillers et assistants de prévention .....	14
3. Les membres du CHSCT .....	14
4. Les formations des policiers municipaux.....	15
C. Les formations facultatives.....	17
1. La formation de perfectionnement.....	17
2. La préparation aux concours et examens professionnels .....	17
3. La formation au droit syndical.....	18
4. Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.....	18
D. La formation personnelle à l'initiative de l'agent (Annexe 2) .....	19
1. La mise en disponibilité pour suivre une formation.....	19
2. Le Congé de Formation Professionnelle.....	20
3. Le Congé pour Bilan de Compétences.....	21
4. Le Congé pour Validation des Acquis de l'Expérience.....	22
E. La formation des contractuels de droit privé .....	23
1. La formation dans le cadre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi .....	23
2. La formation dans le cadre des contrats d'apprentissage .....	23
3. La formation des volontaires dans le cadre des services civiques .....	23
F. FORMATION ELUS.....	24

1.	Formations organisées par l’Autorité Territoriale (Annexe 3) .....	24
2.	Le Droit Individuel de Formation des Elus (DIF Elus) (Annexe 4) .....	24
III.	LE COMPTE PERSONNEL D’ACTIVITES (CPA).....	26
A.	Le Compte Personnel De Formation (CPF) : .....	26
B.	Le Compte d’Engagement Citoyen (CEC).....	28
IV.	LES CONDITIONS D’EXERCICE DE LA FORMATION DANS LA COLLECTIVITE .....	30
A.	La gestion des demandes de formation .....	30
1.	Le traitement de la demande .....	30
2.	Validation de la demande.....	30
3.	La procédure d’inscription.....	30
B.	Les modalités pratiques concernant la formation .....	32
1.	Le départ en formation.....	32
2.	La prise en charge des frais .....	32
C.	Les bénéficiaires de la formation.....	33
1.	L’évaluation « à chaud » (Annexe 5) .....	33
2.	L’évaluation « à froid » (Annexe 6).....	33
V.	LES ANNEXES .....	34

## PREAMBULE

La formation professionnelle est au cœur de la politique des ressources humaines. Elle constitue un enjeu majeur pour les collectivités dans un contexte d'évolution perpétuelle de l'action publique. Les collectivités doivent en permanence adapter les missions et les services, cela passe par un développement des compétences.

Dans un cadre juridique rénové, la formation professionnelle tout au long de la vie place l'agent au centre de son parcours professionnel. Il en devient l'acteur principal. Et la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) au sein de la fonction publique a renforcé ce droit à la formation.

Dans un souci de bonne gestion, de transparence, d'équité et d'uniformité des pratiques, les collectivités, qui ont par ailleurs l'obligation de se doter d'un Plan De Formation (PDF) ont tout intérêt à adopter un règlement de formation qui précise les modalités de mise en œuvre du droit à la formation en leur sein.

C'est ainsi que la formation du personnel représente une démarche essentielle pour une réalisation optimale des missions de service public. Ce document de référence formalisé permet de clarifier et de définir les procédures internes en matière de formation. Il est susceptible d'évoluer en fonction des différentes législations et réglementations.

# I. LE DROIT A LA FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## A. LE CADRE JURIDIQUE

Un ensemble de textes gouverne le droit à la formation :

### 1. Cadre général de la formation

#### a) Lois

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
- La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

#### b) Décrets généraux

- Le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation,
- Le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

### 2. Cadres particuliers de la formation

#### a) Décrets spécifiques

- Le décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la Fonction Publique Territoriale du congé pour formation syndicale,
- Le décret n°94-933 du 25 octobre 1994 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des agents de police municipale stagiaires,
- Le décret n°2000-47 du 20 janvier 2000 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des cheffes et chefs de service de police municipale stagiaires,
- Le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,
- Le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,



- Le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Le décret n°2020-1243 du 9 octobre 2020 modifiant diverses dispositions statutaires relatives à la formation de certains cadres d'emplois de la police municipale,
- Le décret n°2020-1244 du 9 octobre 2020 modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation de la formation initiale d'application et de la formation obligatoire des agents de certains cadres d'emplois de la police municipale,

*b) Délibérations*

- Délibération n°2019-108 du 25 juin 2019 portant sur les modalités d'indemnisation des frais de déplacements pour la Ville de Caudebec Lès Elbeuf
- Délibération n°2019/3.9 du 24 juin 2019 portant sur les modalités d'indemnisation des frais de déplacements pour le CCAS de Caudebec Lès Elbeuf

## B. LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FORMATION ET LEUR ROLE

### 1. Les acteurs institutionnels

L'Autorité Territoriale	Le Centre de Gestion
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Garantit le droit à la formation des agents</li> <li>✓ Définit les orientations politiques de la collectivité en matière de formation</li> <li>✓ Met en œuvre le plan de formation dans le respect du statut de la Fonction Publique Territoriale</li> <li>✓ Alloue les crédits nécessaires à la formation</li> <li>✓ Autorise les départs en formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assure une assistance juridique aux collectivités</li> <li>✓ Apporte un avis consultatif sur un 2<sup>nd</sup> rejet consécutif de formation</li> <li>✓ Accompagne chaque agent dans l'élaboration de son projet professionnel (dans le cadre d'un reclassement, d'une suppression de poste, réorganisation de la collectivité, etc.)</li> </ul>

### 2. Les acteurs internes

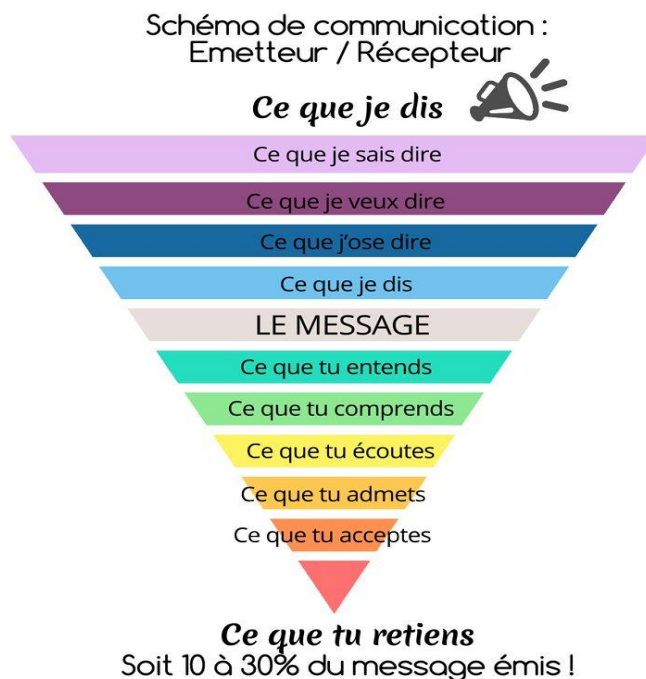
*a) Les acteurs pour la construction du plan de formation*

Les agents	Les responsables hiérarchiques	La Direction des Ressources Humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sont les acteurs principaux de la formation</li> <li>✓ Communiquent leurs besoins en formation notamment lors des entretiens professionnels</li> <li>✓ S'engagent à suivre les formations et à les évaluer si besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Émettent un avis sur les demandes individuelles de leurs agents</li> <li>✓ Évaluent les besoins en formation de leur service et/ou de leurs agents</li> <li>✓ Formalisent auprès du service RH/du référent RH les demandes de formations collectives</li> <li>✓ Gèrent les modalités des départs en formation au sein de leur service (absences, remplacements...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conseille et propose des axes de formation</li> <li>✓ Recueille les demandes de formation des agents et des services</li> <li>✓ Élabore et met en œuvre le plan de formation</li> <li>✓ Traite les départs en formation (suivi administratif et financier),</li> <li>✓ S'assure du suivi des formations obligatoires.</li> <li>✓ Assure la diffusion et l'actualisation du règlement formation</li> </ul>

*b) Les acteurs de la formation interne*

Le partage des compétences et des connaissances commence au retour de formation de l'agent. L'agent formé va transmettre ses savoirs acquis lors des échanges formels et informels avec son équipe. Cela évite à plusieurs agents de suivre la même formation.

Cependant, cette pratique a certaines limites. Lorsque l'on suit soi-même une formation, on ne retient qu'une partie de celle-ci.



Les agents de la collectivité peuvent être amenés à transmettre, sous forme de tutorat ou de formations collectives, leurs savoirs et compétences (exemple : l'organisation des marchés publics, les nouvelles pratiques en matière de gestion des factures, l'utilisation de l'espace RH dématérialisé des agents...).

Les tuteurs ou les formateurs internes devront uniquement former les agents, stagiaires ou apprentis sur les informations ou pratiques comprises intégralement. Ils devront également s'assurer que la formation est bien acquise par la personne concernée.

Enfin, il est possible pour un agent de devenir formateur externe pour un autre organisme. Dans ce cas, il s'agit d'une activité accessoire. L'agent devra informer la collectivité et assurer celle-ci sur son temps personnel.

### 3. Les organismes de formation

#### a) *Le CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale)*

Les collectivités sont tenues de transmettre chaque année leur plan de formation au CNFPT. En fonction des différents retours, le CNFPT se charge de définir les thèmes de formations à proposer aux agents de la Fonction Publique Territoriale et d'organiser les différentes sessions.

Le financement du CNFPT est assuré par une cotisation patronale à hauteur d'un pourcentage de la masse salariale (0,95% en 2022) pour les agents publics. La cotisation patronale correspondant aux contrats aidés s'élève à 0,55% de leur masse salariale.

Le CNFPT propose plusieurs types de formation, notamment :

- ➔ Les formations d'intégration,
- ➔ Les formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- ➔ Des formations individuelles,
- ➔ Des séminaires, colloques, webinaires et journées d'information.

Type de Formation	Origine	Bénéficiaires	Lieu de réalisation	Financement
<b>INTER</b>	Demande individuelle via l'offre du catalogue national	Tous les agents territoriaux au niveau régional, voire national	CNFPT (via les centres et les antennes délocalisées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisation annuelle</li> <li>• Enveloppe budgétaire allouée à la formation pour les formations payantes</li> </ul>
<b>INTRA</b>	Demande de la collectivité	Agents de la collectivité	Sur le site de la collectivité	Nombre de jours déterminé en fonction de la taille de la collectivité
<b>UNION</b>	Demande de quelques collectivités	Agents des collectivités concernées	Sur le site d'une des collectivités demandeuses	Nombre de jours déterminé en fonction de la taille des collectivités présentes sur le territoire

*b) Les autres organismes de formation*

Si les besoins de formation ne peuvent être pourvus par la seule offre du CNFPT en raison d'inadéquation entre l'offre et la demande ou d'impératifs de délais, des actions de formations spécifiques, individuelles ou collectives, peuvent être dispensées par des organismes de formation publics ou privés.

#### 4. Les instances

*a) Le Comité Social Territorial / L'assemblée délibérante :*

Le Comité Social Territorial doit être consulté sur toutes les dispositions relatives à la formation, de l'élaboration du plan de formation au bilan des actions réalisées.

L'assemblée délibérante doit, quant à elle, voter le plan de formation et sur les budgets s'y référant.

*b) La Commission Administrative (ou Consultative) Paritaire :*

Elles doivent être consultées sur les questions d'ordre individuel relatives à la formation lorsque 2 refus successifs ont été opposés à l'agent souhaitant suivre une formation facultative ou au titre du Compte Personnel de Formation.

### C. LES DIFFERENTS OUTILS EN MATIERE DE FORMATION

#### 1. Le Plan De Formation (PDF)

Le PDF est un document prévisionnel de synthèse formalisé qui rassemble l'ensemble des actions de formation décidées par la collectivité. Il peut être annuel ou pluriannuel.

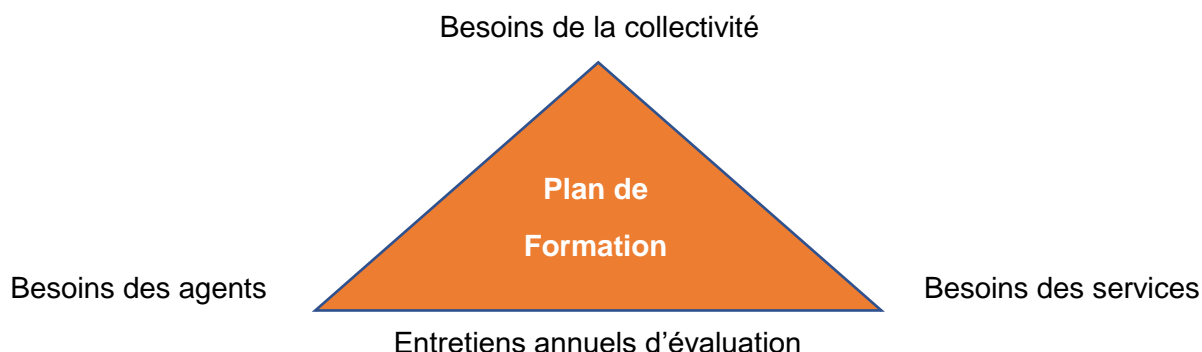
Au sein de la collectivité, il est réalisé tous les ans, mais certaines actions sont programmées sur plusieurs années comme les formations liées au plan de santé ou les formations liées à la mise en œuvre du programme municipal (exemple : les sensibilisations au développement durable et aux écogestes...).

Les actions de formations peuvent répondre à différents objectifs :

- Satisfaire aux évolutions des missions du service public,
- Développer les compétences des agents
- Favoriser l'adaptabilité aux postes
- Trouver les moyens de mettre en œuvre le programme politique

Le PDF permet de hiérarchiser les différentes formations. C'est un outil de gestion des ressources humaines et de dialogue social. Il permet d'engager une réflexion et d'anticiper la gestion des emplois et des compétences. Il est soumis pour avis au Comité Social Territorial et délibéré en assemblée délibérante.

Au sein de la collectivité, il est accordé 2 à 3 formations en fonction du type de formation demandée (métier, préparation à un concours ou encadrement suite à prise de poste à responsabilités par exemple).



## 2. Le Livret Individuel de Formation (LIF) (Annexe 1)

Selon la loi du 19 février 2007, le livret individuel de formation (LIF) est un outil à la disposition de l'agent qui peut « retracer » son parcours de formation tout au long de sa carrière. Chaque agent a la possibilité de le créer et de le compléter sur le site du CNFPT (<https://www.espacepro.cnfpt.fr/fr/agents/Lif/DescriptionLif>). Le mode opératoire est annexé (n°1) à ce présent règlement.

Tout agent nommé sur un emploi permanent peut en disposer. Il rassemble le parcours professionnel et extra-professionnel de l'agent et est divisé en 3 parties :

<b>Mes formations</b>	<b>Mes expériences</b>	<b>Mes compétences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diplômes obtenus</li> <li>✓ Actions de formations suivies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Parcours professionnel hors et dans la fonction publique</li> <li>✓ Les activités extraprofessionnelles (bénévolat, action syndicale...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les acquis du parcours personnel et professionnel</li> </ul>

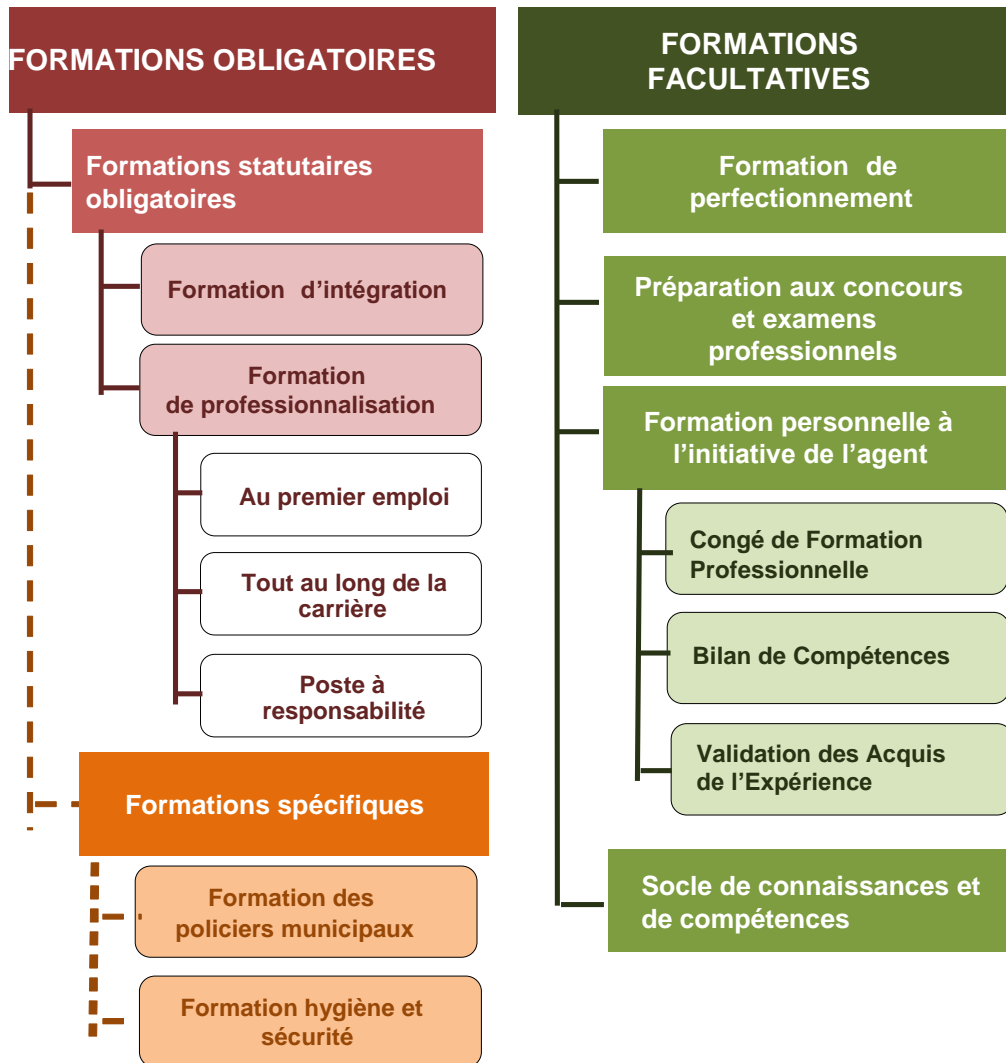
Il peut être utilisé dans diverses situations :

- ➔ Dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement,
- ➔ En vue d'une inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne ou sur un tableau annuel d'avancement au titre d'un avancement de grade,
- ➔ Dans le cadre d'une demande de dispense de la durée des formations d'intégration ou de professionnalisation,
- ➔ Lors de l'entretien annuel d'évaluation,
- ➔ Dans le cadre d'une démarche de bilan de compétences ou de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## II. LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION ET LEUR CADRE REGLEMENTAIRE

Avec la loi du 19 février 2007, le concept de formation tout au long de la vie a été instauré dans la Fonction Publique Territoriale. Le but est une adaptation permanente des savoirs et compétences. On distingue ainsi les formations obligatoires et les formations facultatives.

### Schéma de synthèse de l'offre de formation de la Fonction Publique Territoriale



## A. LES FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES

Elles sont indispensables pour l'évolution de carrière de l'agent et servent à mettre régulièrement à jour ses connaissances en vue de satisfaire les missions de service public.

Elles concernent l'ensemble des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, à l'exception des filières sapeurs-pompiers et police municipale qui sont soumises à des dispositions spécifiques. Elles ne peuvent pas être imputées sur le Compte Personnel de Formation.

### 1. La formation d'intégration

La formation d'intégration vise à favoriser l'intégration du fonctionnaire nouvellement nommé sur un cadre d'emplois. Elle lui permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre l'environnement territorial dans lequel il exerce.

Agents concernés : Tous les agents nouvellement nommés, après un concours ou sous recrutement direct, dans un cadre d'emplois de catégorie A, B ou C. Les agents doivent suivre cette formation dans l'année qui suit leur nomination.

Agents exemptés :

- ↳ Lauréats des concours : d'administrateur territorial, de conservateur des bibliothèques et de conservateur du patrimoine,
- ↳ Agents des filières sapeurs-pompiers et police municipale.

Durée : Pour les fonctionnaires de catégorie A et B, elle est de 10 jours ; pour les fonctionnaires de catégorie C, elle est de 5 jours.

Mise en œuvre de la formation d'intégration :

- ↳ La formation d'intégration est dispensée par le CNFPT.
- ↳ L'inscription est réalisée par le/la chargé-e de formation de la collectivité dès la nomination de l'agent.
- ↳ A l'issue de la formation, le CNFPT remet à l'agent et à son administration une attestation de présence.
- ↳ La titularisation est subordonnée au suivi des formations d'intégration.
- ↳ Une dispense, totale ou partielle, peut être accordée au fonctionnaire justifiant :
  - D'une formation sanctionnée par un titre ou diplôme reconnu par l'Etat et en adéquation avec les responsabilités,
  - D'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en adéquation avec les responsabilités et en lien avec les missions définies par le statut particulier,
  - De formations professionnelles déjà suivies, dès lors qu'elles sont en adéquation avec les responsabilités qui lui incombent, ou de bilans de compétences.

La demande de dispense, totale ou partielle, doit être présentée au CNFPT par la collectivité et ce en concertation avec l'agent. La décision de dispense du CNFPT fait l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation pour laquelle la dispense est accordée.

### 2. Les formations de professionnalisation

Les formations de professionnalisation ont pour objectifs de permettre au fonctionnaire de s'adapter à son emploi et de maintenir à niveau ses compétences.

Elles conditionnent l'accès à un nouveau cadre d'emplois par le biais de l'avancement de grade ou de la promotion interne.

Type de formation	Période	Nombre de jours	Objectif
<b>Professionalisation au 1<sup>er</sup> emploi</b>	Dans les 2 ans suivant la nomination dans un cadre d'emploi	Catégorie C : 3 à 10 jours  Catégorie B et A : 5 à 10 jours	Permet d'acquérir ou de renforcer les compétences requises pour occuper les postes correspondant à son nouveau cadre d'emploi
<b>Professionalisation pour prise de poste à responsabilités</b>	Dans les 6 mois suivant la nomination dans un cadre d'emploi	De 3 à 10 jours (toutes catégories confondues)	Permet de se former pour être rapidement opérationnel sur un poste identifié à responsabilités
<b>Professionalisation tout au long de la carrière</b>	Tout au long de la carrière et après les formations 1 <sup>er</sup> emploi ou prise de poste à responsabilité	De 2 à 10 jours par période de 5 ans (toutes catégories confondues)	S'adapter aux changements des techniques et à l'évolution des structures

***NB : Séminaires, colloques, webinaires et journées d'information :** Ces formations sont organisées soit par le CNFPT, soit par des organismes publics ou privés, en lien avec l'environnement professionnel de l'agent et offrent une approche complémentaire aux autres formations suivies par l'agent. Elles permettent également aux agents d'approfondir leurs connaissances et/ou d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Elles sont transmises, pour avis, à la Direction des Ressources Humaines et à l'arbitrage de la Direction Générale des Services lors de l'élaboration du plan de formation.*

**Mise en œuvre des formations de professionnalisation :**

Les inscriptions sont réalisées par la Direction des Ressources Humaines qui suit les compteurs de formation de professionnalisation des agents, s'assure de la réalisation des durées minimales obligatoires et alerte en cas d'insuffisance.

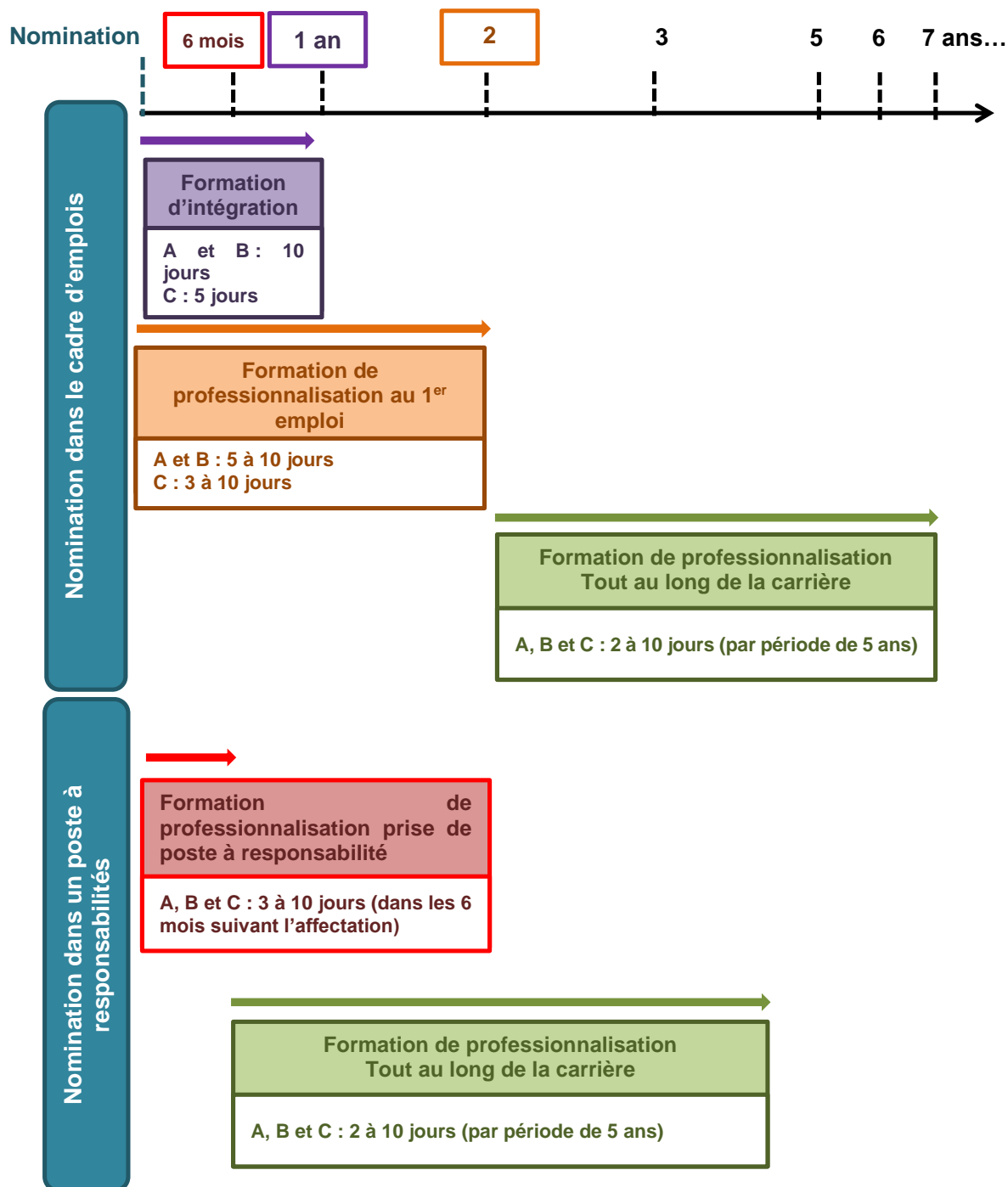
Une dispense de formation de professionnalisation, totale ou partielle, peut être accordée au fonctionnaire justifiant :

- ➔ Pour la formation de professionnalisation au premier emploi :
  - D'une formation sanctionnée par un titre ou diplôme reconnu par l'Etat et en adéquation avec les responsabilités,
  - D'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en adéquation avec les responsabilités et en lien avec les missions définies par le statut particulier
- ➔ Pour les 3 formations de professionnalisation :
  - De bilans de compétences ou de formations professionnelles déjà suivies, dès lors qu'elles sont en adéquation avec les responsabilités qui incombent à l'agent

La demande de dispense, totale ou partielle, doit être présentée au CNFPT par la collectivité sur demande de l'agent. La décision de dispense du CNFPT fait l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation pour laquelle la dispense est accordée.

***NB :** La durée de la formation « Professionalisation au 1<sup>er</sup> emploi » peut être majorée lorsqu'un agent bénéficie d'une dispense pour suivre la formation d'intégration. Dans ce cas, la majoration correspondra aux nombres de jours de formation d'intégration non suivies.*

## Schéma récapitulatif des formations statutaires obligatoires





## B. LES FORMATIONS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES

### 1. Les formations liées à l'hygiène et à la sécurité des agents

L'employeur est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale de ses agents. Ainsi, il est tenu de s'assurer que ses agents bénéficient d'une formation pratique et appropriée en la matière afin de prévenir les risques professionnels, réduire le développement des maladies professionnelles et limiter les accidents de travail.

Ces formations concernent notamment :

- Les gestes aux premiers secours (ex : PSC1)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP, gestes et postures, etc)
- La manipulation du matériel d'incendie
- L'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle),
- L'hygiène en restauration scolaire ou établissements d'accueil de personnes âgées (ex : méthode HACCP)
- Les habilitations électriques
- Les autorisations de conduite d'engins, permis (ex : CACES)
- L'accueil sécurité dans la collectivité et au poste de travail,
- L'utilisation d'équipements de travail spécifiques (machines, outils, échafaudages...),
- La réalisation d'activités particulières (chantier sur voie publique, utilisation de produits chimiques, ...)

**Un agent qui doit suivre une formation « hygiène et sécurité », pour exercer son activité professionnelle, ne peut pas refuser d'y participer.**

Agents concernés : Tous les agents, en fonction du poste occupé et des risques auxquels ils sont soumis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Durée : Elle varie selon la formation réalisée.

Mise en œuvre des formations liées à l'hygiène et à la sécurité :

Elles sont renouvelées périodiquement.

La DRH, en lien avec les services, veille à leurs mises à jour et procède aux inscriptions des agents.

### 2. Les conseillers et assistants de prévention<sup>1</sup>

Les conseillers et assistants de prévention bénéficient obligatoirement d'une formation pratique et appropriée en hygiène et sécurité, tout au long de leur carrière :

- ↳ Une formation préalable à la prise de fonction, de 7 jours minimum pour les conseillers et de 5 jours minimum pour les assistants de prévention qui porte principalement sur la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité, les enjeux de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail, sur la prévention des risques au travail, et sur l'acquisition de pratiques et d'outils tels que la rédaction de rapports et de comptes rendus de visites ou de réunions ;
- ↳ Une formation continue d'une durée minimale de 2 jours à l'issue de la première année, et d'1 jour par an les années suivantes, portant sur l'évaluation des pratiques et la mise à jour des connaissances et des méthodes de travail.

### 3. Les membres du Comité Social Territorial (CST) – Formation Spécialisée Santé Sécurité et des Conditions de Travail (FSSCT)

Les membres du Comité Social Territorial et également les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et des Conditions de Travail bénéficient d'une formation d'une durée minimale de 5 jours fractionnables lors de leur 1<sup>er</sup> mandat de représentants du personnel et de 3 jours en cas de

---

<sup>1</sup> Décret n°2012-170 du 3 février 2012

renouvellement. L'agent peut choisir lui-même son organisme de formation pour une partie de la formation, soit 2 jours. Dans ce cas, ces 2 jours seront pris au titre d'un congé de formation ; les 3 jours restants seront organisés par l'Autorité Territoriale et enregistrés au titre des autorisations d'absence pour formation.

La demande du congé de formation pour les 2 jours « au choix » devra être adressée par écrit à l'Autorité Territoriale au moins un mois avant le début de la formation et devra préciser les points suivants :

- La date à laquelle l'agent souhaite prendre son congé,
- Le descriptif et le coût de la formation,
- Le nom et l'adresse de l'organisme de formation choisi par l'agent à condition que l'organisme respectent une des dispositions ci-dessous :
  - Organisme figurant sur la liste arrêtée par le Préfet de Région,
  - Organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la Fonction Publique Territoriale du congé pour formation syndicale,
  - Organisme agréé par arrêté ministériel.

La collectivité devra répondre à la demande de l'agent au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le début de la formation. Le bénéfice de ce congé ne peut être refusé que si les nécessités du service s'y opposent. Les décisions de refus doivent être communiquées avec leurs motifs aux agents. En cas de 2 refus successifs, l'agent peut saisir la commission paritaire compétente.

Les dépenses afférentes à la formation suivie (coût pédagogique et frais de déplacement) sont prises en charge par la collectivité par jour et par stagiaire.

A son retour de formation, l'agent remet à l'Autorité Territoriale une attestation délivrée par l'organisme de formation constatant son assiduité. En cas d'absence sans motif valable, l'agent est tenu de rembourser à la collectivité territoriale les dépenses prises en charge par la collectivité ou l'établissement public<sup>2</sup>.

#### 4. Les formations des policiers municipaux

##### a) *La formation initiale*

Le CNFPT est chargé de la mise en œuvre des formations initiales obligatoires de la filière Police Municipale.

→ La formation initiale d'application des agents de police municipale (catégorie C) :

Agents concernés : Les lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale et les personnels détachés (fonctionnaires, militaires) dans le cadre d'emplois des agents de police.

Cette formation permet l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice des missions d'un policier municipal, la mise en application de ces connaissances et l'intégration dans la collectivité employeur. Les agents ne peuvent exercer les fonctions d'agent de police municipale qu'après avoir obtenu l'agrément du procureur de la République et du Préfet et suivi cette formation.

Durée : La formation dure 120 jours au total (6 mois) et alterne :

- 76 jours de session d'enseignement théorique,
- 24 jours de stage pratique d'application en collectivité
- 20 jours de stage pratique d'observation au sein de structures partenaires (gendarmerie nationale, police nationale, administration des douanes, administration pénitentiaire, sapeurs-pompiers, services sociaux, tribunal de police, maison de justice etc...).

**A noter** : Pour les fonctionnaires d'un corps des services actifs de la police nationale et pour les militaires de la gendarmerie nationale, la durée de cette formation est réduite à 3 mois.

---

<sup>2</sup> Article 8 et 8-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985

↳ La formation initiale d'application de chef/cheffe de service de police municipale (catégorie B) :

Agents concernés : Les lauréats des concours ou examens professionnels de chef/cheffe de service de police municipale ainsi que ceux relevant de la promotion interne et aux personnels (fonctionnaires, militaires) dans ce cadre d'emplois.

Les agents ne peuvent exercer les fonctions de chef de service de police municipale qu'après avoir obtenu l'agrément du procureur de la République et du Préfet et suivi cette formation.

Durée : Le dispositif de formation alterne formation théorique et stages pratiques en dedans et en dehors de la collectivité employeur. Selon le profil des stagiaires, la formation comporte :

- 3 phases (d'une durée totale de 183 jours (9 mois)) pour les candidats n'ayant pas suivi de formation initiale d'agents de police municipale (dont 103 jours de formation théorique et 80 jours de stages pratiques)

**Ou**

- 2 phases (d'une durée totale de 120 jours (6 mois)) pour les autres candidats (dont 60 jours de formation théorique et 60 jours de stages pratiques). Les stages pratiques sont réduits à 20 jours pour les fonctionnaires nommés par voie de promotion interne.

**A noter** : Pour les fonctionnaires titulaires d'un corps des services actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale, la durée de cette formation est réduite à 4 mois.

*b) La formation continue obligatoire (FCO)*

La formation continue obligatoire des policiers municipaux s'effectue tout au long de la carrière et permet « le maintien ou le perfectionnement de la qualification professionnelle des agents et leur adaptation à l'exercice de leurs fonctions en tenant compte de l'évolution de l'environnement juridique, social, culturel et technique des missions qui leur sont dévolues. »

Durée : Les agents de catégorie C doivent suivre 10 jours de formation minimum sur une période de 5 ans. Les agents de catégorie B et A doivent effectuer 10 jours de formation minimum sur une période de 3 ans.

La formation continue obligatoire est composée d'un tronc commun lié aux fondamentaux du métier et de stages de spécialités en réponse à la diversité des missions. Le tronc commun doit permettre aux agents d'acquérir des connaissances liées à la forte évolution du cadre professionnel. Elles sont adaptées au niveau de responsabilité et d'encadrement des agents. Les modules de spécialités quant à eux prennent en compte la diversité des prérogatives des policiers municipaux au travers de stages spécifiques regroupant plus de 60 thèmes différents.

*c) La formation à l'armement*

Il appartient à l'Autorité Territoriale de décider d'armer tout ou une partie de son service de police municipale. Pour ce faire, et sous conditions spécifiques, elle doit obtenir au préalable l'autorisation du préfet.

Tous les agents, lors de leur première demande de port d'arme, sont soumis à une formation composée :

- D'un module juridique de 12h,
- De modules techniques (ex : utilisation du bâton, du pistolet à impulsion électrique, etc.) dont la durée varie en fonction de la nature de l'armement.

Au terme de cette formation, le formateur agréé détermine si le fonctionnaire est apte à être armé sur la voie publique et en informe le préfet.

*d) La formation d'entraînement au maniement des armes*

Tous les agents armés sont soumis à 2 séances d'entraînement minimum par an. Ces formations permettent de maintenir le niveau de compétences requis pour le maniement et l'usage des armes.

Elles sont organisées par la Direction des Ressources Humaines et le responsable de la Police Municipale.

#### Mise en œuvre des formations de policiers municipaux :

La Direction des Ressources Humaines procède aux inscriptions en ligne auprès du CNFPT ou des centres de formations agréés.

### C. LES FORMATIONS FACULTATIVES

#### 1. La formation de perfectionnement

La formation de perfectionnement permet aux agents de renforcer, de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles. Elle vient en complément des formations obligatoires statutaires.

Agents concernés : Tous les agents publics peuvent bénéficier de formations de perfectionnement.

#### Mise en œuvre :

La formation de perfectionnement est accomplie en cours de carrière, sous réserve des nécessités de service :

- À l'initiative de l'agent,
- À la demande de l'employeur.

L'Autorité Territoriale inscrit, au plan de formation, les formations de perfectionnement qu'elle entend proposer à ses agents.

- Si la formation est à l'initiative de l'agent, elle peut être mobilisée avec le Compte Personnel de Formation.
- Un agent qui a déjà bénéficié d'une formation de perfectionnement dispensée pendant les heures de service, ne peut pas prétendre au bénéfice d'une action de formation ayant le même objet dans les 12 mois suivant la fin de la session de formation.

Si la durée de l'action de formation est inférieure à 8 jours ouvrés, le délai de sollicitation est abaissé à 6 mois. Cependant, la durée cumulée des actions de formation suivies ne doit pas excéder 8 jours dans les 12 mois suivant la fin de la première action de formation.

Aucun délai ne peut être opposé à l'agent si l'action de formation n'a pu être menée à son terme en raison des nécessités de service. La collectivité ne peut opposer deux refus successifs à un agent demandant à bénéficier d'une même action de formation qu'après avis de la commission paritaire compétente. Les agents publics en congé parental peuvent bénéficier de ces actions de formation. Ils restent alors placés en position de congé parental.

Toute demande faite par l'agent fera l'objet d'une étude par l'Autorité Territoriale et la DRH pour validation ou non au plan de formation. La collectivité n'a pas l'obligation de financer les coûts pédagogiques.

#### 2. La préparation aux concours et examens professionnels

La préparation aux concours et examens professionnels fait l'objet d'une codécision, elle peut être demandée par l'agent et/ou proposée par la collectivité lors de l'entretien professionnel annuel. Elle permet aux agents de faire évoluer leur carrière.

Agents concernés : Les agents publics remplissant les conditions statutaires d'accès, peuvent préparer un concours ou un examen professionnel.

#### Mise en œuvre :

- Cette formation est majoritairement dispensée par le CNFPT. Toutefois, d'autres prestataires peuvent être choisis (exemple formation à distance).
- Pour s'inscrire, les agents doivent remplir les conditions de diplôme ou d'ancienneté requises pour présenter le concours ou l'examen visé.

- La formation peut être suivie pendant le temps de service (sous réserve des nécessités de service) ou en dehors du temps de service.
- Si l'agent a besoin d'un temps de préparation personnelle, sans qu'il ne soit inscrit à une action de formation, il peut utiliser en priorité son Compte Epargne Temps, et à défaut son CPF, dans une limite de 5 jours par année civile.
- Un agent qui a déjà bénéficié d'une préparation aux concours et examens professionnels, dispensée pendant les heures de service, ne peut pas prétendre au bénéfice d'une action de formation ayant le même objet pendant 12 mois à compter de la fin de la session de formation. Si la durée de l'action de formation est inférieure à 8 jours ouvrés, le délai de sollicitation est abaissé à 6 mois. Cependant, la durée cumulée des actions de formation suivies ne doit pas excéder 8 jours dans les 12 mois suivant la fin de la première action de formation.
- Aucun délai ne peut être opposé à l'agent si l'action de formation n'a pu être menée à son terme en raison des nécessités de service.
- Les agents territoriaux peuvent également préparer les concours et examens d'accès à la Fonction Publique d'Etat, à la Fonction Publique Hospitalière et aux institutions européennes.
- L'avis de la Commission Paritaire (Administrative ou Consultative) est requis en cas de double refus successifs.

### **3. La formation au droit syndical**

Tous les agents de la collectivité en activité ont droit au congé pour formation syndicale d'une durée maximum de 12 jours ouvrables et fractionnables par an. Elle permet aux agents de se former sur différentes thématiques comme le droit syndical, la réglementation etc...

#### Mise en œuvre :

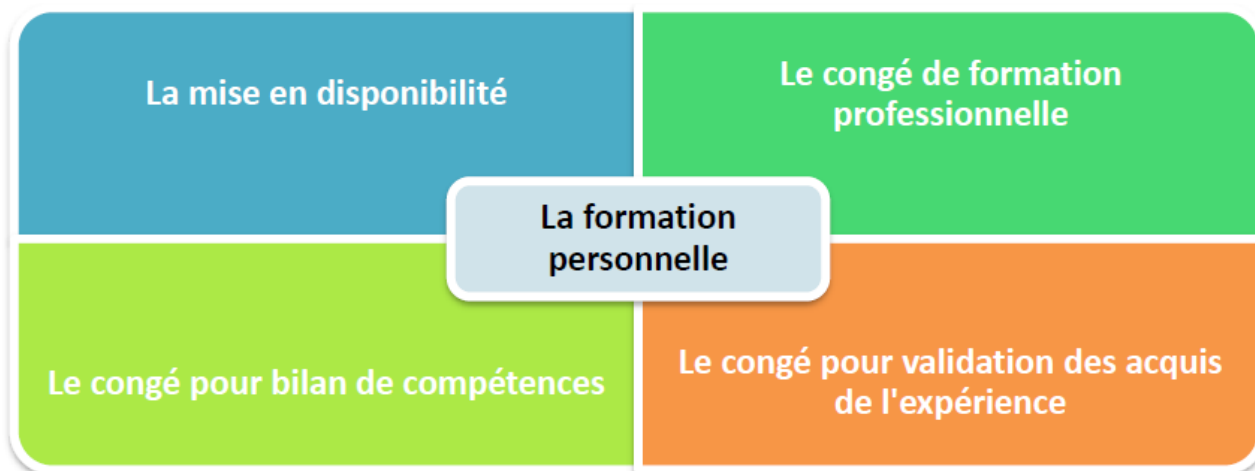
- Le congé pour formation syndicale ne peut être accordé que pour effectuer un stage ou une session dans l'un des centres figurant sur une liste arrêtée par le ministre en charge des collectivités territoriales.
- La demande doit être formulée par écrit à l'Autorité Territoriale au moins un mois avant le début du stage.
- Si 15 jours avant le début du stage, aucune réponse n'est formulée par la collectivité, le congé est réputé accordé.
- L'employeur peut toujours refuser ce congé pour des raisons de nécessité de service. Le refus doit être motivé et porté à la connaissance de la commission paritaire compétente lors de sa réunion la plus proche.
- Dans les collectivités employant plus de 100 agents, le pourcentage d'agents autorisés à partir en congé pour formation syndicale ne doit représenter que 5% de l'effectif réel.
- Pendant le congé de formation, l'agent demeure en position d'activité. Il perçoit donc sa rémunération et conserve ses droits à congés annuels et à avancement.
- A l'issue du stage, l'agent doit remettre à sa collectivité, lors de la reprise de ses fonctions, l'attestation de stage, délivrée par le centre ou institut, qui constate son assiduité.

### **4. Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française**

L'action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française est inscrite à l'article 1 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 comme formation à part entière. Cette action a pour objectif de permettre la maîtrise des compétences de base. Tous les agents en difficulté en matière d'écrits professionnels, de lecture, de calculs, de mesures, peuvent bénéficier de cette formation. Cette remise à niveau permet à l'agent de progresser dans sa vie professionnelle et personnelle. La formation peut être suivie à la demande de l'agent ou à la demande de l'employeur et est éligible au Compte Personnel de Formation.

## D. LA FORMATION PERSONNELLE A L'INITIATIVE DE L'AGENT (ANNEXE 2)

La formation personnelle doit répondre à la réalisation de projets professionnels ou personnels de l'agent. Elle ne présente pas un intérêt prioritaire pour le service et repose sur quatre types de congés de formation :



La formation personnelle est à l'initiative de l'agent. Elle est ouverte aux fonctionnaires ou aux agents contractuels occupant un emploi permanent.

Chaque demande sera étudiée par la DRH pour avis et validée par l'Autorité Territoriale. Les départs en formation seront accordés selon les nécessités de service. Un deuxième refus de l'Autorité Territoriale devra être soumis pour avis à la commission paritaire compétente.

La collectivité n'est pas tenue de prendre en charge les frais pédagogiques liés à ces formations. Elle étudiera individuellement chaque demande selon les critères définis en annexe 2.

### 1. La mise en disponibilité pour suivre une formation

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui cesse d'exercer son activité dans la Fonction Publique pendant une certaine période. La disponibilité permet de quitter la Fonction Publique Territoriale de façon temporaire sans démissionner.

Elle concerne exclusivement les fonctionnaires et peut être accordée :

- Pour suivre des études en vue de l'obtention d'un diplôme qualifiant ou de mener des recherches à caractère général, sous réserve des nécessités de service
- Pour convenances personnelles pour une période de 3 ans renouvelable dans la limite de 10 ans sur l'ensemble de la carrière.

Procédure :

- **La demande de disponibilité pour suivre une formation :** Elle doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception et adressée à l'Autorité Territoriale au minimum 3 mois avant la date de disponibilité souhaitée.
- **La réponse :** La collectivité dispose d'un délai de réponse de 60 jours. L'abstention de réponse dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut acceptation. La collectivité peut refuser la demande pour des motifs liés aux nécessités de service.
- **La réintégration :** L'agent doit solliciter sa réintégration 3 mois avant le terme de la disponibilité. Elle est soumise à vérification de l'aptitude de l'agent.
- **Rémunération :** L'agent ne sera pas rémunéré pendant son absence.
- **La prise en charge des frais de formation et de déplacement :** La collectivité ne financera aucun frais.



## 2. Le Congé de Formation Professionnelle

Le Congé de Formation Professionnelle permet à l'agent, dans le cadre de sa formation personnelle, de suivre sur son temps de travail un parcours de formation de longue durée.

### Agents concernés :

- Les fonctionnaires ayant accompli au moins 3 ans de services effectifs dans la fonction publique.
- Les agents contractuels occupant un emploi permanent et ayant accompli au moins 3 ans de services publics consécutifs ou non, dont au moins 12 mois au sein de la collectivité

### Mise en œuvre :

- **Durée** : La durée du congé est de 3 ans maximum pour l'ensemble de la carrière, utilisable en une seule fois ou réparti au long de la carrière en semaines, journées ou demi-journées. L'agent ne peut obtenir un nouveau congé de formation dans les 12 mois qui suivent le premier, sauf si celui-ci n'a pu être mené à son terme en raison des nécessités de service.
- **Rémunération** : pendant les 12 premiers mois du congé de formation, l'agent perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement indiciaire brut et de l'indemnité de résidence perçus avant la mise en congé, plus l'éventuel supplément familial de traitement.
- **Prise en charge des frais pédagogiques** : La collectivité financera les frais pédagogiques de la formation dans la limite d'un plafond de **5 000€** par projet et selon les critères suivants :
  - 100% si elle est nécessaire (réglementairement, indispensable ou pertinente) pour la tenue du poste
  - 70% si elle a un intérêt pour le service sans être obligatoire ou indispensable
  - 10% si elle n'a pas d'intérêt pour le service
- **Prise en charge des frais de déplacement** : La collectivité ne financera aucun frais de déplacement.

### Procédure :

- **La demande** : elle doit être formulée au moins 90 jours avant le début de la formation en indiquant la date de début de la formation, la nature, sa durée et le nom du centre de formation.
- **La réponse** : la collectivité a 30 jours pour faire connaître à l'agent son accord ou les raisons du rejet ou du report. L'administration ne peut opposer 2 refus consécutifs à une demande de congé qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- **Obligation de servir** : L'obligation de servir s'applique dans n'importe quelle administration. L'article 13 du décret 2007-1845 du 26.12.2007 prévoit que « Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé de formation professionnelle s'engage à rester au service d'une des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu les indemnités prévues à l'article 12 et, en cas de rupture de l'engagement, à rembourser le montant de ces indemnités à concurrence de la durée de service non effectué. Il peut être dispensé de cette obligation par l'Autorité Territoriale de nomination après avis de la Commission Administrative Paritaire ». Ainsi, si cela est souhaité, la collectivité peut dispenser l'agent de l'obligation de servir pendant le triple de la durée d'indemnisation, après avis de la CAP.
- **Attestation de formation** : L'agent doit fournir chaque mois et à la fin du congé une attestation de présence effective à la formation. En cas d'absence injustifiée, il est mis fin au congé et l'agent doit rembourser les indemnités perçues. La réorganisation du planning de formation ou son annulation ne constitue pas un motif valable d'absence.
- **Statut de l'agent pendant le congé** : Le temps passé en congé de formation est considéré comme du temps passé dans le service. L'agent bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations qu'un agent en activité. Durant les périodes d'interruption de la formation (congés universitaires, par exemple), l'agent reprend ses fonctions et peut, le cas échéant, demander le bénéfice de ses congés annuels. Ces périodes de reprise des fonctions ou de congés annuels ne sont pas prises en compte au titre du congé de formation et sont rémunérées intégralement. Les congés non pris avant le terme de l'année civile sont réputés perdus.

Cas particuliers selon le décret n°2022-1043 publié le 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle :

Les agents de catégorie C qui ne disposent pas d'un diplôme ou d'un titre relevant du niveau 4 de la classification (baccalauréat, bac professionnel, brevet professionnel), les agents publics en situation de handicap ou encore les agents exposés à un risque d'usure professionnelle peuvent solliciter un CFP selon les conditions suivantes :

- ↳ **La durée** : l'agent peut bénéficier d'un CFP sur une durée maximale de 5 ans fractionnable sur l'ensemble de sa carrière
- ↳ **La rémunération** : l'indemnité mensuelle forfaitaire est majorée de 12 mois et versée de la manière suivante :
  - ↳ 100% du traitement brut, de l'indemnité de résidence et éventuellement du Supplément Familiale de Traitement pendant les 12 premiers mois
  - ↳ 85% du traitement brut, de l'indemnité de résidence et éventuellement du SFT pendant les 12 mois suivants
- ↳ **L'engagement de servir** : il est majoré à 36 mois maximum
- ↳ **La demande** : Elle doit être formulée par l'agent public au moins 3 mois avant la date de formation soit 90 jours avant.
- ↳ **La réponse** : La collectivité dispose d'un délai de 2 mois soit 60 jours calendaires pour répondre. Le silence vaut rejet.

### 3. Le Congé pour Bilan de Compétences

Le bilan de compétences est un outil d'analyse et d'évaluation des compétences professionnelles et personnelles avec pour objectif la définition d'un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

Agents concernés : Les agents titulaires et contractuels occupant un emploi permanent peuvent bénéficier, sans condition d'ancienneté, d'un bilan de compétences.

Mise en œuvre :

- ↳ **Durée** : Le congé pour Bilan de Compétences est de 24 heures maximum du temps de service, éventuellement fractionnable.
- ↳ **Rémunération** : L'agent conserve sa rémunération pendant la durée du congé.
- ↳ **Prise en charge des frais pédagogiques** : La collectivité financera les frais pédagogiques de la formation dans la limite d'un plafond de **3 000€** par projet et selon les critères suivants :
  - ↳ 100% si elle est nécessaire (réglementairement, indispensable ou pertinente) pour la tenue du poste
  - ↳ 70% si elle a un intérêt pour le service sans être obligatoire ou indispensable
  - ↳ 10% si elle n'a pas d'intérêt pour le service
- ↳ **Prise en charge des frais de déplacement** : La collectivité financera les frais de déplacement selon la délibération en vigueur.

Procédure :

- ↳ **La demande** : Elle doit être présentée 60 jours avant le début du bilan de compétences en précisant les dates, la durée et l'organisme prestataire choisi. Elle doit être accompagnée, le cas échéant, de la demande de prise en charge financière par la collectivité.
- ↳ **La réponse** : La collectivité a 30 jours pour faire connaître son accord, ou les raisons qui motivent son rejet ou son report, ainsi que sa décision concernant la prise en charge financière. Si la collectivité prend en charge financièrement le bilan, ce dernier ne peut être réalisé qu'après signature d'une convention tripartite entre le fonctionnaire, la collectivité et l'organisme prestataire. Cette convention précise les principales obligations de chaque partie. Le silence vaut rejet de la demande.
- ↳ **L'attestation de formation** : L'agent remet, à l'issue du bilan, une attestation de présence délivrée par l'organisme prestataire.



- **L'obligation de l'agent** : L'agent qui, sans motif valable, ne suit pas l'ensemble du bilan perd le bénéfice de ce congé. Le cas échéant, il doit rembourser le montant de la prise en charge financière engagée par la collectivité.

L'agent ne peut prétendre à un autre bilan qu'à l'expiration d'un délai de 5 ans minimum après le précédent.

*Cas particuliers selon le décret n°2022-1043 publié le 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle :*

*Les agents de catégorie C qui ne disposent pas d'un diplôme ou d'un titre relevant du niveau 4 de la classification (baccalauréat, bac professionnel, brevet professionnel), les agents publics en situations de handicap ou encore les agents exposés à un risque d'usure professionnelle peuvent solliciter un bilan de compétence selon les conditions suivantes :*

- **La durée** : le bilan de compétence est majoré à 72h fractionnables.
- **Sollicitation d'un nouvel accompagnement** : l'agent pourra faire une deuxième demande dans un délai de 3 ans.

#### 4. Le Congé pour Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit permettant de valoriser ses expériences afin d'obtenir une qualification reconnue. Par ce moyen, l'agent peut obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sans avoir à suivre une formation.

Agents concernés : Les agents titulaires et les contractuels occupant un emploi permanent peuvent bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience s'ils justifient d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Mise en œuvre :

- **Durée** : Le congé pour Validation des Acquis de l'Expérience est de 24 heures maximum du temps de service, éventuellement fractionnable.
- **Rémunération** : L'agent conserve sa rémunération pendant la durée du congé.
- **Prise en charge des frais pédagogiques** : La collectivité financera les frais pédagogiques de la formation dans la limite d'un plafond de **1 400€** par projet et selon les critères suivants :
  - 100% si elle est nécessaire (réglementairement, indispensable ou pertinente) pour la tenue du poste
  - 70% si elle a un intérêt pour le service sans être obligatoire ou indispensable
  - 10% si elle n'a pas d'intérêt pour le service
- **Prise en charge des frais de déplacement** : La collectivité financera les frais de déplacement selon la délibération en vigueur.

Procédure :

- **La demande** : Elle doit être présentée 60 jours avant le début des actions de validation de l'expérience. Elle doit préciser le diplôme, le titre ou le certificat de qualification visé, les dates, la nature et la durée des actions nécessaires ainsi que le nom des organismes intervenants.
- **La réponse** : La collectivité a 30 jours pour faire connaître son accord, ou les raisons qui motivent son rejet ou son report.
- **Financement** : Une convention tripartite doit être conclue entre l'agent, la collectivité et les organismes intervenants. Celle-ci précisera le diplôme, le titre ou le certificat visé, la période de réalisation, les conditions et les modalités de prise en charge financière.
- **Attestation de formation** : L'agent remet, à l'issue du congé pour VAE, une attestation de fréquentation effective délivrée par l'organisme chargé de la certification.
- **Obligations de l'agent** : L'agent qui, sans motif valable, ne suit pas l'ensemble de l'action pour laquelle le congé a été accordé, perd le bénéfice de ce congé. Le cas échéant, il doit rembourser le montant de la prise en charge financière engagée par la collectivité.

L'agent ne peut prétendre à un autre congé pour VAE qu'à l'expiration d'un délai d'un an après le précédent.

*Cas particuliers selon le décret n° 2022-1043 publié le 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle :*

*La durée de la VAE est majorée à 72h pour les agents de catégorie C qui ne disposent pas d'un diplôme ou d'un titre relevant du niveau 4 de la classification (baccalauréat, bac professionnel, brevet professionnel), les agents publics en situations de handicap ou encore les agents exposés à un risque d'usure professionnelle.*

## **E. LA FORMATION DES CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE**

### **1. La formation dans le cadre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi**

La mise en œuvre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) repose sur le triptyque :

- ➔ Un emploi pour développer des compétences transférables
- ➔ Une formation pour acquérir les compétences métiers
- ➔ Un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées.

Dans le cadre de ces contrats, chaque employeur est ainsi tenu envers son salarié de le faire bénéficier d'actions de formation : remise à niveau, préqualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, etc. Ce plan de formation doit obligatoirement être mentionné sur le formulaire de déclaration d'embauche.

### **2. La formation dans le cadre des contrats d'apprentissage**

L'apprentissage a pour objet de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel (Code du travail, articles L.6211-1 et suivants).

L'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique (par un maître d'apprentissage) et complète, dispensée en entreprise (avec mise en place d'un tutorat) et en centre de formation d'apprentis (CFA). L'employeur est donc tenu d'inscrire l'apprenti dans un centre de formation assurant l'enseignement correspondant à la formation prévue au contrat. Le choix du CFA doit être précisé dans le contrat d'apprentissage. Enfin, la formation pratique est assurée par l'employeur.

### **3. La formation des volontaires dans le cadre des services civiques**

Pendant sa mission, le volontaire reçoit des formations obligatoires civiques et citoyennes, dispensées par l'organisme d'accueil lui-même et par un organisme extérieur.

Un référentiel de formation est diffusé par l'agence de service civique, permettant ainsi une prise en charge financière par l'Etat.

Un tuteur est obligatoirement désigné pour accueillir et accompagner le volontaire durant sa mission. Pour mener au mieux ses fonctions de tuteur, des formations gratuites sont proposées.

## F. FORMATION ELUS

### 1. Formations organisées par l'Autorité Territoriale (Annexe 3)

Les élus disposent également d'un droit d'accès à la formation. Les formations peuvent porter sur la réglementation juridique (exemple : statut du fonctionnaire...), sur la mise en place des projets de la collectivité ou éventuellement sur des thématiques (ex : valeurs de la République, développement du territoire...)

Pour permettre le financement de ces formations, la collectivité a pour obligation de prévoir les crédits liés aux besoins de formation des élus. Pour cela, un budget annuel de formation est défini comme suit :

- Ne peut être inférieur à un montant plancher équivalent à 2% des indemnités maximales théoriques des membres de l'organe délibérant
- Ne peut être supérieur à un plafond de 20% de ces indemnités

Cette enveloppe budgétaire permet de financer uniquement les formations liées à l'exercice du mandat ou de réinsertion professionnelle.

### 2. Le Droit Individuel de Formation des Elus (DIF Elus) (Annexe 4)

Pendant la durée de leur mandat, les élus disposent également d'un accès au Droit Individuel de la Formation des Elus (DIFE). Il permet de financer toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, mais ne se substitue pas aux formations proposées par la collectivité. Il relève d'une démarche personnelle de l'élu qui n'a aucune obligation d'informer sa collectivité ou son employeur privé ou public. Il est valorisé à hauteur de 400 € par année de mandat dans la limite de 700€.

#### a) *L'accès au compte personnel des élus*

Depuis janvier 2022, tous les élus locaux peuvent bénéficier d'un espace personnel nommé « Mon Compte Elu » via la plateforme <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu/>

Cet espace permet ainsi :

- De consulter le montant des droits dont dispose l'élu,
- D'accéder au catalogue de formations proposées
- D'acheter une prestation de formation tout en suivant facilement l'évolution du dossier, de la demande d'inscription jusqu'à l'évaluation de la formation.

L'intégration de ce nouveau service dans la plateforme « Mon Compte Formation », qui gère déjà le CPF, permet d'offrir aux élus une vision globale des droits à formation dont ils disposent, en tant qu'élus mais aussi du fait de leur activité professionnelle ou bénévole. Un parcours sécurisé et fluide de bout en bout est ainsi proposé aux élus souhaitant exercer leur droit à la formation. Ce service permet également une diminution des délais de traitement du dossier de formation, la mise en visibilité de l'offre de formation éligible au DIFE, ainsi qu'un paiement rapide pour les organismes de formation.

La collectivité n'a pas d'espace gestionnaire pour décrétement les comptes en cas de formations suivies et ne peut pas connaître les droits acquis pour chaque élu.

#### b) *Les formations éligibles*

- Formations correspondant à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé pour la formation des élus par le Ministère de l'Intérieur.
- Formations sans lien avec le mandat mais qui permettent un développement de compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat :
- Formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences

- ↳ Formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certificats professionnels ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant à l'acquisition d'un bloc de compétences
- ↳ Formations sanctionnées par un certificat de qualification professionnelle
- ↳ Formations sanctionnées par les certifications inscrites à l'inventaire spécifique établi par la Commission nationale de la certification professionnelle
- ↳ Bilan de compétences
- ↳ Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience

*c) Le financement*

Le DIFE Elus est financé par la collectivité chaque année par la cotisation annuelle obligatoire représentant 1% du montant brut annuel des indemnités de fonction. La Caisse des dépôts adresse chaque année, au plus tard le 30 octobre, un appel de cotisations à chaque collectivité dont les élus sont redevables pour paiement au 31 décembre de l'année en cours. C'est donc à la commune de prélever la cotisation sur les indemnités de fonction et de la reverser annuellement à l'Agence de services et de paiement et à la CDC.

### III. LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITES (CPA)

Instauré par l'ordonnance du 19 janvier 2017, le Compte Personnel d'Activités (CPA) a pour objectifs de renforcer l'autonomie de l'agent dans la mobilisation de son droit à la formation et de faciliter son évolution professionnelle.

#### **Le CPA est constitué de deux dispositifs :**

**Le Compte Personnel de Formation (CPF)**  
Il contient les droits à la formation acquis du fait de l'activité professionnelle

**Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)**  
L'exercice de certaines activités citoyennes permet d'acquérir des droits à formation supplémentaires.

Agents concernés : l'ensemble des agents titulaires et contractuels. Chaque agent peut consulter ses droits sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr). Ce portail est géré par la Caisse des dépôts et Consignations

#### A. LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) :

Il s'est substitué au Droit Individuel à la Formation depuis le 1er janvier 2017 et permet à **tout agent public** de bénéficier d'un accompagnement ou de suivre une formation pour mettre en œuvre un projet professionnel. Les dispositifs éligibles correspondent notamment aux :

- Formations ayant pour objet d'acquérir un diplôme, un titre ou tout autre certificat de qualification professionnelle répertoriés au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) ou à l'inventaire mentionné à l'article L335-6 du Code de l'éducation nationale,
- Bilans de compétences,
- Validation des acquis de l'expérience,
- Préparation aux concours et examens,
- Formations réalisées dans le cadre d'un reclassement suite à un avis d'inaptitude

La formation ne doit pas être nécessairement diplômante ou certifiante. Toute action de formation est éligible au CPF, dès lors que son objet répond au projet d'évolution professionnelle. Les formations éligibles sont listées sur le portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Préalablement, l'agent peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé, afin d'élaborer son projet professionnel et identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre, auprès d'un conseiller en évolution professionnelle. Si la collectivité ne dispose pas d'un conseiller en évolution professionnelle en interne, l'agent peut faire appel à celui du Centre de Gestion.

#### Mise en œuvre :

- **L'alimentation** : Le Compte Personnel de Formation permet d'acquérir des droits à formation en fonction du temps de travail accompli. L'alimentation s'effectue au 31 décembre de chaque année par la Caisse des Dépôts et des Consignations selon les déclarations annuelles de la collectivité. Depuis le 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 et du décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 6 mai 2017, le rythme d'alimentation s'effectue comme suit :
  - Un agent à temps complet acquiert **25 heures maximum** par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de **150 heures**. Le temps de travail à temps partiel est assimilé à du temps complet. Cependant, lorsque l'agent occupe un emploi à temps non complet, l'acquisition des droits au titre du compte personnel de formation est proratisée au regard de la durée de travail.
  - Par exception, les agents de catégorie C dépourvus de qualification, c'est-à-dire qui ne possèdent pas un diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau 3 (exemple CAP / BEP° du répertoire national des certifications professionnelles (CAP,

BEP), bénéficient d'un relèvement du plafond des droits à la formation de **400 heures** et d'une alimentation du CPF de **50 heures maximum par année** de travail (au lieu de 150 heures). Pour bénéficier de cette alimentation majorée, l'agent doit en faire la déclaration lors de l'activation de son compte en ligne sur le site dédié, en renseignant un champ relatif au niveau de diplôme maximum obtenu.

- ↳ Lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude des fonctions, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires sur présentation d'un avis du médecin de prévention attestant que son état de santé, compte tenu de ses conditions de travail, l'expose à un risque d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions. **Cet abondement est fixé en fonction du projet d'évolution professionnelle de l'agent, dans la limite de 150 heures en complément des droits déjà acquis par l'agent, sans préjudice des plafonds mentionnés précédemment (150 heures ou 400 heures selon le niveau de diplôme de l'agent).**
- ↳ **Rémunération** : L'agent conserve sa rémunération pendant la durée de son absence.
- ↳ **Prise en charge des frais pédagogiques** : La collectivité financera les frais pédagogiques de la formation dans la limite d'un plafond de **5 000€** par projet et selon les critères suivants :
  - ↳ 100% si elle est nécessaire (réglementairement, indispensable ou pertinente) pour la tenue du poste
  - ↳ 70% si elle a un intérêt pour le service sans être obligatoire ou indispensable
  - ↳ 10% si elle n'a pas d'intérêt pour le service
- ↳ **Prise en charge des frais de déplacement** : La collectivité financera les frais de déplacement selon la délibération en vigueur.

*NB : Pour garantir la portabilité des droits entre le secteur privé et le secteur public, il est possible de convertir les heures acquises en euros et inversement. La conversion est laissée à l'initiative des agents et peut-être réalisée directement sur le portail du CPF. Le montant de la conversion est égal à 15€ pour 1 heure.*

#### Procédure :

- ↳ **La demande** : Elle est à l'initiative de l'agent. L'agent sollicite l'accord écrit de la collectivité en précisant la nature, le calendrier, le financement de la formation et le projet d'évolution professionnelle visé.
- ↳ **La réponse** : La collectivité dispose d'un délai de 60 jours pour accorder ou refuser la demande. Le refus doit être motivé (défauts de crédits disponibles, nécessités de service...). La décision de refus peut être contestée à l'initiative de l'agent devant l'instance paritaire. Le rejet d'une 3ème demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de la commission administrative compétente. De plus, l'administration ne peut s'opposer à une demande de formation relevant du socle de connaissances et compétences.
- ↳ **Le suivi de la formation** : Les heures de formation suivies pendant le temps de service sont considérées comme du temps de travail effectif. Une journée de formation correspond à un forfait d'utilisation de 6 heures de droits acquis, une demi-journée correspond à 3 heures.
- ↳ **La décrémentation** : C'est à la collectivité de débiter les heures de formation des agents via son espace gestionnaire.
- ↳ **Obligation de l'agent** : En cas d'absence durant toute ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais engagés
- ↳ **Anticipation des heures** : L'agent a la possibilité de consommer par anticipation des droits non encore acquis lorsque la durée de la formation visée est supérieure aux droits acquis : Pour les titulaires : dans la limite des droits à acquérir au cours des 2 prochaines années, Pour les contractuels : limité aux droits à acquérir à la date d'expiration du contrat.
- ↳ **Articulation Congé de Formation Professionnelle/Compte Personnel de Formation** : L'agent peut demander un Congé de Formation Professionnelle (CFP) après avoir consommé ses droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF). L'agent a également la possibilité de solliciter le bénéfice de ses droits CPF au terme du Congé de Formation Professionnelle.



- ↳ **Articulation détachement / Compte Personnel de Formation** : L'alimentation, l'instruction et le financement des droits relevant du compte personnel de formation relèvent de l'organisme de détachement, selon les règles qui lui sont applicables.
- ↳ **Articulation disponibilité / Compte Personnel de Formation** L'alimentation, l'instruction et le financement de ces droits incombent à l'administration d'origine, sauf disposition contraire prévue par la convention de mise à disposition ou, le cas échéant, de gestion.

## B. LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le Compte d'Engagement Citoyen permet d'acquérir, au titre d'activités de bénévolat, de volontariat ou de maître d'apprentissage, des droits de formation supplémentaires.

Ces activités regroupent :

- ↳ Le service civique pour une activité minimale de 6 mois continus sur une ou deux années civiles,
- ↳ La réserve militaire opérationnelle (pour une activité de 90 jours sur une année civile),
- ↳ La réserve civile de la police nationale (durée continue de 3 ans d'engagement ayant donné lieu à la réalisation de 75 vacations par an),
- ↳ La réserve sanitaire pour une durée d'emploi de 30 jours,
- ↳ L'activité de maître d'apprentissage pour une activité minimale de 6 mois continus sur une ou deux années civiles,
- ↳ Les activités de bénévolat associatif, si le bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles, et ce, pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans une ou plusieurs associations. Pour cela les associations doivent :
  - ↳ Être régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
  - ↳ Être déclarées depuis 3 ans au moins,
  - ↳ Avoir l'ensemble de leurs activités mentionnées au b du 1 de l'article 200 du Code général des impôts ;
- ↳ Le volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers (signature d'un engagement d'une durée de 5 ans),
- ↳ La réserve civique et ses thématiques :
  - ↳ Réserve civique (durée d'activité annuelle d'au moins 80 heures),
  - ↳ Réserve citoyenne de défense et de sécurité (durée continue de 5 ans d'engagement),
  - ↳ Réserve communale de la sécurité civile (durée de 5 ans d'engagement),
  - ↳ Réserve citoyenne de la police nationale (durée continue de 3 ans d'engagement ayant donné lieu à la réalisation de 350 heures par an)
  - ↳ Réserve citoyenne de l'éducation nationale (durée d'engagement continue d'un an ayant donné lieu à au moins 25 interventions. Cette activité est comptabilisée à partir du 1er janvier 2018).

### Objectifs visés :

- ↳ Développer des compétences/connaissances nécessaires à l'exercice de ces activités bénévoles ou de volontariat,
- ↳ Compléter les droits relevant du CPF pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Les formations éligibles sont listées sur le portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

### Mise en œuvre :

- ↳ Les droits acquis au titre du Compte d'Engagement Citoyen sont comptabilisés en euros. 240 euros forfaitaires par activité et par année, dans la limite maximale de 720 euros.
- ↳ Ces droits peuvent être convertis en heures à raison de 12 euros pour 1 heure pour compléter les heures inscrites sur le CPF. Lorsque le calcul aboutit à un nombre d'heures de formation comportant une décimale, ce nombre est arrondi au nombre entier le plus proche.
- ↳ Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

- ↳ Les activités sont déclarées à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme gestionnaire compétent pour le volontariat et l'apprentissage. Les bénévoles associatifs doivent les déclarer directement en ligne sur le site « Le Compte Bénévole » [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) en indiquant l'association (par ses numéros RNA et SIREN), leur fonction au sein de l'association et le nombre d'heures consacrées à l'activité.

Les heures CEC peuvent être mobilisées de 2 façons :

- ↳ Soit pour suivre une formation éligible au CPF : les heures acquises au titre du CEC peuvent alors compléter les droits inscrits sur le CPF,
- ↳ Soit pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles, aux volontaires de service civique et aux sapeurs-pompiers volontaires
  - ↳ Dans le cas d'une mobilisation des droits formations et des droits CEC, les droits formations doivent être utilisés en priorité.
  - ↳ Si l'agent a fait valoir ses droits à la retraite, il ne pourra plus mobiliser ses droits formation CPF. Seuls les droits CEC pourront être utilisés pour financer des actions de formation destinées à permettre, en tant que bénévole associatif ou volontaire en service civique, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.



## IV. LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FORMATION DANS LA COLLECTIVITE

### A. LA GESTION DES DEMANDES DE FORMATION

#### 1. Le traitement de la demande

##### *a) Formation à la demande de l'agent*

Toute demande de formation de l'agent doit faire l'objet d'une concertation avec l'employeur. Elle est notamment soumise lors de l'entretien professionnel annuel. Afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre, l'agent peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé, auprès du Conseiller en Evolution Professionnelle placé au sein de sa propre collectivité ou du Centre de Gestion.

La demande de formation de l'agent doit être formulée par écrit :

- En remplissant la fiche de recueil des besoins individuels de formation annexée à l'entretien professionnel,
- Par courrier en détaillant le plus possible les objectifs de la formation visée : contenu de la formation, les dates, le coût...

Il est judicieux de préciser sur quelles modalités la formation est envisagée (formation en lien avec les missions = formation de professionnalisation, formation personnelle avec la mobilisation des droits au Compte Personnel de Formation, formation personnelle dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle...). La demande est remise, pour avis, au supérieur hiérarchique avant d'être soumise à la validation de l'Autorité Territoriale.

##### *b) Formation à la demande de l'employeur*

La formation est une démarche personnelle et volontaire de l'agent, mais ce dernier est tenu de suivre les formations obligatoires. L'employeur doit s'assurer de la mise en œuvre de ces formations en informant l'agent sur ses obligations, et en veillant au respect des délais. La demande de formation peut être liée à un projet de service ou à une obligation réglementaire. Le responsable de service informe alors l'agent sur les objectifs et le contenu de la formation.

Les demandes émises par l'agent et l'employeur sont reprises dans un document formalisé appelé « plan de formation ». Il est soumis à un arbitrage DRH / DGS. Il est présenté pour avis au Comité Social Territorial et adopté par l'assemblée délibérante.

#### 2. Validation de la demande

Le responsable de service transmet la demande de l'agent et l'ensemble des besoins en formation de son service à la Direction des Ressources Humaines qui traite les demandes.

Les départs en formation sont subordonnés :

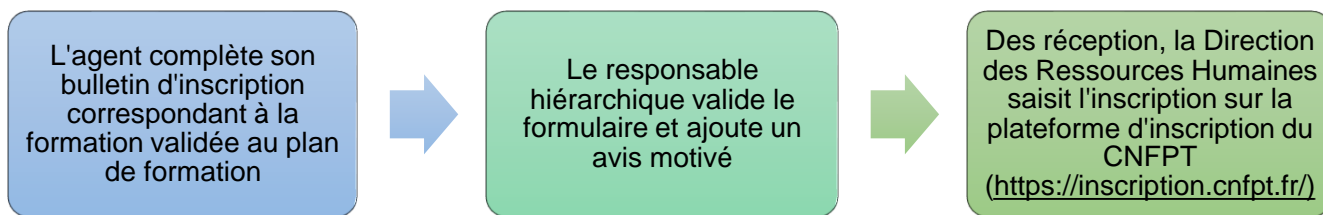
- Aux nécessités de services,
- Aux orientations du plan de formation,
- Aux disponibilités budgétaires

L'examen des demandes répond à des critères de priorité fixés par la collectivité qui informe l'agent de son accord ou de son refus dans les délais et/ou lors d'un entretien. Le refus doit être motivé. Si une demande a été refusée 2 années consécutives, le rejet d'une 3<sup>ème</sup> demande pour une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de la Commission Paritaire Compétente. La collectivité ne peut s'opposer à une demande de formation relevant du socle de connaissances et compétences dans le cas d'un reclassement.

#### 3. La procédure d'inscription

La Direction des Ressources Humaines, en particulier le/la chargé-e de formation se charge des inscriptions aux formations obligatoires. Aucune inscription directe de l'agent n'est autorisée.

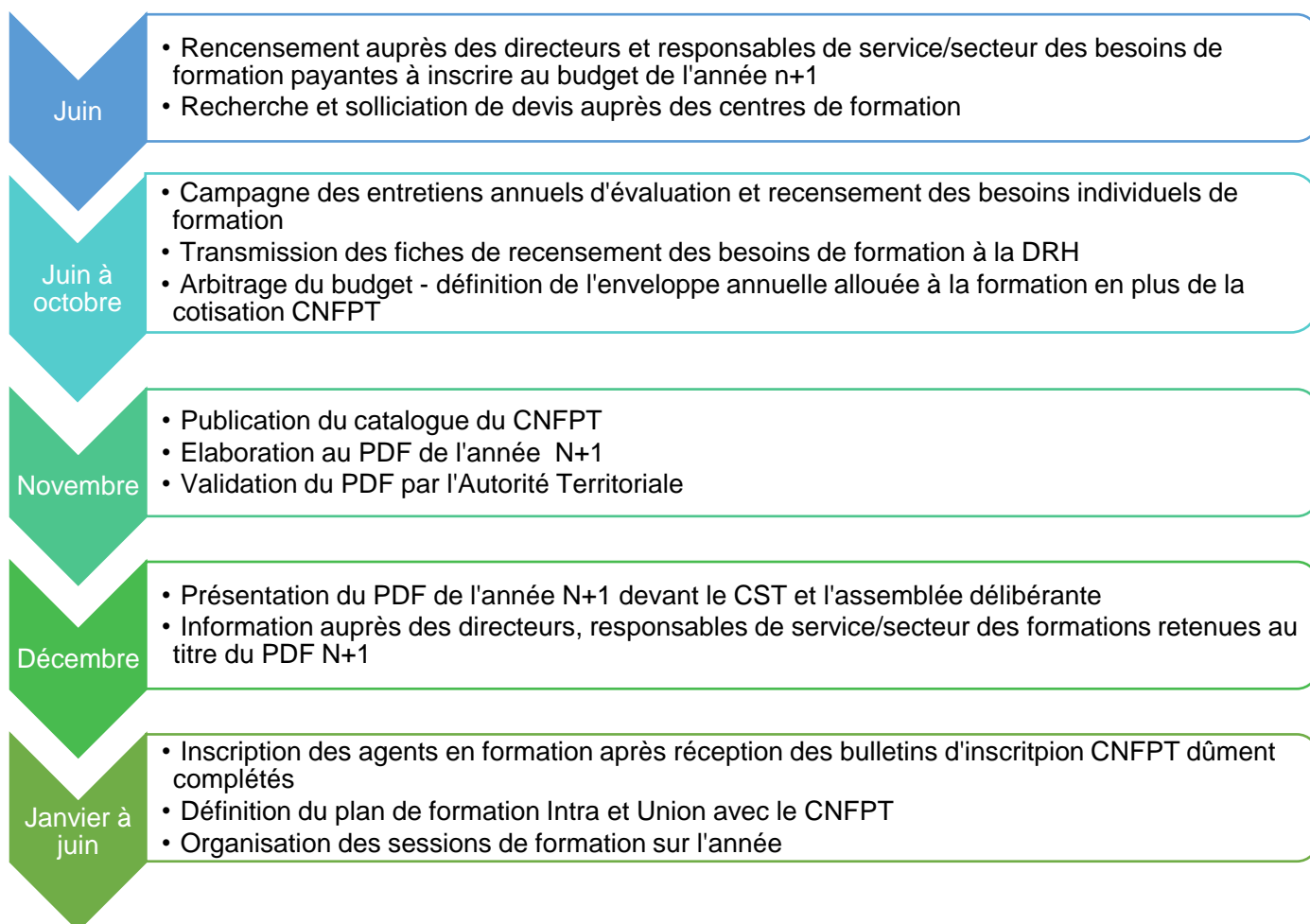
Pour les formations qui sont à solliciter auprès du CNFPT, la procédure est la suivante :



Pour les formations dispensées par un organisme privé :  
C'est la Direction des Ressources Humaines qui procédera aux inscriptions sur remise d'un bulletin d'inscription délivré par le centre de formation, d'un devis ou d'une convention.

**A noter :** *Les inscriptions liées à la préparation aux concours et/ou examens professionnels auprès du CNFPT relèvent de la DRH. En revanche, les inscriptions aux épreuves reviennent à l'agent qui s'inscrit et transmet les pièces justificatives directement au CDG concerné via le site internet suivant : <https://www.concours-territorial.fr/>.*

### Rétroplanning de la gestion de la formation au sein de la collectivité



## B. LES MODALITES PRATIQUES CONCERNANT LA FORMATION

### 1. Le départ en formation

#### a) *L'ordre de mission*

L'agent doit compléter et signer un ordre de mission temporaire pour tout déplacement en dehors de sa résidence administrative ou familiale. Il le remet à son responsable pour signature et à la Direction des Ressources Humaines pour validation. L'ordre de mission couvre l'agent en cas d'accident et permet un remboursement des frais de déplacement, lorsque ces derniers ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Ce document doit être complété et transmis à la Direction des Ressources Humaines au moins 15 jours avant le départ en formation. L'ordre de mission doit préciser les dates, le lieu de la formation et le mode de transport. L'utilisation des véhicules de service peut être autorisée en fonction des décisions prises par la collectivité. **Le co-voiturage et les transports en commun sont fortement encouragés.**

#### b) *Le statut de l'agent en formation*

La formation qui se déroule sur le temps de travail de l'agent est considérée comme du temps de travail effectif. L'agent est maintenu en position d'activité. Il conserve donc sa rémunération. La collectivité délivre les ordres de mission temporaires pour suivre les actions de formation et enregistre les absences formations dans le logiciel CIRIL.

Si l'agent se forme en dehors de son temps de travail avec l'accord de son employeur, il bénéficie de la législation de la sécurité sociale relative à la protection en matière d'accident du travail et de maladies professionnelles.

Une journée de formation équivaut à une journée de travail. Les heures de formation obligatoires suivies au-delà du temps de service donnent lieu à récupération. L'agent doit prévenir son responsable pour toute absence lors d'une formation. Lorsque l'association du temps de trajet et du temps de formation est supérieure à la durée du travail journalier de l'agent, l'excédent donne lieu pour l'agent à une récupération.

#### c) *L'attestation de présence*

L'agent ou l'organisme de formation remet à la collectivité, à la fin de sa formation, une attestation de présence effective délivrée par l'organisme de formation. Cette attestation sera enregistrée par la Direction Ressources Humaines et sera classée dans le dossier individuel et personnel de l'agent.

#### d) *Les obligations*

L'agent qui s'inscrit en formation, s'engage à suivre cette dernière jusqu'à sa fin. Tout désistement doit être signalé et justifié par l'agent auprès du centre de formation, de son responsable de service, et de la Direction des Ressources Humaines.

### 2. La prise en charge des frais

#### a) *Les frais pédagogiques*

Les formations CNFPT sont prises en charge dans le cadre de la cotisation versée par la collectivité exceptée pour les formations relevant de la formation continue obligatoire des policiers municipaux. Pour les formations personnelles, la collectivité peut prendre en charge, partiellement ou totalement, les frais pédagogiques et ce selon la nature de la prise en charge (Congé de Formation Professionnelle, Compte Personnel de Formation...). Ainsi dans le cadre du Compte Personnel de Formation, la collectivité peut décider, par délibération, de fixer des plafonds de prise en charge.

#### b) *Les autres frais (Annexe 5)*

- ➔ Si l'action de formation est organisée par le CNFPT, les frais liés aux déplacements sont pris en charge par la collectivité et le CNFPT.
- ➔ Si une action de formation est mise en place à l'initiative de la collectivité, les frais inhérents à la formation (transport/déplacement, hébergement, repas) sont à la charge de la collectivité.

- ↳ Si la formation est à l'initiative de l'agent, la collectivité n'est pas obligée de prendre en charge les frais.

## C. LES BENEFICES DE LA FORMATION

La collectivité se réserve le droit de mettre en place des évaluations de formation. Celles-ci devront obligatoirement avoir lieu après la formation. Elles permettront de mesurer la qualité de la formation et l'acquisition des compétences de l'agent liées au programme de formation. Les évaluations peuvent également se faire lors d'un entretien au retour de formation et lors de l'entretien annuel. Pour résumer, la mesure de l'efficacité des formations se fait généralement en deux temps, à chaud / tiède (selon le temps qui sépare la formation de l'évaluation) puis à froid.

### 1. L'évaluation « à chaud » (Annexe 6)

Lors de cette évaluation, il est assez délicat pour l'agent de mesurer objectivement la réelle efficacité d'une action de formation. En effet, cette évaluation se fait à l'issue de la formation ou au retour du stagiaire à son poste. Or, à ce moment, la mise en pratique des apports théoriques n'a pas encore été réalisée. On ne peut donc statuer sur l'efficacité de la formation.

Lors de cette évaluation, il s'agit plutôt d'évaluer les qualités du formateur ou de l'organisme de formation sur la pédagogie, les outils utilisés, les conditions matérielles, la réponse aux attentes, ...

### 2. L'évaluation « à froid » (Annexe 7)

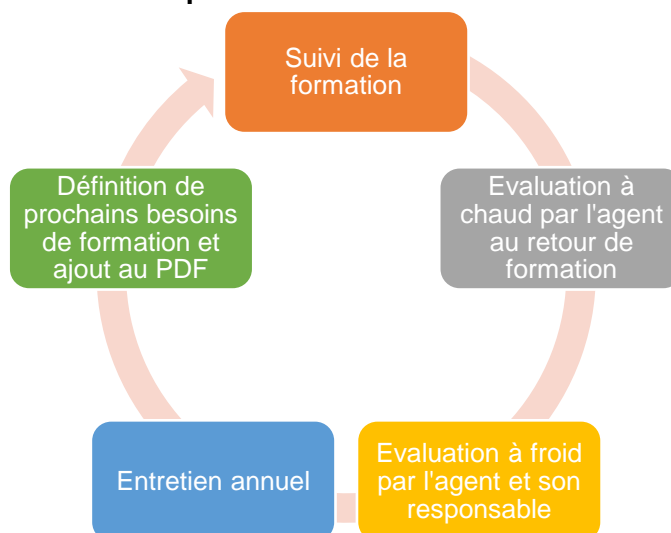
Une seconde évaluation s'impose donc, on parle alors d'évaluation à froid. En général, elle a lieu lors de l'entretien professionnel annuel. Lors de la préparation de l'entretien, il est demandé aux deux parties de remplir le questionnaire mis à leur disposition (annexe 6) afin d'évaluer les apports concrets et opérationnels des formations suivies sur la période d'évaluation et de faire le point ensemble.

Les indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité d'une formation peuvent être :

- L'acquisition ou l'amélioration des pratiques de travail,
- Le degré d'efficacité,
- Le niveau d'autonomie,
- La baisse des dysfonctionnements,
- L'organisation et la polyvalence,
- Etc...

En cas de non-efficacité ou d'efficacité partielle, l'agent et son responsable pourront définir les prochaines formations à solliciter au titre du plan de formation.

#### Schéma du processus d'évaluation de formation :



## V. LES ANNEXES

- ↳ Le mode d'emploi du Livret Individuel de Formation (LIF)
- ↳ Financement des dispositifs de formation
- ↳ Le guide de la formation des élus
- ↳ Le Dife Elu - procédure « mon compte élu »
- ↳ Frais de déplacement pris en charge par la collectivité
- ↳ Grille d'évaluation des formations à chaud
- ↳ Grille d'évaluation des formations à froid

# Livret individuel de formation

## Étapes de création de son livret



## A retenir

Le livret individuel de formation est un document personnel dont vous êtes le seul à posséder le code d'accès.

## A savoir

Loi du 19 février 2007, article 1

« Tout agent de la fonction publique territoriale, occupant un emploi permanent, reçoit un livret individuel de formation.

Ce livret retrace les formations et bilans de compétences dont l'agent bénéficie, dans les conditions fixées par décret. »

## Présentation du livret

Le livret individuel de formation permet de lister les formations et les diverses expériences professionnelles et extra-professionnelles réalisées. Il sert aussi à identifier et à présenter sous une forme synthétique les connaissances, aptitudes et compétences : il permet de conserver dans un même endroit toutes ces informations sur le parcours suivi.

Le livret individuel de formation peut servir, si l'agent le souhaite, tout au long de la carrière dans le cas d'une demande de mutation, de détachement, de dispense de la durée des formations d'intégration et de professionnalisation ou dans le cadre d'une démarche de bilan de compétences ou de VAE...

## Comment se présente le livret individuel de formation ?

Le livret individuel de formation proposé par le CNFPT comporte trois volets :

### Mes formations

qui comprend des informations sur les diplômes obtenus et leurs contenus et les actions de formation suivies.

### Mes expériences

qui regroupe le parcours personnel et professionnel, fonctions et postes occupés dans et hors de la fonction publique, activités professionnelles et extraprofessionnelles (bénévolat, action syndicale...).

### Mes compétences

qui comprend des informations sur les compétences acquises au cours du parcours personnel, professionnel et formatif.

## A faire

Munissez-vous préalablement à la saisie du livret de :

- vos diplômes et titres
- votre CV
- vos attestations de formations, de stages, d'emploi.

## A noter

Votre DRH est une précieuse ressource pour vous accompagner dans l'élaboration de votre livret individuel de formation.

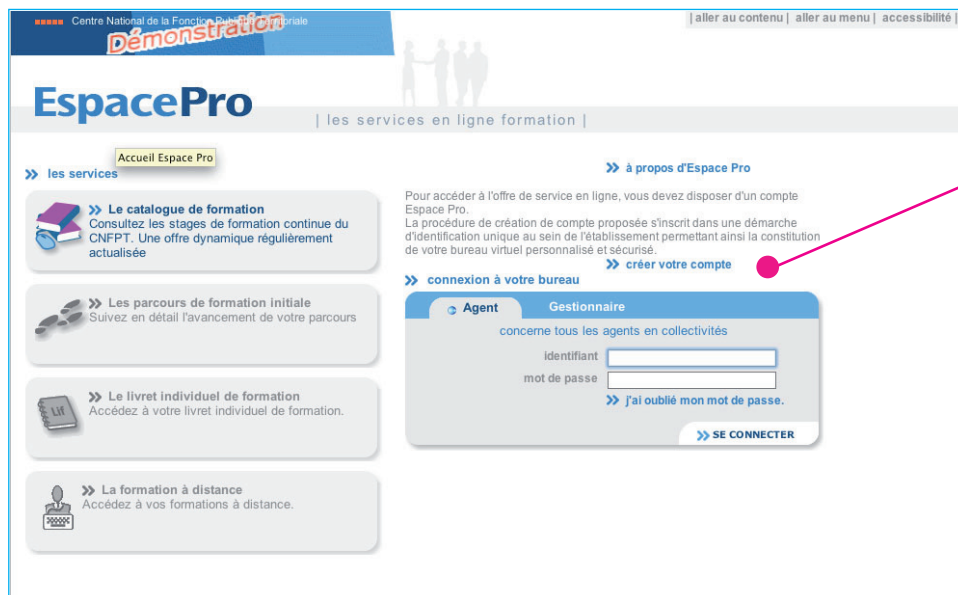
## Comment remplir son livret ?

Vous êtes sur le point de remplir votre livret individuel de formation. Nous vous conseillons de le remplir de manière progressive en vous appuyant sur les différents documents relatifs à vos parcours de formation et professionnel. Des rubriques d'aides vous aideront à remplir votre livret tout au long de la saisie.

## Comment se connecter à son livret ?

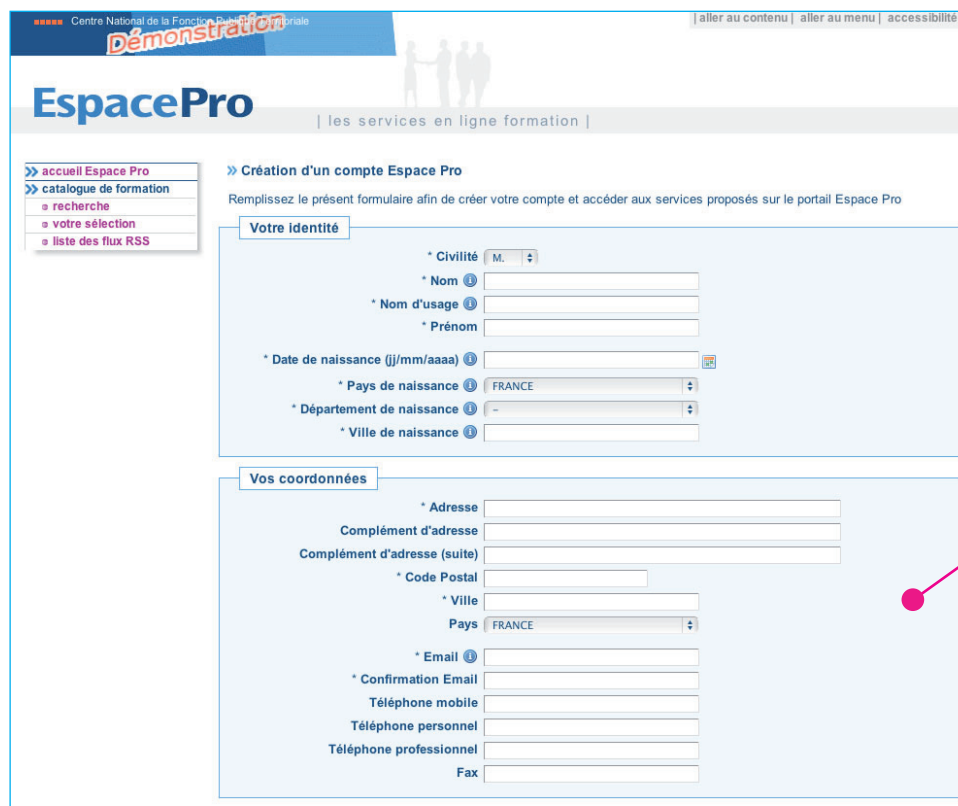
Connectez-vous sur le site Internet de votre délégation régionale. Retrouvez les sites Internet régionaux du CNFPT sur le [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), entrée « Les délégations régionales et les écoles du CNFPT ». Sur la page d'accueil du site Internet, cliquez sur Livret individuel de formation.

Vous êtes à présent sur Espace Pro, les services en ligne formation du CNFPT



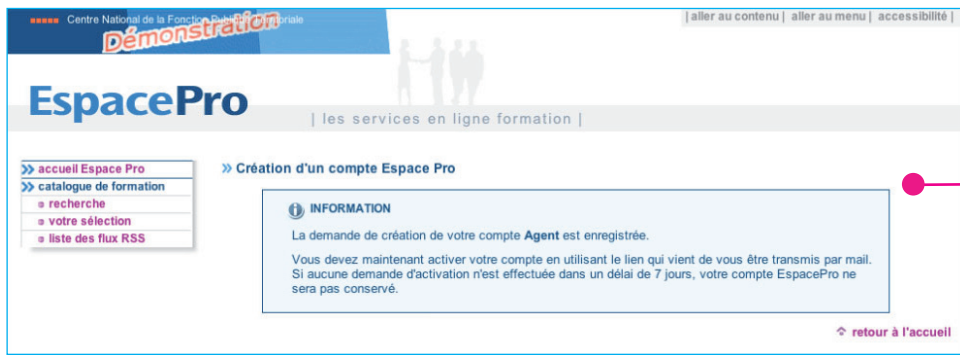
Si vous n'avez pas de compte Espace pro, cliquez sur « créer votre compte »

Vous êtes sur le point de créer votre compte Espace pro.

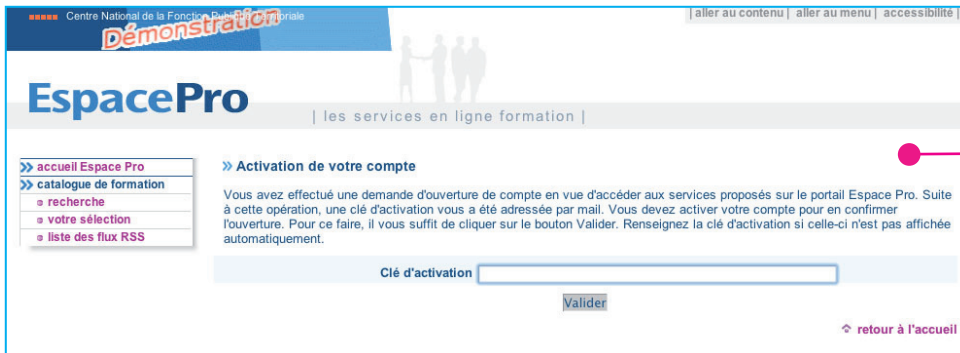


Remplissez le formulaire et validez





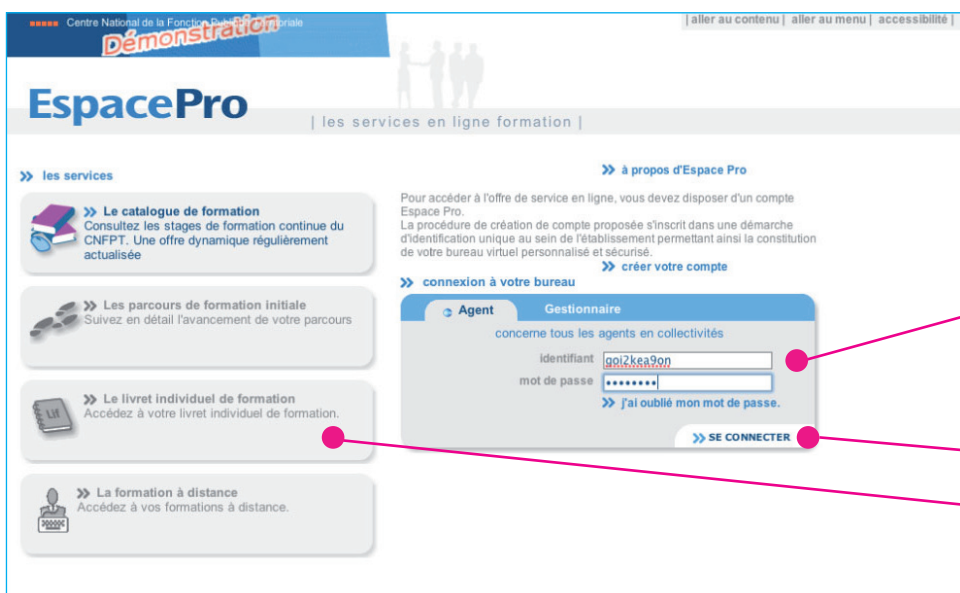
Votre demande a bien été enregistrée. Vous allez recevoir un courriel pour activer votre compte



La clé d'activation s'affiche automatiquement Cliquez sur Valider



L'activation de votre compte s'est déroulée avec succès. Cliquez sur retour à l'accueil



1. Entrez votre identifiant et votre mot de passe reçu par un deuxième courriel
2. Connectez-vous
3. Cliquez sur livret individuel de formation

Vous êtes sur le point de créer votre livret individuel de formation

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
Démonstration

aller au contenu | aller au menu | accessibilité

# EspacePro

les services en ligne formation

AGENT : Julliard Christian | Votre profil | Déconnexion

- accueil Espace Pro
- catalogue de formation
  - recherche
  - votre sélection
  - liste des flux RSS
- parcours de formation initiale
  - suivi des parcours
- livret individuel de formation
  - consulter/modifier
- formation à distance
  - accès aux formations

## Livre individuel de formation

Formations  
Initiales  
Continues

**CRÉEZ VOTRE LIVRET**

Cliquez sur « créer votre livret »

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
Démonstration

aller au contenu | aller au menu | accessibilité

# EspacePro

les services en ligne formation

AGENT : Julliard Christian | Votre profil | Déconnexion

## LIVRET INDIVIDUEL DE FORMATION

### Introduction

Vous êtes sur le point de créer votre livret

- 1 • Qu'est ce que le livret individuel de formation ?
- 2 • À quoi sert-il ?
- 3 • Comment est-il organisé ?
- 4 • Quand et comment compléter son livret ?

1 • Qu'est ce que le livret individuel de formation ?

Le livret individuel de formation est personnel et sécurisé. Vous êtes la seule personne à en posséder le code d'accès (identifiant Espace Pro).

Le livret individuel de formation vous permet de conserver sur un même support l'ensemble des éléments constituant votre parcours professionnel et extra professionnel.

Vous pouvez y consigner également l'ensemble des formations suivies et présenter sous une forme synthétique vos connaissances, aptitudes et compétences.

Le livret de formation est établi à votre initiative. Il vous appartient et vous en conservez la responsabilité d'utilisation et de mise à jour.

#### Autorisation Collectivité

Pour ouvrir votre livret individuel de formation vous devez saisir le code d'autorisation qui vous a été fourni par votre collectivité.

\* Code d'autorisation

**Suivant >>**

Entrez le « code collectivité » remis par votre employeur (il ne vous sera demandé qu'une seule fois), puis cliquez sur Suivant

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
Démonstration

aller au contenu | aller au menu | accessibilité

# EspacePro

les services en ligne formation

AGENT : Julliard Christian | Votre profil | Déconnexion

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

L'article 1er de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit que « tout agent de la fonction publique territoriale occupant un emploi permanent reçoit un livret individuel de formation ».

Ce livret est la propriété de l'agent. Il lui est proposé par l'autorité territoriale dont il dépend. Le livret individuel de formation peut être complété par l'agent tout au long de sa carrière.

### OUVERTURE ET FERMETURE DU LIVRET

Le CNFPT met à disposition des agents un modèle de livret individuel de formation sous format numérique et/ou sous format papier. Ce livret est accessible aux agents par l'intermédiaire de leur autorité territoriale.

Dès lors qu'un code d'accès personnel lui a été transmis par le CNFPT, l'agent est le seul à pouvoir accéder à son livret et il peut l'alimenter tout au long de sa carrière professionnelle. Il peut également décider de fermer son livret numérique. Les données saisies seront alors immédiatement supprimées.

### PROTECTION DES DONNEES

Le CNFPT s'engage à protéger et conserver les données personnelles qui lui sont confiées et à en empêcher l'accès, la divulgation, la reproduction ou l'altération. Il s'engage à ne reproduire aucun document ni donnée transmis par le propriétaire du livret individuel de formation. Les informations enregistrées sont réservées à la constitution du livret individuel de formation et seul l'agent propriétaire du livret peut en communiquer tout ou partie à un tiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des informations le concernant en s'adressant à M. le Correspondant CNIL du CNFPT, 10/12 Rue d'Anjou, 75381 Paris cedex 08.

### VALEUR DES INFORMATIONS

Le CNFPT se dégage de toute responsabilité concernant le contenu des informations inscrites par l'agent dans son livret individuel de formation. Le fait que ces informations apparaissent dans le livret mis à disposition par le CNFPT ne leur procure aucune validation de quelque forme que ce soit. L'inscription dans le livret ne constitue pas une preuve de la véracité de ces informations.

En fonction de l'utilisation qu'il voudra faire de ce livret, l'agent pourra être amené à devoir produire des preuves des éléments déclarés dont il est le seul garant.

**JE REFUSE** | **J'ACCEPTE**

Avant de pouvoir créer votre livret, vous devez accepter la charte d'engagement

- >> accueil Espace Pro
- >> catalogue de formation
  - recherche
  - votre sélection
  - liste des flux RSS
- >> parcours de formation initiale
  - suivi des parcours
- >> livret individuel de formation
  - consulter/modifier
- >> formation à distance
  - accès aux formations

LIVRET INDIVIDUEL DE FORMATION

Introduction **Identité**

>> Vous êtes sur le point de saisir vos informations personnelles

De quoi s'agit-il ?

Vous avez la possibilité de compléter ou de modifier les informations permettant de vous identifier.

Votre livret

en cours de création



>> Modifier mon identité

\* Civilité  ▾

\* Nom du titulaire

\* Prénom

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays  ▾

\* Email

\* Confirmez votre email

Téléphone mobile

Téléphone domicile

Téléphone professionnel

Date de naissance

J'autorise le CNFPT à effectuer un traitement statistique et anonyme du contenu de mon livret afin d'adapter son offre de formation et de mieux suivre l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles de la fonction publique territoriale.

\* Champ obligatoire

Effacer tous les contenus du formulaire

RETOUR

VALIDER

À ce stade, il vous est encore possible de compléter ou modifier vos informations personnelles, puis Validez

- >> accueil Espace Pro
- >> catalogue de formation
  - recherche
  - votre sélection
  - liste des flux RSS
- >> parcours de formation initiale
  - suivi des parcours
- >> livret individuel de formation
  - consulter/modifier
- >> formation à distance
  - accès aux formations

LIVRET INDIVIDUEL DE FORMATION

Introduction **Identité** Mes formations Mes expériences Mes compétences Pièces jointes Panorama

>> MES FORMATIONS

Le volet « Mes formations » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des formations que vous avez suivies, les concours que vous avez passés ou obtenus, les habilitations professionnelles et les différents permis dont vous êtes titulaire.

Les onglets « Titres et diplômes » et « Autres formations » renvoient respectivement à deux types d'actions de formation distinctes dont les caractéristiques sont expliquées dans chaque rubrique d'aide.

L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes formations ».

- Titres et diplômes (0)
- Concours (0)
- Autres formations (0)
- Habilitations professionnelles (0)
- Permis de conduire (0)

>> MES EXPÉRIENCES

Le volet « Mes expériences » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des expériences professionnelles et extra-professionnelles que vous avez réalisées.

Les onglets « Expériences professionnelles », « Expériences extra-professionnelles » et « Expériences de tutorat » correspondent à trois types différents d'expériences dont les caractéristiques sont expliquées dans chaque rubrique.

L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes expériences ».

- Expériences professionnelles (0)
- Expériences extra-professionnelles (0)
- Expériences de tutorat (0)

>> MES COMPÉTENCES

Le volet « Mes compétences » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des connaissances générales, des savoir-faire et des compétences que vous estimez être particulièrement représentatifs de vos acquis personnels.

Vous avez de plus la possibilité d'associer vos compétences à des formations ainsi qu'à des expériences professionnelles ou extra-professionnelles que vous avez déjà saisies dans votre livret.

L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes compétences ».

- Compétences (0)
- Reconnaissance des acquis et VAE (0)

>> PIÈCES JOINTES

Cette rubrique vous permet de dresser la liste des documents "papier" que vous pouvez joindre à la version imprimée de votre livret.

Par exemple : diplômes et titres, attestations de formation de travail, de stages, d'activité bénévole...

- Pièces jointes

Votre livret

Le livret de formation est établi à votre initiative. Il vous appartient et vous en conservez la responsabilité d'utilisation et de mise à jour.

Votre livret est un vrai journal de bord retraçant votre formation, votre expérience et vos compétences.

Vous pouvez maintenant créer votre livret individuel de formation. Naviguez dans les différents onglets de la barre de navigation afin de renseigner vos formations, vos expériences et vos compétences. À vous de jouer !

Financement des dispositifs de formation

Type de formation personnelle	Définition	Public éligible	Durée max. du dispositif	Délai de la demande de l'agent	Délai réglementaire de la réponse de l'AT	Si aucune réponse	Nombre de refus possibles par l'AT	Position de l'agent	Rémunération	Obligation de financement de la formation	Financement de la formation	Coût estimé de formation	Plafond proposé	Impact sur le CPF	Prise en charge des frais de déplacement
Validation des Acquis d'Expériences (VAE)	Permet à l'agent public occupant un emploi permanent de bénéficier sur son temps de travail d'un accompagnement pour obtenir un certificat, titre ou diplôme sans avoir à suivre une formation	→ Fonctionnaires → Contractuels sur un emploi permanent Justifier au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée	24h fractionnables	60 jours avant le début	30 jours après réception de la demande écrite	L'absence de réponse dans le délai imparti vaut acceptation	pas de limite	→ En activité → Acquisition des congés	Maintien total de la rémunération	NON	→ 100% si c'est nécessaire (réglementairement, indispensable ou pertinent) pour la tenue du poste → 70% si elle a un intérêt pour le service → 10 % si elle n'a pas d'intérêt pour le service	1 400 €	1 400 €	→ Décrémentation si la demande est à l'initiative de l'agent → Aucun impact si la mise en place du dispositif est imposée par la collectivité	Prise en charge des frais de déplacement excepté dans le cadre du Congés de Formation Professionnelle (CFP)
Bilan de compétences	Permet à l'agent public occupant un emploi permanent d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles et de définir un projet professionnel et éventuellement une formation	→ Fonctionnaires → Contractuels sur un emploi permanent Sans condition d'ancienneté										entre 1500 € et 3000 €	3 000 €		
Congés de Formation Professionnelle (CFP)	Permet à l'agent public occupant un emploi permanent de suivre sur son temps de travail une formation personnelle de longue durée	→ Fonctionnaires depuis plus de 3 ans → Agent contractuel sur emploi permanent depuis 3 ans dont 12 mois au sein de la collectivité	3 ans fractionnables sur l'ensemble de la carrière	90 jours avant le début	2 refus possibles (2ème refus possible qu'après avis de la CAP ou CCP)		PENDANT 12 MOIS → 85% du traitement indiciaire brut → + 100% du SFT → - prime annuelle → - IFSE								
Compte Personnel de Formation (CPF)	Permet à tout agent public d'acquérir un nombre d'heures de formation en fonction du temps de travail accompli. L'alimentation se fait chaque année au 31 décembre par la Caisse des Dépôts et des Consignations.  Formations éligibles : → Formation pour acquérir un diplôme, titre ou certification → Formation dans le cadre d'un reclassement suite à un avis d'inaptitude	Tous les agents de la collectivité (emploi permanent et non permanent) Sans condition d'ancienneté	Dans la limite des droits acquis ou pour la durée totale de formation si complément avec PDF ou CFP	Aucun délai réglementaire mentionné pour la demande  Préconisation pour la transmission de la demande : 90 jours	60 jours avant le début de la formation		2 refus possibles sur un même projet de formation (3ème refus possible qu'après avis de la CAP ou CCP)		Maintien total de la rémunération			entre 0 € et 10 000 €	5 000 €	Obligatoire	



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ÉLUS LOCAUX

**VOS DROITS À LA FORMATION**

Novembre 2021

# SOMMAIRE

---

**Des formations  
pour tous les élus**

p.4

**Le financement  
des formations**

p.5

**En pratique :  
suivre une formation relative  
à l'exercice de son mandat**

p.7

**La gouvernance  
de la formation des élus**

p.8

**La formation  
en 10 questions-réponses**

p.9

**Ressources**

p.12

# FORMATION DES ÉLUS LOCAUX :

## CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES EXERCER.

---

Pour exercer au mieux leurs nombreuses responsabilités, les élus locaux peuvent bénéficier de formations, pour l'exercice de leur mandat et pour préparer leur réinsertion professionnelle.

La réforme de la formation des élus, ratifiée par la loi n° 2021-771 du 17 juin 2021 conforte ce droit à la formation en pérennisant les dispositifs de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant de plus grandes garanties de qualité aux formations délivrées.

---





## DES FORMATIONS POUR TOUS LES ÉLUS

### LES FORMATIONS À L'EXERCICE DU MANDAT

Les formations ont pour objectif d'accompagner l'élu dans l'exercice de sa fonction électorale, qui fait appel à des compétences nombreuses et variées, qui vont de l'élaboration d'un budget à la gestion du patrimoine, de l'aménagement du territoire au management de l'administration communale.

**Ces formations sont délivrées par des organismes agréés** par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Elles portent à la fois sur **les fondamentaux du mandat** (statut et rôle de l'élu, gestion administrative locale, fonctionnement des collectivités territoriales...), sur les **politiques publiques** (action sociale et santé, emploi et insertion, coopération décentralisée...), **l'aménagement du territoire** (urbanisme, habitat, transports, énergie...), **la communication** (enjeux du numérique, relations presse...), **les finances et la fiscalité, le management et les ressources humaines**.

Ces grandes catégories sont subdivisées en plus d'une cinquantaine de thématiques, qui seront inscrites, dès 2022, dans un répertoire de thématiques éligibles pour la mobilisation du Droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE), arrêté par le ministre en charge des collectivités territoriales, sur proposition du conseil d'orientation auprès du Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) (voir ci-après en page 8).

### LES FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Les formations de réinsertion professionnelle sont des formations de droit commun, éligibles au financement par le compte personnel de formation et répertoriées sur **moncompteformation.gouv.fr**. Par ailleurs, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a prévu que les parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pourraient prendre en compte l'exercice de mandats électifs.





## LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

### LES FORMATIONS À L'EXERCICE DU MANDAT

#### > Le financement par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale de l'élu

Toute collectivité ou intercommunalité doit prévoir un budget annuel de formation de ses élus. Ce budget ne peut être inférieur à un montant plancher équivalent à 2% des indemnités maximales théoriques des membres de l'organe délibérant. La dépense effective de formation des élus ne peut être supérieure à un plafond de 20% de ces indemnités. Ce budget ne peut financer que des formations à l'exercice du mandat, à l'exclusion des formations de réinsertion professionnelle.

#### > Le financement par le DIFE

Le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE) est alimenté par une cotisation prélevée sur les indemnités des élus locaux (1% de l'indemnité). Il est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Depuis le 23 juillet 2021, les droits acquis au titre du DIFE sont comptabilisés en euros.

Plus de 95% des élus locaux disposent de **700€ sur le compte DIFE**, dont 300€ acquis au titre de la conversion des droits en heures qu'ils détenaient auparavant. Leur compte sera crédité annuellement de 400€, dans la limite d'un plafond global de 700€.

A compter de janvier 2022, les droits acquis par les élus pourront être mobilisés depuis la plateforme **moncompteformation.gouv.fr**. La loi confie à la Caisse des dépôts et consignations la gestion du DIFE.

#### > Le cumul du financement par la collectivité et du financement par le DIFE

A compter de janvier 2022, pour les formations à l'exercice du mandat uniquement, un élu pourra cumuler le financement par la collectivité et le financement par le DIFE, en demandant à sa collectivité d'abonder son compte DIFE sur **moncompteformation.gouv.fr**.

# 95% DES ÉLUS

DISPOSENT ACTUELLEMENT  
DE 700 € SUR LEUR COMPTE DIFE.



## LES FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

### LES FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE PEUVENT ÊTRE FINANCÉES PAR :

- > **Le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE)**
- > **Les dispositifs de financement de la formation professionnelle de droit commun**, qui peuvent être cumulés avec le DIFE. Il s'agit notamment du financement par le compte personnel de formation, par le compte engagement citoyen, par l'employeur, par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

# 1 %

### DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION :

C'EST LE TAUX FIXÉ POUR  
LA COTISATION DE CHAQUE ÉLU  
AU FONDS DU DROIT INDIVIDUEL  
À LA FORMATION.

### ZOOM

#### LE RÔLE DES INTERCOMMUNALITÉS DANS LA FORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les EPCI-FP peuvent concourir à la formation des conseillers municipaux selon des modalités souples. Sans prendre la pleine responsabilité de la formation des élus de leurs communes membres, ils peuvent leur apporter un soutien organisationnel, pédagogique ou financier.

Les communes peuvent également décider de transférer ce droit à la formation et les moyens correspondants à l'intercommunalité dont elles sont membres. Ce transfert, total ou partiel, est décidé par délibération du conseil municipal ainsi que de l'organe délibérant de l'EPCI-FP.

## SUIVRE UNE FORMATION RELATIVE À L'EXERCICE DE SON MANDAT

### FORMATION FINANCÉE PAR LA COLLECTIVITÉ

#### ÉTAPE 1

Pour s'inscrire à une formation l'élu sollicite le maire ou le président de sa collectivité. Il appuie sa demande de financement en présentant un devis. La formation doit être dispensée par un organisme agréé et porter sur l'exercice du mandat.

#### ÉTAPE 2

L'exécutif de la collectivité approuve la demande ou la rejette (les motivations de refus recevables sont strictement encadrées ; le rejet, explicite ou tacite deux mois après la demande, peut faire l'objet d'un recours contentieux)

#### ÉTAPE 3

Si la formation est approuvée, un contrat est conclu entre la collectivité et l'organisme de formation.

#### ÉTAPE 4

L'organisme dispense la formation et remet à l'élu une attestation de participation à la formation

#### ÉTAPE 5

La présentation de cette attestation permet à la collectivité de régler la facture de l'organisme de formation.

### FORMATION FINANCÉE PAR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX (DIFE)

A compter de janvier 2022, l'ensemble de la procédure est effectué sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)



#### ÉTAPE 1

L'élu s'identifie sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) et accède au compteur des droits disponibles

#### ÉTAPE 2

Il recherche sa formation via le moteur de recherche

#### ÉTAPE 3

Il effectue une demande d'inscription à la formation

#### ÉTAPE 4

L'organisme de formation valide la demande d'inscription

#### ÉTAPE 5

L'élu effectue sa formation et l'organisme confirme sa participation.



## LA GOUVERNANCE DE LA FORMATION DES ÉLUS

---

### LE CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX (CNFEL)

---

ÉMET UN AVIS SUR  
LES DEMANDES  
D'AGRÈMENT  
OBLIGATOIRE

pour l'exercice de  
l'activité de formation  
des élus locaux et  
sur leur éventuelle  
abrogation en cas de  
manquement ;

ÉMET UN AVIS SUR LE  
RÉPERTOIRE NATIONAL  
DE LA FORMATION DES  
ÉLUS LOCAUX,

qui est arrêté par le  
ministre ;

SUIT LA SITUATION  
FINANCIÈRE DU FONDS  
DIFE

et de proposer au  
ministre chargé  
des collectivités les  
éventuelles mesures  
nécessaires au  
rétablissement de son  
équilibre financier ;

---

### LE CONSEIL D'ORIENTATION

---

**Le conseil d'orientation est composé de 9 membres,** dont trois élus locaux, trois personnalités qualifiées et trois représentants des organismes de formation d'élus locaux.

Il a pour mission de :

- Proposer au CNFEL le répertoire national de la formation des élus locaux ;
- Formuler des propositions pour améliorer la qualité des formations et leur évaluation.

---

### LES ORGANISMES AGRÉÉS

---

**L'activité de formation des élus locaux est soumise à un agrément obligatoire.** Il est délivré par le ministre chargé des collectivités, après avis du CNFEL.

- La liste de ces organismes agréés est consultable sur <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

## 5

## LA FORMATION EN 10 QUESTIONS-RÉPONSES



### 1 - QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION ?

Tous les élus municipaux, départementaux, régionaux et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI-FP) disposent d'un droit à formation.



### 2 - QUI PROPOSE LA FORMATION ?

Les collectivités et les intercommunalités peuvent proposer à leurs élus des formations collectives à l'exercice du mandat. Indépendamment de ces propositions, chaque élu est libre de solliciter le financement d'une formation à l'exercice du mandat par sa collectivité. L'élu peut également mobiliser l'enveloppe en euros acquise dans le cadre du DIFE, pour une formation à l'exercice du mandat ou une formation de réinsertion professionnelle.



### 3 - QUI DÉLIVRE LA FORMATION ?

Seuls les organismes agréés par le ministre chargé des collectivités, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL), peuvent intervenir dans le cadre des dispositifs de financement public de la formation des élus. La sous-traitance à des organismes non-agrégés est interdite. Un organisme agréé peut recourir à un formateur extérieur à l'organisme dans le cadre d'un contrat qui le lie directement au formateur lui-même.



#### 4 - UNE COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE REFUSER LA DEMANDE DE FORMATION À L'EXERCICE DU MANDAT D'UN ÉLU ?

Le droit à la formation des élus est garanti par la loi. Les marges d'appréciation de la collectivité sont strictement encadrées par la jurisprudence et les motivations de refus recevables sont limitées (absence d'agrément de l'organisme ; formation sans lien avec le mandat au sens large ; dépassement du budget plafond de formation de la collectivité).



#### 5 - QUELS MONTANTS SONT ALLOUÉS À LA FORMATION DES ÉLUS PAR LES COLLECTIVITÉS ?

Les collectivités et intercommunalités ont l'obligation de prévoir un budget formation équivalent au minimum à 2 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques de leurs élus. La dépense effective ne peut être supérieure à 20% de ce montant.

Les EPCI-FP peuvent concourir à la formation des conseillers municipaux des communes membres.



#### 6 - QUELS SONT LES DROITS ACQUIS DANS LE CADRE DU DIFE ?

Parallèlement au droit à la formation financé par leur collectivité, les élus locaux bénéficient tous d'un droit individuel à la formation (DIFE) accessible, à compter de janvier 2022, sur [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr). La grande majorité d'entre eux disposent depuis le 23 juillet 2021 de 700€, dont 300€ au titre des heures acquises antérieurement et non consommées. Cette enveloppe sera rechargée chaque année de 400€, dans la limite d'un plafond de 700€.



## 7 - PUIS-JE FAIRE VALOIR MES DROITS À FORMATION ACQUIS ANTÉRIEUREMENT DANS LES SECTEURS PUBLICS OU PRIVÉS POUR FINANCER UNE FORMATION DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ?

Pour financer une formation de réinsertion professionnelle (à l'exclusion des formations à l'exercice du mandat), à compter du 1er juillet 2022, un élu pourra très facilement cumuler les droits acquis dans le cadre du compte personnel de formation au cours de sa carrière ou du compte engagement citoyen dans le cadre de ses engagements bénévoles et du DIFE.



## 8 - COMMENT BÉNÉFICIER DE FORMATION EN VUE DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE EN FIN DE MANDAT ?

À l'issue de son mandat, s'il n'exerce plus aucun mandat local et s'il n'a pas fait valoir ses droits à la retraite, l'élu dispose d'un délai de 6 mois pour mobiliser ses droits DIFE dans le cadre d'une formation de réinsertion professionnelle.



## 9 - LES COMPÉTENCES ACQUISES DURANT MON MANDAT SONT-ELLES RECONNUES ?

Une expérience d'élu local constitue une expérience riche et formatrice qui peut être prise en compte dans un parcours de validation des acquis par l'expérience (VAE).



## 10 - QUELLE EST LA DURÉE DU CONGÉ FORMATION ?

S'ils ont la qualité de salarié, les élus locaux peuvent solliciter de la part de leur employeur un congé pour pouvoir bénéficier des actions de formation. Ce congé est de dix-huit jours par élu, pour toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de ses mandats. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

## RESSOURCES ET LIENS UTILES

---

- La formation des élus sur le site de Direction générale des collectivités locales (DGCL)  
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-droit-la-formation-des-elus>
- Le DIFE, sur le site de la Caisse des Dépôts et consignations  
<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/676/672>
- Mon compte élu, consultable à partir du 1er janvier 2022 sur  
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- Le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L2123-12 à L. 2123-16, L. 3123-10 à L. 3123-14, L. 4135-10 à L. 4135-14.
- L'ordonnance 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043023255>
- Décret 2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043502113>



[moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)

[www.collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr)





MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Politiques  
sociales .

La gestion par  
la Caisse des Dépôts  
de

**MON  
COMPTE  
ELU**



Caisse  
des Dépôts  
GROUPE

# Mon Compte Élu, une gestion Caisse des Dépôts

## La Caisse des Dépôts, mandatée par l'État pour gérer le dispositif du Droit Individuel à la Formation des Élus locaux (DIFE)

- L'ordonnance du 20 janvier 2021 porte réforme de la formation des élus locaux.
- Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a confié à la Caisse des Dépôts la création d'un service en ligne, Mon Compte Élu, ainsi que la gestion du fonds dédié au **Droit Individuel à la Formation des Élus locaux (DIFE)**.
- À partir de 2022, les élus accéderont au service **Mon compte Élu**, via la plateforme **Mon compte Formation**, pour consulter et mobiliser leurs droits à la formation en toute autonomie.



### Les garanties de la plateforme

La Caisse des Dépôts assure les différentes garanties du dispositif, notamment :

- L'opérationnalité du parcours offert aux élus ;
- Le contrôle de la qualité des sessions de formation ;
- La prévention des risques de fraude ;
- La sécurité des données et des transactions.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) constituent le cadre contractuel engageant toutes les parties prenantes : l'élu, l'organisme de formation, la collectivité locale et la Caisse des Dépôts.

### Les bénéfices du service Mon Compte Élu

- Une simplification d'accès et d'utilisation des droits DIFE ;
- Une diminution des délais de traitement du dossier de formation ;
- Un parcours sécurisé et fluide de bout en bout ;
- Une mise en visibilité de l'offre de formation éligible au DIFE sur tout le territoire ;
- Un paiement rapide des organismes de formation.

### Les services de la plateforme

La Caisse des Dépôts s'engage à :





# Mon Compte Élu, le dispositif

## C'est quoi ?

C'est un service en ligne dédié aux élus locaux, permettant de :

- Consulter son solde DIFE en euros ;
- Accéder au catalogue de formations proposé sur l'ensemble du territoire ou à distance, dans le cadre de son mandat électoral ou de sa réinsertion professionnelle à l'issue du mandat ;
- Acheter une prestation de formation et suivre facilement l'évolution de son dossier, de sa demande d'inscription jusqu'à l'évaluation de sa formation.

## C'est pour qui ?

**Tous les élus locaux peuvent en bénéficier** : élu municipal, intercommunal, départemental, régional ou de collectivités spécifiques.

**Les collectivités territoriales** peuvent également délibérer sur leur participation au financement de formations dont peuvent bénéficier leurs élus à leur initiative au titre de leur DIFE. Le cas échéant, le versement pourra se faire via Mon Compte Élu.

Après avoir réalisé les démarches d'accréditation nécessaires, **les organismes de formation** peuvent déposer dans la plateforme les offres qui respectent le référentiel de l'État.

### Pour rappel, Mon Compte Formation c'est :

Une application mobile et un site Internet qui permettent l'accès à plusieurs services :

- La consultation et l'utilisation des droits à la formation acquis au titre du Compte personnel de formation, ou dans le cadre du Compte engagement citoyen ;

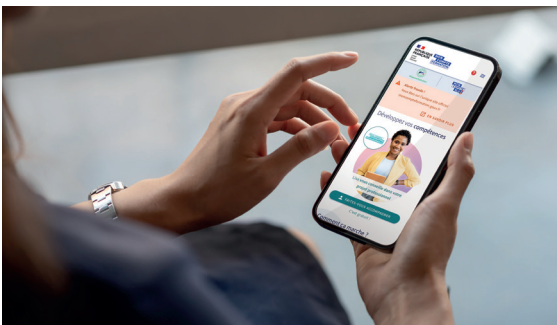
- Un portail dédié aux financeurs de la formation professionnelle pour assurer des financements complémentaires sur les comptes des usagers (employeurs, régions, collectivités locales, etc. ; sous condition) ;

- Un accès dédié aux organismes certificateurs pour déclarer les stagiaires ayant suivi une formation et obtenu leur certification RNCP/RS ;

- Un portail dédié aux organismes de formation pour gérer leurs offres et leurs dossiers de formation ;

- La possibilité de convertir ses droits lors d'un changement de statut professionnel ;

- Et aujourd'hui, un nouveau parcours pour les élus locaux, Mon Compte Élu, pour l'utilisation de leur DIFE.



## Comment ça marche ?

- **Les élus locaux activent leur compte avec leur numéro de Sécurité sociale**, consultent le montant de leurs droits et peuvent acheter en ligne l'action de formation éligible de leur choix à partir de : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)
- **Les organismes de formation saisissent leurs actions de formation éligibles au DIFE** en ligne sur un portail dédié : [www.of.moncompteformation.gouv.fr](http://www.of.moncompteformation.gouv.fr)
- **Les collectivités territoriales** peuvent contribuer au financement d'une formation sur le portail dédié aux financeurs : [www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr](http://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr)
- **Après la formation**, la Caisse des Dépôts paie directement les organismes de formation et met à jour les droits des élus locaux.



## Quelles sont les actions de formation éligibles ?

Avec son DIFE, un élu local peut réaliser une formation :

- Relative à l'exercice de son mandat local. La thématique de formation est inscrite au répertoire des formations liées au mandat, arrêté par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ;
- Contribuant à sa réinsertion professionnelle, jusqu'à six mois après la fin du mandat, et s'il n'a pas liquidé ses droits à la retraite.

## Quelles sont les modalités de financement d'une formation sur Mon Compte Élu ?

- Un élu local utilise en priorité son DIFE pour financer une formation sur Mon Compte Élu.
- Dans le cadre d'une formation liée à son mandat, la collectivité peut compléter le financement de son dossier de formation.
- Dans le cadre de sa réinsertion professionnelle, l'élu peut utiliser également ses éventuels droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation et/ou du Compte Engagement Citoyen.
- Enfin, un élu local peut payer un reste à charge en carte bleu pour compléter le financement de tout type de formation.

### Les missions de la Caisse des dépôts

**La Caisse des Dépôts et ses filiales** constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

#### Elle regroupe cinq domaines d'expertise :

les politiques sociales, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (BPIfrance) et Banque des Territoires.

## Comment est alimenté Mon Compte Élu ?

- À partir de 2021 et jusqu'en 2022, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compte de droits à 700 €.
- Courant 2021, les élus municipaux ont converti les 20 heures acquises au titre de leur première année de mandat, soit 300 €, et disposent donc dès cette année jusqu'à 700 € au total sur leur compte DIFE.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant annuel du DIFE sera déterminé pour une période de trois ans.

Rendez-vous sur :

[moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)  
[of.moncompteformation.gouv.fr](https://of.moncompteformation.gouv.fr)  
[politiques-sociales.caissedesdepots.fr](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr)

[caissedesdepots.fr](https://caissedesdepots.fr)

[t](#) | [in](#) | [v](#) | [f](#)

Un service géré par  
la Caisse des Dépôts

  
MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Annexe 5 : Frais de déplacement pris en charge par la collectivité

Dans le cadre vos déplacements pour suivre une formation, la collectivité peut prendre en charge tout ou partie de vos frais de déplacement. Aujourd'hui, les montants indiqués ci-dessous sont définis en fonction des textes en vigueur. Ils peuvent donc évoluer ou être modifiés par la législation.

- **Les repas** : Ils sont pris en charge de façon forfaitaire à hauteur de 17,50 € par repas.
- **Les frais d'hébergements** : ils sont déterminés en fonction du lieu. Le montant indiqué ci-dessous est forfaitaire et journalier.

Indemnités	PROVINCE	Grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris *	PARIS
Frais d'hébergement (petit déjeuner compris)	70 €	90 €	110 €
	<i>Pour les travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : tarif unique</i>		
	120 €		

\*Les communes de la métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1212 du 30 septembre susvisé, à l'exception de la commune de Paris.

- **La prise en charge des frais kilométriques de vos véhicules personnels** : Ils sont définis en fonction de la puissance fiscale de votre véhicule.

Puissance fiscale de votre véhicule <i>(mention P.6 sur votre carte grise)</i>	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
5 CV et moins	0,32 €	0,41 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €
Vélocycle ou autres véhicules à moteur	0,12 €		
Engin motorisé homologué cylindré (supérieur à 125cm <sup>3</sup> )	0,15 €		

- **La prise en charge des frais liés à l'utilisation des transports en commun** : Les frais de transports en commun peuvent être pris en charge. Dans ce cas, il faut joindre vos justificatifs avec votre état de frais.
- **Les péages et les frais de stationnement** : Les péages sont remboursés avec le justificatif. En revanche, lors d'une formation, les stationnements ne sont pas indemnisés.
- **Les pièces à transmettre avec votre état de frais** : Afin d'obtenir le remboursement, vous devez transmettre à la DRH les pièces suivantes :
  - L'état de frais dûment complété et signé
  - La copie de votre ordre de mission
  - La convocation ou l'attestation de formation
  - Le RIB
  - Les justificatifs liés aux frais de transport (carte grise, factures, tickets...)
  - Les justificatifs liés au frais de repas (tickets, factures...)

**⚠ Attention, pour les formations organisées par le CNFPT, les frais de déplacement peuvent être pris en charge selon leurs conditions de remboursement consultables dans les pièces transmises avec votre convocation. Dans le cas d'un remboursement des frais par le CNFPT, la collectivité défraiera uniquement la carence de 40 kms non pris en charge et les péages le cas échéant.**

Raison sociale de l'organisme de formation : .....

Adresse : .....

Stagiaire : [Nom, Prénom]

Intitulé de la formation : .....

Qui s'est déroulée du : JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

Direction / Service / Secteur de l'agent : .....

Poste tenu par l'agent : .....

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous suivi cette formation ? (Plusieurs réponses possibles)

Formation prévue par la collectivité	Oui	Non
Renforcer vos compétences dans votre poste actuel	Oui	Non
Acquérir de nouvelles compétences	Oui	Non
Evoluer professionnellement	Oui	Non

## VOTRE ÉVALUATION DE LA FORMATION

Cochez une valeur en fonction de votre appréciation de l'organisation et du contenu de la formation (1 = insatisfaisant, 2 = peu satisfaisant, 3 = satisfaisant, 4 = très satisfaisant)

Communication des objectifs et du programme avant la formation	1	2	3	4
Organisation et déroulement de la formation	1	2	3	4
Composition du groupe (nombre de participants, niveaux homogènes)	1	2	3	4
Adéquation des moyens matériels mis à disposition	1	2	3	4
Conformité de la formation dispensée au programme	1	2	3	4
Clarté du contenu	1	2	3	4
Qualité des supports pédagogiques	1	2	3	4
Animation de la formation par le ou les intervenants	1	2	3	4
Progression de la formation (durée, rythme, alternance théorie/pratique)	1	2	3	4

## LA QUALITÉ GLOBALE DE LA FORMATION

Note : ... /10

Commentaires : .....

.....

## VOTRE SATISFACTION

Cochez une valeur en fonction de votre appréciation (1 = non, pas du tout, 2 = non, pas vraiment, 3 = oui, en partie, 4 = oui, tout à fait)

La formation a-t-elle répondu à vos attentes initiales ?	1	2	3	4
Pensez-vous avoir atteint les objectifs pédagogiques prévus lors de la formation ?	1	2	3	4
Estimez-vous que la formation était en adéquation avec votre poste ?	1	2	3	4
Recommanderiez-vous ce stage à une personne exerçant le même métier que vous ?	1	2	3	4

Commentaires : .....

.....

**LE STAGIAIRE** [Nom, Prénom]

Le JJ/MM/AAAA

Signature

Stagiaire : [Nom, Prénom]  
 Direction / Service / Secteur : .....  
 Poste tenu par l'agent : .....  
 Intitulé de la formation : .....  
 Qui s'est déroulée du : JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA  
 Raison sociale de l'organisme de formation : .....  
 Adresse : .....

## LES RÉSULTATS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, considérez-vous que cette formation vous a permis de :

Prendre confiance en vous	Oui	Non
Faciliter votre quotidien	Oui	Non
Améliorer la qualité ou l'efficacité de votre travail	Oui	Non
Renforcer vos compétences dans votre poste actuel	Oui	Non
Acquérir de nouvelles compétences	Oui	Non

Autres, précisez :

La formation visait-elle la préparation d'un diplôme ou d'une certification ?	Oui	Non
Si oui, avez-vous obtenu le diplôme ou la certification visé(e)	Oui	Non
Si non, pour quelle(s) raison(s) ? : .....		

## VOTRE SATISFACTION

Cochez une valeur en fonction de votre appréciation (1 = non, pas du tout, 2 = non, pas vraiment, 3 = oui, en partie, 4 = oui, tout à fait)

La formation a-t-elle répondu à vos attentes initiales ?	1	2	3	4
Pensez-vous avoir atteint les objectifs pédagogiques prévus lors de la formation ?	1	2	3	4
Estimez-vous que la formation était en adéquation avec votre poste ?	1	2	3	4
Recommanderiez-vous ce stage à une personne exerçant le même métier que vous ?	1	2	3	4
Utilisez-vous les connaissances acquises lors de la formation ?	1	2	3	4
A quelle fréquence utilisez-vous les compétences acquises ?	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	

Quels éléments avez-vous le plus appréciés ?

.....

Quels éléments avez-vous le moins appréciés ?

.....

Remarques :

.....

## LE STAGIAIRE

Le JJ/MM/AAAA [Nom, Prénom]

[Adresse]

Signature

## AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE

Considérez-vous que la formation a permis à l'agent concerné de :

Prendre confiance en lui	Oui	Non
Améliorer son organisation de travail	Oui	Non
Améliorer la qualité de son travail	Oui	Non
Améliorer l'efficacité de son travail	Oui	Non
Faciliter son quotidien	Oui	Non

Cochez une valeur en fonction de votre appréciation (1 = non, pas du tout, 2 = non, pas vraiment, 3 = oui, en partie, 4 = oui, tout à fait)

La formation a-t-elle eu un impact positif sur les performances individuelles ?	1	2	3	4
La formation a-t-elle eu un impact positif sur la performance de l'équipe ?	1	2	3	4
Estimez-vous que la formation était en adéquation avec le poste/missions de l'agent ?	1	2	3	4
Recommanderiez-vous ce stage aux membres de votre équipe ?	1	2	3	4
Pensez-vous que l'agent doit bénéficier d'une nouvelle formation ?	1	2	3	4

### LE RESPONSABLE

Le JJ/MM/AAAA [Nom, Prénom]

[Adresse]

Signature



Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien initiale	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La compréhension et la gestion de l'agressivité chez la personne âgée	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La prévention des chutes chez la personne âgée	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Financement : optimiser les sources	AGENT	UNCCAS	1	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La responsabilité, la déontologie et l'éthique du cadre de l'action sociale	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le droit au séjour des étrangers en France	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le droit au séjour des étrangers en France	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Inclusion numérique : mettre en œuvre une stratégie adaptée à son territoire	AGENT	UNCCAS	1	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
CCAS de Caudebec les Elbeuf	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La démarche d'aller-vers dans l'action social : des enjeux à la mise en œuvre	AGENT	CNFPT	4,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le contrôle de l'exécution de la décision d'urbanisme	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Initiation au contentieux de l'urbanisme	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	FCO Assistant de prévention	1		La prévention des accidents de travail	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	2ème demande	L'habitat indigne : méthodologie de l'enquête de terrain	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2	report 2022	Le permis de louer comme outil de lutte contre l'habitat indigne	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les procédures d'arrêt de péril	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DAU	Prise de poste à responsabilités	1		La réussite de sa prise de fonction de cadre de direction	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Prise de poste à responsabilités	2		Le management par objectifs : la responsabilisation et l'implication de ses collaborateurs	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La définition et l'élaboration d'une stratégie foncière	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiers	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les archives numériques des services de l'urbanisme	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur interne 2024-2025 (recensement des demandes en 2023)	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation à l'urbanisme	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les bases des finances publiques locales	AGENT	INTERNE	0,25	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / En interne
DAU	Professionnalisation tout au long de la carrière	3	report 2022	L'habitat indigne : méthodologie de l'enquête de terrain - report de la session prévue en	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DAU	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur externe 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur externe 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'approfondissement des marchés publics	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les marchés publics en procédures adaptées	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les évolutions du DPO et du RGPD	AGENT	CNFPT	1,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Exécution administrative et financière des marchés publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La gestion administrative financière et technique des marchés publics de travaux	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Exécution administrative et financière des marchés publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les procédures d'accords-cadres	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DFMG Service Affaires Juridiques	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'organisation et la gestion de son temps	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Formation premier emploi	1		Le guide interne des procédures de la commande publique	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Affaires Juridiques	Formation premier emploi	2		L'actualité juridique des marchés publics	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Perfectionnement Excel	AGENT	GRETA	3	350	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Perfectionnement Excel	AGENT	GRETA	3	350	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Prise de poste à responsabilités	2		L'ingénierie financière au service de l'optimisation des ressources de la collectivité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Perfectionnement Excel	AGENT	GRETA	3	350	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La comptabilité applicable aux communes et aux établissements publics communaux et	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La conception des outils partagés de gestion et suivi d'activité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Perfectionnement Excel	AGENT	GRETA	3	350	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Poste à responsabilité	2		L'ingénierie financière au service de l'optimisation des ressources de la collectivité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Perfectionnement Excel	AGENT	GRETA	3	350	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La comptabilité applicable aux communes et aux établissements publics communaux et	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Finances	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La conception des outils partagés de gestion et suivi d'activité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DFMG Service Informatique	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Former et sensibiliser les utilisateurs à la sécurité informatique	AGENT	XXL	0,5	660	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Informatique	Professionnalisation tout au long de la carrière	2	report 2022	Le pilotage de projet : le cadrage	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / En interne
DFMG Service Informatique	Professionnalisation tout au long de la carrière	3	report 2022	Le pilotage de projet : l'animation, la planification	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / En interne
DFMG Service Informatique	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Informatique	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Technicien correspondant informatique niveau 1	RESPONSABLE	XXL FORMATION	3	1980	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DFMG Service Informatique	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Fondamentaux du système d'exploitation de Windows	RESPONSABLE	XXL FORMATION	3	1980	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DGS	Intégration	1	Report 2022	Formation intégration catégorie C	AGENT	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Favorable	Acceptée
DGS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'intelligence émotionnelle : les émotions au service de l'efficacité professionnelle	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DGS	Intégration	1		Intégration catégorie A	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Favorable	Acceptée
DGS	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La feuille de route du DGS ou DGA en prise de poste	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DGS	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La performance organisationnelle et responsabilité managériale	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DGS	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Séminaire commerce centre ville	AGENT	Non défini	2	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Indesign	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Technique d'écriture journalistique - Perfectionnement	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Utilisation d'instagram	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Direction de la communication	Intégration	1		Formation intégration catégorie B	COLLECTIVITE	CNFPT	10	cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Développement de la confiance en soi	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'événementiel, outil de communication positive	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Direction de la communication	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'identité visuelle de la collectivité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le management des situations relationnelles difficiles	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Accompagnement des publics dans l'utilisation des outils numériques	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La gestion et organisation d'un service à la population	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Journée d'actualité recensement	AGENT	INSEE	1	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Journée d'actualité état civil	AGENT	TGI	1	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours Adjoint administratif principal 2ème classe interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La gestion du répertoire électoral unique et sa gestion de la liste électorale	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les différents types d'unions et leurs dissolutions	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Le nom de famille et le prénom	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La nationalité française et la délivrance des cartes d'identité et des passeports	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Accueil & Citoyenneté	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Initiation à la détection des faux documents	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le passage de collègue à chef	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'élaboration et le pilotage d'une démarche de GPEEC	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours rédacteur externe 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Prise de poste à responsabilités	1		L'accompagnement managérial des agents en difficultés	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La préparation et le suivi du budget du personnel	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le déroulement de la carrière	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les régimes de cotisations spécifiques dans la rémunération	AGENT	CNFPT	0,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La gestion des positions statutaires	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Préparations aux concours - CPF	1		Préparation concours rédacteur interne 2024-2025 (recensement des demandes en 2023)	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Formation premier emploi	1		Innovation managériale : développer son agilité dans une dynamique collective	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Formation premier emploi	2		La qualité de vie au travail et le management des nouvelles formes d'organisation du travail	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Prévention et Sécurité	1		Journée d'actualité : les neurosciences et le manager	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Apprentissage	1		Apprentissage Master RH	COLLECTIVITE	CESI		2250	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Apprentissage	1		Apprentissage Bachelor Responsable Ressources Humaines	COLLECTIVITE	IFA MARCEL SAUVAGE		Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Traitement des anomalies de la DSN de A à Z	COLLECTIVITE	CIRIL	1	1100	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DRH	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Formation sur le logiciel CIRIL (actualisation des connaissances)	COLLECTIVITE	CIRIL	1	1100	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	2ème demande	La sensibilisation à la langue des signes	AGENT	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Rôle et missions d'un responsable et animatrice de relais petite enfance	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le cadre réglementaire de l'exercice des assistantes et assistants maternels dans un relais	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'exercice d'une autorité bienveillante et structurante	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'enfant hyperactif en collectivité	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'accompagnement des convives pour une alimentation saine et durable	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Massage bébé	AGENT	Non défini		Non communiqué	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Formation approche snoezelen - mise en place des ateliers sensoriels pour les enfants	AGENT	PETRARQUE	4	1000	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance (0-6 ans)	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les répercussions des violences conjugales et infamiliales chez l'enfant	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'oralité et l'alimentation	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accompagnement des enfants de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La communication gestuelle avec l'enfant de 0 à 3 ans	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les répercussions des violences conjugales et infantile chez l'enfant	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'enfant de 0 à 3 ans dans les activités de détente	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Congé de Formation Professionnelle	1	2ème demande	DE Auxiliaire de puériculture en Congés de Formation Professionnelle	AGENT	A définir		5000	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les soins et la santé de l'enfant en accueil petite enfance	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le livre et le tout petit	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Halte-Garderie	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les chants et les jeux chantés en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Culturel	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Fabrication de vêtements Up-recyclés	AGENT	GRETA DE LA MO	3	858,00 €	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Culturel	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les régies d'avances et de recettes	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Culturel	Prévention et Sécurité	1		Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Culturel	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les clés de compréhension d'une équipe ou d'un collectif de travail	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Culturel	Compte personnel de formation - initiative de l'agent	2		Le management par la bienveillance	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Excel niveau 1	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Manifestation d'agressivité du jeune enfant	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Accueil des convives présentant des allergies alimentaires	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Education	Prévention et Sécurité	1		Gestes et postures (Rappel)	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée



Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les conduites à tenir en cas d'urgence (3 à 6 ans)	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les peurs et les angoisses	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les missions de l'ATSEM	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Intégration	1		Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La restauration et la laïcité	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'outil informatique - Niveau 2	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Préparations aux concours - CPF	1		Préparation au concours d'Agent de Maîtrise 2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Intégration	1		Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La lutte contre le gaspillage alimentaire	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La qualité nutritionnelle et les menus en restauration scolaire	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'accueil des convives présentant des allergies alimentaires	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Education	Préparations aux concours - CPF	1		Préparation au concours d'Agent de Maîtrise 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Compétences bureautiques et numériques niveau 3	AGENT	CNFPT	6	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Trouble de l'autisme	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Intégration	1	Report 2022	Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Méthode Montessori	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / en intra
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le passage de collègue à chef	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'outil informatique - Niveau 2	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Accompagnement du public dans l'utilisation des outils numériques	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prise de note et rédaction des comptes rendus	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les techniques pour une rédaction claire et efficace	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	4		Les fondamentaux de la rédaction administrative	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accueil des enfants difficiles - Troubles autistiques	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Intégration	1		Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte de l'outil informatique	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Entretien des locaux scolaires	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Intégration	1	Report 2022	Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les techniques de nettoyage mécanisé des locaux administratifs	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Education	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les missions et les responsabilités spécifiques d'un service éducation (Affaires scolaires)	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Sport	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les associations et leurs relations avec les collectivités territoriales	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Sport	FCO Assistant de prévention	1		La prévention des risques liés au TMS	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Sport	FCO Assistant de prévention	2		Le travail sur écran et son ergonomie	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Favoriser le bien-être de l'enfant en accueil collectif de mineur	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'expression et la réelle participation de l'enfant	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Education, culture, sport, projets transversaux	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Repères et enjeux jeunesse	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les activités physiques et sportives au service des projets d'animation	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Prévention du harcèlement et du cyberharcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Sensibilisation à l'animation autour de l'écriture créatif	AGENT	LABO DES HISTO	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Mini-camps et activité nature	AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Goûter philosophique	AGENT	UFCV	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		VAE BPJEPS	AGENT	PSL 76	4	1400	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / Report 2024
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Méthodologie du projet d'animation de l'idée à l'évaluation	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		D'une idée à un projet	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Valeurs de la République : laïcité et relation socio-éducative	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Equipe studio musique	AGENT	NAUTYLUS	2	600	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		S'outiller face à la gestion des conflits	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Sensibilisation au handicap par les activités sportives en accueil collectif de mineur	AGENT	SDJES	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'accompagnement des projets des jeunes (11-18 ans)	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Encadrer les baignades en accueil collectif de mineur	AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Le rôle, les missions et la posture professionnelle du référent sur site des temps périscolaires	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Méthodologie du projet d'animation de l'idée à l'évaluation	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'approche sociologique de la famille et l'accompagnement de la fonction parentale	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'accompagnement des usages numériques des jeunes publics	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Non défini	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	4		Formation Excel	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Non défini	Défavorable	Défavorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		S'outiller face à la gestion des conflits	AGENT	LES FRANCAS	1	Non défini	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Non défini	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Aborder les sujets de la transition énergétique	AGENT	LES VAGABONDS	2	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les activités physiques et sportives au service des projets d'animation	AGENT	UFCV	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	FCO Assistant de prévention	1		FCO assistant de prévention	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
Service Jeunesse	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours animateur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation à la randonnée, course d'orientation et marche nordique	AGENT	COMITE DEPART	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuite	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Animer des séances d'éveil culturel pour les tous petits	AGENT	CITEMOMES	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Technique de créativité pour dynamiser un groupe et innover niveau 1	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La posture de facilitateur en intelligence collective	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Les techniques de créativité pour animer différemment son équipe	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'entretien professionnel : un acte de management	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le pilotage de projet : le cadrage	AGENT	Interne	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / En interne
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Le Pilotage de projet : l'organisation, la planification et l'animation	AGENT	Interne	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée / En interne
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Compétences bureautiques et numériques niveau 1	AGENT	CNFPT / GRETA	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Communication écrite (grammaire, syntaxe...)	AGENT	CNFPT / GRETA	5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Préparations aux concours - CPF	1		Préparation au concours d'Agent de Maîtrise 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFD perfectionnement	COLLECTIVITE	AROEVEN	6	400	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Animer des séances d'éveil culturel pour les tous-petits	AGENT	CITE MOMES	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		S'outiller face à la gestion des conflits	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		D'une idée... à un projet	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours animateur interne 2022-2023	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La tête dans les étoiles	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Intégration	1		Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		BAFA perfectionnement	COLLECTIVITE	LES FRANCAS	6	280	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Concevoir et animer un atelier théâtre	AGENT	CIE CA S'PEUT PA	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Mini-camps et activités nature	AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		S'outiller face à la gestion des conflits	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Encadrer les baignades en ACM	AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Intégration	1		Formation intégration catégorie C	COLLECTIVITE	CNFPT	5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement entre enfants	AGENT	AROEVEN	1	Gratuit	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Astronomie	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Initiation à la randonnée, course d'orientation et marche nordique	AGENT	COMITE DES ACT	2	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		S'outiller face à la gestion des conflits	AGENT	LES FRANCAS	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Et si nous parlions nature	AGENT	CARDERE	1	Gratuit	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Encadrer les baignades en ACM	AGENT	AFOCAL	1	Gratuit	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
Service Jeunesse	Prévention et Sécurité	1		Brevet Surveillant de Baignade - séance rattrapage de 2022	AGENT	FNSSB	5	300	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'approche sociologique de la famille et l'accompagnement de la fonction parentale	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Service Jeunesse	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les projets européens et politiques au service de l'animation	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La réalité virtuelle dans les établissements culturels	AGENT	CNFPT	1	Cotisation gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Développer des projets culturels participatifs	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Excel	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
Médiathèque	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		forfait 2 jours de formation (en attente programme de la MDSM)	AGENT	MDSM	2	Gratuite	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours technicien principal 2ème classe externe 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La gestion durable du patrimoine bâti : stratégie et mise en œuvre	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La gestion financières des services techniques	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Défavorable	Non retenue
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Suivi administratif des établissements recevant du public	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Défavorable	Non retenue
DSTM	FCO Conseiller de prévention	1	Report 2022	Formation préalable des conseillers de prévention	COLLECTIVITE	CNFPT	7	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'organisation du classement des documents	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Le travail sur écran et son ergonomie	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Perfectionnement	1		Préparation à la liquidation de sa retraite	AGENT	CNFPT	1,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée



Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
DSTM	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique non électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	150	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
DSTM	Formation premier emploi	1	2ème demande	La performance et la qualité de la conduite d'opération de construction - réhabilitation	AGENT	CNFPT ROUEN	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM	Formation premier emploi	2	2ème demande	La rénovation énergétique des bâtiments publics	AGENT	CNFPT ROUEN	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les petits travaux de menuiserie bois	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La préparation et la peinture de tout type de support	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Permis Poids Lourds (transporter certains types de véhicules sur le plateau)	AGENT	CFR		3000	Défavorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Formation hydraulique (faire l'entretien des engins de chantier - changement des flexibles)	AGENT	UIMM	3	1000	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Formation maçonnerie (initiation)	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Prise de poste à responsabilités	1		Les diagnostics obligatoires des bâtiments	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La maintenance bâtiment : suivi et coordination des travaux	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'accessibilité des bâtiments publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La sécurité, l'accessibilité et la sûreté des ERP type L	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation et les principes de base en soudage	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La préparation et la peinture de tout type de support	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		L'initiation à la maçonnerie	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Petits travaux de menuiserie bois	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Favorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Travail en hauteur et port du harnais	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Soudage MIG MAG	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	1		Initiation principe de base en soudage	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	2		Pose de sol souple	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique électricien recyclage	COLLECTIVITE	A définir	2	1000	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours technicien principal 2ème classe interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	1		L'intégration des outils de coaching dans sa pratique d'encadrant	AGENT	CNFPT	6	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	2	2ème demande	Le rôle et le positionnement en tant que responsable de service	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La prévention et la régulation des conflits pour les chefs d'équipe	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Prévention et Sécurité	1		Recyclage CACES R486 A et B	COLLECTIVITE	ECF COTARD	2	1300	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	1	2ème demande	Compétences bureautiques et numériques niveau 1	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Maintenance et contrôle des matériels sportifs	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Evolution vers une fonction d'encadrant : les bases en management	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	1		Initiation principe de base en soudage	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Bâtiments Polyvalents	Formation premier emploi	2		Pose de sol souple	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La connaissance des végétaux	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les arbustes de la plantation à l'entretien	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La taille des arbres fruitiers	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Les techniques de nettoyages spécifiques des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours technicien interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Découverte des outils numériques	AGENT	CNFPT	3,5	Cotisation obligatoire	Défavorable	Favorable	Favorable	acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Entretien durable des terrains de sport	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Etlaboration et suivi du budget de son service	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		CACES R482 A ET F	COLLECTIVITE	ECF COTARD	3	1300	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	2		CACES R486 A ET B	COLLECTIVITE	ECF COTARD	3	1300	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La taille des arbres fruitiers à pépins	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		Permis BE	COLLECTIVITE			600	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	1		Les techniques à l'abattage d'arbre en sécurité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Favorable	acceptée
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	2		L'élagage taille et démontage en sécurité avec une nacelle	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		CERTIPHYTHO - Renouvellement	COLLECTIVITE	FRANCEAGRIMEF	2	250	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Conduite d'une opération nature en ville	AGENT	CNFPT	4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Nature en ville recommandations	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Géomatique pour l'environnement	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Poste à responsabilité	1		La planification, l'organisation et le contrôle de l'activité d'une équipe	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Poste à responsabilité	2		La réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Poste à responsabilité	3		Le passage de collègue à chef	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		PERMIS BE	COLLECTIVITE	A définir		Non communiqué	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Acquisition des compétences de bases (écriture et lecture)	AGENT	CNFPT	20	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	2		Prévention pour la sécurité routière	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Favorable	acceptée
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	3		La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les arbustes de la plantation à l'entretien	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		L'entretien du matériel pour les espaces verts	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		Prévention pour la sécurité routière	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	1		CERTIPHYTHO - Renouvellement	COLLECTIVITE	FRANCEAGRIMEF	2	253	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Prévention et Sécurité	2		Permis BE	COLLECTIVITE			600	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue

Service	Objectif	Priorité	2ème dde ou+ ou report	Intitulé/Thème	Emetteur	Organisme	Durée (j)	Coût	Avis Responsable	Avis Directeur	Avis DRH	Autorité Territoriale
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	1		L'initiation à la maçonnerie paysagère	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Formation premier emploi	2		L'élagage: réglementation et positionnement	AGENT	CNFPT	1	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Favorable	acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		La taille des arbres fruitiers à pépins	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les techniques de nettoyage spécifique des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention pour la sécurité routière	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Initiation à la maçonnerie	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Les fondamentaux du métier d'agent de propreté des espaces publics	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Prévention des incivilités en matière de propreté urbaine	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Environnement	Professionnalisation tout au long de la carrière	3		Prévention pour la sécurité routière	AGENT	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours Adjoint technique principal 2ème classe interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Formation premier emploi	1		Initiation principe de base électricité	AGENT	CNFPT	SXK3A	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Formation premier emploi	2		Soudage TIG	AGENT	CNFPT	OL4X4	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Prévention et Sécurité	1		CACES R482 A	COLLECTIVITE	ECF COTARD	2	840	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		L'initiation à la maçonnerie	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Initiation principe de base en soudage	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Prévention et Sécurité	1		Sécurité des aires de jeux : contrôle et maintenance	COLLECTIVITE	CNFPT	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Prévention et Sécurité	1		CACES R482 A	COLLECTIVITE	ECF COTARD	2	840	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours Adjoint administratif principal 2ème classe interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Formation premier emploi	1		Excel 2016 niveau 1	AGENT	CNFPT	1,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours agent de maîtrise interne 2023-2024 (validé au PDF 2022)	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		Pose carrelage et de faïence	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Professionnalisation tout au long de la carrière	2		Perfectionnement en maçonnerie	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Défavorable	Défavorable	Non retenue
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Préparations aux concours - CPF	1		Prépa concours Adjoint technique principal 2ème classe interne 2023-2024	AGENT	CNFPT	10	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Formation premier emploi	1		Initiation à la maçonnerie	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Prévention et Sécurité	1		Habilitation électrique B1V	COLLECTIVITE	A définir	2	300	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Prévention et Sécurité	2		Les procédures DT - DICT et préparation du QCM en vue de l'obtention de l'AIPR Encad	AGENT	A définir	2	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
DSTM Secteur Proximité & Logistique	Perfectionnement	1		Prendre sa retraite : se préparer aux changements à venir	AGENT	CNFPT	2,5	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Contrôle routier de véhicules professionnels	AGENT	CNFPT	2	500	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	2		Formation préalable à l'armement taser	COLLECTIVITE	CNFPT	3	240	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	3		Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	4		Bâtons	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	5		Pistolet à impulsion électrique	COLLECTIVITE	A définir	1	140	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	Professionnalisation tout au long de la carrière	1		formation Excel (en distanciel)	AGENT	CNFPT	3	Cotisation obligatoire	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Formation préalable à l'armement taser	COLLECTIVITE	CNFPT	3	240	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	2		Bâtons	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	3		Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	4		Pistolet à impulsion électrique	COLLECTIVITE	A définir	1	140	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Formation module juridique, maniement des armes	COLLECTIVITE		2	390	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	2		Formation préalable à l'armement taser	COLLECTIVITE		3	240	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	3		Bâtons	COLLECTIVITE		1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	4		Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes	COLLECTIVITE		1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	5		Pistolet à impulsion électrique	COLLECTIVITE		1	140	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Sensibilisation aux violences conjugales faites aux femmes	AGENT	CNFPT	3	500	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Formation initiale d'application et PSC1	COLLECTIVITE		180	Cotisation obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	2		Module pratique maniement des armes	COLLECTIVITE	CNFPT	30	580	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	3		Module juridique mniement des armes	COLLECTIVITE	CNFPT	2	390	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	1		Formation préalable à l'armement générateur aérosols et bâtons	COLLECTIVITE	CNFPT	3	240	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	2		Formation module juridique, maniement des armes	COLLECTIVITE	CNFPT	2	390	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	3		Formation préalable à l'armement taser	COLLECTIVITE	CNFPT	5	240	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	4		Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	5		Bâtons	COLLECTIVITE	SBTPI	1	130	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
POLICE MUNICIPALE	FCO / FI	6		Taser - Pistolet à impulsion électrique	COLLECTIVITE	A définir	1	140	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Acceptée
SERVICES EDUC / JEUNESSE / HALTE-GARDERIE	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation sur le handicap	COLLECTIVITE	CNFPT	2	Intra	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
TOUS SERVICES	Professionnalisation tout au long de la carrière			Sensibilisation au développement durable et aux écogestes	COLLECTIVITE	CNFPT	2	Intra	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
TOUS SERVICES	Professionnalisation tout au long de la carrière			Formation responsables de services et directeurs - Méthodologie de projet / management	COLLECTIVITE	A définir	1-2	6500	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée
TOUS SERVICES	Prévention et Sécurité			Formation incendie et extincteurs	COLLECTIVITE	A définir	1	3000	Favorable	Favorable	Favorable	Acceptée



# Convention cadre

d'adhésion aux missions optionnelles



Collectivités et établissements affiliés



Le **CDG 76** vous accompagne

# La convention

## en quelques mots



Au-delà de ses missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime se positionne, par la mise à disposition de missions optionnelles, en tant que **partenaire « ressources humaines »** des collectivités.

Ces missions « optionnelles », complètent son action d'assistance aux collectivités et permettent un **accompagnement quotidien des autorités territoriales en matière de gestion des ressources humaines**.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ses nombreux décrets d'application conduisent à une véritable **professionnalisation en matière de gestion des ressources humaines au sein des collectivités**.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime offre ainsi **une assistance et une expertise permanentes** permettant à l'autorité territoriale de répondre, dans un cadre juridique sécurisé, à ses obligations d'élu employeur.

**Conformément à l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion propose aux collectivités et à leurs établissements publics, dans le strict respect de leur autonomie de gestion, de profiter de son expertise et de son accompagnement technique par la mise à disposition de missions de conseil et d'assistance en ressources humaines.**

### Entre le **CDG 76**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (dénommé « CDG 76 »), dont le siège est situé ZAC de la Plaine de la Ronce, 40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE, représenté par **son Président, M. Jean-Claude WEISS**, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2020.

### Et **VOUS**

La collectivité / établissement public (dénommé « collectivité ») :

Dont le siège est situé au :

N° SIRET :

Représenté(e) par :

Habilité(e) par délibération de l'organe délibérant en date du :

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans et prend effet à compter du : **1<sup>er</sup> Janvier 2023**



## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès aux missions optionnelles mises à disposition par le CDG 76, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les conditions particulières sont définies dans un règlement d'adhésion propre à chaque mission.

## ARTICLE 2 : CHAMPS D'INTERVENTION DU CDG 76

En tant que partenaire « Ressources humaines » de la collectivité, le CDG 76 propose une action pluridisciplinaire en matière de gestion du personnel.

Le CDG 76 met à disposition de la collectivité les missions suivantes :

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Conseil en organisation
- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- RGPD (délégué à la protection des données mutualisé)
- Réfèrent signalement des actes de violence et de harcèlement
- Mission archives
- Médecine professionnelle (équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmier(ères) en santé au travail, de psychologues du travail et d'ingénieurs spécialisées en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels\*
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)
- Expertise en hygiène / sécurité\*
- Expertise en ergonomie\*
- Psychologue du travail\*
- Management du risque amiante\* (réglementation, enjeux, plan d'actions)
- ou toute autre mission

**\*L'adhésion à cette mission nécessite au préalable l'adhésion à la mission « Médecine professionnelle »**

## ARTICLE 3 : RÉALISATION DES MISSIONS

La présente convention permet, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées par le CDG 76.

Le déclenchement des différentes missions intervient, selon les cas, par un formulaire de demande de mission ou après acceptation du devis proposé par le CDG 76. Le contenu et le déroulement, la tarification ainsi que les modalités de facturation sont prévus par un règlement d'adhésion propre à chaque mission.

S'agissant de la médecine professionnelle, le déclenchement a lieu par la signature d'une convention spécifique d'adhésion qui prévoit le contenu, le déroulement et la tarification ainsi que les modalités

Fait à

Le Maire / Président

de facturation de la mission.

## ARTICLE 4 : QUALIFICATION DES AGENTS DU CDG 76

Le CDG 76 s'engage à mettre à disposition de la collectivité des agents experts d'un domaine, dotés d'une expérience adéquate et recevant une formation constante dans le domaine de la mission sollicitée. Afin de garantir le bon déroulement de la mission, celle-ci bénéficie, en interne, de l'expertise et du savoir-faire des autres services du CDG 76.

## ARTICLE 5 : LIMITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

### ARTICLE 5-1. OBLIGATIONS DU CDG 76

Le CDG 76 s'engage à conduire la mission confiée de manière indépendante, objective et neutre, dans le strict respect de la confidentialité et de la discrétion professionnelles.

### ARTICLE 5-2. OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité s'engage à respecter la présente convention ainsi que les règlements d'adhésion propres aux missions qui pourront être sollicitées.

## ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

L'action du CDG 76 consiste en un appui technique, n'ayant pas pour effet d'amoinrir le pouvoir décisionnel de l'autorité territoriale. La mission consiste en un conseil et une assistance destinés à éclairer la collectivité qui reste seule compétente pour agir et décider des mesures à mettre en œuvre pour la gestion de son personnel.

## ARTICLE 7 : DURÉE ET RENOUVELLEMENT

À l'issue de la période de quatre ans, le CDG 76 proposera une nouvelle convention afin d'assurer la continuité du service.

Hormis la résiliation à échéance, les cas de résiliation sont les suivants :

- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.
- En cas de désaccord sur les évolutions des modalités de financement.

Dans les deux cas, la résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à la date de réception du courrier recommandé.

## ARTICLE 8 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges éventuels nés de l'application de la présente convention et du règlement d'adhésion seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

## ARTICLE 9 : ABROGATION DES PRÉCÉDENTES CONVENTIONS

Les précédentes conventions proposées par le CDG 76 sont abrogées à compter de la prise d'effet de la présente convention.

Le

Le Président  
Jean-Claude WEISS





# Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11

**Effectifs sur emplois permanents  
VILLE au 31/12/2022**

Budget	Filière	Emploi	Date de création	N° suivi	Service d'affectation	SEXE	Âge	Qualité	Cat.	P/NP	Poste vacant	Nb ETP
VILLE	Administrative	Attaché principal		1	DGS	F	49	Contractuel	A	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Attaché principal		2	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES				A	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Attaché		1	URBANISME				A	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Attaché		2	URBANISME				A	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Attaché		3	FINANCES				A	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Attaché		4	COMMUNICATION	M	49	Titulaire Cnracl	A	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Attaché		5	DGS	F	29	Contractuel	A	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Attaché		6	RESSOURCES HUMAINES	F	48	Titulaire Cnracl	A	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		1	CULTUREL	F	63	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		2	FINANCES	F	55	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		3	FINANCES				B	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		4	EDUCATION	F	39	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		5	RESSOURCES HUMAINES				B	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe		6	FINANCES				B	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe		1	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES	M	47	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe		4	URBANISME	F	56	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe		5	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES	F	44	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 0,80
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe		6	URBANISME	F	54	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	29/06/22	7	COMMUNICATION	F	41	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		1	COMMUNICATION	F	24	Contractuel	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		2	STM	F	60	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		3	RESSOURCES HUMAINES	F	22	Contractuel	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		4	RESSOURCES HUMAINES	F	31	Contractuel	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur	29/06/22	5	RESSOURCES HUMAINES	F	39	Contractuel	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		9	MEDIATHEQUE	F	62	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Rédacteur		10	RESSOURCES HUMAINES	F	48	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	COMMUNICATION				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		2	FINANCES	F	64	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		3	CULTUREL	F	38	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		4	ACCUEIL ET CITOYENNETE	F	61	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		5	URBANISME	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		6	INFORMATIQUE	F	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/09/20	7	STM/PROXIMITE LOGISTIQUE	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe		8	CDE PUBLIQUE -AFFAIRES JURIDIQUES				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/01/22	9	HALTE-GARDERIE	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/10/22	10	FINANCES	M	44	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		1	EDUCATION	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		2	EDUCATION	F	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		3	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		4	COMMUNICATION				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		5	FINANCES				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		6	FINANCES				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		7	CABINET DU MAIRE				C	NP	Oui	0 0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		8	URBANISME	F	37	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		9	FINANCES	F	38	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		10	POLICE MUNICIPALE	F	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		11	FINANCES	F	29	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe		12	URBANISME	F	47	Contractuel	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		1	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	F	27	Stagiaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		2	ACCUEIL ET CITOYENNETE	F	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1 1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif TNC 80%		3	ACCUEIL ET CITOYENNETE				C	NP	Oui	0 0,00

VILLE	Administrative	Adjoint administratif	15/12/21	4	EDUCATION	F	35	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif	03/01/22	5	ACCUEIL ET CITOYENNETE	M	28	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		7	RESSOURCES HUMAINES				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		8	DGS	F	27	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		12	RESSOURCES HUMAINES				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		13	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES	F	24	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		14	ACCUEIL ET CITOYENNETE	F	27	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		15	CABINET DU MAIRE	F	37	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		19	FINANCES				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		20	ACCUEIL ET CITOYENNETE	F	35	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		21	FINANCES	F	48	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Administrative	Adjoint administratif		22	RESSOURCES HUMAINES				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Animation	Animateur principal de 1ère classe		1	CULTUREL	F	59	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Animateur		1	JEUNESSE	M	54	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Animateur		2	SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	M	53	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Animateur		3	JEUNESSE	F	34	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Animateur		4	JEUNESSE	M	39	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	01/10/22	1	JEUNESSE	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/10/22	1	JEUNESSE	M	43	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe		2	HALTE-GARDERIE	F	32	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe		3	JEUNESSE	F	44	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01/10/22	4	JEUNESSE	M	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		1	JEUNESSE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		2	JEUNESSE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	01/09/22	3	JEUNESSE	F	35	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		4	JEUNESSE	M	39	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		5	JEUNESSE	F	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		6	JEUNESSE	F	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	01/09/22	7	JEUNESSE	F	30	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		9	JEUNESSE	F	39	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	01/09/22	10	JEUNESSE	F	42	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation	01/09/22	12	JEUNESSE	M	44	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		14	JEUNESSE	F	54	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation		15	JEUNESSE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	16	JEUNESSE	F	35	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	17	JEUNESSE	F	49	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	18	JEUNESSE	F	30	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	19	JEUNESSE	F	52	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	20	JEUNESSE	F	26	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	21	JEUNESSE	F	36	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	22	JEUNESSE	F	47	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 70%	01/09/22	23	JEUNESSE	F	29	Contractuel	C	P	Non	1	0,70
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	24	JEUNESSE	F	22	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	25	JEUNESSE	F	28	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	26	JEUNESSE	F	24	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	27	JEUNESSE	F	21	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	28	JEUNESSE	F	24	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	29	JEUNESSE	F	27	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	30	JEUNESSE	M	25	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	31	JEUNESSE	M	28	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	32	JEUNESSE	F	31	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	33	JEUNESSE	F	32	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 60%	01/09/22	34	JEUNESSE	M	19	Contractuel	C	P	Non	1	0,60
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	35	JEUNESSE	F	30	Contractuel	C	P	Non	1	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	36	JEUNESSE	F	22	Contractuel	C	P	Non	1	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	37	JEUNESSE				C	NP	Oui	0	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	38	JEUNESSE	F	29	Contractuel	C	P	Non	1	0,50



VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	39	JEUNESSE	F	21	Contractuel	C	P	Non	1	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	40	JEUNESSE	F	21	Contractuel	C	P	Non	1	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	41	JEUNESSE	F	18	Contractuel	C	P	Non	1	0,50
VILLE	Animation	Adjoint d'animation TNC 50%	01/09/22	42	JEUNESSE	F	22	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Bibliothécaire		1	MÉDIATHÈQUE	F	51	Titulaire Cnracl	A	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Assistant de conservation principal 2ème classe		1	MÉDIATHÈQUE				B	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		1	MÉDIATHÈQUE	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	31/10/21	2	MÉDIATHÈQUE	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	31/10/21	3	MÉDIATHÈQUE	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		2	MÉDIATHÈQUE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		3	MÉDIATHÈQUE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		4	MÉDIATHÈQUE	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine		1	MÉDIATHÈQUE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine		2	MÉDIATHÈQUE	F	29	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Culturelle	Adjoint du patrimoine		3	CDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES	F	63	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (cr	01/01/22	1	HALTE-GARDERIE	F	59	Titulaire Cnracl	A	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	01/01/22	1	HALTE-GARDERIE	F	27	Contractuel	A	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe		1	EDUCATION/ATSEM	F	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe		2	EDUCATION/ATSEM				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe		3	EDUCATION/ATSEM	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe		4	EDUCATION/ATSEM	F	47	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	01/09/20	5	EDUCATION/ATSEM	F	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe		1	EDUCATION/ATSEM	F	38	Titulaire Cnracl	C	p	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe		2	EDUCATION/ATSEM	F	57	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe		3	EDUCATION/ATSEM				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe		5	EDUCATION/ATSEM	F	43	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	ATSEM principal de 2ème classe		6	EDUCATION/ATSEM				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	01/01/22	1	HALTE-GARDERIE	F	51	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/01/22	1	HALTE-GARDERIE	F	40	Contractuel	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/01/22	2	HALTE-GARDERIE	F	40	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/01/22	3	HALTE-GARDERIE	F	31	Détachement*	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Médico-Sociale	Agent social principal de 2ème classe		1	EDUCATION/ENTRETIEN DES ECOLES	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal		1	POLICE MUNICIPALE	M	61	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal		2	POLICE MUNICIPALE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal		3	POLICE MUNICIPALE	M	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal		4	POLICE MUNICIPALE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Police municipale	Brigadier-chef principal	07/10/20	5	POLICE MUNICIPALE	F	44	Détachement*	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Police municipale	Gardien-Brigadier		1	POLICE MUNICIPALE	M	35	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Police municipale	Gardien-Brigadier	13/10/17	2	POLICE MUNICIPALE	F	38	Stagiaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Ingénieur		1	STM	M	51	Titulaire Cnracl	A	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien principal de 1ère classe		1	STM				B	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Technicien principal de 2ème classe	01/10/22	1	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE	M	59	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien		1	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE				B	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Technicien		2	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	55	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien		3	INFORMATIQUE	M	57	Contractuel	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien		4	STM	M	46	Contractuel	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien	31/12/21	5	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	38	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien	31/12/21	6	STM/ENVIRONNEMENT	F	37	Titulaire Cnracl	B	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Technicien	16/03/22	7	URBANISME				B	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		1	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		2	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		3	STM/ENVIRONNEMENT				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		4	EDUCATION/ATSEM	F	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal	01/01/22	5	HALTE-GARDERIE	F	53	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		6	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE	M	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise principal		7	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	61	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Agent de maîtrise		1	EDUCATION/RESTAURATION	F	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00

VILLE	Technique	Agent de maîtrise	01/10/22	2	STM/ENVIRONNEMENT	M	31	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Agent de maîtrise		3	ENVIRONNEMENT	M	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Agent de maîtrise		4	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Agent de maîtrise		5	ENVIRONNEMENT				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	EDUCATION/RESTAURATION	F	60	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	EDUCATION-AIDE ATSEM	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		3	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE	M	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		4	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	66	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		5	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		6	EDUCATION/RESTAURATION	F	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/01/22	7	HALTE-GARDERIE	F	49	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/10/22	8	EDUCATION/ENTRETIEN	F	54	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/10/22	1	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE	M	34	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/10/22	2	EDUCATION/RESTAURATION	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		3	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		4	EDUCATION-AIDE ATSEM	F	52	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		5	ENVIRONNEMENT				C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		6	JEUNESSE	F	48	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		7	EDUCATION/ATSEM	F	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/10/22	8	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	51	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		9	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	47	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		10	EDUCATION	F	63	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		11	CULTUREL	F	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		12	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/20	13	CULTUREL	M	58	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		14	EDUCATION/ATSEM	F	59	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		15	EDUCATION/RESTAURATION	F	55	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe		16	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	63	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/20	17	EDUCATION/ATSEM	F	42	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/20	18	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	54	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	31/10/21	19	STM/GARAGE-MAGASIN création au 31/10/2021	M	34	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		1	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS => EDUCATION/BRIGADE				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique	13/09/22	2	EDUCATION/RESTAURATION	F	32	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		3	ENVIRONNEMENT/PROPRETÉ URBAINE	M	33	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique TNC 70%		4	EDUCATION/BRIGADE	F	26	Contractuel	C	P	Non	1	0,70	
VILLE	Technique	Adjoint technique		5	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	24	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		6	STM/GARAGE-MAGASIN				Recrutement magasinier	C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		7	STM/ PROXIMITE LOGISTIQUE	M	31	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		8	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	57	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique TNC 85%		9	ENVIRONNEMENT/PROPRETÉ URBAINE=> ESP VERTS				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		10	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	36	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		11	ENVIRONNEMENT	M	62	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique TNC 75%		12	EDUCATION/BRIGADE				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		13	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS				Recrutement esp verts	C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		14	EDUCATION/ATSEM	F	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		15	EDUCATION/RESTAURATION	F	44	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		16	STM/PROPRETÉ URBAINE /PROXIMITE	H		Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique TNC 70%		17	EDUCATION/BRIGADE				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		18	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	43	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique TNC 60%		19	EDUCATION/ENTRETIEN DES ECOLES				C	NP	Oui	0	0,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		20	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	30	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		21	EDUCATION/ATSEM	F	28	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		22	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	28	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		23	ENVIRONNEMENT/PROPRETÉ URBAINE	M	28	Contractuel	C	P	NON	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		24	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	40	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		25	ENVIRONNEMENT/PROPRETÉ URBAINE	M	38	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	
VILLE	Technique	Adjoint technique		26	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	41	Contractuel	C	P	Non	1	1,00	

VILLE	Technique	Adjoint technique		27	STM/CIMETIERE	M	45	Stagiaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		28	EDUCATION/ATSEM	F	38	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		29	EDUCATION/ENTRETIEN DES ECOLES	F	62	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		30	ENVIRONNEMENT/PROPRETE URBAINE	H		Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		31	EDUCATION/BRIGADE	F	54	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		32	EDUCATION/RESTAURATION	F	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		34	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE	M	37	Stagiaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		35	EDUCATION	F	54	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		36	EDUCATION/ATSEM	F	43	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		38	EDUCATION/RESTAURATION	F	44	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		39	ENVIRONNEMENT/PROPRETE URBAINE	M	60	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		40	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES	F	36	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		41	EDUCATION/RESTAURATION	F	52	Stagiaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique	01/06/22	42	EDUCATION/BRIGADE	F	28	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		43	EDUCATION/AIDE ATSEM	F	56	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		47	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	24	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		48	STM/BATIMENTS-POLYVALENTS	M	45	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		50	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	26	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		51	ENVIRONNEMENT/PROPRETE URBAINE	M	47	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		52	STM/PROXIMITE & LOGISTIQUE				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		53	APPARITEUR/INFORMATIQUE	M	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		54	ENVIRONNEMENT/PROPRETE URBAINE	M	50	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		55	CULTUREL				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		56	EDUCATION/ENTRETIEN DES STRUCTURES				C	NP	Oui	0	0,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		58	ENVIRONNEMENT/ESPACES VERTS	M	24	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		60	STM / MAGASIN	F	37	Contractuel	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		61	ENVIRONNEMENT/PROPRETE URBAINE	M	46	Titulaire Cnracl	C	P	Non	1	1,00
VILLE	Technique	Adjoint technique		62	EDUCATION/ATSEM				C	NP	Oui	0	0,00

44	200	190,20
A	8	200
B	30	190,20
C	162	68
		57,90
		68
		56

A 8  
B 30  
C 162  
Temps partiel ou non complet





**TOUT SAVOIR  
SUR VOTRE  
CONTRAT  
ET VOS SERVICES**



**sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)



# 1 COLLECTIVITÉ SUR 2 ET PRÈS DE 2 SDIS SUR 3 **NOUS FONT CONFIANCE**

Partenaire des collectivités territoriales pour l'assurance statutaire, Sofaxis propose également à ces acteurs et aux structures parapubliques une offre complète en matière de prévoyance, de santé et de retraite pour leurs élus et leurs agents et intervient également sur la gestion de leurs différents risques d'activité (assurance responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile...).

Nos outils et services offrent à nos clients une capacité d'identification précise de leurs facteurs de risques afin de définir une politique structurée de gestion et de prévention.

Sofaxis travaille avec les principales compagnies d'assurance européennes, dans une relation de confiance mutuelle afin d'offrir aux acteurs du monde territorial une couverture pérenne et efficace, leur permettant d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions d'intérêt général.

Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, Prix Européen de la Qualité et lauréat du label Égalité en 2005, Sofaxis mène une démarche de qualité totale fondée sur l'écoute de ses clients, le respect de ses engagements et l'amélioration continue de ses services.

**SOFAXIS, PARTENAIRE  
DE RÉFÉRENCE DES  
ACTEURS TERRITORIAUX  
DANS LEURS MISSIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

1 211 000

actes de  
sinistralité  
traités\*

335 000

factures de  
praticiens prises  
en charges

2 250

recours contre  
tiers responsable  
engagés\*

## VOTRE CONTRAT, SES ATOUTS

Depuis plus de 30 ans, Sofaxis propose une offre de couverture des risques "statutaires" sur mesure et accompagne les décideurs publics dans la gestion de l'absentéisme de leurs agents.

Dans un objectif constant de qualité, nous avons développé des procédés de gestion souples et réactifs.

### UNE GESTION PERSONNALISÉE ET SIMPLIFIÉE

Notre **service Relations Clients** intégré (basé à Bourges), composé de conseillers(lères) clients connaissant l'ensemble de nos métiers, répond à toute question relative à votre contrat. Vous bénéficiez d'un **numéro unique**, pour un traitement optimisé de vos demandes. Ce service s'appuie sur une **équipe de gestionnaires conseils dédiée** spécialistes du statut.

Nos gestionnaires expert(e)s sont disponibles à tout moment pour vous conseiller sur vos problématiques et détectent pour vous les dossiers éligibles aux différents services inclus dans votre contrat.

Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16

E-mail : [relations.clients@sofaxis.com](mailto:relations.clients@sofaxis.com)

#### Pour simplifier votre gestion :

- **La déclaration des absences** en ligne vous permet de saisir, en temps réel, les arrêts de travail de vos agents. Tous les agents ayant eu au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base : dès que vous déclarez un nouvel arrêt, il vous suffit de compléter uniquement les caractéristiques liées à cet événement. **Vous évitez ainsi les répétitions de saisie et limitez les risques d'erreur.**

- Pour gagner du temps, **optez pour la transmission numérique de vos documents** : vous scannez vos justificatifs et les intégrez directement dans l'application au fur et à mesure de la saisie de vos déclarations. À tout moment, vous pouvez les consulter en ligne, ainsi que l'état du dossier et la liste des documents manquants.

- **Le tiers payant** permet de régler les frais médicaux consécutifs aux accidents de service directement aux prestataires de soins (médecins, pharmacien(ne)s, infirmiers(lères), etc.), sous 15 jours en moyenne. Vous recevez en temps réel une copie de tous les règlements effectués.

#### DES SERVICES JURIDIQUES À VOS CÔTÉS

L'assistance juridique : nos juristes répondent à vos questions sur la protection sociale de vos agents et assurent une veille réglementaire pour vous libérer de ces contraintes. Vous disposez de l'ensemble des textes législatifs, jurisprudentiels et de la doctrine.

Tél. : 02 48 48 12 00 - Fax : 02 48 48 15 13

E-mail : [conseiljuridique@sofaxis.com](mailto:conseiljuridique@sofaxis.com)

Près de **7 400\***  
dossiers d'analyse  
d'absentéisme

et **750\*** études  
sur mesure  
réalisés\*

## VOTRE CONTRAT, SES SERVICES ASSOCIÉS

Dépassant la simple couverture du risque, Sofaxis a développé en interne une gamme complète de services et d'outils de prévention, compris dans votre contrat et gérés par notre marque de conseil et de services : Neeria.

Vous bénéficiez ainsi d'un accompagnement personnalisé, pour mener une politique efficace de suivi des absences et de prévention des risques professionnels.

UNE OFFRE  
COMPLÈTE  
EN MATIÈRE  
DE PROTECTION,  
DE PILOTAGE,  
D'ASSURANCE ET  
DE PRÉVENTION  
DES RISQUES  
D'ACTIVITÉ

### ÉTUDES ET BILANS STATISTIQUES

**Disposez d'indicateurs clés pour les ressources humaines**

Vos statistiques d'absences au travail pour raison de santé **sont consultables à tout moment** à partir d'un accès sécurisé sur notre **site Internet**. Ces statistiques permettent à nos ingénieurs et consultant(e)s de **vous conseiller sur les actions à mener** au sein de votre collectivité ou de votre établissement.

### LE RECOURS CONTRE TIERS RESPONSABLE

**Réduisez les risques financiers**

Cette procédure vous permet de recouvrer tout ou partie des dépenses engagées pour vos agents lors d'un accident de service ou de vie privée pour lequel un tiers responsable est identifié. Notre service gère intégralement pour vous l'ensemble de cette procédure souvent complexe.

Tél. : 02 48 48 10 60 - Fax : 02 48 48 10 61  
E-mail : [recours@sofaxis.com](mailto:recours@sofaxis.com)

### CONTRÔLE MÉDICAL

**Optimisez les contrôles médicaux et expertises**

Notre service contrôle médical vous aide dans la mise en œuvre de votre politique de contre-visites et d'expertises médicales, et prend en charge **toute l'organisation matérielle et financière ainsi que le suivi de vos dossiers**.

Tél. : 02 48 48 10 50 - Fax : 02 48 48 10 51  
E-mail : [controle@neeria.com](mailto:controle@neeria.com)

**19 700**

contrôles médicaux  
réalisés\*

**2 400**  
médecins agréés  
membres de  
notre réseau





**1 400**  
questions prévention  
traitées par  
notre service\*

**9 250**  
séances de soutien  
psychologique  
individuel  
réalisées\*

**1 250**  
psychologues  
clinicien(ne)s  
partenaires

#### PRÉVENTION

##### Prévenez les risques d'accident du travail

Nos ingénieurs vous conseillent sur l'ensemble des réglementations et leurs modalités de mise en œuvre. Vous disposez également d'outils pédagogiques sur les thèmes majeurs de l'hygiène et de la sécurité, d'une permanence téléphonique dédiée et d'un accès à notre base documentaire en ligne.

Tél. : 02 48 48 11 63 - Fax : 02 48 48 12 47  
E-mail : [prevention@sofaxis.com](mailto:prevention@sofaxis.com)

#### SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

##### Favorisez le retour et l'équilibre au travail des agents

Nous vous proposons différents programmes de soutien psychologique individuel ou collectif, de maintien dans l'emploi et de réinsertion professionnelle, conçus pour les agents en difficulté.

Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61  
E-mail : [sme@sofaxis.com](mailto:sme@sofaxis.com)

#### FORMATIONS

##### Sensibilisez l'ensemble des acteurs à la prévention des risques

Nous formons des référent(e)s en hygiène et sécurité, ergonomie et ressources humaines.

Tél. : 02 48 48 12 37 - Fax : 02 48 48 14 04  
E-mail : [formation@neeria.com](mailto:formation@neeria.com)



**545**  
jours de formation  
dispensés ou de  
sensibilisation\*



## POUR EN SAVOIR **PLUS**

sur votre contrat, nos services associés et la gestion des absences,  
connectez-vous sur notre site :

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

Découvrez également toute l'offre prévention, nos supports ainsi que de nombreux témoignages clients.



# VOS SERVICES EN LIGNE

Retrouvez tous  
vos services en ligne  
sur votre espace clients

**Connectez-vous sur  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)**



## **GAGNEZ EN RAPIDITÉ, FIABILITÉ ET EFFICACITÉ...**

En utilisant les services en ligne que nous mettons à votre disposition pour gérer au quotidien les absences au sein de votre collectivité :

- **vous réduisez vos délais de déclaration et de transmission** des documents justificatifs à nos équipes,
- **vous gagnez du temps et allégez votre charge administrative** grâce à la facilité de saisie et à nos alertes sur vos dossiers incomplets en cours de traitement,
- **vous assurez un meilleur suivi de vos dossiers au jour le jour** grâce à la traçabilité, l'accès et la consultation permanente de vos dossiers en ligne (données et pièces justificatives),
- **vous diminuez vos coûts de fonctionnement** en économisant sur votre consommation de papier et l'affranchissement de vos plis et participez de fait à la protection de l'environnement,
- **vous bénéficiez de la rapidité de remboursement** de vos prestations **et de prise en charge** de vos demandes.

## **...EN TOUTE SIMPLICITÉ ET SÉCURITÉ**

### **Simplicité**

Vous remplissez en quelques clics vos déclarations et formulaires. Une aide en ligne est disponible à chaque étape de la saisie de vos données. Pour chaque application, un manuel d'utilisation interactif est disponible.

### **Fiabilité**

Les données renseignées ou pièces transmises en ligne sont vérifiées par notre système d'information qui détecte les anomalies ou incohérences de saisie et de transmission. Vous êtes immédiatement avertis par un message d'alerte.

### **Sécurité**

Vos déclarations s'effectuent dans un environnement parfaitement sécurisé grâce à une authentification personnalisée et limitée aux personnes désignées ; un système de cryptage protégeant le traitement de l'information ; la confidentialité des données exigée par le RGPD.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

## DÉCLARATION DE LA BASE DE L'ASSURANCE

Cette application vous permet de nous transmettre facilement les données sociales nécessaires à la réalisation de votre appel de cotisation :

- **vous évitez tout problème de traitement de l'information** lié au formulaire papier (données incohérentes, illisibilité des caractères, ratures...),
- **vous renseignez une fois pour toute la liste des agents** : chaque année, vous n'aurez plus qu'à apporter les modifications nécessaires sur cette liste.

95 %  
d'utilisateurs  
satisfaits\*

CRÉER DU LIEN

\*source :  
enquête  
de satisfaction  
Sofaxis 2017

## DÉCLARATION DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

Cette application vous permet de saisir directement les arrêts de travail de votre personnel et de transmettre les justificatifs en ligne :

- **vous évitez les répétitions de saisie** : les agents ayant présenté au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base de données. Il vous suffit de compléter les caractéristiques liées à un nouvel événement ou à la modification de la situation de l'agent,
- **vous intégrez directement de façon électronique vos justificatifs** (documents scannés) au fur et à mesure de la saisie de vos déclarations. Vous pouvez à tout moment les consulter en ligne et obtenir un rapport d'intégration sur une période souhaitée,
- **vous disposez des dossiers agents complets et dématérialisés** : vous accédez à ses informations (statut, cadre d'emploi...) et aux détails de ses absences,
- **vous visualisez instantanément l'état de vos dossiers en cours, la liste des pièces manquantes** nécessaires au déclenchement de vos remboursements mentionnant les dates d'exigibilité et leur statut ainsi que le récapitulatif des règlements effectués sur les périodes étudiées (synthétique ou détaillé à partir de vos bordereaux et décomptes en ligne),
- **vous réalisez des extractions et éditez des listings en fonction de vos besoins** : par exemple, les listes relatives aux accidents « lourds » et aux maladies fréquentes ayant une forte incidence sur votre taux d'absentéisme,
- **vous pouvez éditer l'enquête administrative et les attestations de prise en charge** liées à un accident de service. Pré-renseignée automatiquement, vous pouvez la compléter entièrement, de la description de l'accident aux mesures de prévention (préalable de l'arbre des causes) et mentionner votre décision sur la reconnaissance administrative de l'imputabilité. Sur le même principe, les attestations de prise en charge sont également disponibles,
- **vous avez la possibilité d'indiquer si un tiers est impliqué dans un événement** et ainsi de générer automatiquement un formulaire de demande de recours contre tiers pour instruction auprès de nos services,
- **vous pouvez accéder à vos données journalières** : vous avez ainsi la possibilité de vérifier ce que vous avez saisi dans la journée,
- **vous disposez d'une corbeille de tâches** qui répertorie vos demandes de recours, vos dossiers à clôturer, vos dossiers en anomalie et vos dossiers bloqués.
- **vous recevez un e-mail d'alerte** à chaque génération de paiement ou en cas de dossier incomplet.

Vous disposez d'éléments précis pour orienter votre politique de gestion active des arrêts, en déclenchant les services appropriés, inclus dans votre contrat d'assurance du personnel (contrôle médical, soutien psychologique, aménagement de poste, reclassement...). Cette application vous offre une plate-forme de gestion complète.

## DEMANDE DE CONTRE-VISITES EN LIGNE

### Choisir de déclencher des contre-visites sur Internet, c'est opter pour un service optimisé :

- une saisie en ligne très rapide,
- votre demande est prise en charge le jour même,
- un e-mail vous est transmis à chaque étape de l'instruction de votre dossier,
- vous pouvez visualiser un état récapitulatif des dossiers en cours,
- vous avez accès immédiatement et à tout moment à l'historique des dossiers et aux conclusions du médecin.

### Comment procéder ?

1

Si vous avez déjà un identifiant et un mot de passe, il vous suffit de contacter notre service **Relations Clients au 02 48 48 15 15** afin de demander l'accès au service contrôle médical.

2

Si vous ne possédez pas encore d'identifiant et de mot de passe, merci de vous référer à la procédure « **Comment accéder aux services en ligne** » située au verso de cette plaquette.

## REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

### Découvrez notre applicatif Document Unique, totalement adapté aux particularités des structures et des métiers du secteur local.

Cet outil intègre au Document Unique toutes les dimensions de l'évaluation des risques professionnels en y incluant notamment les risques psychosociaux et les facteurs de pénibilité.

### Un outil unique avec des fonctionnalités avancées :

- Centralisez tous vos risques et définissez un plan d'actions unique,
- Accédez facilement à vos données et organisez-les selon vos besoins,
- Pilotez l'ensemble de vos actions et obtenez une vision centralisée,
- Disposez d'indicateurs de suivi détaillés.

## DES APPLICATIONS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA GESTION DE L'ABSENTÉISME

### Simulateur de calcul des droits



Grâce au simulateur de calcul des droits, vous pouvez estimer vos droits ou ceux de vos agents à plein ou à demi-traitement pour la maladie ordinaire, à partir d'un formulaire que vous devrez renseigner (dates des arrêts sur un an, nombre d'enfants à charge etc.). Vous avez accès à l'historique, par agent, des absences précédemment enregistrées via l'outil « Déclaration de l'absentéisme ». Il ne reste plus qu'à sélectionner l'agent concerné et saisir uniquement les nouvelles périodes d'arrêt.

Cet outil concerne les agents de la Fonction publique territoriale affiliés à la CNRACL ou à temps non complet affiliés à l'IRCANTEC.

Ce simulateur ayant pour vocation de vous apporter une aide à la gestion, aucune des données que vous saisissez n'est sauvegardée mais vous pouvez consulter, enregistrer et/ou imprimer le récapitulatif du calcul des droits quand vous le souhaitez.

### Liste des arrêts



L'application « liste des arrêts » est un outil de consultation de vos états d'absentéisme. Elle vous permet d'éditer à tout moment des listes d'arrêts en sélectionnant une période d'étude, une catégorie d'agents, un budget et un/des risque(s). Vous avez la possibilité de choisir le format des listes selon vos besoins : fichier PDF ou Excel.

En indiquant votre e-mail, vous pourrez également recevoir vos listes directement dans votre messagerie et planifier des envois à la fréquence de votre choix.

### Bordereaux et décomptes dématérialisés



Cette application vous permet d'accéder quand vous le souhaitez aux bordereaux et décomptes de votre collectivité. Vous avez également la possibilité d'imprimer vous-même ces documents selon vos besoins.

### Documents manquants



Ce service vous permet de consulter la liste des justificatifs manquants pour le traitement et le remboursement de vos dossiers d'absentéisme.



ACCÉDEZ EN LIGNE  
À UN PORTAIL  
DOCUMENTAIRE  
RICHE DE 8 000  
RÉFÉRENCES  
(RÉGLEMENTATION,  
JURISPRUDENCE,  
ARTICLES DE  
PRESSE...)

### VOTRE PORTAIL DOCUMENTAIRE KIWI

Le Kiosque Web Info vous apporte toute l'information et la documentation qui pourront vous être utiles pour mettre en œuvre vos démarches de prévention des risques professionnels, vous tenir informé des dernières actualités juridiques, en savoir plus sur les sujets qui touchent aux Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

### COMMENT ACCÉDER AUX SERVICES EN LIGNE ?

Pour accéder à **Vos services en ligne**, il vous suffit de créer un compte sur Internet.

Sachez que l'ouverture d'un compte utilisateur est soumise à l'accord du référent de votre collectivité, à savoir votre élu ou le directeur des ressources humaines. Si le compte de votre référent n'existe pas, un code confidentiel lui sera transmis par courrier, au préalable, pour le créer.



### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Relations Clients  
Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16  
E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges  
N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité



**8 000**  
références  
documentaires

- 1 Connectez-vous sur le site [www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)
- 2 Cliquez sur le bouton « **Espace clients** » présent sur la page d'accueil.
- 3 Cliquez sur le lien « **Vous souhaitez ouvrir un compte client** ».
- 4 Demandez la création d'un compte utilisateur en choisissant « **Créer votre compte classique** ».
- 5 Renseignez le **numéro de SIRET de votre structure, vos données personnelles** et **choisissez un login et un mot de passe**. Renseignez vos questions secrètes, elles vous permettront de retrouver votre mot de passe en cas d'oubli. Acceptez les conditions générales.
- 6 Un mail vous sera envoyé pour activer votre demande de création de compte.
- 7 Votre référent devra ensuite traiter votre demande d'ouverture de compte.

**sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

# LA PRÉVENTION DES RISQUES

PROFESSIONNELS  
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL



## VOS ENJEUX

Au-delà de vos obligations légales, et dans un contexte de nécessaire efficacité budgétaire et de politique de qualité d'organisation du service public, il est d'un intérêt social et économique de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

## NOS SERVICES

Sofaxis vous propose un accompagnement dans la mise en œuvre de votre démarche, basé sur un transfert de compétences et d'expériences. L'objectif est de rendre nos clients autonomes dans leur démarche de prévention. Pour ce faire, différents services sont mis à votre disposition dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.

### Une permanence téléphonique Prévention et Santé au travail - 02 48 48 11 63

Tous nos ingénieurs hygiène et sécurité, ergonomes et consultants en ressources humaines, connaissent précisément le fonctionnement des collectivités locales. Ils sont à votre disposition pour :

- **répondre à vos questions** en matière d'hygiène et sécurité, santé au travail, par métier ou par catégorie de risques,
- **vous conseiller** dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention.

### LE CADRE LÉGAL...

- Article L. 4121-1 du code du Travail, relatif à l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale.
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale.
- Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Loi dite « Fauchon » du 10 juillet 2000 sur la responsabilité pénale.

Chaque année,  
plus de 5 000  
agents référents  
sont formés

8 000  
références  
documentaires  
actualisées, autour  
de 3 thématiques

### Un portail documentaire organisé en 3 thématiques :

- gestion des risques,
- ressources humaines,
- qualité dans les collectivités locales.

### Des formations pour vos référents

En fonction de l'état d'avancement de votre démarche de prévention, vous pouvez bénéficier, dans le cadre de votre contrat, de formations dispensées dans nos locaux par nos intervenants et adaptées à vos besoins. Nous formons régulièrement le(s) agent(s) référent(s) chargé(s) de la mise en œuvre du projet de prévention et santé au travail et leur apportons un savoir, un faire-savoir, ainsi que l'opportunité d'échanger dans ce cadre avec d'autres agents.

### Quelques exemples de formations :

- Devenir assistant(e) ou conseiller(ère) de prévention
- Réaliser votre document unique d'évaluation des risques professionnels
- Animer un projet
- Comment prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Conduire une démarche de prévention des risques psychosociaux



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

COÛTS INDIRECTS  
DES ABSENCES =  
3 À 5 FOIS LES  
COÛTS DIRECTS

## DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Afin de sensibiliser les agents et d'aider l'encadrement et les référents prévention dans leur mission de santé au travail, nous mettons à votre disposition différents supports conçus avec et pour nos clients pour garantir une approche adaptée à leur quotidien :

- **des livrets** de prévention par métier destinés aux agents (petite enfance, espaces verts, conduite des tracteurs agricoles, agent d'entretien...),
- **des affiches** de sensibilisation par type de risque (alcool, risque chimique, risque routier, accidents de service...),
- **des guides pratiques** sur différents thèmes de prévention,
- **des notes d'information** « Enjeux prévention » thématiques (ACFI, produits phytosanitaires, manutention manuelle, accueil d'un agent, grippe, handicap...).



Les services de prévention  
sont gérés par les équipes de Neeria,  
marque de conseil et des services de Sofaxis

## POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Permanence conseil Prévention  
Tél. : 02 48 48 11 63 - Fax : 02 48 48 12 47  
E-mail : [prevention@sofaxis.com](mailto:prevention@sofaxis.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges  
N° ORIAS 07 000814 - [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

## DES OUTILS DE DIAGNOSTIC

- Un applicatif d'élaboration de votre **document unique d'évaluation des risques professionnels**. Il vous permet d'identifier et hiérarchiser les risques dans chaque service, de planifier des actions de prévention puis d'en mesurer l'efficacité.
- Un **auto-diagnostic** de la prévention des risques dans votre collectivité. Nous vous accompagnons pour réaliser un état des lieux vous permettant d'identifier les risques encourus par vos agents.

**28 200 €**  
= coût moyen  
d'une maladie  
professionnelle

**2 500 €**  
= coût moyen  
d'un accident  
de service

**4 200 €**  
= coût moyen  
d'un accident  
de trajet

 **sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

# LE CONTRÔLE MÉDICAL



15 % DE REPRISE  
ANTICIPÉE EN  
ACCIDENT DU TRAVAIL,  
APRÈS CONTRE-  
VISITE ET 6 % EN  
MALADIE ORDINAIRE

## LE CONTRÔLE MÉDICAL, POURQUOI ?

Le statut de la Fonction publique territoriale définit les droits en termes de protection sociale de ses agents, mais également ceux des employeurs. Dans un contexte de rigueur budgétaire et d'optimisation de la performance du service public, il est de votre intérêt de gérer, de maîtriser, voire de réduire les absences pour maladie.

Conformément aux articles 15 des décrets n° 87-602 du 30 juillet 1987 pour la Fonction publique territoriale, les employeurs publics ont la possibilité de faire procéder à des **contre-visites** ou des **expertises médicales** pour leurs agents, par des médecins agréés par les ARS.

Le contrôle médical doit par ailleurs s'inscrire dans une politique de gestion des absences bien définie :

- dans un premier temps, il s'agit d'**analyser la structure des arrêts** de travail en maladie ordinaire et accident de service (leur fréquence, leur durée, leur répartition par service...);
- dans un deuxième temps, un engagement des élus et une concertation des responsables de service sont nécessaires pour **adopter et définir une politique globale** de contrôle médical ;
- pour compléter le dispositif, une communication interne au comité technique paritaire et à l'ensemble des agents (réunions, lettres types) est indispensable ;
- le **respect des engagements** et des sanctions dans la mise en place de votre politique de contrôle sera la dernière condition de son efficacité.

Des fonctionnalités  
Internet pour faciliter  
votre demande  
de contre-visite

Connectez-vous sur  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

## LA CONTRE-VISITE MÉDICALE

### Les finalités de la contre-visite :

- vérifier la validité de l'arrêt de travail en cours,
- justifier une demande de réintégration au poste initial avant le terme de l'arrêt,
- démontrer le bien-fondé de certains congés maladie, afin de lever les éventuelles suspicions en interne,
- éviter les prolongations,
- mieux estimer la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation.

Surtout utilisée en maladie ordinaire, la contre-visite s'avère aussi très utile pour les accidents de service avec arrêts. Avec ce contrôle, réglementé par la loi, vous pouvez non seulement **vérifier la validité de l'arrêt en cours** mais également **mieux gérer ses conséquences** en vérifiant que :

- la durée de l'arrêt correspond à la gravité des lésions,
- les prolongations prescrites sont médicalement justifiées.

### Déclenchez à tout moment une contre-visite à partir de votre Espace clients sur notre site Internet et bénéficiez de plusieurs fonctionnalités :

- vous recevez automatiquement des mails à chaque étape de la contre-visite,
- vous avez accès à tout moment à l'historique de votre dossier,
- vous recevez des lettres types, validées juridiquement pour pouvoir réagir rapidement auprès de votre agent, en fonction de la position du médecin contrôleur.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL

30 ANS  
D'EXPÉRIENCE DANS  
LA MISE EN ŒUVRE  
DE CONTRÔLES  
MÉDICAUX

## L'EXPERTISE MÉDICALE

Les employeurs publics ont toute latitude pour faire procéder à une expertise médicale afin :

- d'enrichir un dossier avant une prise de décision d'imputabilité d'un accident de service ou sa présentation à l'instance compétente (commission de réforme ou comité médical),
- d'envisager la reprise d'un agent en arrêt,
- de vérifier si l'arrêt est toujours lié à une affection professionnelle.

Pour orienter l'employeur dans cette démarche, les textes réglementaires précisent la possibilité de faire appel à des médecins généralistes ou spécialistes agréés pour pratiquer une expertise médicale.

### Les finalités de l'expertise médicale

- Valider l'imputabilité médicale d'un accident de service : l'expertise permet de préciser les lésions résultant strictement de l'accident déclaré, décrites sur le certificat médical initial.
- Contrôler la pertinence de la prolongation d'un arrêt reconnu imputable au service.
- Vérifier que les causes de la prolongation d'un arrêt sont toujours en relation avec l'accident ou la maladie reconnus imputables au service.
- Prévoir la date de reprise d'activité d'un agent pour faciliter l'organisation du service.
- Démontrer aux agents l'engagement de l'employeur dans une démarche active de suivi des dossiers d'accidents de service et de maladies professionnelles.
- Permettre à la collectivité de gérer au mieux la nécessité de réorganiser ses services et/ou d'aménager les postes.

Les procédures de contrôle médical  
sont gérées par les équipes de Neeria,  
marque de conseil et de services de Sofaxis

### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Contrôle médical

Tél. : 02 48 48 10 50 - Fax : 02 48 48 10 51

E-mail : [contrôle@neeria.com](mailto:contrôle@neeria.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

## Notre accompagnement pour faciliter vos demandes d'expertise médicale

Nous vous communiquons les détails du rendez-vous sous 7 jours ouvrés. Nous nous chargeons :

- d'analyser le type de lésion ou de pathologie à caractère professionnel pour cibler la spécialité du médecin agréé à missionner,
- de rédiger un ordre de mission très précis du médecin, pour éclairer la commission départementale de réforme sur l'avis à donner, ainsi que l'Autorité territoriale qui devra prendre un arrêté,
- d'envoyer une convocation à l'agent qui doit se rendre au cabinet du médecin, (il devra présenter à cette occasion son dossier médical),
- d'envoyer les conclusions de l'expertise à la collectivité sous 20 jours, après avoir effectué un contrôle de cohérence.

41 %

des expertises sur accident du travail aboutissent soit à une reprise, une consolidation, une guérison, une transformation du risque en maladie ou un avis d'inaptitude.

2 jours

ouvrés de  
délai pour une  
contre-visite

19 700

contrôles médicaux  
par an\*

Un réseau de

2 200

médecins agréés  
par les ARS

\*moyenne annuelle, fonctions publiques territoriale et hospitalière confondues.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL



# LE PROGRAMME CHANCE

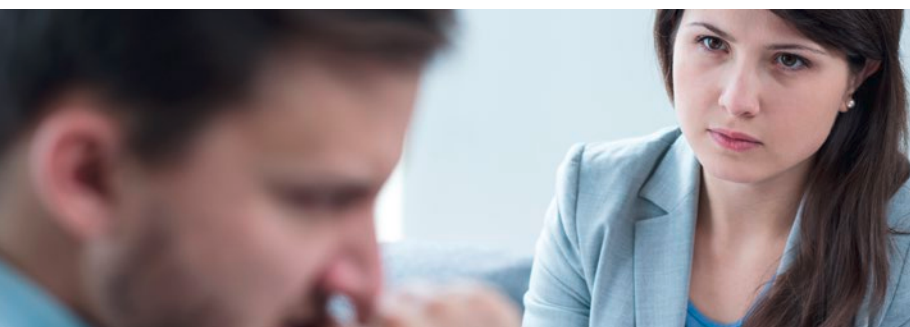
UNE SOLUTION  
PÉRENNE  
DE MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

## POUR UN AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL OU UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé, des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.

Il est souvent difficile, pour la collectivité, comme pour les agents, de bâtir et mettre en œuvre la meilleure solution possible à une telle situation. Dans certains cas, les agents sont réintégrés dans leur service moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution.

Pour accompagner la mise en place d'une solution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentielle.



## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CHANCE ?

CHANCE vous propose une **réflexion globale sur la réintégration professionnelle de l'agent** en situation d'inaptitude, prenant en compte les besoins et contraintes de la collectivité, ainsi que les aptitudes et compétences de cet agent, son poste de travail, l'organisation des activités dans son service et de son collectif de travail.

Reprise  
ou maintien  
dans l'emploi dans  
**88 %**  
des cas

Plus de  
**50 %**  
des cas trouvent  
une solution en  
mois d'1 an

CRÉER DU LIEN

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

## Son objectif : aider à mettre en œuvre une solution durable

- En mobilisant les différents **acteurs et experts concernés**, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur **l'environnement professionnel de l'agent** ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant **un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet** qui pourra être communiqué et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances concernés.

## LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du programme CHANCE est conditionnée :

- à une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré,
- à la demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent,
- à l'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail,
- à l'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive,
- à l'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL



LA CONFIDENTIALITÉ  
EST UNE RÈGLE ABSOLUE  
DU PROGRAMME CHANCE :  
L'ENSEMBLE DES  
INTERVENANTS SUR  
LE DOSSIER EST TENU  
DE RESPECTER SON  
CARACTÈRE  
CONFIDENTIEL

## LES CLÉS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME

### Un engagement de tous les intervenants

La motivation conjointe de l'agent et de la collectivité est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la **complémentarité et la synergie entre différents acteurs** de la collectivité (ressources humaines, médecine préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement...).

La réintégration professionnelle de l'agent est envisagée par étapes. Pour chacune d'elles, un rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge **d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.**

**Les programmes CHANCE  
sont gérés par les équipes de Neeria,  
marque de conseil et de services de Sofaxis**

### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION


L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi  
Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61  
E-mail : [sme@sofaxis.com](mailto:sme@sofaxis.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

**Adresse postale :** CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

**Siège social :** Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges  
N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

 ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

Le programme CHANCE permet d'organiser des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité et le (la) consultant(e) : **jusqu'à trois déplacements dans la collectivité** peuvent être mis en œuvre, ainsi qu'un **accompagnement à distance** tout au long du projet, qui **ne doit pas dépasser une durée de 12 mois.**

Le programme CHANCE débute toujours par une première réunion à laquelle sont invitées les parties prenantes du projet.

### Les objectifs de cette première réunion sont les suivants :

- recueillir les attentes de chacun,
- dresser l'état des lieux de la situation professionnelle de l'agent et de ses perspectives d'évolution au sein de la collectivité,
- définir l'objectif visé et le type d'accompagnement à mettre en œuvre,
- établir un plan d'actions et un calendrier détaillé des actions à mener.

Des réunions de suivi sont organisées tout au long du projet de retour à l'emploi de l'agent afin de constater la progression des actions décidées et le cas échéant, de réorienter le projet selon les opportunités ou difficultés rencontrées.

### Une approche pluridisciplinaire

Nous vous apportons :

- une expertise en termes de maintien dans l'emploi, de gestion du handicap et de soutien psychologique,
- un suivi, sur la durée nécessaire, en concertation avec les responsables de votre collectivité et en complément de vos compétences internes,
- des spécialistes aux compétences multiples : expertise médicale, ergonomie, psychologie du travail, psychologie clinique, psychosociologie des organisations, hygiène et sécurité et droit du travail.

# LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

**81 %**  
de retour à l'emploi  
à l'issue du  
programme  
REPERE

CRÉER DU LIEN



**REPERE** : apporter un soutien psychologique individuel aux agents en difficulté

**Favoriser le retour et l'équilibre au travail des agents**

L'absentéisme peut être source de désorganisation et d'atteinte à la qualité du service public. Pour un agent, une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut être le signe d'un **mal-être plus global et souvent non exprimé** comme tel (épuisement professionnel, stress au travail, difficultés sur le plan personnel...). Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance pourra interférer directement sur le travail des agents.

**Ces absences ont des conséquences :**

- **d'ordre organisationnel** (charge de travail accrue pour les agents présents, risques d'essoufflement, de démotivation ou de baisse de performance),
- **d'ordre budgétaire**, car ces absences ont des coûts direct et indirect importants.

Si le soutien psychologique ne relève pas directement du rôle de l'employeur, le programme REPERE permet de favoriser le **retour au travail** des agents absents et le **maintien dans l'emploi** des agents présents. C'est également pour vous l'occasion d'insérer un programme efficace dans votre politique de gestion des ressources humaines.

**Qu'est-ce que le programme REPERE ?**

REPERE est un programme d'**accompagnement psychologique** individuel, conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle).

**Son originalité** : un programme limité à 20 séances, favorisant le **retour à l'emploi** et spécialement **adapté aux problématiques** des collectivités territoriales.

**RÉACTION** : intervenir rapidement auprès d'un agent victime d'agression

**Prendre en charge immédiatement les agents agressés sur leur lieu de travail**

Véritable soutien aux agents, ce programme permet de **prévenir les arrêts** et favorise le maintien en activité des agents agressés verbalement ou physiquement, en les aidant à retrouver un équilibre psychologique.

REACTION, programme court de **3 à 5 séances maximum**, permet une **reprise rapide de l'activité** si l'agent est en arrêt, ou le maintien dans l'activité, et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression.

**Qu'est-ce que le programme REACTION ?**

Il s'agit d'un programme de **soutien psychologique de courte durée, réalisé immédiatement après l'agression** : dès votre demande, notre équipe intervient, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec l'agent.

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances de « débriefing » individuel.

**Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau national, les séances des différents programmes de soutien psychologique individuel peuvent être prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions, et réglées directement au psychologue par nos services.**



**sofaxis**

L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL





## **GROUPE DE PAROLE : apporter un soutien psychologique collectif à vos agents**

### **Accompagner un groupe d'agents suite à des événements traumatiques**

Les agents de votre collectivité peuvent être confrontés à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...) : une **intervention collective** de type « débriefing » avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place.

Le groupe de parole repose sur un principe simple : créer un espace d'expression verbale où chacun pourra exprimer son ressenti et la manière dont il a vécu l'événement traumatisant, afin de le surmonter plus facilement.

### **Qu'est-ce qu'un groupe de parole ?**

Il s'agit d'un accompagnement collectif, sous forme d'une séance de « débriefing ». Dans cet espace confidentiel et neutre, les agents peuvent laisser libre cours à l'expression de leurs souffrances, de leurs interrogations ou des difficultés vécues après un traumatisme. Ce programme est conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, suite au traumatisme, et **prévenir ainsi les arrêts maladie**.

D'une durée de 2 heures environ, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau ou par l'un(e) de nos psychologues clinicien(ne)s. Pour faciliter le dialogue et les échanges entre chacun, les groupes sont limités à **10 personnes maximum**.

En cas de difficulté détectée durant son déroulement, ce programme peut déboucher sur un suivi individuel pour un ou plusieurs agents.

### **REACTION**

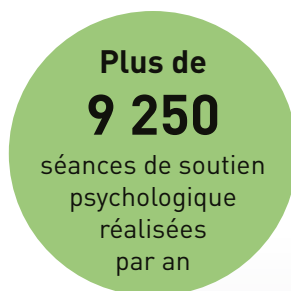
**Dans 9 cas sur 10,**  
l'agent est en activité à l'issue du programme, alors que dans 50 % des cas il était en arrêt au début du programme.

**Les programmes de soutien psychologique sont gérés par les équipes de Neeria, marque de conseil et de services de Sofaxis**

### **POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION**

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi  
Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61  
E-mail : [sme@sofaxis.com](mailto:sme@sofaxis.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :  
[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)



**Adresse postale :** CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

**Siège social :** Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges  
N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

**sofaxis**  
L'EXPERT EN ASSURANCE  
DU MONDE TERRITORIAL



## Partenaire de référence des acteurs territoriaux

Partenaire de référence des acteurs territoriaux dans leurs missions d'intérêt général, Sofaxis s'implique depuis plus de 30 ans auprès des collectivités, de leurs élus et agents, en leur proposant des solutions de protection, de pilotage, d'assurance et de prévention de leurs risques d'activité, contribuant directement à la performance des services publics.

Avec plus de 500 collaborateurs et près de 900 000 personnes protégées, Sofaxis a enregistré en 2017 un montant de près de 500 millions d'euros de primes collectées.

Sofaxis est une société du Groupe Sham, groupe mutuel d'assurance européen qui propose à l'ensemble des acteurs de la santé, de l'action sociale et des territoires des solutions de gestion, de prévention et d'assurance des risques liés à leur activité. Avec près de 1 000 collaborateurs en France, en Italie, en Espagne et en Allemagne, le Groupe Sham a enregistré en 2017 un montant de 829 millions d'euros de primes collectées.

### POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Relations Clients

Tél. : 02 48 48 15 15

Fax : 02 48 48 15 16

E-mail : [relations.clients@sofaxis.com](mailto:relations.clients@sofaxis.com)

Retrouvez l'ensemble de nos services :

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

**Adresse postale :** CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

**Siège social :** Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001  
EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

Ce document a été imprimé sur un papier certifié PEFC,  
issu de forêts gérées durablement.